

COMMISSION DES FINANCES



Séance du 21 Novembre 1928.

La Séance est ouverte à quinze heures trente, sous la présidence de M. BIENVENU MARTIN, doyen d'âge, puis de M. CLEMENTEL, Président.

PRESENTS : M.M. ALBERT MAHIEU. HENRY BERENGER. BIENVENU-MARTIN. BRUGUIER. CLEMENTEL. CUMINAL. CHARLES DUMONT. FARJON. FERNAND FAURE. FRANCOIS MARSAL. FRANCOIS SAINTMAUR. GALLET. ABEL GARDEY. GEORGES BERTHOULAT. GUILLAUME CHASTENET. HERVEY. GENERAL HIRSCHAUER. JEANNENEY. JEAN PHILIP. JOSEPH COURTIER. PIERRE LAVAL. ALBERT LE-BRUN. LOUIS PASQUET. MARIO ROUSTAN. MILAN. RAOUL PERET. VICTOR PEYTRAL. RAIBERTI. CAMILLE REBOUL. REYNALD. RIO. HENRI ROY. SCHRAMCEK. LOUIS SERRE. GENERAL STUHL.

M. BIENVENU-MARTIN.- En l'absence de notre doyen M. JE-NOUVRIER, c'est à moi que revient l'honneur peu enviable de présider cette séance au cours de laquelle la Commission doit se constituer.

Avant de procéder à l'élection de notre Président, permettez-moi d'adresser notre coridal souvenir aux anciens membres de la Commission qui ne sont pas revenus parmi nous : M.M. CAILLAUX, HENRY CHERON, PIERRE MARRAUD et BLAIGNAN et en même temps, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, RAOUL PERET, HENRY BERENGER, RIO et GENERAL STUHL. Ces trois derniers ont déjà siégé dans cette enceinte et nous avons gardé le souvenir de leur dévouement et de leur compétence. Il nous est particulièrement agréable de les voir redevenir nos collègues ici.

Je.....

Je vous invite maintenant, Messieurs, à procéder à l'élection de notre Président.

M. CLEMENTEL président sortant, est élu à mains levées à l'unanimité.

La proclamation de ce résultat est accueillie par des applaudissements prolongés.

M. BIENVENU MARTIN.- Votre président d'âge tient à joindre ses félicitations aux acclamations qui viennent de saluer la réélection de M. CLEMENTEL.

L'unanimité de vos suffrages donnera à notre Président une autorité encore plus grande pour diriger nos travaux.

Cette autorité, il l'avait d'ailleurs depuis longtemps, et nous savons combien chez lui elle se complète de compétence, de dévouement et de bonne grâce (Applaudissements).

Venez, mon cher Président, prendre place au fauteuil.

M. CLEMENTEL prend la présidence de la Commission

M. LE PRESIDENT.- Il m'est impossible de dire à quel point je suis touché de la nouvelle marque de sympathie et de confiance que vous venez de me donner.

Dans une atmosphère d'entente et de cordialité comme celle qui règne ici, les devoirs du Président sont faciles à remplir.

Ce sont pourtant de pénibles devoirs: Ne faut-il pas parfois, pour écouter les débats et permettre le vote rapide d'un projet urgent, obliger certains collègues à renoncer à un discours, à un amendement, à une proposition ?

Le Président souvent contre son gré et la mort dans l'âme, est contraint d'obtenir de ses collègues le sacrifice de certaines préférences et de leur imposer un travail considérable dans un temps trop limité. Vous ne lui en voudrez pas en songeant qu'il doit avant tout, écarter les intrigues, les difficultés et les pièges, en même temps que rechercher

les.....

les terrains de transaction, afin d'assurer le bon fonctionnement du travail législatif tout en sauvegardant les prérogatives du Sénat et les grands intérêts généraux du pays.

Je sais que je peux compter sur vous pour m'aider dans cette tâche en conservant les traditions de camaraderie qui font le charme de notre Commission. Ensemble, de tout notre cœur, nous travaillerons avec pour guide unique notre commun amour du bien public.

Après notre doyen d'âge - que je remercie à la fois de sa présidence trop éphémère et de ses félicitations trop élogieuses - je tiens, au nom de la Commission toute entière, à envoyer à nos Collègues PIERRE MARRAUD et HENRY CHERON nos félicitations officielles pour leur entrée au Gouvernement. Tous les deux ont longtemps participé à nos travaux avec un zèle, une compétence et une assiduité auxquels il me plaît de rendre hommage.

Ils travaillent désormais dans une autre sphère; nous les y suivons avec sympathie.

La Commission me permettra d'adresser un souvenir particulier à celui qui a été pendant de longues années notre Rapporteur général : à HENRY CHERON.

Il avait droit à toute notre admiration pour son prodigieux labeur, à toute notre sympathie pour son caractère si loyal et son patriotisme si sincère. Nous l'avons vu pendant trois années lutter pour le redressement de nos finances, en dehors de tout esprit de parti et comme au dessus de toute atmosphère politique. Il recueille maintenant dans la confiance du chef du Gouvernement et du pays et dans la sympathie qui l'a accueilli à la Chambre, la récompense de son admirable effort.

Sa souplesse, son habileté, le charme qui se dégage de

sa.....

sa personne et de son cœur, en même temps que sa technicité financière et son éloquence, faciliteront grandement le vote en temps utile du budget. Nous sommes assurés en tous cas que sous son ministère, les rapports entre la Commission et le Gouvernement seront excellents.

C'est pour moi un devoir très agréable de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et, parmi eux, d'une manière tout à fait spéciale et affectueuse, à celui qui fut à mes côtés le Rapporteur Général de la Commission du Budget de la Chambre, pendant les heures terribles du début de la guerre. Pour avoir longtemps travaillé avec lui, je sais combien la Commission des Finances peut se réjouir de voir entrer dans son sein un homme comme M. RAOUL PERET. Sa compétence éclairée et sa connaissance des problèmes financiers nous seront infiniment précieuses.

Je vous invite maintenant, Messieurs, à compléter votre bureau par la nomination de deux Vice-Présidents et de deux Secrétaires.

Sont réélus par acclamation et à l'unanimité :

Vice-Présidents : M.M. RAIBERTI et JEANNENEY;

Secrétaires : M.M. GUILLAUME CHASTENET et MILAN.

M. LE PRESIDENT.- Nous devons désigner un Rapporteur Général. Quel sont les candidats ?

M. CHARLES DUMONT.- J'ai l'honneur de poser ma candidature.

Je le fais sur la demande de plusieurs de mes amis et avec l'assentiment de mon groupe.

Je ne me dissimule pas combien la succession que je brique est lourde après ces grands rapporteurs généraux qu'avec des qualités diverses ont été HENRY BERENGER et HENRY CHERON.

Tous les deux ont tenu avec éclat la fonction que vous leur aviez confiée et c'est à juste titre que le Sénat pouvait être.....

être fier de la science de leurs rapports et de l'éloquence de leur discours.

Je m'efforcerai de continuer leur œuvre, sinon avec leurs talents, du moins avec une objectivité absolue et cette probité intellectuelle qui, à mes yeux, doit être la qualité maîtresse d'un Rapporteur Général.

Si vous me faites l'honneur de m'investir de votre confiance et de ratifier le choix de mes amis, je travaillerai de toutes mes forces en vue de préparer l'ère des grandes conversions. C'est là en effet, à mes yeux le but vers lequel nous devons tendre en vue d'alléger nos charges fiscales, d'inaugurer une politique d'argent à bon marché qui sera si nécessaire pour l'industrie et le commerce. De tout mon cœur, de tout mon patriotisme je m'efforcerai de hâter l'avènement de cette phase nouvelle de notre redressement financier.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres candidats aux fonctions de Rapporteur général ?

Aucune candidature autre ne s'étant fait connaître, je mets aux voix la nomination de M. CHARLES DUMONT.

A mains levées et à l'unanimité des votants, M. CHARLES DUMONT est nommé Rapporteur Général.

M. CHARLES DUMONT.- Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils viennent de me faire. L'unanimité de vos suffrages facilitera ma tâche (Applaudissements-).

M. LE PRESIDENT.- Avant d'être nommé, notre Rapporteur Général auquel j'adresse toutes mes félicitations a tenu à rendre hommage aux qualités si éminentes de son prédécesseur M. HENRY BERENGER. Je tiens moi aussi à dire à M. HENRY BERENGER combien la Commission toute entière se réjouit de le voir rentrer dans son sein. Nous savons tous les services que nous pouvons attendre de sa compétence et de son talent (T.B.-T.B.).

Nous.....

Nous devons maintenant procéder à la nomination des Rapporteurs spéciaux pour le budget de 1929.

Les divers rapports particuliers sont attribués dans les conditions suivantes :

RAPPORTS PARTICULIERS	Titulaires
	M.M.
Finances.....	FERNAND FAURE
Services d'Alsace et Lorraine.....	GEORGES BERTHOULAT
Justice - 1 <sup>e</sup> Section - Services judiciaires.....	HENRY ROY
Justice - 2 <sup>e</sup> Section - Services pénitentiaires.....	HENRY ROY
Affaires Etrangères.....	REYNALD
Intérieur.....	MARIO ROUSTAN
Guerre.....	ALBERT MAHIEU
Poudres et Salpêtres.....	GENERAL STUHL
Marine.....	RAIBERTI
Instruction Publique - 1 <sup>e</sup> Section : Instruction Publique.....	JEAN PHILIP
Instruction Publique - 2 <sup>e</sup> Section : Beaux-Arts.....	CHASTENET
Instruction Publique - 3 <sup>e</sup> Section : Enseignement technique - Ecole Centrale.....	CUMINAL
Commerce et Industrie.....	SERRE
Air.....	GENERAL HIRSCHAUER
Travail et Hygiène.....	LOUIS PASQUET
Colonies - Protectorats - Chemins de fer et port de la Réunion.....	ALBERT LEBRUN
Agriculture.....	ABEL GARDEY
Travaux Publics - 1 <sup>e</sup> Section : Travaux Publics.....	MILAN
Travaux Publics - 2 <sup>e</sup> Section : <del>Travaux Publics</del> : Marine Marchande et Pêche - Caisse des Invalides de la Marine.....	RIO

M.M.

Travaux Publics - 3 <sup>e</sup> Section : Régions	PIERRE LAVAL
Travaux Publics - Mines et Forces hydrauliques.....	PEYTRAL
Pensions.....	GALLET
Postes et Télégraphes - Caisse d'Epargne.....	FARJON
Monnaies et Médailles.....	CHASTENET
Imprimerie Nationale.....	JENOUVRIER
Légion d'Honneur.....	FRANCOIS SAINT MAUR
Algérie.....	HERVEY

M. LE PRESIDENT.- Je pense que la Commission voudra, comme l'année dernière, procéder à un examen officieux des divers budgets au fur et à mesure que la Chambre les aura votés (Assentiment.)

D'ores et déjà nous pourrions demander à M. le Rapporteur Général de nous faire, selon l'usage, un exposé général sur le budget dans son ensemble en même temps que sur la situation financière.

.....

M<sup>°</sup> le RAPPORTEUR GENERAL.- Je suis à la disposition de la Commission pour faire cet exposé à partir de la semaine prochaine.

Mais, auparavant, je tiens à mettre mes collègues au courant d'un certain nombre de faits très graves que j'ai étudiés en Rhénanie pendant les vacances, pour remplir mon mandat de rapporteur du budget de la guerre.

J'ai formé un dossier que j'ai communiqué à M. le Président du Conseil. Non seulement il ne m'a pas demandé de le garder secret mais lui même m'a invité à en donner connaissance à mes collègues des Commissions des Finances et de l'Armée.

M. HERVEW.- Dès lors on pourrait réunir les deux Commissions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non. Je crois qu'il vaut mieux ne pas employer cette procédure trop solennelle. Il faudra, bien entendu, que l'opinion publique soit saisie un jour des faits que je veux vous exposer mais il appartiendra au Gouvernement de choisir le meilleur moment pour cela. Aujourd'hui, il ne peut être question que d'une communication confidentielle: le communiqué à la presse ne fera même pas allusion à ce que je vais vous dire.

Vous savez, Messieurs, combien l'Allemagne avait dans les années qui ont précédé la guerre, préparé la concentration de ses armées en vue d'une invasion rapide et massive de nos frontières du Nord et de l'Est. Pour cela, elle avait fait des travaux gigantesques dans la région de l'Eifel, multiplié les routes et les lignes de chemins de fer, construit des gigantesques gares, le tout uniquement en vue d'une guerre et sans que ces travaux puissent en rien être justifiés par les besoins économiques de la région dans laquelle ils étaient effectués.

Em .....

Eh bien ! ce que faisait le gouvernement impérial d'avant 1914, le gouvernement actuel de la République allemande le recommence aujourd'hui et cela malgré Locarno, et malgré l'article 43 du traité de paix.

L'Allemagne - j'en ai acquis la certitude - prépare la concentration de son armée dirigée contre nous à la fois par la construction des gares stratégiques , l'aménagement des routes et des ponts du Rhin, l'organisation de services automobiles.

Voici des faits que j'ai constatés moi-même et sur lesquels il ne peut y avoir aucune contestation, aucun démenti:

Deux gares sont aménagées en dehors de toute nécessité économique et manifestement pour des buts militaires : la gare de Trèves-Ehrang et la gare de Kaiserlautern.

Etant donnée la situation de Trèves , placée dans un véritable cul de sac, le trafic économique des diverses lignes aboutissant à cette ville est extrêmement réduit. Déjà peu important avant la guerre, il a diminué de moitié depuis le retour à la France de l'Alsace et de la Lorraine. Les allemands n'en ont pas moins transformé la gare de Trèves-Ehrang en une gare formidable; des faisceaux de triage de 40 et 20 voies ont été placés là où quelques voies suffiraient amplement . Alors que 20 trains à peine partent de cette gare, celle-ci est outillée pour expédier 120 trains militaires en 24 heures . N'est-ce pas là troublant ?

La gare de Kaiserlautern est organisée dans les mêmes conditions . Admirablement placée à l'abri du massif du Hardt, elle s'étend sur une longueur de 6 kilomètres. Elle aussi peut constituer 120 trains militaires et elle se complète d'un atelier de réparation qui est un des plus complets dans ce genre , d'Allemagne et peut-être du monde.

En 1914 , il n'y avait sur le Rhin que 13 ponts. En 1918

il .....

il y en avait 14. Prochainement il y en aura 20. Tandis que 586 trains seulement par 24 heures pouvaient traverser le Rhin en 1914, 1400 trains bientôt pourront passer. Dès maintenant, le débit des ponts est de 1000 trains.

L'Etat-Major du Général Guillaumat n'hésite pas à dire que cette intensification du débit des ponts du Rhin diminue d'un tiers la zone de sécurité fixée par le traité de Versailles.

Mais l'effort le plus significatif est peut être celui qui a été fait pour le réseau routier automobile.

Sous prétexte de tourisme, un autodrome de 40 kilomètres de long a été établi dans l'Eifel autour d'un burg qui n'est qu'une justification bien faible pour des travaux aussi gigantesques. Tous les ans, de mai à octobre, on assiste à une véritable mobilisation de toutes les automobiles allemandes sur l'autodrome de l'Eifel.

Aussi a-t-on multiplié les routes qui y conduisent. On a même commencé la construction de quatre "autostradés" deux fois plus larges que celles existant en Italie.

Notre Etat-Major s'est ému d'une pareille organisation que rien - sauf des arrières pensées militaires - ne justifie. Jusqu'ici il a réussi à arrêter la construction du pont sur la Moselle sur lequel devrait passer l'une des austrade.

En même temps on assiste partout à la création de lignes de transports automobiles, hors de proportion avec les besoins économiques et depuis quelques mois à la standardisation des autos employées.

Un type de voiture à 40 places est déjà en service sur les routes. J'ai consulté un de nos plus grands constructeurs d'automobiles sur les avantages économiques que pouvait .....

pouvait présenter un pareil véhicule . Il m'a répondu, après une étude sérieuse, que du point de vue économique pour le lancement de pareilles voitures était une aberration. Il faut donc chercher, là encore, une arrière pensée d'utilisation pour des fins militaires .

Je vous soumets , Messieurs, ces faits troublants. A vous de voir quelles sont les conclusions que l'on peut en tirer.

.Le vieux locarnien que je suis n'en reste pas moins persuadé que la réconciliation avec le peuple allemand doit être le but suprême de la politique française. Je dis avec le peuple allemand. Or celui-ci est-il responsable des faits comme ceux que je vous signalais tout à l'heure ?

La vérité c'est que l'Allemagne n'a de démocratique que la façade. Elle continue à être dirigée par des administrations ou des directeurs autonomes qui sont peuplées d'anciens fonctionnaires de l'Empire et qui trouvent un point d'appui dans le Maréchal Hindenburg resté foncièrement impérialiste.

Ce sont ces administrations qui préparent la guerre comme elles l'on fait avant 1914.

M. REBUL.- Que font donc pour les empêcher les Commissions de désarmement interalliées ?

Est-ce que les organisations dont vient de parler M. le Rapporteur Général ne sont pas un peu justifiées par les dépenses folles de notre Etat Major ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nos représentants dans les Commissions de désarmement ont fait, en temps utile, toutes les observations nécessaires en ce qui concerne l'organisation.....

l'organisation des voies ferrées ou des gares stratégiques. Mais les représentants des autres pays ne les ont pas suivis. Saisie de la question, la conférence des ambassadeurs a constaté le désaccord existant entre les agents techniques et elle a pris le parti de ne rien arrêter.

En ce qui concerne les autosfrade l'Etat Major du Général Guillaumat a fait arrêter certains travaux, mais jusqu'ici il a toujours été admis que les réseaux de routes ne rentraient pas parmi les moyens de mobilisation, ce qui ne facilite pas la tâche de surveillance de nos officiers.

M. ALBERT MAHIEU.- La Commission interalliée de navigation sur le Rhin a été consultée pour autoriser la construction de nouveaux ponts sur le Rhin. Les délégués français ont toujours contesté les raisons économiques que faisaient valoir les Allemands, mais ils n'ont pas réussi à gagner à leur thèse leurs collègues alliés. Ils ont toujours été battus et comme ils ne sont que cinq sur 20, les ponts ont été autorisés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui. Pourtant il n'est pas difficile de démontrer que le trafic économique des ponts du Rhin est nul. Le mouvement des échanges se fait par le Rhin et dans la direction Sud-Nord. Il ne serait pas plus difficile de faire ressortir qu'aucune nécessité économique ne peut justifier ~~les dépenses faites par~~ les dépenses faites par les Allemands dans les gares de la région.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes unanimes à remercier

M. le .....

M. le Rapporteur Général de son intéressante communication.

Nous lui demandons de rédiger un rapport qui sera communiqué au Gouvernement . Nous ne pouvons pas faire autre chose car nous ne pouvons être saisis de pareilles questions que d'une manière officieuse.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER.- Tous les habitants des régions frontières sont épouvantés par les préparations de l'Allemagne.

Ils connaissent les faits que vient de signaler M. le Rapporteur Général , auquel je signale à l'appui de sa thèse non pas seulement la standardisation des automobiles consacrés au transport du personnel mais aussi la standardisation des camions.

A ce propos , M. le Rapporteur Général peut il m'indiquer le nombre des lignes de transports de Rhénanie ?

M. le RAPPORTEUR GENERAL.- Il existe 212 lignes de transport automobiles dans les provinces Rhénanes.

Je vais rédiger mon rapport et je le transmettrai au Gouvernement . Comme l'a indiqué M. le Président, nous ne pouvons rien faire de plus .

Veci dit, je tiens à répondre à l'accusation portée tout à l'heure par M. REBOUL contre les intentions de notre Etat-Major. Je vous assure , mon cher Collègue, que notre Etat Major est composé d'officiers essentiellement pacifistes. Je l'ai constaté bien souvent dans mes rapports avec l'Etat Major du Général HUILLAUME. J'ai le devoir de rendre hommage au mérite, à la valeur, et aux conceptions de nos officiers d'Etat-Major.

Je le répète , cette préparation de l'Allemagne en vue .....

vue d'une nouvelle guerre est l'œuvre de quelques dirigeants impérialistes. Notre devoir est d'éclairer le peuple allemand et de l'aider à constituer un régime vraiment démocratique.

M. MILAN.- Ce que nous a révélé M. le Rapporteur Général est très grave. Il ne faut pas que son rapport soit enterré comme trop de rapports analogues l'ont été avant la guerre.

M. GEORGES BERTHOULAT.-- Oui. La France ne doit pas pratiquer la politique de l'Autriche.

M. LE GENERAL STUHL.- Je confirme ce qu'a dit tout à l'heure le Général HIRSCHAUER . Les populations frontières suivent avec angoisse les préparatifs de l'Allemagne et ne comprennent pas l'inaction de notre Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.-- Nous saisirons de la question M. le Président du Conseil en lui remettant le rapport de M. Charles DUMONT .- Il le répète nous ne pouvons pas faire autre chose.

La prochaine séance est fixée à Jeudi prochain 29 Novembre.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président de la Commission des Finances;

*[Signature]*

COMMISSION DES FINANCES

-----

Séance du Jeudi 29 Novembre 1928.

La séance est ouverte à 15 heures sous la Présidence de M. CLEMENTEL, Président.

Présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. JEANNENEY.

RAIBERTI. BERTHOULAT. CHASTENET. BERENGER

PEYTRAL. JENOUVRIER. STUHL. REBOUL.

RIO. PHILIP. CUMINAL. SCHRAMECK. ROY.

BIEVENU-MARTIN. REYNALD. LEBRUN. MILAN.

PERET. FERNAND FAURE. GALLET. HERVEY.

GARDEY. ROUSTAN. PASQUET. MAHIEU.

HIRSCHAUER. FRANCOIS-MARSAL. FARJON.

FRANCOIS-SAINT-MAUR. LAVAL.

-----

Communications diverses.

1° - Lettre de M. le Ministre des Finances.

M. LE PRESIDENT.-- J'ai reçu de M. HENRY CHERON, Ministre des Finances, la lettre suivante :

Mon cher .....

23 Novembre 1928

- 17 -

Mon cher Président et Ami,

J'ai eu l'écho des paroles indulgentes et flatteuses que vous avez bien voulu prononcer lors de la constitution de la Commission sénatoriale des Finances, mercredi dernier.

J'en ai été profondément touché et c'est de grand cœur que je vous en remercie.

Je vous serais obligé d'exprimer ma reconnaissance la plus profonde à mes collègues , qui sont tous des amis, pour si la bienveillance cordiale qu'ils n'ont cessé de me témoigner pendant les années où j'ai exercé les fonctions de rapporteur général.

Je n'oublierai jamais l'atmosphère si sympathique, si confiante , dans laquelle se déroulaient nos délibérations.

Je m'étais attaché étroitement à mes fonctions. Si honoré que je sois du rôle nouveau qui m'a été attribué par M. le Président du Conseil, je ne quitte pas sans une émotion profonde et que vous comprendrez tous , la tâche à laquelle j'ai donné le meilleur de mon temps et de ma bonne volonté. Je ne trouve point les termes qu'il faudrait pour remercier tous ceux qui me l'ont facilitée.

Veuillez bien dire, mon cher Président et Ami, mon amitié reconnaissante . Quant à vous, qui avez été pour moi le plus bienveillant des Présidents et un ami exquis dont la délicatesse égale le talent, je vous garde la plus sincère gratitude.

J'ai transmis le service au nouveau Rapporteur Général, M. Charles DUMONT, auquel me lie une vieille amitié, comme celle qui m'unissait d'ailleurs à mon prédécesseur , M. Henry BERENGER.

Ces liens de cordialité , au Sénat, y sont traditionnels et font le charme de notre vieux Luxembourg.

Encore merci à tous, mon cher Président et Ami.Croyez moi je vous prie votre fidèlement et affectueusement dévoué.

Signé : Henri CHERON.

2<sup>e</sup> - Lettres de M. le Président du Conseil .

(Modifications apportées à la composition du Gouvernement).

M. ~~ME~~ PRESIDENT.- D'autre part, j'ai reçu de M. le Président du Conseil, trois lettres par lesquelles il demande à la Commission de vouloir bien voter les crédits nécessités par les modifications apportées à la composition du Gouvernement. (Création de la Présidence du Conseil sans portefeuille, création du Ministère de l'Air et de divers sous-secrétariats.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL vous saisira demain, de ses conclusions sur cette demande de crédits.

M. PEYTRAL.- M. le Rapporteur Général entend-il renouveler les réserves formulées à maintes reprises par son prédécesseur, M. Chéron , au sujet de ses créations de Ministères ou de Sous-Secrétariats d'Etat , sans que le Parlement ait été appelé à se prononcer ?

M. CHARLES DUMONT, Rapporteur Général,- Il s'est institué, hier, à la Chambre, une discussion si complète sur cette question, que je ne vois guère l'intérêt qu'il y aurait pour nous à y revenir .

M. PEYTRAL.- Je ne me fais, certes pas d'illusion sur l'efficacité de la manifestation à laquelle je vous convie. Cependant, j'estime qu'il est bon de rappeler , comme l'a fait M. CHERON naguère avec une courtoisie qui n'excluait pas la fermeté que la loi doit être respectée. La création de Ministères est subordonnée à l'autorisation législative. Si cette loi avait été respectée, nous aurions pu , en temps utile, formuler nos observations et , en ce qui me concerne, j'aurais déclaré que la création de certains sous-Secrétariats me paraissait peu opportune alors qu'il en était une au moins

qui .....

qui s'imposait. Celle d'un Sous-Sécrétariat d'Etat de la Marine Marchande.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Demain, je vous saisirai de mes conclusions et il vous appartiendra de décider si la Commission doit entériner le vote de la Chambre ou si au contraire, elle doit faire des réserves sur les créations auxquelles il a été procédé.

M. PEYTRAL.- Ne pouvant assister à notre séance de demain, je tiens à réserver mes droits pour le moment où la question viendra en séance publique.

M. JEANNENEY.- Sans me faire aucune illusion sur la portée des réserves que M. PEYTRAL nous invite à faire, je pense néanmoins qu'il y aurait intérêt à dire que la Commission persiste dans son sentiment et qu'elle trouve inadmissible qu'à la constitution de chaque nouveau cabinet, la loi soit violée.

M. LE PRESIDENT.- Demain, la Commission aura à prendre une décision. Pour le moment, l'incident est clos.

Je dois faire connaître à la Commission qu'à la veille de notre départ en vacances, j'ai été saisi, par M. Lucien HUBERT , Président de la Commission des Affaires Etrangères, d'une proposition tendant à la création d'une intercommission composée de trois représentants des Commissions suivantes : Finances, Affaires Etrangères, Travaux Publics, Colonies et qui serait chargée d'étudier les questions relatives à l'utilisation des prestations en nature . Mon sentiment,- qui est celui de tous ceux de nos collègues que j'ai pu consulter séparément , - est qu'il serait dangereux que nous acceptions la création de cette intercommission où les représentants de la Commission des Finances seraient en .....

en minorité et qui ne tendrait à rien de moins qu'à nous dessaisir de notre droit de contrôle sur les questions si délicates de l'utilisation des prestations en nature. Je me propose donc de répondre à M. Lucien HUBERT que nous ne pouvons nous associer à sa demande .

(approbation unanime).

Adoption de deux avis .

La Commission, adopte les conclusions de l'avis financier présenté par M. Georges BERTHOULAT sur le projet de loi portant prorogation du régime des allocations supplémentaires attribuées aux titulaires de rentes de l'assurance sociale invalidité-vieillesse, survivants d'Alsace et de Lorraine.

Elle adopte ensuite les conclusions de l'avis financier présenté par M. RIO sur le projet de loi.

Exposé de M. le Rapporteur Général sur le budget de 1929

M. LE PRESIDENT .- Je donne maintenant la parole à M. le Rapporteur Général pour qu'il nous fasse un exposé d'ensemble sur le projet de budget de 1929 et sur la situation financière.

.....

Messieurs,

Si vous le voulez bien, puisque vous avez désiré que j'entre en charge en faisant l'exposé général du budget et de la situation financière, je me contenterai d'analyser le projet du Gouvernement. En effet, les différences entre ce projet et les propositions de la Commission des Finances de la Chambre ne sont pas considérables.

La Commission des Finances de la Chambre a diminué de 55 millions les dépenses, de 46 millions les recettes, et nous retrouverons au cours de nos discussions, tout à l'heure, d'abord, en abordant le budget de l'agriculture, quelques unes des principales augmentations qu'a faites la Commission des Finances et que la Chambre a adoptées. Nous retrouverons également dans la loi de finances l'ensemble des modifications importantes sur lesquelles des discussions sont ouvertes, mais aujourd'hui, à vouloir mélanger le projet du Gouvernement et les modifications apportées par la Chambre, nous ne ferions que jeter la confusion dans le débat et nous nous exposerions à des redites.

Je prends donc le projet du Gouvernement et je vais essayer d'en tirer les chiffres caractéristiques. L'intérêt n'est pas dans le rappel de ces chiffres, mais dans leur analyse. Cette analyse nous indiquera dans quel esprit, avec quelles préoccupations dominantes il faut aborder l'examen des dépenses et des recettes d'abord, de la situation financière générale ensuite.

Les dépenses ont été évaluées au chiffre de 45 milliards 225 millions de francs, les recettes au chiffre de 45 milliards 280 millions. On voit donc que l'équilibre de justesse donne un excédent de 55 millions.

Cet équilibre de justesse n'a-t-il pas donné l'impression à l'opinion publique, que nous étions arrivés à une sorte de palier

à.....

à une véritable stabilisation budgétaire, puisqu'aussi bien on rapprochait de si près les dépenses et les recettes, on pouvait croire que les dépenses comme les recettes étaient connues avec une évaluation précise et, que par conséquent, un an après la stabilisation monétaire légale, deux ans après la stabilisation de fait, nous avions un budget stabilisé, ce qui veut dire que nous pouvions, comme avant guerre, avoir des prévisions de recettes et de dépenses très approchées de la réalité.

Cette opinion s'est répandue : on a parlé d'un budget consolidé, stabilisé. Rien de plus faux. Très certainement nous nous engagerions dans une voie sans issue, nous nous tromperions gravement, aussi bien en ce qui concerne les dépenses qu'en ce qui concerne les recettes, si nous gardions cette idée que le budget de 1929 est un budget stabilisé. Tout au contraire : les dépenses aussi bien que les recettes restent extrêmement variables, difficiles à évaluer, loin encore d'un niveau normal et durable. Il ne faut pas s'en étonner, - comment croire qu'après le trouble profond de l'économie nationale et des finances publiques, qu'après 10 ans d'emprunts de guerre, d'endettement non gagé, d'inflation monétaire, de fiscalité massive, la matière imposable ait déjà retrouvé cette fixité relative qui permettait, avant guerre, pour les dépenses comme pour les recettes budgétaires, des prévisions presque toujours justifiées ? -

Nous sommes encore en pleine instabilité économique et fiscale.

Cette instabilité explique que les dépenses, avec le chiffre de 45 milliards 225 millions présentent par rapport à l'année dernière un dépassement de 2.780 millions. Rien que ce déni-vellement montre bien que nous sommes encore dans la période des budgets non stabilisés et en plein mouvement variable à cause des prix, comme à cause des programmes.

Comment.....

Comment se répartissent ces 2.780 millions ?

Pour 1.116 millions ils s'appliquent à ajuster les pensions - environ 600 millions - et les traitements - 500 millions globalement, - au cours nouveau du franc.

Ce qui, plus que les chiffres des crédits demandés, est grave dans le budget que nous étudions, ce sont les déclarations qui commandent ces chiffres : M. le Président du Conseil, dans l'exposé des motifs qui précède le budget a dit qu'il faudrait encore trois années, au taux de 500 millions par an, pour mettre les traitements au niveau de dépréciation des signes monétaires, c'est-à-dire au coefficient 5. Un grand nombre de traitements supérieurs et même moyens n'ont pas encore été relevés jusqu'à ce coefficient. Il a expliqué également, que, malgré les extinctions en ce qui concerne les pensions, il était obligé de faire un gros effort aussi bien en ce qui concerne les pensions civiles que militaires, en vue de les ajuster au coût de la vie et à son augmentation d'environ 240 % depuis le vote de la loi du 31 mars 1919.

Ces déclarations sont importantes car, si, dès cette année, nous ajoutons 1.116 millions aux dépenses de l'année dernière, pour l'ajustement des traitements et des pensions à la dépréciation monétaire, et si de plus les quasi promesses de l'exposé des motifs sont tenues, nous aurons, l'année prochaine un nouveau relèvement d'environ 1 milliard, - et ce ne serait pas fini, - car, toujours d'après l'exposé des motifs, il faudrait encore un demi milliard supplémentaire pour le budget de 1931.

Je crois que notre nouveau Ministre des Finances, M. HENRY CHERON a fait, l'autre jour, un très méritoire effort devant la Chambre pour ne pas laisser aussi étroitement enchaîner nos budgets futurs que le pouvaient faire craindre les termes mêmes de l'exposé des motifs. Il a subordonné les augmentations possibles

des.....

des traitements et des pensions au développement des recettes. Il a fait entrevoir que le rajustement total pourrait s'échelonner sur un nombre indéterminé d'annuités.

Nous ferons, si vous le voulez bien, nôtres, les dernières déclarations de M. CHERON. Evidemment, il y a eu, il y a cette année encore, des augmentations qui ont été absolument nécessaires étant donné la puissance d'achat de notre monnaie, mais nous devons dire aussi qu'arrivés au point où nous sommes de l'amélioration des traitements et pensions, il faut serrer de près les réalités, compter ce que reçoivent sous toutes sortes de formes les fonctionnaires, nous rappeler les sacrifices des épargnants et les charges des contribuables. Combien de retraités de sociétés particulières, combien d'assurés pour la vieillesse, combien de rentiers et de porteurs d'obligations de la ville de Paris, du Crédit Foncier, des Compagnies de chemins de fer ont vu leur situation, non pas relevée au coefficient + 5, mais abaissée au coefficient - 5. Il nous sera permis lorsque nous aurons à examiner les demandes des fonctionnaires comme des pensionnés, aussi bien que le programme du rajustement des traitements et pensions, de rappeler les sacrifices faits par tant de catégories de français au redressement du franc. Si nous acceptons cette année encore 500 millions de crédits nouveaux, nous ne nous considérons pas comme engagés à aller plus loin. La justice veut qu'on ne donne pas tout aux mêmes, nous réfléchirons aux mesures d'équité proportionnelle qui s'imposent dans le rajustement des revenus de toute nature à la dépréciation monétaire devenue définitive.

\*

\* \* \*

Une.....

Une autre cause d'augmentation des dépenses, c'est le développement des crédits de la Défense nationale. Les dépenses pour les Ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies sont de 1 milliard 072 millions supérieures à celles de l'année dernière. Sur cette augmentation, et pour ne parler que du budget de la Guerre que seul j'ai eu le temps d'étudier, l'ensemble des lois de recrutement, - militaires de carrière, agents militaires et civils, gendarmerie mobile, - qui précèdent et préparent la mise en application du service d'un an, coûtent en plus cette année 324 millions. Les crédits nécessités par le relèvement des prix absorbent 97 millions - chiffres considérables -. Rappelons nous que les mesures de recrutement ne seront pas achevées en 1929, que nous ne sommes pas encore au plein des 106.000 militaires de carrière, des pelotons de gendarmerie mobile prévus, des contingents d'agents militaires et d'employés civils indispensables au fonctionnement des centres de mobilisation. En ce qui concerne les dépenses de personnel, le budget de la Guerre est donc loin d'être stabilisé.

Nous ne pouvons pas ignorer le débat qui s'est engagé hier à la Chambre sur les questions de matériel. Certes, il est impossible à trancher aujourd'hui, nous aurons besoin d'études approfondies pour fixer notre opinion. Tout ce que nous pourrons dire en ce moment, dans une phrase aussi discrète que possible, si nous avons à renseigner le public sur nos intentions, c'est que de très importants crédits de matériel devront s'ajouter aux dépenses de recrutement déjà engagées. Ces crédits de matériel, plus particulièrement ceux qui concernent les fortifications, je dois vous indiquer qu'ils ne sont qu'amorcés dans le budget actuel, encore qu'ils soient déjà très importants : Chapitre 147, 3<sup>e</sup> Section, 60 millions.

A.....

A l'article 104 de la loi de finances sont autorisés des engagements de 170 millions pour le génie et de 171 millions pour l'artillerie. A l'article 106, il est fait état des rentrées que peut procurer l'aliénation des vieilles matières et des immeubles inutilisables. Pour 100 millions, ces rentrées peuvent être employées, soit à des constructions ou achats de matériel, soit aux travaux de fortifications.

Les fortifications à construire n'engagent pas seulement des dépenses considérables. Pour l'opinion publique elles sont comme les signes visibles et durables de notre politique militaire en fonction de notre politique extérieure. Sur la partie du front où il faut construire des fortifications, sur ce que seront ces fortifications, nous aurons des discussions approfondies. Notre Rapporteur du Budget de la Guerre M. MAHIEU, nous fera sans doute un rapport précis et complet sur la question. Après l'avoir entendu, après avoir discuté avec lui, entre nous, nous entendrons le Gouvernement et nous verrons quelle décision il nous paraîtra convenable de prendre. Mais dès à présent, il y a une prière que nous sommes d'accord, notre Président M. CLEMENTEL et moi, pour vous adresser. Au cours de notre existence parlementaire qui commence à être vieille de trente années, nous avons passé par des émotions de toute sorte, nous avons connu bien des à coups dans notre politique extérieure et nous avons été à même d'en apprécier les répercussions sur le budget. A l'époque de Fachoda d'abord, nous nous rappelons la hâte et la fièvre du Gouvernement à nous demander de consentir en secret des dépenses formidables, qui n'étaient peut-être pas toutes improvisées, mais qui devant être faites toutes à la fois étaient certainement dans une large mesure excessives, improductives, en tout cas disproportionnées avec les résultats de sécurité qu'on en pouvait attendre. Plus tard, ce fut l'alerte d'Algésiras, puis celle d'Agadir et toujours de la même manière, des

demandes.....

demandes secrètes de crédits massifs, d'un emploi incontrôlable, d'un rendement incertain . Voilà pourquoi, M. CLEMENTEL et moi, nous vous demanderons dès que vous aurez réfléchi, lorsque vous aurez examiné sous tous ses aspects le problème des fortifications, de prendre des décisions nettes et fermes, de les faire connaître au Gouvernement, de ne pas attendre je ne sais quel délai, je ne sais quel évènement avant de réaliser ce qui aura été décidé. Quand les programmes seront prêts, quand les techniciens seront d'accord, quand tous ceux qui ont des lumières sur la guerre au fait ront/<sup>leur</sup> observations, il faudra engager l'exécution du programme arrêté avec la volonté de le mener méthodiquement jusqu'au bout. Certes, il faudra un contrôle serré des dépenses, mais la condition même de ce contrôle serré, c'est que les travaux décidés soient exécutés rationnellement. Notre sécurité veut et vaut de la décision, de l'esprit de suite. Les seules dépenses productives sont celles qui sont faites en y mettant le temps et en leur temps

\*

\* \* \*

Le 3<sup>e</sup> chef de dépassement de dépenses concerne l'ensemble des crédits pour les services civils. Tout compte fait, - celui des augmentations pour 1.084 millions, celui des diminutions pour 492 millions, l'augmentation finale est de 592 millions - les augmentations s'appliquent à l'Hygiène et aux Assurances sociales pour 286 millions, à l'application de la loi sur les mal lotis pour 60 millions, aux Travaux Publics pour 90 millions. Il faut ajouter un autre crédit global que je n'ai pas encore vu indiqué dans les études sur le budget, c'est l'article 98 de la loi de finances qui l'ouvre en autorisant un prélèvement de 1.200 millions sur les prestations en nature du plan Dawes en vue de l'extension & de l'amélioration de notre outillage national.

Ce.....

Ce n'est donc pas 592 millions que le Gouvernement pourra dépenser en plus en 1929 pour les services civils, mais  $592 + 1.200$  millions = 1.792 millions. Lorsque tout à l'heure, j'étudierai les recettes, j'aurai à revenir sur les crédits d'outillage fournis à l'Etat par le Plan Dawes.

J'en ai fini avec les dépenses. Qu'il s'agisse du rajustement des traitements et des pensions au cours du franc, qu'il s'agisse des dépenses de défense nationale, qu'il s'agisse des dépenses d'hygiène, d'assurance et de prévoyance sociales, de routes, de ports, de canaux, nous sommes en pleine instabilité des programmes et des crédits. N'avais-je pas raison de vous dire, en commençant, que rien ne serait plus trompeur que d'appeler budget consolidé, budget stabilisé, le budget de 1929 ou les crédits demandés ne suffisent à l'achèvement d'aucun programme et sont destinés dans une proportion incertaine mais considérable à s'accroître au cours des années prochaines.

\*

\* \* \*

Les recettes ont été évaluées, vous le savez, à 45 milliards 280 millions.

Les ressources exceptionnelles (Bénéfices de guerre et liquidation des stocks) pour 288 millions, mises à part, elles ont été calculées suivant toutes les règles classiques : 1° directement : tout ce qui est impôt direct, recettes d'ordre, produits divers du budget. Les évaluations directes portent sur 14 milliards 585 millions dont 9 milliards 737 millions pour les impôts directs.

2° - Quant aux contributions et aux revenus indirects, ils ont été calculés d'après la règle de la pénultième pour 30 milliards.....

liards 407 millions. La règle de la pénultième conduit à prévoir les rendements des monopoles et des impôts indirects d'après les recouvrements effectués en 1927, compte tenu de quelques corrections qui résultent des lois nouvelles et qui sont la conséquence principalement d'une augmentation de 300 millions due au nouveau tarif des douanes.

Autrefois, l'évaluation directe, - en ce qui concerne les impôts directs, - l'évaluation par la pénultième, - en ce qui concerne les impôts indirects et les revenus des monopoles, - donnait des prévisions très approchées de la réalité et, d'une année à l'autre, d'une stabilité relative. Il n'y avait dans les recouvrements ni plus values excessives pour exciter l'appétit de dépenses des administrations, ni moins values importantes à redouter pour l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui toutest changé. Quel indice plus saisissant de la mobilité et de la variabilité de la matière imposable que celui-ci ? Au 30 Octobre 1928, les recouvrements pour les impôts directs, par rapport à ceux effectués au 30 Octobre 1927, présentent une différence en moins de 886 millions. Par contre, il a été encaissé au titre des impôts indirects 2 milliards 41 millions de plus au 30 Octobre 1928 qu'au 30 Octobre 1927.

Quel signe plus certain de ce qui reste de profondément troublé et d'instable dans notre situation économique ? Les impôts directs, - à de nombreux signes on le peut constater, - accusent une sorte d'essouflement du contribuable qui plie sous la charge des taxes de toute nature : sur les valeurs mobilières, sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur les actes et mutations soumis à l'enregistrement. La fiscalité massive, la fiscalité excessive amènent un ralentissement dans le développement de la matière imposable, peut-être même une regression. Les rôles des bénéfices industriels et commerciaux actuellement émis ne sont cette année

que.....

que de 3 milliards 820 millions alors qu'en 1927, pour l'année entière, ils ont atteint 4 milliards 348 millions. Sans doute on peut penser qu'on pourra encore d'ici la fin de l'année émettre pour 200 millions de rôles, - c'est un maximum -. L'émission totale pour 1928 dépassera donc à peine 4 milliards, ce sera une perte d'environ 300 millions. C'est la preuve d'un ralentissement notable de l'activité économique productrice.

Autre symptôme: Le contribuable français paye très rapidement ses impôts. Il cherche peut être à tromper le contrôleur mais il est diligent avec le percepteur, c'est un trait de notre caractère, or cette année les paiements sont beaucoup plus lents. Le coefficient de recouvrement des rôles qui, dans les années normales est de 70 % à l'époque de l'année où nous sommes, dépasse à peine en ce moment 60 %.

Enfin, la balance de notre commerce extérieur accuse un déficit qui s'aggrave de mois en mois. Avons-nous été trop généreux dans les accords commerciaux de l'année dernière ? Avons-nous des charges fiscales qui augmentant nos prix de revient au point d'arriver à gêner notre exportation ? Les fonds de roulement de l'industrie et du commerce ont-ils été saignés par la fiscalité de ces dernières années ? Très probablement toutes ces causes agissent à la fois et réagissent les unes sur les autres : une baisse de plus de 300 millions sur les rôles des bénéfices industriels et commerciaux, 10 % en moins dans les recouvrements, une balance commerciale qui n'est pas encore inquiétante mais dont le déficit a besoin d'être analysé et étudié de près, voilà autant d'indices que la production est ralentie et qu'en ce qui concerne les contributions directes particulièrement celles qui pèsent sur le commerce et l'industrie, nous avons dépassé le maximum de la charge qui peut être supportée.

Si.....

Si maintenant nous regardons du côté des contributions indirectes ce sont des plus-values formidables qui s'annoncent : La taxe sur le chiffre d'affaires en 10 mois, y compris la taxe sur les spiritueux, produit plus de 599 millions qu'il n'est prévu. La taxe sur le chiffre d'affaires, c'est l'impôt sur les dépenses. Ce n'est pas forcer beaucoup la réalité que de dire le pays gagne moins, il dépense plus .- S'il en est ainsi, c'est qu'il épargne moins, peut-être même qu'il mange son capital. L'opinion se répand nous le savons, même dans les petites villes, même à la campagne, que l'épargne devient un leurre et qu'il est préférable, autant qu'agréable de se payer des articles de luxe et de dépenser au moins autant que l'on gagne. - La taxe de luxe, marchandises et liqueurs, produit 200 millions de plus-values, plus du tiers de la plus value totale sur le chiffre d'affaires.

Dépenser plus quand on gagne moins, c'est l'indice d'une situation non seulement économique mais morale tout à fait instable. Le mal ira s'aggravant si l'esprit d'épargne n'est pas encouragé. Nous aurons à prendre des décisions en ce qui concerne l'allègement des charges fiscales et les moyens d'encourager l'épargne. La loi de finances, dans quelques jours où des projets de loi à discuter dans le premier semestre de 1929 doivent nous permettre d'apporter aux contribuables un certain allègement dans toute la mesure où l'équilibre budgétaire nous le permettra , cet allègement fiscal on le voit est urgent, il favorisera une nouvelle étape dans le développement de l'activité économique, de la matière imposable, et par conséquent contribuera à enrichir les budgets de l'avenir.

\*

\* \*.....

\*

\* \*

Troisième trait caractéristique des recettes prévues pour 1929. Le Ministre des Finances fait appel au plan Dawes , pour 1 milliard en vue d'équilibrer le budget. Déjà M. CLEMENTEL, en 1925, avait pensé prélever un milliard sur le plan Dawes. Son successeur M. CAILLAUX, dans une lettre de Mai 1925 a donné ses raisons , fort intéressantes , - pour retirer du projet du Gouvernement le milliard du plan Dawes. Il a déclaré que toutes les recettes venant des réparations de l'Allemagne devaient être consacrées à trois objets: l'entretien du corps d'occupation, les indemnités pour dommages de guerre, l'amortissement des dettes de l'Etat.

C'est précisément parce que le plan Dawes a cette triple destination que, pour ma part, je vous demande d'approuver le projet du Gouvernement et de prendre un milliard sur les réparations allemandes en vue d'équilibrer le budget.

Quelques chiffres , - ils n'ont pas tous été me semble-t-il mis suffisamment en lumière , - sont nécessaires pour faire voir comment joue le plan Dawes et pour justifier le projet du Gouvernement.

Pour la première fois, en Septembre 1927, nous sommes arrivés à la pleine annuité du plan Dawes. Elle est de 2 milliards 500 millions de marks-or sur lesquels , vous le savez, l'accord de Spa réserve 52 % à la France . Par conséquent, nous aurons à toucher de Septembre 1928 à Septembre 1929 - le mark compté au change de 6 Fr. net - 7 milliards 800 millions. Avons-nous le droit de prendre là-dessus un milliard pour l'équilibre budgétaire ?

Je le crois . Voici en effet comment on prévoit utiliser les ressources du plan Dawes : - d'abord 35 millions de marks-or

pour .....

pour régler en reichmarks conformément à l'accord rhénan les logements , les transports, les réquisitions de toutes natures que nous effectuons en Rhénanie . - Soit plus de 210 millions .-  
2° - Les dépenses de l'armée d'occupation prennent 508 millions,-  
3° - Paiement en espèces au profit des sinistrés 1250 millions , -  
4° - Versement à la Trésorerie britannique 1 milliard 117 millions,-  
5° - Versement au Trésor fédéral 519 millions , - 6° - Remboursement des stocks de l'office de reconstruction industrielle (1 million de livres) 124 millions , - 7° Exécution de la convention monétaire franco-suisse 114 millions . - C'est un total de 3 milliards 842 millions qui sont ainsi , d'ores et déjà, engagés.

Quelles sont en contre partie les recettes à attendre du plan en 1929 ? On distingue très rationnellement ces recettes selon qu'elles donnent lieu à des recouvrements sans perte pour le Trésor ou à des recouvrements avec une perte plus ou moins notable.- Les recouvrements sans perte ce sont les réquisitions en reichmarks pour les paiements en Rhénanie , - les espèces transmises par l'agent des transferts , - le prélèvement de 25% sur les exportations allemandes . C'est un total de transfert sans perte de 2 milliards 250 millions . - Viennent ensuite les prestations ordinaires qu'on peut appeler de fournitures : le charbon , le sucre , le bois, les engrais azotés, les matières et machines diverses ... Sur ces prestations ordinaires de fournitures ou d'approvisionnements le Trésor reçoit moins que l'Allemagne n'est créditive . -Les abattements sont variables suivant les époques et les fournitures . Ils vont de 4 à 15 % . Ils sont notamment supérieurs pour les engrais azotés qui sont vendus très au-dessous du cours mondial. C'est une subvention déguisée à l'agriculture française . Tout compte fait, les prestations de fournitures .....

fournitures procureront probablement en 1929 à la trésorerie à peu près 2 milliards 400 millions correspondant à environ 2 milliards 750 millions portés au crédit de l'Allemagne.

2 milliards 250 millions et 2 milliards 400 millions font au total 4 milliards 650 millions.

Cette somme , pour importante qu'elle soit, diffère beaucoup on le voit des 7 milliards 800 millions que constituent les 52 % , part de la France, sur les revenus du plan Dawes. S'il en est ainsi , - c'est un fait sur lequel nous ne méditerons jamais assez, - c'est que ces 4 milliards 650 millions représentent à peu près tout ce que, à la période actuelle, peut absorber de prestations allemandes, en les payant, notre économie nationale. La différence, c'est-à-dire plus de 3 milliards , nous ne pouvons lui faire place dans notre économie qu'à condition de ne pas la payer, au moins immédiatement. Ce sont des prestations d'outillage que nous réclamerons à l'Allemagne, dont nous la créditerons, mais en contre valeur desquelles notre Trésorerie ne recevra en 1929 que 100 millions en vertu de contrats anciens et 62 millions pour les contrats que l'on prévoit cette année. Ces prestations non payées vont permettre d'outiller de façon puissante et moderne des ports, des canaux, quelques services publics choisis à notre convenance , de faire de grands travaux dans les colonies , d'aider à se créer de grandes usines intéressant quelques industries essentielles . Ces prestations d'outillage mettront donc la France métropolitaine et d'autre mer en mesure de produire davantage et à meilleur prix. La prospérité générale et du même coup les budgets futurs y gagneront, mais, immédiatement, la trésorerie ne reçoit que des versements infimes. Voilà le trait caractéristique général des prestations d'outillage . - Je vous ai déjà indiqué dans

l'étude .....

l'étude des crédits que l'article 98 de la loi de finances met une somme de 1200 millions à la disposition du Gouvernement qui la répartira entre les différents Ministères . L'article 98 prévoit bien dans son alinéa final que "la contre valeur " des prestations fournies sera imputée dans les conditions qui seront arrêtées par le Ministre des Finances au débit du compte spécial du Trésor : versements des diverses puissances en exécution des traités de paix " . - Vous pouvez fouiller tous les chapitres du budget . Aucun des Ministères qui recevront les prestations d'outillage n'aura de crédits pour acquitter la contre valeur des prestations reçues . Avouons d'ailleurs que ce serait une complication bien inutile que de faire payer d'autant plus le contribuable que les Ministères recevraient plus de prestations sur le plan Dawes . Il n'en reste pas moins que 1200 millions inscrits au crédit de l'Allemagne n'auront pas de contre partie dans notre trésorerie .

Les prestations d'outillage destinées à l'Etat , - 200 millions de marks-or , - ne sont pas les plus importantes . En effet 260 millions de marks-or environ restent disponibles , qui sont destinés d'abord aux colonies , - et ce sont probablement les colonies qui , à condition qu'on leur donne du temps , arriveront à faire au Trésor les versements de contre-valeur les plus importants . Ensuite ce sont des sociétés minières , de grandes industries , dont la puissance accrue et l'outillage renouvelé intéressent l'économie nationale , qui recevront elles aussi des prestations d'outillage . Chacun des contrats qui leur en accorderont sera examiné par le service et le Comité des prestations .

M. MILAN.- Nous demandons aussi des prestations pour les départements et les communes .

M. CHARLES DUMONT .....

M. CHARLES DUMONT, Rapporteur Général.- Avec raison, mon cher Collègue, je le crois. Tous ces travaux, tous ces emplois de prestations d'outillage sont, je tiens à le redire, infiniment utiles et désirables. Il importe cependant que la Commission des Finances se rappelle qu'il n'a été prévu, dans les comptes de la trésorerie, comme contre partie à 240 millions de marks-or de prestations pour 1929 qu'une rentrée de 62 millions de francs papier. Le fait, a beaucoup de points de vue, mérite d'être retenu et médité.

Il nous faudra certainement, quelques jours, rapprocher les ressources qui au cours des années prochaines nous viendront des réparations allemandes et au cours des mêmes années les versements que nous aurons à faire pour le paiement des dettes interalliées, ratifiées ou non. Nous constatons que pour 1929 nous avons besoin au minimum de 3 milliards 842 millions, cette somme diminuera lorsque nous aurons fini les paiements aux sinistrés, mais elle croîtra en vertu des annuités échelonnées, des accords Caillaux et Churchill et Béranger-Mellon. Il faudra donc, chaque année que le plan Dawes procure à notre trésorerie des sommes liquides suffisantes pour acquitter les dettes interalliées et maintenir au chiffre d'un milliard au minimum la contribution budgétaire du plan Dawes. Est-ce que ce sera toujours possible ? Pour répondre à cette question on se préoccupe généralement de faire établir au cours des prochaines négociations un plan des réparations qui échelonne sur 62 années les paiements que devra nous faire l'Allemagne et qui devront être suffisants pour nous permettre de nous acquitter des dettes interalliées et nous résERVER le milliard dont il a déjà été question, puis un reliquat substantiel pour le service et l'amortissement des emprunts contractés pour la reconstitution .....

tion des régions libérées . L'étude que nous venons de faire sur la limite des transferts sans perte et des prestations de fournitures une perte réduite nous conduit à penser qu'il faudra dans les négociations qui vont s'ouvrir ne pas s'attacher seulement au chiffre global et total des réparations allemandes annuelles mais se préoccuper de ce que nous pouvons appeler les prestations payantes , les seules qui eu égard aux exigences annuelles des porteurs de notre dette extérieure et intérieure fournissent des ressources à la Trésorerie.

Après cette analyse , revenons en deçà des considérations générales que nous venons d'indiquer sur le jeu du plan Dawes à l'examen de la question spéciale de l'équilibre du budget de 1929. Il est facile de montrer que le Gouvernement a le droit de prélever un milliard sur ce plan et de l'inscrire comme recette sur le budget de 1929 .- Les dépenses obligatoirement prévues pour l'année prochaine s'élèvent , nous l'avons vu , à 3 milliards 842 millions , les recettes prévues à 4 milliards 811 millions. A trente millions près, les prévisions étant nécessairement incertaines, on peut considérer qu'un milliard est disponible . Nous pouvons l'écrire parmi les recettes du budget en contre partie des arrérages et des annuités de la dette réparation qui au total est , vous le savez , de l'ordre de 100 milliards.

\*  
\* \*

Telles sont les observations d'ordre général que je voulais vous présenter sur le budget de l'exercice 1929.

En ce qui concerne les questions relatives à la loi de finances .....

finances, le Gouvernement a proposé quelques réductions sur les impôts directs, la Commission des Finances de la Chambre demande, vous le savez, à étendre les abattements à la base que le Gouvernement proposait. La discussion est engagée. Nous la suivrons, jour par jour, lorsqu'elle se déroulera à la tribune. Traiter aujourd'hui ces questions est évidemment inutile.

\*

\* \*

Etude des dépenses, étude des recettes, nous conduisent à la même conclusion . Avant de parler d'un budget vraiment stabilisé, il faut attendre encore deux ou trois ans. Ce n'est pas avant deux ou trois ans, en effet, que nous pourrons savoir à quels chiffres à peu près définitifs monteront et se fixeront les dépenses d'ajustement des traitements , de défense nationale, d'assistance et de prévoyances sociales, d'outillage . Ce n'est pas avant deux ou trois ans également qu'au profit du contribuable nous pourrons obtenir la seule diminution notable des charges publiques, je veux dire , la conversion, impossible jusqu'en 1931, des emprunts d'Etat 6 et 5 %. Jusqu'à ce moment le taux de 6 % fixera pour ainsi dire le coût minimum des obligations et des emprunts, non seulement pour l'Etat, mais pour les villes, les départements, les collectivités industrielles. 6 % auxquels il faut naturellement ajouter pour tous les emprunteurs autres que l'Etat les impôts de toute nature sur les valeurs mobilières. A l'époque actuelle, loyer trop cher de l'argent emprunté à long terme et impôts excessifs sur les valeurs mobilières empêchent les emprunts de reconstitution et d'extension des outillages. Pour se rendre compte à quel point nous sommes encore loin de la stabilité financière, il n'y a qu'à comparer le chiffre .....

chiffre réduit des émissions d'obligations par rapport à l'avant guerre et l'énorme accroissement des dépôts dans les établissements de crédit. Ces dépôts atteignent 33 milliards . 33 milliards de disponibilité alors que notre industrie n'arrive pas à emprunter , alors que les compagnies de chemins de fer, comme vient de faire l'Orléans, s'adressent pour avoir de l'argent à un Syndicat de Banques hollandaises, quelle contradiction économique au sens le plus fort que donne Proudhon à ce mot.

A quoi s'emploient les disponibilités monétaires en dépôt ?

Les Etablissements de crédit, pour ne pas laisser les dépôts improductifs recommencent leurs opérations d'avant guerre . Ils font l'escompte du papier étranger . Autrement dit ces 33 milliards de disponibilités sont alimentés par des crédits à court terme l'industrie, belge, suisse, allemande surtout, pendant qu' industriels, compagnies de chemins de fer, départements et villes ne peuvent contracter à un taux raisonnable les emprunts qui leur sont nécessaires.

Voilà le dernier symptôme dont je veux marquer le caractère encore presque morbide de notre économie nationale. Ma conclusion c'est que pendant plusieurs années encore toutes les catégories sociales doivent accepter les restrictions et la discipline d'un travail continu , c'est ainsi que, pour notre part, nous devons exercer un contrôle très serré de nos dépenses publiques pour les mesurer à des nécessités inévitables et des charges fiscales pour les alléger autant qu'il sera possible et nécessaires.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai eu l'honneur de poser ma candidature au poste de Rapporteur Général , notre préoccupation constante doit être de préparer , pendant les trois prochaines années, les grandes conversions de 1931 de manière que l'Etat puisse.....

se à cette époque emprunter à un taux notablement réduit. Pour réussir ces grandes conversions , il faut pendant trois ans pratiquer une politique de sagesse et d'équilibre , d'encouragement au travail et à l'épargne . Il faut aussi , il faut , j'allais dire surtout, une politique d'amortissement. Nous avons la chance et nous le plaisir de compter parmi/nos amis MM. LEBRUN et MILAN qui dirigent la Caisse d'amortissement . C'est avec eux et derrière eux , pour ainsi dire, que nous devons travailler.

Leur politique , accordée avec celle du Gouvernement , a déjà obtenu des résultats considérables : les bons dont la durée était inférieure à deux ans ont été supprimés, la dette à court terme et à échéances massives a été ramenée de 42 à 22 milliards, les avances de la banque de France à l'Etat ont été supprimées. Le Trésor se trouve avoir aujourd'hui à son crédit une somme de 8 milliards . Certes, sur ce total, 3.200 millions représentent des avances statutaires sans intérêts Il n'en reste pas moins que les disponibilités que l'Etat s'est procuré atteignent un chiffre impressionnant de nature à rassurer les plus défiants , les plus craintifs . De son côté , la Caisse d'Amortissement possède 5 milliards à son actif à la banque. Il n'est pas indiscret de supposer qu'elle a déjà racheté un certain nombre d'obligations des tabacs. Cette somme de 5 milliards est à sa disposition pour intervenir sur le marché , dès qu'elle y sera autorisée. Il n'y a pas de manière plus utile de préparer par la conversion l'abaissement du loyer de l'argent à long terme.

Pour jouer ce rôle avec une ampleur proportionnée à l'importance des conversions envisagées, il faut que la Caisse d'amortissement .....

ment ait de puissants moyens d'action. Ils atteignent en ce moment vous le savez 5 milliards qui sont à sa trésorerie et environ 3 milliards de produits annuels. Si comme on peut le prévoir des excédents importants apparaissent en fin d'exercice 1928, est-il impossible d'obtenir du Gouvernement qu'il applique rigoureusement la loi qui les réserve à la Caisse d'amortissement. D'une manière précise, pour l'avenir, ne serait-il pas désirable que mois par mois, les plus-values acquises soient versées à la Caisse d'amortissement d'où elles ne pourraient plus sortir que par décision de la loi. La politique d'amortissement est, en effet, la seule qui méthodiquement poursuivie pendant plusieurs années, puisse profondément modifier la physionomie de nos budgets et nous assurer cette stabilité à la fois budgétaire, financière et économique qu'il serait illusoire de croire que nous avons atteinte aujourd'hui. Cette année encore, l'étude des dépenses comme des recettes l'établit, la crise de l'après-guerre se prolonge (vifs applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je suis certain de me faire l'interprète de la Commission des Finances tout entière en remerciant notre Rapporteur Général de son exposé si lumineux ainsi que de l'étude si vivante, si profonde et si sincère à laquelle il s'est livré. Je suis convaincu qu'en faisant connaître au pays la situation réelle dans laquelle nous sommes, nous remplissons notre devoir. On croit trop que la plaie est guérie, que le mal est conjuré. Notre premier devoir est donc d'avertir le pays que, si nous voulons sortir de la crise que nous subissons, nous avons l'obligation la plus stricte de nous montrer aussi attentifs que possible en ce qui concerne la gestion des deniers publics. (Très bien, très bien).

Discussion sur l'exposé de M. le Rapporteur Général.

M. PEYTRAL.- L'exposé très clair de M. le Rapporteur Général m'a vivement intéressé. Je suis cependant quelque peu effrayé par la nécessité en face de laquelle il a cru devoir nous placer, de voter sans discussion les dépenses militaires.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur Général a simplement dit qu'avant la guerre, nous avons, à mainte reprise, connu la nécessité d'engager certaines dépenses militaires et que nous ne l'avons pas fait ce qui nous a placés dans une situation délicate et a placé le pays dans une situation critique. Il a donc insisté pour que nous n'ajournions pas l'effort qui sera reconnu nécessaire; mais il n'a certes pas voulu dire que nous ne devions pas discuter les propositions qui nous seraient soumises.

M. LE PEYTRAL.- M. le Rapporteur Général a, en effet, dit que nous devrons contrôler sévèrement l'emploi des crédits que nous serons appelés à voter pour l'équipement de notre frontière. Mais qui nous dit que les techniciens ne commettent pas d'erreurs dans les plans qu'ils établiront, erreurs se traduisant par des dépenses considérables que le contribuable sera appelé à supporter. C'est pourquoi, au lieu d'un contrôle des dépenses effectuées, je voudrais qu'on institue un contrôle préventif portant sur la nécessité des crédits demandés. Et je souhaiterais que ce contrôle fût exercé non par ces techniciens en qui, je le déclare, j'ai peu de confiance, mais par des parlementaires sérieux et compétents.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes parfaitement d'accord .....

d'accord sur ce point. Mais j'insiste afin que pour tout ce qui sera reconnu nécessaire , nous en exigeons l'exécution rapide et régulièrē.

M. MAHIEU.- Je voudrais dire un mot sur la question des prestations en nature que M. le Rapporteur Général a traitée au cours de son magistral exposé.

Les livraisons prévues pour les trois premières annuités du plan Dawes ont été assez facilement absorbées. Il n'en a pas été de même pour la quatrième annuité. En effet, l'industrie française rééquipée et réorganisée produisait en grande quantité les produits fabriqués. On risquait, en réclamant à l'Allemagne, au titre des prestations en nature, des produits similaires de lui porter un coup mortel. C'est pourquoi on a cherché à demander à l'Allemagne de nous fournir l'outillage et les matériaux nécessaires à l'exécution des grands travaux publics indispensables à l'équipement économique du pays qui lui permettra de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère. De tels travaux ne sont certes pas productifs immédiatement , mais ce serait une erreur de croire que les avances ainsi faites resteront éternellement sans contre-partie. Petit à petit, en un nombre d'années assez considérable, il est vrai, elles seront remboursées. Je dois toutefois faire exception pour tout ce qui concerne les fournitures faites pour l'équipement de nos sept grands ports. Ces fournitures, l'Etat les effectue gratuitement; mais il le fait dans un intérêt général , afin de mettre nos grands ports en état de lutter victorieusement contre la concurrence redoutable que leur font les ports belges, hollandais et italiens.

En .....

En ce qui concerne les fournitures faites pour l'équipement des autres ports, le remboursement en est prévu, avec toutefois des délais assez considérables. Néanmoins, comme l'a dit M. le Rapporteur Général, il est à craindre que pour les années qui suivront 1930, ce système ne puisse plus jouer et que l'Etat français se trouvant dans la nécessité d'absorber des quantités de plus en plus grande de prestations ne soit amené à les céder gratuitement aux collectivités ; ports, chambres de commerce, colonies, départements et communes, chargées de les utiliser.

En tout cas, on peut distinguer deux catégories de travaux à effectuer au moyen des prestations en nature : ceux qui profitent directement à l'économie nationale et qui ne feront pas l'objet d'un remboursement à la Trésorerie et ceux qui ne lui profitent qu'indirectement et qui doivent être remboursés dans un délai plus ou moins long.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que, dans l'avenir, nous puissions obtenir de l'Allemagne des versements en espèces supérieurs à ceux qu'elle nous fait actuellement.

On est en droit d'espérer, en effet que si la pratique des travaux effectués par des industriels allemands en association avec des industriels français et à la condition que tous deux soient solidaires de l'exécution, se développe, nous obtenions, du comité des transferts, le versement de sommes plus considérables.

Mais pour me résumer, je déclare que je suis d'accord avec M. le Rapporteur Général pour estimer à 3 milliards 1/2 ou à 4 milliards au maximum, les rentrées effectives que la Trésorerie est en droit d'espérer de l'application du plan Dawes au cours des années qui vont venir.

M. HERVEY.....

M. HERVEY.- Les observations présentées par M. le Rapporteur Général m'ont suggéré trois scrupules:

Il a dit tout d'abord que nous devions nous efforcer, à l'imitation de la tactique employée par M. CHERON devant la Chambre de ne pas nous laisser lier par les termes de l'exposé des motifs en ce qui concerne les promesses relatives à l'ajustement des traitements et des pensions. Je crains qu'il ne soit bien tard pour employer une telle tactique. Le jour, où votant la stabilisation définitive qui a consacré une dévalorisation de notre monnaie de quatre cinquièmes, nous avons proclamé que le franc ne valait que vingt centimes, nous avons pris l'engagement moral d'ajuster tous les traitements à la nouvelle valeur de la monnaie. Un tel engagement nous devons le tenir si nous voulons conserver à l'Etat un cadre de bons serviteurs. Et nous devons le tenir vis à vis des pensionnés, principalement des mutilés de guerre.

En second lieu, M. le Rapporteur Général a exprimé la crainte que le budget ne puisse pas être stabilisé avant trois ans. Mais la perspective qu'il le sera dans trois ans constitue un espoir qui me réjouit. Si cet espoir se réalise, ce sera magnifique. Aucun peuple, ni l'Angleterre après les guerres napoléoniennes ni les Etats-Unis après la guerre de Sécession ne se sera relevé aussi rapidement que la France dont on peut dire qu'elle subît au cours de la guerre, une secousse sans exemple dans l'histoire.

Enfin, je crois qu'il ne faudrait pas trop insister sur les difficultés que nous aurons à absorber les prestations en nature, prévues par le plan Dawes. Il faut, au contraire, tout faire pour essayer de les absorber, afin que l'Allemagne au cours des négociations qui vont s'ouvrir ne puisse arguer de notre difficulté à utiliser les prestations en nature.

Nous .....

Nous ne devons rien faire qui puisse affaiblir notre position, sinon nous serions entraînés à consentir des concessions trop considérables.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'ai pas voulu dire que nous ne pouvions pas absorber la totalité des prestations prévues par le plan Dawes; j'ai simplement voulu distinguer ce qui, dans l'utilisation de ces prestations, se traduirait effectivement par des recettes pour la Trésorerie.

M. FRANCOIS MARSAL.- Un mot sur la question du super-équilibre du budget. La mise en lumière de ce super-équilibre a produit d'excellents effets et a contribué fortement au redressement rapide de notre situation dans le monde.

Mais si ce super-équilibre persiste, si les rentrées sont plus abondantes qu'on ne l'avait prévu, si, en un mot, le contribuable continue à sortir de sa poche pour le verser à l'Etat plus que celui-ci n'était normalement en droit d'espérer, une question se pose : Que fera-t-on de ces excédents ?

M. PEYTRAL.- N'oubliez pas qu'il y aura, en fin d'exercice des demandes de crédits supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Compte tenu de ces demandes, on peut estimer que l'exercice 1928 se soldera par un excédent de 2 milliards.

M. FRANCOIS MARSAL.- On sera alors amené à se demander s'il n'y aurait pas lieu de demander au contribuable de verser moins, c'est-à-dire à envisager des dégrèvements. Je crois qu'il serait mauvais de s'engager dans la voie des dégrèvements et de diminuer le total des impôts. Mais il faut que les excédents ainsi recueillis servent pas à alimenter des sources de dépenses nouvelles, il faut qu'ils soient consacrés

à .....

à l'amortissement de la dette publique.

D'ailleurs, la non-diminution du total des impôts n'implique nullement qu'on ne doivent pas envisager un meilleur aménagement de certains d'entre eux; je songe surtout en ce moment aux droits de mutations en matière immobilière, droits dont le taux fait fuir la matière imposable et encourage des fraudes dont nous recueillons tous, en confidence, les échos.

Donc, amortissement progressif de la dette au moyen des excédents budgétaires. Mais il ne faudrait cependant pas que ces excédents fussent obtenus par des moyens dangereux pour la sécurité du Pays.

J'ai entendu, hier, dire à la Chambre qu'il était naturel, en cas de guerre, d'envoyer nos enfants au devant de l'ennemi, sans se préoccuper si les travaux nécessaires avaient été faits. Or, je considère, moi, que le meilleur emploi à faire de notre agent, avant même tout amortissement de la dette publique, c'est d'effectuer les travaux indispensables qui permettront à nos fils de ne pas affronter, en rase campagne, un ennemi qui ne songe qu'à se livrer à une attaque brusquée sur notre frontière mal défendue.

Pour terminer, je désire présenter une observation au sujet des négociations officieuses qui vont s'ouvrir demain à Berlin en vue de préparer les travaux de la Commission d'expert qui sera chargée de fixer à nouveau le montant de la dette allemande. D'après des renseignements sûrs que je possède, il appert que le Dr SCHACHT, Président de la Reichsbank n'a pas caché son intention de demander que l'annuité à verser par l'Allemagne fût fixée à 1.200 millions de marks or et que le temps pendant lequel serait payée cette annuité fût limité

à 20 ans .....

être escomptée du fait des décès qui se produisent parmi les pensionnés , une revendication se fait jour, c'est celle de la retraite du combattant . Il faut que, sur cette question, nous obtenions une promesse solennelle du Gouvernement qu'il ne s'engagera pas à la légère et que si des sommes doivent être accordées à des anciens combattants, ce ne soit point en vertu d'un droit , mais à titre de secours.

M. JEANNENEY.- Malheureusement , le Gouvernement s'est engagé lorsqu'il a déclaré qu'il est gouverné par les possibilités budgétaires. Cela permet tout.

M. HENRY ROY.- En ce qui concerne le traitement des fonctionnaires, je ne crois pas que le Gouvernement puisse répondre à la question de M. PERET, car s'il a stabilisé la monnaie, aucun effort sérieux n'a été fait en vue de stabiliser le coût de la vie .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est facile de répondre à M. PERET. Il suffit pour cela de se référer à l'exposé des motifs qui précède le projet de budget. Dans ce document, le Gouvernement, après avoir rappelé ce qu'il a déjà fait en faveur des fonctionnaires et des pensionnés et qui se traduit par une dépense de 4.600 millions, expose que le réajustement total des traitements et pensions nécessitera une surcharge budgétaire de 3 milliards dont la première étape se traduit par l'inscription, au budget de 1929, d'un crédit de 1.100 millions.

M. LE PRESIDENT me permettra d'ajouter qu'il est inexact de dire qu'on a atteint le plafond en ce qui concerne les pensions de guerre.

M. LE PRESIDENT.- J'ai simplement voulu dire qu'on aurait atteint ce plafond, si l'on ne modifiait plus le taux des pensions.....

à vingt ans .

Il y a là un danger éventuel que je me permets de signaler à M. le Rapporteur Général en faisant appel à sa vigilance.

M. RAOUL PERET.- M. le Rapporteur Général a chiffré les dépenses du présent budget à 45 milliards et il a dit qu'on ne pouvait pas considérer ce chiffre comme un maximum car il est encore appelé à croître au cours des deux exercices à venir. Le budget de 1930 serait en effet de 1 milliard plus élevé et celui de 1931 de 1.500 millions. Or, la limite au-delà de laquelle il est impossible de rien demander au contribuable est actuellement atteinte . Comment se procure-t-on les sommes nécessaires . J'entends bien qu'il y a actuellement des excédents ; mais qui nous dit que ces excédents se maintiendront . Aux années de vaches grasses peuvent succéder des années de vaches maigres. Nous avons donc le droit de demander au Gouvernement de nous dire exactement ce qu'il compte faire au cours des exercices 1930 et 1931, tant au point de vue de l'ajustement du traitement des fonctionnaires qu'à celui de l'ajustement des pensions. Tant que l'on vivait dans l'incertitude monétaire, il eût été impossible de répondre à cette question . Mais maintenant que la stabilisation est faite le Gouvernement peut et doit y répondre.

Il doit avoir un programme; il doit savoir se tracer des limites. Il ne faut plus qu'on voie, comme cela s'est produit cette année les excédents de recettes absorbés par certaines catégories de fonctionnaires, aussitôt qu'ils apparaissent .

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne les pensions de guerre, nous avons atteint , cette année le plafond, ce qui a permis divers rajustements.

Mais, comme une baisse régulière des sommes à payer peut

être .....

pensions. En effet, le nombre des pensions qui n'avait cessé de s'accroître , du fait des descendants qui n'ayant pas, à la fin de la guerre l'âge minimum pour voir s'ouvrir à leur profit le droit à pension et qui atteignaient cet âge ne s'accroît plus. Au contraire, il diminue du fait des décès qui se produisent parmi les descendants et les mutilés et du fait que des orphelins atteignent l'âge à partir duquel ils perdent leurs droits

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En résumé, le Gouvernement prévoit, pour les fonctionnaires, trois étapes de 500 millions et pour les pensionnés , une dépense annuelle d'au moins un milliard. Cela, comme l'a dit M. PERET , peut constituer un grave danger pour les exercices à venir. Si nous ne freinons pas, si pour contenir les impatiences qui se manifestent de toutes parts nous ne rallions pas à la tactique qu'a su prendre à la Chambre , M. le Ministre des Finances , nous serons débordés.

Et puis, s'il était juste parce que c'était humain d'ajuster les traitements des petits au coût de la vie et de leur accorder le minimum qui leur permet de vivre, eux et leur famille, est-ce à dire qu'il faille accorder le même coefficient de majoration à tous les fonctionnaires , à ceux dont le traitement représente non seulement les dépenses indispensables pour la nourriture et le vêtement, mais en outre certaines possibilités de confort ? Franchement, je ne le crois pas . Pourquoi les fonctionnaires moyens et supérieurs seraient-ils la seule catégorie de citoyens à ne pas souffrir des conséquences de la guerre ?

On parle souvent des traitements accordés par certaines grandes entreprises privées à des directeurs, ingénieurs en

chef.....

cher , etc... Mais cela n'a aucun rapport avec la question des fonctionnaires moyens.

Pour ces hommes d'exception, les entreprises dont il s'agit payent des traitements qui sont sans aucun rapport avec le coût de la vie et le coefficient de dépréciation monétaire ; c'est leur valeur exceptionnelle qu'elles rémunèrent; mais pour les emplois moyens: chefs de contentieux, directeurs d'agence , chefs comptables, les traitements d'avant-guerre n'ont pas été affectés du coefficient 5. Du coefficient 4, tout au plus.

En faisant des avantages trop grands aux fonctionnaires de l'Etat, nous inciterions ces employés des entreprises privées à réclamer des augmentations analogues et nous porterais indirectement à l'équilibre de ces entreprises une atteinte grave .

M. ROUSTAN.- M. le Rapporteur Général me paraît appartenir - et je me garderai de l'en blâmer -, à l'école des temporisateurs. Il cherche , à la suite de son prédécesseur aujourd'hui Ministre des Finances , à revenir sur les promesses qui ont été faites aux intéressés, afin de se ménager une ligne de retraite et de réservier l'exécution de ces promesses comme dernière concession.

Je crains bien que cette tactique soit vaine. On daura que nous nous sommes ménagés une ligne de retraite; on cherchera immédiatement à nous y acculer et même on tentera de la forcer. Une fois de plus nous aurons l'air de céder aux revendications des syndicats de fonctionnaires.

Il serait bien préférable de dire, - car il serait puéril de nous dissimuler que nous en viendrons fatalement à accorder à tous le coefficient 5 -, il serait préférable dis-je de dire dès maintenant: voilà jusqu'où nous voulons aller , mais nous ne pouvons pas vous accorder tout dès cette.....

cette année. Les promesses que nous vous avons faites, nous les tiendrons , mais nous n'irons pas au-delà.

M. JEANNENEY.- Je ne crois pas qu'on puisse faire utilement les réserve que suggère M. le Rapporteur Général. Qu'il veuille bien se reporter au débat qui a eu lieu en 1927 devant la Chambre. A ce moment, un engagement formel a été pris; une sorte de contrat a été conclu qu'on ne peut plus éluder maintenant . Ceci dit, je ne puis que déplorer que de tels engagements soient pris, car ils aboutissent en fait à nous lier les mains et à supprimer la liberté du Parlement.

M. RAOUL PERET.- J'insiste sur la gravité des promesses qui ont été faites, peut-être trop légèrement, par le Gouvernement. On compte sur les plus-values des exercices futurs pour les tenir; mais rien ne dit que ces plus-values se réaliseront. Alors, l'impôt? Quel impôt ? Je ne crois pas qu'il soit possible de demander au contribuable un effort supplémentaire .

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole. Le débat est clos. L'exposé de M. le Rapporteur Général qui a été sténographié in extenso vous sera distribué.

M. MILAN.- Je demande qu'on y joigne le texte des observations de M. MAHIEU.

M. HENRY BERENGER.-S'il en doit être ainsi, je demande à formuler quelques observations.

Les prestations en nature sont loin d'être utilisées comme elles devraient l'être notamment aux colonies. M. de Jouvenel et moi-même , nous l'avons démontré devant les Commissions des Affaires Etrangères et des Colonies.

Notre immense empire colonial, peuplé de plus de 60 millions d'habitants, est en état d'infériorité , au point de

vue .....

vue de l'outillage économique, par rapport aux colonies de la plupart des autres nations. Une occasion s'offre de compléter cet outillage, saisissons la. On parle sans cesse de la difficulté que nous aurons à absorber les prestations prévues aux prochaines annuités du plan Dawes; cette difficulté ne fera que s'accroître si nous ne préparons pas, dès maintenant, un programme d'utilisation de ces prestations en fonction non seulement des besoins de la métropole mais aussi de ceux de notre immense empire colonial.

Si ce programme n'est pas dressé, si nous ne profitons pas de l'occasion pour mettre en valeur la France d'outre-mer nous aurons fait faillite devant nous-mêmes, devant nos colonies et devant l'étranger qui nous observe.

Parlant des propositions que l'Allemagne se prépare à faire devant la Commission d'experts qu'il est question de réunir, M. FRANCOIS-MARSAL nous a donné tout à l'heure des chiffres plus pessimistes encore que ceux que nous connaissons par les dépêches d'agences. M. PARKER GILBERT, d'autre part, a déclaré que l'annuité allemande pourrait être maintenue à son chiffre actuel. Mais n'oubliions pas que M. PARKER GILBERT Agent général des paiements, vivant en Allemagne, ne laisse pas, malgré lui, d'être influencé par les Allemands au contact de qui il vit. Des observateurs sérieux, constatant la prospérité chaque jour grandissante de l'Allemagne, disent que celle-ci pourra sans peine, verser bientôt des annuités de 2.700 millions de marks-or. En espèces ? Evidemment non. Alors, il faut envisager l'emploi des livraisons en nature. qui représenteront cette annuité. Un large programme doit être établi; nous devons et nous pouvons utiliser les fournitures que l'Allemagne sera appelée à nous faire. C'est pourquoi, pour ma part, je m'opposera à toute politique qui aurait pour objet de fermer le compte des prestations en nature .....

nature . Ces prestations doivent être utilisées pour le développement de notre outillage national et colonial. Aussi je demandera à la Commission de dire qu'elle est fermement décidée à voir utiliser pendant un demi siècle les prestations que l'Allemagne doit nous fournir.

M. LE PRESIDENT .- L'exposé de M. le Rapporteur Général ayant seul fait l'objet d'un compte rendu in-extenso, sera seul distribué . Quand les membres de la Commission l'auront lu à tête reposée , rien ne s'opposera à ce qu'un large débat s'institue sur le problème des prestations en nature.

Nous allons maintenant aborder l'examen du budget des dépenses de l'exercice 1929, en commençant par le budget des services pénitentiaires.

#### Budget de 1929

##### Services Pénitentiaires .- M. Henry ROY, Rapporteur spécial.

Les différents chapitres du budget des services pénitentiaires sont adoptés avec les chiffres proposés par M. Henry ROY, Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations .

##### Chapitre 6.- Personnel de surveillance du service pénitentiaire .- Traitements.

M. FERNAND FAURE .- Ne pourrait-on transférer à Doullens la colonie pénitentiaire de Cadilhac qui n'abrite qu'un nombre restreint de jeunes détenus dans un château magnifique qui pourrait être employé à des fins plus utiles ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL .- Il n'y a que trois colonies pénitentiaires de jeunes filles. Celle de Cadilhac où

l'on .....

l'on envoie les moins tarées, celle de Doullens et celle de Clermont qui ne reçoit que les détenues sur lesquelles on ne peut plus fonder aucun espoir de redressement.

Je verrais un inconvénient certain à envoyer à Doullens les jeunes détenues de Cadilhac . Doullens est en effet un établissement spécialisé divisé en deux quartiers dont l'un est réservé aux jeunes syphilitiques. Il serait mauvais d'y envoyer les jeunes détenues de Cadilhac qui, je le répète, sont saines physiquement et ne sont point atteintes de tares morales telles qu'on ne puisse espérer leur relèvement.

Ceci dit, je reconnaiss qu'il est regrettable de maintenir une colonie pénitentiaire dans un domaine présentant les caractères artistiques qu'offre le château de Cadilhac.

M. FERNAND FAURE.- Ne vous méprenez pas sur mon intention ! Si le département de la Gironde demande l'évacuation du château de Cadilhac , ce n'est point pour en faire une manière de musée à peu près inutile, mais pour y loger les 200 gardes républicaine mobiles dont il va être doté.

D'ailleurs, veuillez considérer que les jeunes filles internées à Cadilhac sont peu nombreuses, 60 à 80 tout au plus.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- D'avantage . 120.

M. FERNAND FAURE.- Je sais bien que les communes voisines demandent le maintien de la colonie où elles savent, au moment de la vendange , trouver une main-d'œuvre supplémentaire à bon compte; mais j'estime que l'intérêt général doit passer avant ces intérêts particuliers, si respectables qu'ils puissent être.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je vous promets d'étudier la question, après le vote du budget.

M. le Rapporteur.....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- N'y-a-t-il point de places libres à Cadilhac?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- A Cadilhac comme dans les deux autres colonies il y a de nombreuses places libres, plus de 500 pour les 3 établissements. Cela tient à ce que les tribunaux , - ce qui à mon sens est une grave erreur- au lieu de prononcer l'envoi des jeunes filles dans les colonies pénitentiaires n'ont que trop tendance à les confier à des patronages qui n'exercent pas sur elles une surveillance suffisante.

- Le chapitre est adopté avec le chiffre proposé par M. le Rapporteur Spécial.

- Chapitre 9.- Personnel technique des établissements pénitentiaires.- Traitements.

M. LAVAL.- Quelles recettes l'Etat tire-t-il de la main-d'œuvre pénitentiaire.?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- 7 à 8 millions tout au plus ce qui est nettement insuffisant.

M. LAVAL.- Or, lors de mon passage au Ministère de la Justice, les services pénitentiaires coûtaient 50 millions.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Ils en coûtent maintenant plus de 85.

M. LAVAL.- Si l'on organisait avec intelligence le travail dans les prisons, l'entretien des malhonnêtes gens ne coûteraient rien aux braves gens.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Vous avez tout à fait raison.

M. LAVAL.- Or, je ne trouve aucun renseignement à cet .....

cet égard dans le rapport fait par M. BARETY au nom de la Commission des Finances de la Chambre. Le contrôle parlementaire exercé dans de telles conditions est illusoire.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Il est bien difficile aux Rapporteurs d'obtenir de l'administration les renseignements qui leur sont nécessaires. C'est ainsi que je m'ai jamais pu savoir à combien revenait , en définitive , l'entretien d'un prisonnier à la prison de Fresnes où pourtant le travail est en régie. Pour les autres prisons où le travail est concédé à des manutentionnaires, tout ce que j'ai pu constater, c'est que ceux-ci réalisent des fortunes scandaleuses.

M. le GENERAL STUHL.- Ces adjudications sont viciées par l'entente frauduleuse entre les soumissionnaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ils pratiquent en effet, ce qu'ils appellent la révision.

Le chapitre est adopté avec le chiffre proposé par M. le Rapporteur Spécial.

Chapitre 12.- Application de la loi du 22 Juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je crois que la loi sur les patronages a été faussée en ce sens qu'on a laissé prendre à certains patronages un développement excessif et que l'interprétation qu'on en a donné n'avait pas été voulue par le législateur .

La loi prévoyait qu'un indemnité de 2.50 par jour serait versée aux patronages pour chacun des enfants dont ils assumeraien la charge; mais beaucoup d'enfants étant placés soit au pair, soit même à gages, l'administration a décidé de n'allouer que 0.70 pour chacun de ces enfants

Les .....

Les patronages ont déféré cette circulaire au Conseil d'Etat qui l'a annulée . Pour mettre fin à la contestation, l'administration a eu l'imprudence de s'en remettre à l'arbitrage de M. WATTINE, Président du Tribunal de la Seine. La sentence rendue par celui-ci a été trop favorable aux patronages qui, de ce fait, encaissent des sommes considérables pour des enfants qui ne leur coûtent absolument rien. C'est ainsi que l'un deux "L'enfant à Paris" a encaissé 977.000 Frs.

J'estime d'ailleurs que dès qu'un patronage a plus de 200 enfants à surveiller, il ne peut plus convenablement remplir sa mission. Or, il en est qui compte jusqu'à 1.800 enfants. Résultat : ceux-ci sont placés n'importe où et ne sont l'objet d'aucune surveillance.

J'ajoute que pour les enfants placés à gages, le pécule qui doit, aux termes même de la loi, leur être constitué , l'est d'une façon scandaleuse, 14 % , en effet, du salaire de l'enfant sont versés au pécule alors que 86 % tombent dans la caisse du patronage.

C'est contre de telles pratiques véritablement abusives que je m'élève et c'est pourquoi je voudrais qu'on confiât et qu'on envoyât davantage dans les colonies pénitentiaires où ils font l'objet d'une surveillance plus étroite .

Chapitre 22.- Participation de l'Etat dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 Juin 1875 et 4 Février 1893.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Le crédit inscrit à ce chapitre est trop faible. Il a pour objet d'assurer la participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des prisons cellulaires. Or, l'enselllement n'est encore que l'exception .....

l'exception et cependant il serait souhaitable qu'à tout le moins l'encellulement de nuit fût pratiqué partout. Pour cela des transformations sont nécessaires dans la plupart des prisons départementales. De nombreux départements ont voté des crédits représentants leur quote-part dans les dépenses qu'entraîneront ces transformations. Ils demandent à l'Etat de leur accorder la subvention de moitié à quoi ils est tenu. Malheureusement, la modicité du crédit inscrit au budget ne permettra pas de faire face à toutes ces demandes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Si j'ai bien compris, il s'agit de diviser, en cellules, par des cloisons, les dortoirs actuellement habités par les prisonniers dans une promiscuité que, comme vous, je déplore. Il me semble que pour réaliser ces travaux, il faudra surtout du fer et du ciment, toutes choses qui peuvent être obtenues de l'Allemagne au titre des prestations en nature. Ne pourrait-on dans ces conditions, dire que l'Etat devra prélever, sur le montant des prestations dont la valeur est inscrite au budget, des matériaux jusqu'à concurrence de 500.000 francs, ces matériaux devant être remis aux départements sous forme de subvention en nature ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- J'accepte, bien volontiers, cette suggestion. Le chapitre est adopté.

Budget de l'Agriculture .- M. Abel Gardey, Rapporteur Spécial.

M. LE PRESIDENT, - L'ordre du jour appelle l'examen du budget de l'agriculture.

Les différents chapitres de ce budget sont adoptés avec les chiffres proposés par M. Abel GARDEY, Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres .....

chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations.

Chapitre 7.- Participation de la France aux dépenses de l'Institut international d'agriculture à Rome 400.000 Fr.

M. le Général STUHL proteste contre la suppression, par la Chambre, à ce chapitre, d'un crédit de .... qui eût permis l'assimilation du délégué français à Rome à un conseiller d'ambassade de 2ème classe et il demande le rétablissement du crédit proposé par le Gouvernement .

M. LE PRESIDENT fait observer que le relèvement demandé par le Général Suthl ne peut être effectué par le Sénat.

- Le Chapitre est adopté.

- Chapitre 23.- Encouragement à l'Agriculture.

M. le RAPPORTEUR SPECIAL expose que la Chambre a réservé ce chapitre en vue de permettre l'étude d'une proposition de M. VINCENT AURIOL tendant à l'inscription d'un crédit de 60 millions permettant de gager un emprunt d'un milliard dont le montant serait consacré à encourager l'agriculture. Il propose en conséquence de résERVER la décision de la Commission jusqu'à ce que la Chambre ait statué.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL propose de repousser d'avance la proposition de M. VINCENT AURIOL au cas où cette proposition de caractère électoral serait adoptée.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. déclare accepter cette suggestion qui est adoptée.

En conséquence, le chapitre est adopté avec le chiffre de ...

Chapitre 70 bis.- Encouragements à l'élevage du mouton en France .

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.expose qu'en vue d'encourager l'élevage du mouton en France , dans les colonies et pays de .....

de protectorat , la Chambre a institué un droit de 0 Fr. 10 ad valorem sur les peaux importées pour le produit en être employé à l'encouragement de l'élevage du mouton.

M. HERVEY.- Ce chapitre est la conséquence des articles 29 et 30 de la loi de finances, or ces articles ne prévoient pas qu'une partie du produit de la taxe pourra être employée en France.

Pourtant , il y aurait intérêt à permettre de réaliser en France les expériences de greffe exécutées sur des bétiers par le Dr Voronoff dans divers pays et qui ont permis d'obtenir une augmentation de rendement en poids et en laine.

M. MAHIEU.- De telles expériences sont possibles en Algérie ou au Maroc où l'on affaire à d'immenses troupeaux; mais comment répartirait-on les subventions en France où les troupeaux de 10 à 15 bêtes sont nombreux et comment en contrôlerait-on l'emploi ?

D'ailleurs, je fais remarquer à la Commission que la question a été réservée à la Chambre et que nous ignorons encore quelle décision celle-ci prendra .

M. LEBRUN .- Cette taxe est une imitation de la taxe instituée sur les cotons importés et dont le produit a permis de développer dans nos colonies, notamment dans la région du Niger la culture du coton. En présence des résultats heureux obtenus pour le coton, le Gouvernement a pensé qu'on pourrait agir de même pour la laine et il a inscrit en conséquence , dans la loi de finances, les articles 29 et 30 instituant une taxe sur les laines importées. Le produit éventuel de cette taxe, soit 5 millions fut inscrit au chapitre 70 bis du budget de l'agriculture pour être distribué à titre d'encouragement à l'élevage du mouton dans les colonies .....

Colonies et pays de protectorat.

En voyant ce chiffre, la Commission des Finances de la Chambre s'est dit que puisqu'on élève également le mouton en France, il y avait lieu de réserver la moitié du crédit à la métropole. Cela n'a aucun sens.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- D'ailleurs, cela est contraire à la règle qui veut qu'en matière de subventions à l'agriculture, l'Etat ne distribue pas directement les subventions mais les répartisse entre les offices d'agriculture qui assument la responsabilité de leur distribution.

M. HERVEY.- C'est pourquoi la part du crédit réservée à la France pourrait être distraite du chapitre 70 bis et inscrite au chapitre relatif aux subventions aux offices d'agriculture.

M. LEBRUN.- Je répète que l'attribution de subventions en France ne signifie rien. Nos races de moutons sont des races lainières qu'il n'est guère facile d'améliorer. Il n'en est pas de même dans nos colonies. Ainsi, il existe en Afrique Occidentale, un cheptel de 10 millions d'ovins; malheureusement, ces moutons au lieu d'avoir de la laine ont des poils. Certains éleveurs ont fait venir des bétiers mérinos du Cap et grâce à des croisements parviennent à obtenir des moutons à toison laineuse. Voilà des exemples à encourager et c'est à des expériences de cet ordre que doit servir le produit de la subvention.

Quant aux expériences de greffe dont parlait M. HERVEY, il n'y a pas besoin de deux millions pour y procéder.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs, ces expériences pourraient être utilement faites à l'école de bergerie de Rambouillet.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je crois qu'il serait sage de se référer à toute décision jusqu'à ce que la Chambre ait statué .....

M. LE PRESIDENT.- Le Chapitre 70 bis est donc réservé.

CHAPITRE 75 bis .- Travaux communaux d'adduction  
d'eau potable dans les agglomérations atteintes par les faits  
de guerre.

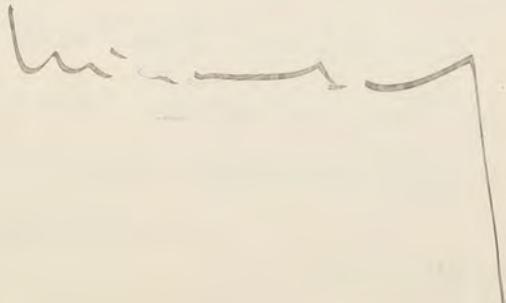
M. LE RAPPORTEUR SPECIAL expose qu'il n'existe au budget aucun crédit destiné à subventionner les communes, autres que celles des régions libérées, qui effectueraient des travaux d'adduction d'eau potable. Les seules subventions qui sont attribuées aux communes proviennent , soit du prélèvement sur le pari mutuel (12 millions) soit du prélèvement sur le produit des jeux ( 7 à 9 millions). Or, les demandes de subventions en souffrance sont très nombreuses . Ne conviendrait il pas de faire un effort supplémentaire soit en augmentant le prélèvement sur le produit des jeux, soit en inscrivant un crédit au budget afin de liquider les demandes en souffrance. M. le Rapporteur Spécial demande donc que le chapitre soit réservé jusqu'à ce qu'il ait pu se livrer à une étude plus approfondie de la question.

Le Chapitre est réservé .

LE CHAPITRE 93.- Traitements des officiers des eaux et  
forêts dans les départements, - est également réservé à la  
suite d'un échange d'observations entre M. le Rapporteur  
Spécial et M. MAHIEU.

- La séance est levée à 18 heures 1/4.

Le Président de la Commission des Finances,



COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 30 Novembre 1928

La Séance est ouverte, sous la présidence de M. CLEMENTEL , à 16 heures;

PRESENTS : M.M. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. PIERRE LAVAL.

REYNALD. GALLET. FERNAND FAURE. ALBERT MAIEU.

ABEL GARDEY. GEORGES BERTHOULAT. FARJON.

HENRY BERENGER. BIENVENU-MARTIN. PASQUET.

FRANCOIS MARSAL. JEAN PHILIP. SERRE. GENERAL

HIRSCHAUER. HERVEY. GENERAL STUHL. MILAN.

MARIO ROUSTAN. LEBRUN.

BUDGET DES REGIONS LIBEREEES

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen officieux du budget de 1929.

La parole est à M. PIERRE LAVAL, rapporteur du budget des Régions libérées.

M. LE RAPPORTEUR donne lecture de l'exposé d'ensemble qu'il désire mettre en tête de son rapport et dans lequel il étudie d'une manière très détaillée les questions qui se rattachent, d'une part, à l'œuvre de reconstruction matérielle effectuée dans les Régions libérées, et ,d'autre part, à la transformation des services administratifs.

M. LE PRESIDENT.- Je suis sûr d'être l'interprète de la Commission toute entière en remerciant M. le Rapporteur de son exposé magistral. C'est avec joie que nous enregistrons ses déclarations qui laissent apercevoir pour une date prochaine l'achèvement de l'œuvre gigantesque de reconstitution des régions libérées (Assentiment).

M. HENRY BERENGER.....

M. HENRY BERENGER.- M. le Rapporteur a indiqué que l'ensemble des dommages à reconstituer était évalué à 86 milliards. Je crois que M. le Président du Conseil a toujours parlé de 87 milliards. Mais je ne veux pas discuter sur cette légère divergence de chiffres.

Ce que je voudrais savoir, c'est si le total de 86 ou de 87 milliards représente bien la totalité des dommages c'est-à-dire à la fois les dommages causés aux particuliers et les dommages causés à l'Etat, aux départements, aux communes et aux grandes Compagnies de chemins de fer.

Cette question est très importante; vous saisissez tous pourquoi je la pose aujourd'hui.

Je songe, en demandant cette précision, aux négociations qui se poursuivent depuis quelque temps pour la liquidation définitive de la guerre. De l'issue de ces négociations dépend l'avenir de la France.

Or, il faut que nous présentions des chiffres incontestables et que, pour soutenir notre thèse, nous établissions une note claire et complète de tout ce que nous avons dû payer au titre des réparations.

M. LE RAPPORTEUR.- Il me semble que le chiffre de 86 milliards doit représenter le total des dépenses de reconstitution.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne crois pas que les dépenses de reconstruction des voies ferrées y soient comprises.

M. LE RAPPORTEUR.- En tous cas, la question soulevée par M. HENRY BERENGER est très importante et je m'engage à lui donner une réponse formelle à notre prochaine séance.

M. HENRY BERENGER.- Je vous remercie et je vous demande d'ajouter, sur ce point, une précision à votre si intéressant rapport.

J'ai.....

J'ai encore une observation à présenter.

On nous dit, et le Gouvernement proclame peut être un peu trop, que la reconstitution des Régions dévastées est désormais chose terminée. Pourtant ceux qui ont fait quelques excursions dans ces régions, emportent le souvenir de bien des maisons encore en ruine.

N'y a-t-il pas exagération dans l'optimisme officiel et ne reste-t-il pas encore beaucoup de choses à faire particulièrement en faveur des petits sinistrés ?

M. LE RAPPORTEUR.- Le Gouvernement affirme que les petits sinistrés ont presque tous reçu satisfaction et qu'il sera facile de payer les petits dommages restant encore à régler au cours de l'exercice 1929.

M. ALBERT MAHIEU.- Il est exact que de nombreuses maisons en ruines subsistent encore dans les régions libérées. Elles subsisteront même longtemps encore, sans doute, car ce sont des maisons qui ne seront jamais reconstruites, leur propriétaire ayant usé de la faculté de cession ou de remplacement ailleurs.

Il n'en reste pas moins exact que la reconstitution est à peu près terminée. Ces maisons en ruine qui disparaîtront peu à peu demeurent comme des verrues sur le visage neuf des départements libérés. Elles ne doivent pas causer aux visiteurs l'œuvre admirable réalisée par notre pays.

Cette œuvre est encore plus complète qu'on ne pouvait l'espérer puisque même la zone rouge est reconstituée presque partout. Elle ne subsiste que dans la Marne et dans la Meuse. Le travail de nos paysans a réalisé de véritables miracles.

M. HENRY BERENGER.- Il n'en est pas moins regrettable que "les verrues" subsistent. De nombreux étrangers m'ont

fait.....

fait part de l'étonnement qu'ils avaient éprouvé à la vue de tant de ruines. Ils ont une tendance à oublier ce qui est fait pour ne songer qu'à ce qu'il reste à faire.

M. LE RAPPORTEUR.- Ces ruines ont leur éloquence en face des exigences américaines. Il n'est peut être pas inutile de laisser subsister encore quelques preuves des ruines qu'il nous a fallu reconstruire.

M. LE PRESIDENT.- Il est une petite question qu'il serait peut être utile de viser dans le rapport : c'est la nécessité d'apporter à la loi une légère modification afin de simplifier les conditions de remplacement pour les petits sinistrés.

M. LE RAPPORTEUR.- Nous sommes complètement d'accord sur ce point.

Les divers chapitres du budget des Régions Libérées sont adaptés conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général.

OUVERTURE DE CREDITS (Exercice 1928) EN  
CONSEQUENCE DES MODIFICATIONS APPORTEES  
A LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen au fond du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture de crédits sur l'exercice 1928 en conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL donne lecture de son projet de rapport.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL conclut à l'adoption du projet après avoir indiqué les raisons qui militent en faveur de l'achat d'un immeuble destiné à l'installation des services du nouveau ministère de l'Air.

Il.....

Il propose toutefois diverses réductions de crédits motivées par la situation des dépenses engagées.

En terminant il évoque la question de principe posée par la création de Ministères ou de Sous-Sécrétariats d'Etat, préalablement au vote d'autorisation du Parlement et cela contrairement aux dispositions formelles de la loi de 1920.

Après avoir rappelé que cette loi a été violée par tous les Gouvernements depuis 1920, il déclare ne faire aucune opposition à la violation nouvelle imputable au Cabinet actuel.

M. LE PRESIDENT.- Je dois ajouter à toutes les explications fournies par le rapport de M. CHARLES DUMONT, que M. LAURENT EYNAC , Ministre de l'Air est venu de mettre à la disposition de la Commission pour justifier la demande de crédits destinés à l'installation de son ministère.

En dehors des considérations qui doivent nous faire souhaiter la réunion de tous les services de l'Aéronautique dans le même local, je signale en outre, que, par suite du rattachement de la direction de l'aéronautique au Ministère de l'Air, on peut envisager enfin le départ de la direction du service de santé des locaux qu'il occupe indûment au Ministère du Commerce.

Ce sera la fin d'un conflit que la Commission des Finances connaît bien et le Ministère du Commerce pourra bientôt, je l'espère, être réorganisé au moyen des subventions que lui ont accordé les Chambres de Commerce sur le bénéfice de la frappe des jetons.

La question que nous étudions aujourd'hui dépasse donc le cadre de l'installation du seul Ministère de l'Air.

M. HENRY BERENGER.- J'ai beaucoup admiré le talent déployé par M. le Rapporteur Général pour justifier la nouvelle violation de la loi de 1920. Comme -en termes galants ces choses là sontdites"!

Mais.....

Mais, même dans de pareils termes et avec cette pointe d'ironie, est-il bien nécessaire de prendre une attitude aussi contraire à nos traditions ?

Jusqu'ici la Commission des Finances s'est toujours posée en champion du respect des lois. Chaque fois qu'elle en a eu l'occasion elle a protesté contre toutes les violations de textes législatifs, d'où qu'elles viennent et sans aucune préoccupation politique.

Eh ce qui concerne notamment le respect de la loi de 1920, elle a bien souvent fait entendre ses observations.

Ce faisant, il me semble qu'elle était dans son rôle.

Qui respectera la loi le jour où les législateurs se désintéresseront du sort fait aux textes qu'ils édictent ?

La question est très grave et dépasse de beaucoup le débat actuel.

Craignons de porter un coup funeste au régime en laissant s'accréditer cette opinion que la loi peut être impunément violée.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il s'agit vous le savez bien d'une loi qui n'a jamais été respectée. Nous aurions mauvaise grâce à prendre au tragique une nouvelle violation.

M. HENRY BERENGER.- Soit, mais ne donnons pas une adhésion formelle et publique à un acte qui peut s'expliquer par les précédents et par les habitudes prises mais qui n'en est pas moins une illégalité incontestable.

Jetons sur tout cela un voile discret.

M. le Rapporteur Général terminait tout à l'heure son rapport en parlant "du respect et de la reconnaissance de la "Nation qui vont à M. le Président du Conseil".

Je souscris volontiers à cette formule, mais je suis de ceux qui pensent que "le respect et la reconnaissance de la.....

"la Nation" ne sont pas de mises quand M. le Président du Conseil se permet de violer la loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne demande pas mieux que de garder le silence sur la violation de la loi de 1920, mais n'oubliez pas que M. VICTOR PEYTRAL m'a demandé, au cours de la dernière séance, de viser spécialement cette loi dans mon rapport.

Si je rappelle la loi, il faut bien que j'indique pour quoi nous ne nous élevons pas contre l'acte gouvernemental qui l'a violée. Car, enfin, Messieurs, je ne crois pas qu'il vienne à l'idée de personne ici de reprendre des polémiques vaines à propos d'une violation qui a été commise par tous les gouvernements sans exception !

La loi de 1920 n'a jamais été appliquée. C'est un fait. Reconnaissions le loyalement.

Au reste, M. le Président du Conseil n'a-t-il pas soutenu à la Chambre que cette loi de 1920 ne devait pas s'entendre avec le sens absolu qui paraît résulter de ses termes ? Elle ne peut, a-t-il dit, diminuer en quoi que ce soit les prérogatives constitutionnelles du Président de la République. Celui-ci a le droit de constituer le Gouvernement comme il le désire. Les Chambres ratifient ses décisions ou les infirment à l'occasion du projet de loi portant ouverture des crédits nécessités par la constitution nouvelle du Gouvernement.

Ainsi l'organisation même du Gouvernement se trouve remise en question devant les Chambres et M. le Président du Conseil a pu dire qu'un cabinet ministériel est constitué à titre provisoire par le Président de la République et à titre définitif par le Parlement.

Mais à quoi bon ces discussions de droit constitutionnel et Parlementaire ?

Nous n'avons le choix qu'entre deux attitudes : ou bien garder purement et simplement le silence comme le propose M. HENRY BERENGER, ou bien montrer que nous ne prenons pas la loi de 1920 au sérieux, comme je l'avais fait dans mon rapport.

M. HERVEY.- N'y aurait-il pas avantage à demander l'abrogation de la loi de 1920 ?

M. FERNAND FAURE.- En suivant attentivement la lecture du rapport de M. CHARLES DUMONT et en écoutant sa controverse avec M. HENRY BERENGER, j'avais eu la même idée que M. HERVEY.

La loi de 1920 est inopérante. Une expérience de huit années durant lesquelles elle a été violée par tous les gouvernements successifs le montre surabondamment. Dès lors nous devons souhaiter que ce texte législatif soit remplacé par une disposition qui dirait simplement que la création d'un ministère ou de Sous-Secrétariat d'Etat nouveaux peut-être effectuée par décret mais que cette création ne deviendra définitive qu'après l'approbation des Chambres.

M. LE PRESIDENT.- En réalité la loi de 1920 n'avait pas, d'autre but, dans l'esprit de ceux qui l'ont rédigée, que celui d'empêcher, certains rattachements de Sous-Secrétariats à un ministère plutôt qu'à un autre. Le Gouvernement venait de transférer par simple décret le Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique du ministère du Commerce au Ministère de l'Instruction publique. C'était un fait de cette nature que l'on prétendait empêcher et pas autre chose

M. HENRY BERENGER.- Je me rallie très volontiers à la proposition de M. FERNAND FAURE.

La.....

La loi doit être appliquée et notre premier devoir est de la faire respecter. Quand un texte est inapplicable, il faut l'amender ou l'abroger, mais rien ne serait plus dangereux que de paraître approuver un acte qui viole la loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'accepte la proposition de M. FERNAND FAURE et je modifierai mon rapport en conséquence.

M. LE PRESIDENT.- La Commission désire-t-elle entendre M. le Ministre de l'Air à propos du crédit demandé pour l'achat de l'immeuble destiné à contenir ses services ?

M. FERNAND FAURE.- A quoi bon ? La Commission a tous les éléments d'appréciation et personne ne parait s'opposer à l'acquisition projetée.

M. SERRE.- Nous avons autre chose à faire qu'à entendre le Ministre de l'Air sur une question qui ne soulève aucune difficulté.

M. LE PRESIDENT.- Je ferai connaître à M. le Ministre de l'Air que la Commission le remercie de sa proposition, mais qu'elle estime inutile de l'entendre. (Assentiment).

Le rapport est donc adopté sous réserve des modifications que M. le Rapporteur Général y apportera en ce qui concerne l'abrogation de la loi de 1920.

#### BUDGET DU MINISTÈRE DES PENSIONS

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen officieux du Budget du Ministère des Pensions.

Les divers chapitres de ce budget sont adoptés sans modifications conformément aux propositions de M. GALLETT Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des Chapitres ci-après qui ont donné lieu aux observations suivantes :

CHAPITRE 12 bis.....

CHAPITRE 12 bis.- Subvention aux œuvres concernant les anciens prisonniers de guerre ayant souffert de mauvais traitements pendant leur captivité.

Chiffre voté par la Chambre..... 1.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR.- Ce chapitre a été introduit par la Chambre sur la proposition de sa Commission des Finances qui a justifié cette initiative par les considérations suivantes que j'extrais du rapport de M. NOGARO:

"L'attention de la Commission a été appelée sur l'intérêt qu'il y aurait à accorder une subvention aux œuvres qui se consacrent spécialement aux prisonniers de guerre. Ceux-ci, en effet, éprouvent le plus souvent des difficultés toutes particulières à faire reconnaître l'origine de leur invalidité et tels d'entre eux qui en seraient dignes n'ont pu, de ce fait, obtenir une pension. La Commission, en proposant d'ouvrir un crédit, entend laisser aux Ministres des Pensions et des Finances le soin de régler par décret les conditions de son affectation".

Il résulte, d'autre part, des débats de la Chambre que l'Office national du Combattant sera chargé de la gestion du Crédit.

Dans ces conditions, je vous propose d'adopter le chapitre avec le chiffre de 1.500.000 francs.

M. LE PRESIDENT.- L'introduction de ce chapitre 12 bis permet de liquider d'une manière très habile, cette pénible question de l'indemnité aux prisonniers de guerre, qui a provoqué déjà un conflit entre les deux Assemblées, le Sénat heureusement a refusé de suivre la Chambre dans une voie qui était très dangereuse. Mais il est infiniment souhaitable que de pareilles discussions de vues n'aient plus à se rouvrir. Le meilleur moyen pour cela est, à mon sens, de voter le crédit très modeste du chapitre 12 bis.

M. MARIO ROUSTAN.- Est-ce que ce crédit ne sera pas une amorce pour les années futures ?

M. MILAN.- Je le crains. Rien n'est plus dangereux que de.....

de voter un pareil crédit. On exploitera ce vote pour soutenir que nous avons reconnu la légitimité des revendications des anciens prisonniers de guerre et nous perdrions ainsi tout le bénéfice de l'attitude intransigeante que nous avons eue l'année dernière. Petit crédit deviendra grand ! ne nous faisons pas d'illusions.

M. LE RAPPORTEUR.- Je crois que les craintes de nos collègues sont excessives. Il ne s'agit nullement de repren dre par des voies détournées la question de l'indemnité compensatrice à tous les anciens prisonniers de guerre. L'exposé des motifs dont je vous ai donné lecture et le libellé même du chapitre montrent bien qu'il ne s'agit que de donner des secours aux anciens prisonniers de guerre nécessiteux.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il convient, de noter, en outre, que le crédit sera attribué à des œuvres sous la surveillance de l'Office National du Combattant. Il n'y a là rien qui ressemble au droit personnel à indemnité que l'on voulait nous faire reconnaître l'an dernier.

M. MILAN.- Sommes nous bien sûrs que les anciens prisonniers de guerre ne verront pas dans le chapitre 12 bis une satisfaction donnée à leurs revendications.

N'est-ce pas le président de leur Fédération, M. le Député DESBONS qui a dit à la Chambre : "Les anciens prisonniers de guerre voient dans le vote de ce chapitre la reconnaissance d'un principe. Je pense que la Chambre et le Gouvernement voudront tenir compte une fois de plus de leur modération et de leur bonne volonté et leur permettre d'obtenir, dans l'avenir, la justice qui leur est due" ?.

Vous voyez, Messieurs, comment la question est posée. Le vote du chapitre sera la "reconnaissance d'un principe". Il n'est que l'amorce d'un crédit qui permettra aux anciens prisonniers.....

prisonniers de guerre d'obtenir "dans l'avenir, la justice qui leur est due".

Je me refuse, pour ma part à m'engager dans une pareille voie et je déplore le silence gardé par le Gouvernement à l'exposé d'une pareille thèse.

M. MARIO ROUSTAN.- Nous pouvons difficilement repousser le crédit, mais il nous appartient de préciser à quoi il doit s'appliquer. Il suffit pour cela de préciser dans le rapport que le vote du crédit inscrit au chapitre 12 bis ne saurait impliquer en aucune manière la reconnaissance de principe d'un droit individuel à réparation de la part des anciens prisonniers de guerre.

M. MILAN.- Cela ne changera en rien l'état d'esprit des anciens prisonniers de guerre. Ils ne retiendront des débats parlementaires que les déclarations de M. DESBONS et le silence du Gouvernement.

M. HERVEY.- Je crois qu'il ne faut pas s'exagérer le danger.

Ce que veulent les prisonniers de guerre ce n'est pas précisément une indemnité. S'ils poursuivent la reconnaissance d'un droit à réparation, c'est surtout dans le but d'obtenir une satisfaction morale. Ils voudraient lever une suspicion qu'ils sentent planer sur eux. Dès lors, pourquoi ne pas leur donner cette satisfaction morale ?

M. FRANCOIS MARSAL.- Il convient d'être circonspect en pareille matière, les prisonniers de guerre reprennent visiblement par des voies obliques la campagne qu'ils avaient faite l'an dernier en vue d'obtenir du Parlement la reconnaissance d'un droit à réparation.

Reconnaitre ce droit serait de notre part une injustice et une faute. Il n'est pas juste, en effet, que les prisonniers.....

niers de guerre qui sont revenus sains et saufs de la guerre reçoivent aujourd'hui une subvention.

Je sais qu'ils ont souffert, mais au moins ils sont revenus, eux ! Avant de présenter de pareilles revendications ne devraient-ils pas penser à ceux qui sont les vrais héros, à ceux dont les noms figurent sur le monument élevé sur la place de leur village.

Le seul fait d'avoir été prisonnier de guerre ne peut conférer aucun droit spécial à indemnité.

Tout au plus peut-on reconnaître un droit à assistance pour un ancien prisonnier de guerre à la condition qu'il ait fait tout son devoir et qu'il soit malheureux.

M. LE RAPPORTEUR.- Il a été très nettement précisé au cours de la discussion de la Chambre par M. le Colonel PICOT et par M. DESBONS que seuls pourraient bénéficier du crédit inscrit au chapitre 12 bis, les anciens prisonniers de guerre ayant fait tout leur devoir.

Répondant au Colonel PICOT, M. DESBONS s'est exprimé ainsi (J.O. du 23 nov.p.2768) :

"Car, je ne l'oublie pas, on a prétendu, l'an dernier, que nous avions réclamé, pour ceux qui avaient démerité, la faute de profiter des crédits dont nous demandions l'inscription. Or, nous avons toujours dit, mon cher collègue, que seuls les prisonniers de guerre qui avaient fait leur devoir devaient bénéficier d'une telle décision.

"M. LE COLONEL PICOT.- Alors, nous sommes d'accord.

"M. JEAN DESBONS.- Et comme nous n'avons jamais parlé qu'en leur nom seul, je m'élevais contre cette discrimination que vous paraissiez vouloir établir, car il est depuis longtemps entendu qu'on ne saurait parler des autres".

D'autre part, on peut compter entièrement sur l'Office national du Combattant et ses organismes locaux pour n'attribuer des subventions qu'à ceux qui les méritent.

Les secours n'iront donc qu'aux anciens prisonniers de guerre malheureux et méritants.

M. LE GENERAL STUHL.- Et si l'Office National du Comptant.....

battant fait cause commune avec les sociétés d'anciens prisonniers de guerre, que pourrons nous faire ? Il y a là un très grave danger.

J'ai été en relation l'année dernière avec les dirigeants de la Fédération des anciens prisonniers de guerre au moment où le Sénat a repoussé leurs revendications. J'ai eu très nettement l'impression qu'ils ne s'inclinaient pas devant notre décision et qu'ils mettraient tout en œuvre pour réussir une autre fois.

M. REYNALD.- Je crois que nous sommes tous d'accord à la fois sur la nécessité de donner une satisfaction morale à l'ensemble des prisonniers de guerre et sur l'impossibilité de reconnaître à chacun d'eux un droit à réparation. Dans ces conditions nous n'avons qu'à voter le crédit en précisant qu'il ne s'agit, conformément au libellé du chapitre, que de subventions aux œuvres concernant les anciens prisonniers de guerre ayant souffert pendant leur captivité.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut en effet, donner cette précision qui ne laisse aucune équivoque sur l'emploi du crédit de 1.500.000 francs.

M. MILAN.- L'équivoque subsiste pourtant. Vous voulez contester le droit individuel à indemnité pour les anciens prisonniers de guerre et vous reconnaissiez ce droit pour ceux qui ont souffert en captivité. Je me demande, Messieurs, quels sont les prisonniers de guerre qui n'ont pas souffert en Allemagne ? Demain vous vous trouverez en présence d'un nombre de demandes considérables et le crédit ne sera, comme je l'ai dit, que l'amorce d'un crédit beaucoup plus important dans les budgets futurs.

M. LE RAPPORTEUR.- N'oublions pas que le but du crédit est limité. Il permettra de donner des secours à d'anciens prisonniers.....

prisonniers de guerre qui, faute de preuves d'origine n'ont pu obtenir de pensions pour des infirmités contractées en captivité. Il s'agit donc d'assistance et non pas d'attribution d'un droit.

M. LE PRESIDENT.- La conclusion de cette discussion me paraît être que la Commission est unanime pour demander au rapporteur et au rapporteur général de rappeler - conformément à l'attitude prise déjà par nous lors de l'examen du budget de 1928.- que le vote du crédit inscrit au chapitre 12bis ne saurait impliquer en aucune manière la reconnaissance de principe d'un droit individuel à réparation de la part des anciens prisonniers de guerre.

M.M. les Rapporteurs préciseront que ce crédit ne peut avoir pour objet que d'accorder un secours, sous certaines conditions, à d'anciens prisonniers de guerre nécessiteux (Assentiment).

Sous cette réserve, le crédit de 1.500.000 francs est adopté.

CHAPITRE 20.- Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 % non hospitalisés.

La Chambre a voté un crédit de 111.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR .- Au cours de la discussion à la Chambre, la Commission des finances a accepté de majorer de 500.000 francs le crédit qui avait été fixé primitivement à 111 millions. Cette majoration avait pour but la création d'un village sanitaire pour les tuberculeux, conformément au voeu présenté par le groupe de défense des blessés du poumon.

Je ne suis nullement opposé à une pareille création, mais il me paraît qu'elle ne peut être réalisée que par le Ministre de l'Hygiène. Je propose donc une réduction de 500.000 francs au crédit du chapitre 20, étant entendu qu'un crédit de 500.000 francs sera ouvert au budget du Ministère de l'Hygiène pour la création d'un village sanitaire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je crois que la question n'est pas au point et qu'il vaudrait mieux supprimer le crédit purement et simplement. Les blessés du poumon peuvent très bien aller se faire soigner dans les sanatoria existants. Ils reçoivent des pensions assez élevées pour cela.

M. LE PRESIDENT.- J'insiste pour l'adoption de la procédure suggérée par M. le Rapporteur. Notre pays a beaucoup à faire pour lutter contre la tuberculose et il ne faut pas ajourner la création d'un village sanitaire.

N'oublions pas que nous manquons de 20.000 lits dans nos sanatoria et que la tuberculose cause chaque année en France des ravages considérables. L'avenir même de la race est en jeu.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'insiste pas pour demander le rejet pur et simple.

Le chapitre 20 est adopté (111 millions), étant entendu que les 500.000 francs supprimés seront transférés au Budget de l'Hygiène.

M. HENRY BERENGER.- Je tiens à profiter de la discussion du budget des Pensions, pour poser quelques questions qui me préoccupent.

Je voudrais savoir tout d'abord si le budget des pensions ne va pas diminuer dans les années qui vont suivre.

M. LE RAPPORTEUR.- Le budget du Ministère des Pensions va peut être diminuer un peu, mais la charge même des pensions de guerre ne figure pas dans ce budget. Elle est au budget des Finances.

En ce qui concerne le budget des pensions proprement dit il ne faut pas se montrer trop optimiste, car si le nombre des parties prenantes tend à diminuer, les frais médicaux et pharmaceutiques tendent à augmenter ce qui rétablit l'équilibre.

Il.....

Il faut compter d'autre part sur l'aggravation de certaines infirmités.

M. HENRY BERENGER.- Mais la charge elle-même des pensions de guerre, que va-t-elle devenir ? Va-t-elle diminuer ? Va-t-elle rester stationnaire ?

M. LE RAPPORTEUR.- Le nombre des pensionnés diminue tous les avis et nous aurions atteint le plafond après lequel la charge suivrait une pente descendante s'il ne fallait prévoir des augmentations de taux des pensions qui compenseront le bénéfice résultant des décès de pensionnés.

M. HENRY BERENGER.- Cette question est très grave.

Jusqu'ici on avait toujours envisagé une diminution de la charge des pensions après l'année 1928. C'était là un élément d'espoir pour ceux qui se préoccupaient de l'avenir financier de la France.

Si, maintenant, on inaugure une politique de consolidation de la charge maxima résultant des pensions de guerre, que deviendront les budgets futurs ?

Jusqu'ici la charge des pensions de guerre n'a pas été ajoutée au compte des réparations. Ne conviendrait-il pas de procéder autrement aujourd'hui pu isqu'il s'agit d'une dépense grevant nos budgets d'une façon constante et permanente ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Président du Conseil a indiqué dans l'exposé des motifs du projet de budget que toutes les économies résultant de la diminution du nombre des pensionnés étaient absorbées par le relèvement du taux des Pensions. Ce relèvement a même nécessité en plus une augmentation de crédits de 120 millions.

L'administration des finances prévoit pour l'année prochaine une augmentation de crédit à peu près analogue.

M. HENRY BERENGER.....

M. HENRY BERENGER.- Dès lors, non seulement la charge des Pensions ne diminue pas, mais encore elle augmente. C'est une chose qu'il faut dire, car cela bouleverse toutes les prévisions que l'on avait pu faire jusqu'à ce jour.

Jusqu'où va-t-on aller dans cette voie ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y a des abus certains.

M. HERVEY.- Mais, il faut bien adapter le taux des pensions à la nouvelle valeur de notre monnaie.

M. LE RAPPORTEUR.- Les abus les plus graves sont commis en ce qui concerne les soins médicaux et pharmaceutiques. Dans certains départements la dépense moyenne résultant de soins d'un blessé de guerre est manifestement excessive. Elle varie, suivant les départements de 47 Frs à 300 Frs. Certains malades coûtent au budget 8.000 francs par an pour leurs soins médicaux.

Comment réprimer ces abus ? Ils résultent surtout du principe du libre choix du médecin.

M. REYNALD.- On est malheureusement obligé de s'en remettre à la délicatesse du médecin et à sa conscience.

M. LE GENERAL STUHL.- Ne pourrait-on pas faire appel à l'Office National du Combattant pour instituer un contrôle efficace ?

M. LE PRESIDENT.- C'est là une suggestion excellente.

M. ALBERT MAHIEU.- Le Conseil d'Etat avait pensé instituer pour les soins médicaux aux victimes de la guerre un corps de médecins appointés. Il est regrettable que cette idée ait été abandonnée.

M. HENRY BERENGER.- Je demande à M. le Rapporteur de viser toutes ces questions dans son rapport.

M. LE RAPPORTEUR.- Je le ferai très volontiers.

AVANCES.....

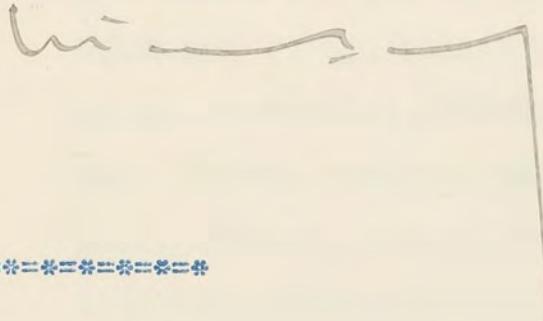
AVANCES A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE  
SAINT DIZIER.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen au fond du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, tendant à autoriser l'Etat à faire à la Chambre de Commerce de St-Dizier, une avance remboursable de 2.500.000 francs sans intérêt (N° 571, année 1928).

Le rapport de M. SERRE concluant à l'adoption de ce projet est adopté.

La Séance est levée à 18 heures.

Le Président de la Commission :

  
=====

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mardi 4 Décembre 1928.

La séance est ouverte à 15 heures , sous la Présidence de M. CLEMENTEL , Président.

Présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. SERRE.  
BERENGER. PERET. FERNAND FAURE. ROY.  
MILAN. BERTHOULAT. PEYTRAL. GARDEY.  
RIO. LEBRUN. PASQUET. PHILIP. SCHRAMMECK.  
CUMINAL. GALLET. REYNALD.  
BIENVENU-MARTIN. FARJON. FRANCOIS-MARSAL . CHASTENET. LAVAL. COURTIER.  
REBOUL. STUHL. HERVEY. JEANNENEY.

Adoption d'un projet .....

Adoption d'un projet.- Crédit pour l'électrification des campagnes.

M. ABEL GARDEY. donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant de 180 à 230 millions le maximum des subventions qui pourront être accordées en 1928 pour travaux d'hydraulique et de génie rural.

Il conclut à l'adoption.

M. SCHRAMECK. exprime le désir de savoir de combien le chiffre des demandes de subvention émanant des communes pour travaux d'électrification dépasse le montant du crédit demandé.

Il semble que les services départementaux retardent la transmission , à Paris, des dossiers. De ce fait, un très grand nombre de demandes portant sur des sommes considérables doivent rester en souffrance. De telles pratiques sont de nature à décourager les communes d'entreprendre les travaux d'électrification pourtant si nécessaires.

N. LE RAPPORTEUR répond qu'il a demandé à l'administration de lui fournir des renseignements sur la question soulevée par M. SCHRAMECK. Dès qu'il aura reçu ces renseignements, il ne manquera pas de les communiquer à la Commission.

Le projet de loi est adopté.

Budget du Commerce .

M. LE PRESIDENT .- L'ordre du jour appelle l'examen du budget du commerce.

M. SERRE, Rapporteur Spécial.- Je ne proposerai que peu de réductions à la Commission, car le budget du commerce, comprimé à l'extrême , ne s'élève qu'à 44 millions. Et

cependant .....

cependant les commerçants, tant au titre de l'impôt sur les bénéfices commerciaux qu'à celui de la taxe sur le chiffre d'affaires paient à l'Etat plus de 11 milliards.

M. SCHRAMECK.- Oh ! Oh ! Ce sont les consommateurs qui paient ces 11 milliards.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Pardon ! Ce sont bien les commerçants qui les paient, ces 11 milliards. Et si l'on veut qu'ils continuent à les payer, il faut leur fournir les moyens de pouvoir le faire. Et encore sur ces 44 milliards auxquels se monte le budget du commerce, il y a lieu de remarquer que 27 millions sont fournis directement par les commerçants qui ont eux-mêmes demandé la création d'une taxe dont le produit devait être employé à favoriser l'expansion commerciale de la France. Or, sur ces 27 millions, le budget ne consacre que 24 millions aux services de l'expansion commerciale.

La Commission passe ensuite à l'examen des chapitres. Ceux-ci sont adoptés avec les chiffres proposés par M. le Rapporteur Spécial d'accord avec M. le Rapporteur Général à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations :

Chapitre 16.- Subventions aux Offices commerciaux français à l'étranger ..... 3.173.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. propose l'adoption de ce chapitre . Il expose que la baisse de la peseta pourrait permettre une réduction, mais cette baisse entraînerait fatalement une hausse du coût de la vie. On ne peut donc songer à diminuer les émoluments de l'attaché commercial à Madrid. Quant à l'attaché en Italie, son indemnité

de .....

de perte au change paraît avoir été calculé trop étroitement.

M. CHARLES DUMONT, Rapporteur Général.- Nous savons que la taxe sur le commerce d'exportation a été instituée pour permettre la création d'attachés commerciaux et par conséquent que son produit doit être employé à payer leurs traitements .

Mais il ne faudrait pas que sous couleur de les indemniser de la perte au change, on leur accordât obliquement des augmentations de traitements.

Vous avez parlé de la baisse de la peseta. Elle se traduit par une amélioration de la situation de nos agents qui, pour un même nombre de francs, peuvent se procurer plus de pesetas et voient ainsi le pouvoir d'achat que représente leur traitement augmenté. Quant aux indemnités de perte au change accordées à nos agents en Italie, elles ne sauraient être différentes de ce qu'elles sont depuis deux ans, puisque depuis Décembre 1926, il faut 134 francs pour obtenir 100 lires.

M. LE PRESIDENT.- Il ne faudrait cependant pas opérer des réductions sur les crédits relatifs aux indemnités pour perte au change du seul budget du commerce. Des crédits d'un caractère analogue sont prévus, non seulement au budget des Affaires Etrangères , mais encore à tous les autres budgets. La seule solution équitable, si vous ne voulez pas adopter le crédit voté par la Chambre, c'est de résERVER le chapitre, pour traiter, dans son ensemble cette question des indemnités pour perte au change .

Et .....

Et puis, je le répète; ces crédits sont fournis par une taxe que les commerçants ont demandé eux-mêmes qu'on leur imposât . Par trois fois, depuis sa création, ils ont demandé son relèvement afin qu'on pût intensifier l'œuvre d'expansion commerciale de la France.

J'ai reçu aujourd'hui même, une lettre m'annonçant que grâce aux efforts de nos agents commerciaux , l'industrie française venait d'enlever à l'industrie allemande , le monopole pour 6 années de la fourniture des canalisations de gaz et électriques de la ville de Vienne, et qu'elle avait obtenu le même monopole pour la ville de Salzbourg.

Si vous réduisiez les crédits sur lesquels nous discutons , vous auriez l'air de pénaliser le Ministère du Commerce .

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je me rallie à la proposition de M. le Président tendant à résérer les chapitres 16, 17 et 18 pour une étude d'ensemble de la question de la perte au change.

M. HENRY BERENGER.- Je vois, dans le rapport de M. PAGANON sur le budget des Affaires Etrangères à la Chambre des Députés, que le Ministre des Affaires Etrangères vient , en conséquence de la stabilisation du franc, de supprimer les indemnités de perte au change et qu'il prépare un règlement fixant les nouveaux émoluments des agents diplomatiques . Il y a donc lieu de résérer la question.

M. LE PRESIDENT.- D'autant plus que les décisions que prendra le Gouvernement à l'égard des agents des Affaires Etrangères s'appliqueront automatiquement aux attachés .....

attachés commerciaux.

- Les chapitres 16, 17 et 18 sont réservés.

Budget de l'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du budget du Ministère de l'Instruction Publique .

Les différents chapitres de ce budget sont adoptés avec les chiffres proposés par M. JEAN PHILIP, Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations.

Chapitre 17.- Universités des départements.-Personnel Traitements.

M. REBOUL.- Le crédit inscrit à ce chapitre comporte-t-il une somme permettant d'augmenter les indemnités allouées aux chefs de clinique dans les facultés de province ? Le taux de ces indemnités est ridiculement insuffisant. Si rien n'est prévu pour l'augmenter, je déposerai un amendement.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je ne possède aucun renseignement sur cette question.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce chapitre est doté d'un gros crédit destiné à subventionner les facultés de province, mais nous n'avons pas de renseignements sur la façon dont il est réparti.

M. LE PRESIDENT.- Veuillez rédiger votre question et en remettre le texte à M. le Rapporteur Spécial qui s'informera.

M. REBOUL.- C'est entendu.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 25 .....

Chapitre 25.- (Bourses de l'enseignement supérieur)

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de réduire de 25.000 francs, le crédit de 3.168.800 francs voté par la Chambre, un gros disponible existant sur les crédits votés pour 1928.

M. ROY.- La Commission des Finances de la Chambre a proposé d'augmenter de 100.000 francs le crédit demandé par le Gouvernement afin de manifester son désir de voir augmenter le nombre des bourses de l'enseignement supérieur. La Chambre a suivi sa Commission. Cette augmentation répond à une théorie; elle est la manifestation d'une politique. Pourquoi, en grattant 25.000 francs sur ce chapitre, avoir l'air de désapprouver la Chambre ?

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Nous accordons les augmentations votées par la Chambre, mais comme nous constatons que sur la partie du crédit affectée à l'article 1er du chapitre , il existe pour 1928 un gros disponible, nous proposons une réduction qui portera sur cet article et avertira l'administration de n'avoir pas à demander plus d'argent qu'elle n'en a besoin .

M. ROY.- Il n'empêche que nous aurons ainsi l'air d'aller à l'encontre de la volonté de la Chambre et que nous ferons figure de réactionnaires. Et tout cela, pour un malheureux grattage de 25.000 francs !

M. FERNAND FAURE .- La conclusion qui s'impose, c'est que pour n'avoir pas l'air de pratiquer un misérable grattage, il faut supprimer les 100.000 francs dont la Chambre a majoré les propositions du Gouvernement .

M. HENRY BERANGER.....

M. HENRY BERENGER.- L'augmentation votée par la Chambre s'inspire du désir de voir accorder aux boursiers de licence et d'agrégation qui recevaient en temps de paix 1.200 francs par an, un secours convenable . Elle a en effet trouvé que la somme de 4.500 francs actuellement accordée aux boursiers de licence et d'agrégation est insuffisante pour permettre à des étudiants pauvres de vivre. Ce n'est certes pas M. le Rapporteur Général ni moi-même , anciens boursiers de licence et d'agrégation qui nous élèverons contre cette manière de voir.

Mais il y a une autre question. En consultant le rapport du contrôleur des dépenses engagées, nos rapporteurs se sont aperçu que, sur les crédits votés l'an dernier pour des dépenses autres que celles des bourses une part importante n'avait pu être utilisée. C'est là, une preuve que l'administration avait enflé exagérément ses demandes. De cette inflation budgétaire, nous ne voulons pas; c'est pourquoi je m'associe à la proposition de M. le Rapporteur Spécial. En procédant ainsi nous manifestons à la fois notre sympathie agissante pour les étudiants pauvres et nous avertissons l'administration d'avoir à cesser ces errements fâcheux qui consistent à gonfler les demandes de crédits.

M. LE PRESIDENT.- Il ne faudrait pas croire cependant que tout ce que le contrôle des dépenses engagées fait apparaître aujourd'hui comme disponible est destiné à tomber en annulation. Des dépenses peuvent être encore mandatées d'ici à la fin de l'année et pendant la période complémentaire

M<sup>me</sup> HENRY BERENGER.- Vous avez raison; mais nous devons néanmoins tenir compte des renseignements fournis par le contrôle .....

contrôle des dépenses engagées, sinon notre rôle de contrôleurs des dépenses publiques serait vain.

M. LE GENERAL STUHL.- Si le disponible est aussi élevé que vous le dites, pourquoi ne pas réduire le crédit de 50.000 francs ?

M. HENRY BERENGER.- Vous avez raison.

- Le chapitre est adopté avec une réduction de 50.000 francs .

Chapitre 28.- Prêts d'honneur aux étudiants ...2 millions

M. BIENVENU-MARTIN.- Le département de l'Yonne, - et je crois qu'il n'est pas le seul dans ce cas-, a décidé la création d'une caisse de prêts d'honneur. Cette caisse, pourvue d'une dotation annuelle, s'enrichirait en outre des remboursements qu'effectueraient par la suite les bénéficiaires de prêts d'honneur. Le Ministère a refusé d'approuver notre délibération en nous disant qu'il existe un Office des prêts d'honneur auquel nous pouvons verser le montant de l'annuité dont nous voulions doter notre caisse. Nous serions disposés à accepter cette procédure sous la double condition que les remboursements ne tombassent pas aux produits divers du budget/et que les bénéfices des prêts consentis tant sur la dotation annuelle que sur le montant des remboursements fût réservé à des enfants du département de l'Yonne.

M. SERRE.- Il importe, en effet, que les remboursements ne tombent pas aux produits divers du budget mais servent à compléter la dotation de l'Office, car les bénéficiaires de prêts à qui ces prêts auront permis de se créer une belle situation seront bien souvent amenés par reconnaissance à rembourser .....

rembourser à l'Office plus qu'ils n'auront reçu, tandis que s'ils savent que les remboursements tombent au budget, ils rembourseront juste le montant du prêt qu'ils auront consenti.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur, dans son commentaire, se fera l'écho de vos observations.

M. LE GENERAL STUHL.- Y a-t-il un contrôle pour empêcher que des étudiants ne demandent à la fois des prêts à l'Office et à leur département ?

M. LE PRESIDENT.- Je ne crois pas qu'il existe un contrôle de ce genre.

M. BIENVENU-MARTIN.- Quel est le montant des prêts effectués depuis la création de l'Office ?

M. LE RAPPORT-SPECIAL.- Six millions ont déjà été répartis entre plus de deux mille étudiants.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Que MM. SERRE et BIENVENU-MARTIN me permettent de les rassurer, c'est l'Office qui a qualité pour recevoir le remboursement de ces prêts.

M. RAOUL PERET.- Prévoit-on au budget un crédit quelconque pour la création et le développement de ces maisons d'étudiants qui permettent à ceux-ci de se réunir en des restaurants à prix modéré et de trouver des bibliothèques et même parfois de se loger dans des conditions décentes et à un prix accessible ?

M. MAHIEU.- La loi Loucheur sur les habitations à bon marché pourra jouer pour la construction de cités universitaires. C'est grâce aux avantages de cette loi que la ville de Lille va pouvoir édifier une cité universitaire dont la construction reviendra à meilleur compte que celle de Paris.

M. BIENVENU-MARTIN.- D'ailleurs, on n'a pas attendu le vote de la loi Loucheur pour venir en aide aux étudiants.

Il .....

Il existe à Paris et à Caen, notamment, des maisons antérieures à la Cité universitaire de Paris qui ont été construites au moyen de prêts consentis au titre des habitations à bon marché .

M. HENRY BERENGER.- Il existe d'ailleurs un chapitre 23 bis doté d'un crédit de 2 millions destiné à subventionner la création de maisons d'étudiants.

M. LEBRUN.- Cela est si vrai que l'université de Nancy qui construit une maison pour ses étudiants avec l'aide du département, se propose de demander un complément de subvention à l'Etat, au titre de ce chapitre 23 bis.

- Le Chapitre 28 est adopté.

CHAPITRE 76.- SUBVENTION A L'INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE. - 3 millions.

M. HENRY BERENGER.- Quand on nous demanda de voter la loi autorisant la création, à Paris, d'un institut de coopération intellectuelle, il avait été convenu que la subvention allouée annuellement à cet organisme serait fixée une fois pour toutes et ne devrait jamais faire l'objet d'une augmentation dans l'avenir. Or, depuis cette époque, nous voyons chaque année le chiffre de la subvention augmenter. Cette augmentation est-elle justifiée ? A quoi s'applique-t-elle ? Nous avons le droit de le savoir puisque nous avions fait inscrire dans la loi qu'un rapport sur le fonctionnement de l'Institut et les comptes de cet organisme seraient, chaque année, adressés aux commissions financières des deux Chambres. La loi a-t-elle été observée ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous venons de recevoir, M. le Président et moi-même , le rapport sur le fonctionnement de l'Institut accompagné d'une lettre de son Président, M. PAINLEVE.

M. LE PRESIDENT .....

M. LE PRESIDENT.- Je demanderai à celui-ci que ce rapport nous soit adressé plus tôt, afin que nous ayons le temps matériel d'en prendre connaissance.

M. FERNAND FAURE.- M. BERENGER a raison de rappeler les objections qui avaient été formulées lors de la création de l'Institut de coopération intellectuelle , ici-même, et les précautions que nous avions prises contre des augmentations éventuelles du montant de la subvention. Le rapport contient-il tous les renseignements désirables sur l'activité financière de l'Institut, je ne puis l'affirmer n'ayant point encore eu le temps de le lire.

M. HENRY BERENGER.-Un rapide coup d'oeil jeté sur ce document me permet d'affirmer qu'il ne constitue qu'un compte-rendu moral mais qu'il ne contient aucun renseignement d'ordre financier . Il constitue donc une dépense supplémentaire et non une justification des dépenses faites. Dans ces conditions, je demande à la Commission de réserver le chapitre jusqu'à ce que la loi ait été respectée.

- Le chapitre est réservé.

- CHAPITRE 143.- SERVICE DE L'EDUCATION PHYSIQUE.

3.310.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL..- On nous demande d'accorder, pour l'éducation physique, 1.605.000 francs de plus qu'il n'en a été accordé pour l'exercice en cours.

Croit-on que cette énorme augmentation du crédit pourra être utilement employée ? Non certes; aussi, je propose à la Commission de réduire le crédit de 500.000 francs.

M. LE PRESIDENT.- Ne réduisez pas à la légère; il

est .....

est absolument nécessaire d'organiser l'éducation physique en France. Nous sommes, sur ce point, fort en retard sur les autres pays.

M. RAOUL PERET.- Une majoration aussi considérable sur les crédits accordés pour 1923 me paraît cependant peu justifiée.

M. PEYTRAL.- Elle est le résultat de la création du Sous Secrétariat de l'éducation physique . On crée un organe; aussitôt , il lui faut des crédits pour justifier son existence .

M. HENRY BERENGER.- Sous le nom d'éducation physique, on établit toutes sortes d'organisations qui ne me paraissent pas tellement utiles à l'avenir de la race. Je crains bien qu'on n'aboutisse par l'abus des sports à nous doter d'une jeunesse ayant peu de goût pour les spéculations intellectuelles et physiquement claquée à l'âge où elle devrait atteindre son plein épanouissement.

Je fais donc des réserves sur l'utilité de l'augmentation qui nous est demandée et j'appuie la proposition de M. le Rapporteur Général.

M. LE PRESIDENT.- Attention ! Tout, ou presque tout est encore à créer en matière d'éducation physique. Les parcs de sports font défaut; il faut en créer.

M. HERVEY.- Ce serait une grave erreur que de croire que l'éducation physique n'est pas nécessaire. Comme le dit M. le Président, les terrains de sports manquent et leur création est indispensable.

D'ailleurs, si trop de jeunes gens sont claqués par l'abus du sport, c'est précisément parce qu'ils ne sont pas dirigés . Plus nous développerons l'éducation physique et moins .....

moins nous aurons d'organismes prématurément claqués.

M. PASQUET.- Le crédit de 3.310.000 francs n'a pas été demandé à la légère. Il doit servir, notamment à subventionner des instituts régionaux d'éducation physique déjà créés et à en créer d'autres. Une réduction de 500.000 francs serait excessive .

Ne pourrait-on , pour concilier le souci d'économie qui anime M. le Rapporteur Général avec les besoins de l'éducation physique , arrondir le crédit de 3 millions ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne suis pas uniquement animé par le souci d'économiser les deniers publics. J'ai pu constater , en assistant aux Conseils de révision , que l'abus des sports exerce des ravages parmi la jeunesse. Mais pour m'en tenir au strict point de vue financier, j'estime que c'est une mauvaise méthode que de porter brusquement un crédit de 1.705.000 francs à 3.310.000 . Je persiste donc à demander une réduction de 500.000 francs.

- Le chapitre est adopté avec le chiffre de 2.810.000 francs proposé par M. le Rapporteur Général.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je reproduirai, à la suite de mon rapport les chapitres relatifs aux services de l'enseignement en Alsace-Lorraine.

M. HENRY BERENGER.- Mais il faudrait que ces chapitres fissent l'objet d'une étude.

M. GEORGES BERTHOULAT.- C'est pour me conformer aux errements suivis depuis deux ans par la Commission que je n'ai pas proposé à la Commission de faire un rapport spécial sur l'ensemble des chapitres concernant l'Alsace et la Lorraine. Mais si la Commission le désire, je suis prêt

à .....

à la saisir prochainement d'un tel rapport.

M. LE PRESIDENT.- Vous voudrez bien préparer ce rapport pour nous en saisir le plus tôt possible.

#### BUDGET DES FINANCES

---

L'ordre du jour appelle maintenant l'examen du budget du Ministère des Finances .

M. FERNAND FAURE, Rapporteur Spécial.- Le rapport que je vous présente est un rapport budgétaire au sens étroit du mot. En raison de la brièveté du délai qui m'était imparti, j'ai dû me borner à étudier les 221 chapitres dont se compose le budget du Ministère des Finances. Mais d'ici au jour de la discussion en séance publique, je me propose de rédiger une étude des principales questions qui peuvent être soulevées à propos de l'examen des chapitres : dette publique et amortissement, fonctionnement du service des prestations en nature, fonctionnement des services de l'enregistrement et des contributions directes depuis leur unification, réorganisation des manufactures d'allumettes.

En ce qui concerne les chapitres, les modifications apportées par la Chambre aux chiffres demandés par le Gouvernement sont peu nombreuses et peu importantes. J'espère que l'accord se fera facilement au Sénat entre votre Commission et le Gouvernement. Toutefois, la Haute Assemblée ne saurait se dérober à son devoir qui est d'exercer un contrôle vigilant sur les dépenses publiques .

Pour lui préparer sa tâche, j'ai mis avec le plus grand profit à contribution, les rapports du contrôle

des .....

des dépenses engagées.

Et à ce propos, je tiens à rendre un particulier hommage à notre ancien Rapporteur général, M. HENRY BERENGER et à notre Collègue actuellement Ministre des Finances, M. HENRY CHERON, qui par leur ténacité ont réussi à faire voter cette grande loi du 10 Août 1922 instituant le contrôle des dépenses engagées.

M. HENRY BERENGER.- Je remercie M. FERNAND FAURE des paroles aimables qu'il vient de prononcer et je sens que je manquerais au plus élémentaire devoir de justice si je ne reportais pas une grande part des mérites qu'il veut bien m'attribuer à la mémoire de M. PEYTRAL qui, lorsqu'il était Ministre des Finances, avant la guerre, a, le premier organisé un contrôle des dépenses engagées que nous n'avons eu qu'à développer et à compléter par la loi du 10 Août 1922.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je m'associe de tout cœur à l'hommage que vous adressez à M. PEYTRAL que j'ai beaucoup connu comme Collègue d'abord, à la Chambre, de 1885 à 1889 et comme Chef ensuite, lorsqu'en 1898, je fus appelé à la Direction générale de l'enregistrement.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons tous conservé le souvenir de l'autorité souriante avec laquelle celui dont vous évoquez la mémoire a présidé aux travaux de cette Commission.

M. VICTOR PEYTRAL.- Je remercie profondément la Commission de l'hommage qu'elle vient de rendre à la mémoire de mon père.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons, maintenant, aborder l'examen des chapitres.

M. HENRY BERENGER.- Un mot, si vous le voulez bien, auparavant, sur la dette extérieure.

Notre dette commerciale envers les Etats-Unis comporte

le .....

le paiement, en 1929, d'une somme de 407 millions de dollars représentant la valeur des stocks de guerre cédés par les Américains à la France. C'est une loi, votée par le Parlement, promulguée par le Chef de l'Etat qui nous fait une obligation de rembourser, au mois d'Août prochain, cette somme dont les intérêts, soit 20 millions de dollars, ont été toujours régulièrement payés.

J'ai donc le droit de demander pourquoi, alors que la Convention englobant la dette commerciale et la dette de guerre n'a pas été ratifiée, rien n'est prévu au budget pour le paiement de la dette commerciale dont le montant, représentant plus de 10 milliards, est exigible au mois d'Août.

J'estime que la question doit être posée, car ce n'est pas en escamotant les difficultés qu'on les résoud.

Si votre Rapporteur Général a été envoyé à New-York en 1926 pour régler la question des dettes de guerre, s'il a signé, comme il en avait reçu l'ordre, les accords connus sous le nom d'accords Mellon-Bérenger, c'est parce qu'il y avait urgence à le faire. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas insisté auprès du Parlement pour que ces accords fussent votés en temps utile ? Je l'ignore, mais je sais qu'en cas de non ratification avant le 1er Août 1929, les Etats Unis sont en droit de nous réclamer le remboursement de notre dette commerciale de 407 millions de dollars.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je compte, dans l'exposé qui servira de préambule à mon rapport, consacrer un paragraphe à la question des dettes de guerre. En attendant, je vous .....

vous signale que le chapitre 17 est doté d'un crédit de 519.800.000 francs destiné au paiement des intérêts de la dette des stocks.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vous remercie , mais rien n'est prévu pour le remboursement du principal de la dette.

M. RAOUL PERET.- Le Rapporteur du budget des finances à la Chambre, parle en termes exprès de ce remboursement.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je me bornerai , quant à moi, à en parler au conditionnel, puisque nous ne pouvons encore préjuger de la solution qui sera donnée à la question de la ratification des accords Mellon-Bérenger.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il est bien évident que la préoccupation exprimée par M. BERENGER dominera l'activité financière du Parlement au cours de l'année 1929. J'ai entendu, il y a peu de jours, un exposé fait devant la Commission des Affaires Etrangères par M. le Président du Conseil et par M. le Ministre des Affaires Etrangères et j'en ai rapporté l'impression que nous avons peu de chances de voir intervenir une solution avant le mois d'Août. Je crois donc qu'il serait bon qu'avant d'aborder la discussion du budget en séance publique, nous entendissions M. le Président du Conseil afin de lui demander ce qu'il compte faire tant en ce qui concerne les dettes de la France envers ses alliés qu'en ce qui concerne le règlement du paiement des réparations dues par l'Allemagne.

M. HENRY BERENGER.- Cette audition s'impose, en effet. Nous pourrons demander à M. le Président des explications sur cette question qui intéresse la politique générale du pays . Je m'étais contenté aujourd'hui de l'évoquer en ce qu'elle .....

qu'elle a de strictement budgétaire. Une loi française nous engage à rembourser 407 millions de dollars, le 1er Août 1929; les arrérages de cette dette ayant toujours été régulièrement inscrits au budget, le remboursement du capital doit-il y figurer ? Sinon, envisage-t-on d'effectuer ce remboursement au moyen d'une opération de Trésorerie et, dans ce cas, laquelle ? M. le Rapporteur Spécial estime-t-il qu'on doive inscrire ce remboursement au budget ? Doit-on avertir la Nation qu'elle aura à payer cette année 10 milliards à l'Amérique ou doit-on la laisser se bercer d'illusions ?

J'estime quant à moi qu'on ne doit pas attendre le 25 Juillet pour poser la question.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Il me paraît impossible, en l'état actuel des choses, d'inscrire au budget le paiement de cette dette. Un brocard juridique proclame que : "Qui à terme ne doit rien".

M. RAOUL PERET.- Proverbe faux, d'ailleurs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Pas complètement. On peut donc estimer que jusqu'au 1er Août, il subsiste des doutes et des incertitudes sur la manière dont cette question doit être résolue. Il n'y a donc pas, à mon sens, lieu d'inscrire au budget le montant du remboursement à effectuer.

J'ajoute d'ailleurs, mon cher Collègue, que votre question, il convient plutôt de la poser à M. le Président du Conseil. Vous la lui poserez quand il viendra ; nous écouterons sa réponse et nous délibérerons de l'attitude à tenir.

M. LE PRESIDENT.- Vous ne pouvez pas poser de cette façon la question au Président du Conseil, car il lui serait trop .....

trop facile de vous répondre qu'on n'a jamais inscrit dans un budget annuel une dépense en capital d'un tel ordre de grandeur. C'est toujours par une opération de Trésorerie qu'on fait face à de tels remboursements et le budget n'a, par la suite, à supporter que l'annuité représentant l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt.

M. HENRY BERENGER.- Je connais, en effet, la théorie sur le paiement des dépenses en capital. Aussi bien, ne demandé-je pas l'inscription au budget des 407 millions de dollars , mais qu'on nous fasse connaître comment le Gouvernement compte faire face au paiement de cette dette. Car je ne puis laisser dire qu'il y a doute sur cette dette. Un accord a été signé qui a été ratifié par une loi régulièrement votée et régulièrement promulguée. La dette est certaine , elle sera exigible , le 1er Août.

M. PEYTRAL.- Si l'accord que vous avez signé à Washington était ratifié, la créance serait-elle exigible?

M. HENRY BERENGER.- Non, car cet accord avait précisément pour objet de fondre cette dette avec la dette politique et d'en échelonner le paiement sur un long délai.

M. RAOUL PERET.- La discussion avec le Trésor américain a été engagée, non sur le principe de paiement, mais sur les échéances . Les Gouvernements successifs qui ont eu à régler cette question ont agi sagement en concluant des accords provisoires qui permettaient de gagner du temps et enlevaient ainsi à cette question des dettes interalliées, ce qu'elle avait d'irritant.

M. HENRY BERENGER.- J'ai entendu dire , de divers côtés: " Eh bien! mobilisons les devises détenues par la

Banque .....

Banque de France et payons ces 407 millions de dollars; cela vaudra mieux que d'être lié pour 62 ans." Croit-on donc que les Etats-Unis nous tiendraient, pour cela, quittes du paiement de la dette de guerre de 2.933 millions de dollars représentée par des obligations à vue signées Ribot et Klotz , obligations dont la commercialisation a été prévue expressément.

M. HERVEY.- Comme les obligations remises par l'Allemagne en représentation de sa dette de réparations .

M. HENRY BERENGER.- Noh. Les obligations A, B et C remises par l'Allemagne en 1921 n'ont pas un caractère commercial, tandis que celles dont je parle peuvent être cédées, par le Trésor américain , à un Syndicat de banquiers.

M. LE PRESIDENT.- La discussion générale est close. Nous allons passer, maintenant, à l'examen des chapitres.

- Les différents chapitres sont adoptés avec les chiffres proposés par M. le Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations:

- CHAPITRE 79.- Traitement du Ministre .-Personnel de l'Administration Centrale du Ministère.

Ce chapitre est réservé, sur la proposition de M. le Rapporteur Spécial. Le chiffre qui y est inscrit étant susceptible de modification selon la solution qui interviendra à propos des articles de la loi de Finances tendant à la suppression, au Ministère des Finances, du contrôleur des dépenses engagées ayant rang d'inspecteur général des Finances.

- Le Chapitre 83 est réservé pour la même raison.

- CHAPITRE 162.- Traitements et indemnités complémentaires du personnel dépar·emental de l'administration des contributions directes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

M. RAOUL PERET.- M. LE RAPPORTEUR SPECIAL a dit q'il formulerait, dans le préambule de son rapport, son opinion sur la fusion des deux directions de l'Enregistrement et des Contributions directes.

Qu'il me permette , à ce propos, d'attirer son attention, sur le point suivant : Lors de mon passage au Ministère des Finances, en 1926, on m'avait demandé d'autoriser l'entrée dans le Corps des Contrôleurs des Contributions directes, d'agents des indirectes .

J'avais refusé d'autoriser cette mesure, persuadé que ceux qu'on appelle les rats-de-Cave apporteraient dans l'administration un esprit différent de celui des contrôleurs. Elle a été réalisée après mon départ, en Octobre 1926; je serais surpris qu'elle eût donné de bons résultats. M. le Rapporteur les connaît-il ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- La fusion des deux directions a déjà été étudiée dans mon rapport de l'an dernier; mais sur l'invasion dont vous me parlez des directes par les agents des indirectes, je n'ai pas de renseignements. J'en vais demander d'urgence et j'ai l'espoir qu'ils nous apprendront que le mal que vous me signalez est moins grand que vous ne paraissiez le craindre.

M. RAOUL PERET.- Il est possible que l'invasion que je signale n'ait é é que temporaire .

- Le Chapitre est adopté.

Chapitre 169.- Subvention, matériel et dépenses diverses du service technique du cadastre.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL. propose une réduction de 135.000 francs sur le chiffre de 3.135.000 francs voté par la Chambre .

M. LEBRUN.- Je tiens, à ce propos, à protester contre la façon dont l'administration des finances a liquidé le personnel mis à sa disposition pour la réfection du cadastre dans les régions dévastées. Ce personnel que j'avais pu apprécier comme Ministre des Régions Libérées en 1919, était remarquable . Or, je crois savoir que l'administration liquide aujourd'hui le matériel qui avait servi à cette réfection. du cadastre.

M. LE PRESIDENT.- Il importe d'éclaircir ce point, car la réfection du cadastre est une nécessité .

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- J'ai fait partie de 1885 à 1889 de la Commission chargée par la Chambre d'étudier la question de la réfection du cadastre . Cette Commission avait conclu à l'utilité de la réfection, mais qu'il était impossible d'y procéder en raison de l'énormité de la dépense.

M. LE BRUN.- Cette objection ne tient plus aujourd'hui. L'Ingénieur hydrographe de la Marine ROUSSY avait inventé une méthode d'établissement du cadastre au moyen de photographies prises par avion . Grâce à l'emploi de cette méthode on refit le cadastre des régions dévastées en 10 fois moins de temps et à un prix 10 fois moindre que par les méthodes ordinaires. Quand la réfection fut terminée, l'Ingénieur ROUSSY fut purement et simplement renvoyé à son corps; son personnel fut dispersé et le matériel se détériorait. On parle maintenant

de .....

de reprendre l'affaire; mais comme les ignares qui ont remplacé ROUSSY n'y entendent rien, l'affaire est manquée par avance.

M. CHASTENET.- Il n'est pas nécessaire de refaire le cadastre; il suffit de le tenir à jour comme en Alsace Lorraine.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Mais il faudrait pour le tenir à jour, posséder une base certaine. En Allemagne cette base est constituée par le Grundbuch ou livre foncier.

M. CHASTENET.- En Alsace Lorraine il n'y avait pas de Grundbuch on se contentait du sommier foncier.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est la même chose.

M. LE PRESIDENT.- Les parcelles cadastrales ont été morcelées trop de fois pour qu'il soit permis de s'y retrouver avec le cadastre actuel.

- Le chapitre est adopté.

- CHAPITRE 192.- Traitements du personnel de l'administration des douanes.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de réduire de 2.410.000 francs, le crédit de 217.410.000 francs voté par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'appuie la proposition de M. le Rapporteur Spécial et je le prie de faire ressortir qu'en raison de l'élévation des prix en Suisse, la contrebande entre la Suisse et la France est devenue bien moins active. De ce fait, les douaniers qui gardent notre frontière du Jura sont en surnombre. En outre, bien qu'ayant peu à faire, ils se refusent à aider nos cultivateurs pendant leurs heures de loisirs, les traitements qu'ils touchent maintenant leur permettant de vivre aisément sans rechercher des travaux supplémentaires .....

plémentaires . Cela les rend très impopulaires parmi nos populations et je crois qu'une reduction de leur nombre serait très favorablement accueillie par elles.

M. LE GENERAL STUHL.- Mais s'ils ne travaillent pas avec les cultivateurs c'est parce qu'on leur interdit de le faire. Les douaniers qui, quoi qu'en dise M. le Rapporteur Général ne sont point tellement réminérés ne demanderaient pas mieux que de s'adonner, pendant leurs heures de repos, aux travaux agricoles, soit pour autrui, soit pour leur propre compte , mais le règlement s'y oppose, à ce point qu'il leur est interdit de cultiver plus d'un are de jardin. Cela, sous prétexte qu'ils seraient fatigués et n'effectueraien pas convenablement leur service de nuit.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur Spécial et M. le Rapporteur Général voudront bien recueillir toutes informations au sujet de ce règlement auquel M. le Général STUHL fait allusion.

- Le Chapitre est adopté avec le chiffre proposé par M. le Rapporteur Spécial.

- Chapitre 215.- Bâtiments des Manufactures de l'Etat (Service des allumettes) - 4.050.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de réduire de 50.000 francs, le chiffre du crédit voté par la Chambre. Il expose que s'il ne propose pas une réduction plus importante , c'est pour ne pas risquer d'entraver la réorganisation industrielle et commerciale à quoi est actuellement soumis le monopole des allumettes .

M. LE PRESIDENT.- En effet, nous ne devons rien faire qui puisse laisser croire que nous sommes hostiles à une modernisation du matériel des manufactures d'allumettes,

modernisation .....

modernisation réclamée par le personnel ouvrier lui-même.

- De même pour le chapitre 216, M. le Rapporteur Spécial propose d'accorder le crédit de 1.850.000 francs qui doit permettre l'achèvement de la Manufacture de Trelazé. Une réduction de ce crédit aurait pour résultat de retarder une œuvre entreprise depuis 20 ans et dont le coût aura été de 20 millions.

M. HERVEY.- Cet exemple est vraiment fait pour montrer que ceux qui prétendent que l'Etat est incapable d'être bon industriel et bon commerçant ont raison.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur Spécial déra-t-il un mot dans son rapport, du crédit inscrit au chapitre 127 et qui a pour objet de permettre le réajustement des traitements.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Les énormes crédits votés depuis 1925 pour le réajustement des traitements ont été distribués par le soin de Commissions spéciales. Les décisions de celles-ci, notamment de la Commission Martin, ont soulevé des protestations. Je suis le premier à déplorer cet état de choses, mais j'estime que nous n'avons pas à prendre parti dans ces contestations entre le Gouvernement et les Groupements de fonctionnaires. Si des erreurs ont été commises, c'est au Gouvernement seul responsable, qu'il appartient de faire des propositions tendant à les corriger.

M. LE PRESIDENT.- Ne pourriez-vous dire cela dans votre Rapport ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je me proposais de le faire.

M. HERVEY.- Je voudrais, à propos du chapitre 172 que nous avons adopté sur la proposition de M. le Rapporteur Spécial présenter une observation.

Le .....

Le crédit inscrit à ce chapitre a pour objet de faire face au paiement de la portion du traitement des percepteurs qui est à la charge de l'Etat .

Pour qu'un percepteur puisse obtenir de l'administration un auxiliaire pour l'aider dans son travail, il faut que l'on ait pu constater que l'accroissement de besogne dont il se plaint s'est maintenu pendant 5 ans . Cela me semble excessif.

Du fait des nouveaux impôts que nous avons votés, les percepteurs ont vu leur tâche s'accroître dans des proportions considérables depuis deux ans. Les obliger à attendre encore 3 ans pour leur accorder les auxiliaires dont ils ont besoin, c'est risquer de les décourager.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Vous entrez là dans une question relevant de l'organisation intérieure de la comptabilité publique. Je ne puis donc vous répondre. Veuillez rédiger la question que vous m'avez posée . Je la transmettrai à l'administration en lui demandant de nous fournir tous éclaircissements utiles.

M. HERVEY.- Je vous remettrai le texte de ma question.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Avant de clôturer l'examen de ce budget, je tiens à signaler à la Commission que la lecture du rapport du contrôle des dépenses engagées m'a permis de découvrir l'existence de six chapitres dont on peut dire, d'ores et déjà, eu égard aux dépenses effectuées en 1928, que leur dotation est insuffisante . Il ne nous appartient pas de demander leur relèvement , mais je protesterais dans mon rapport contre ces négligences de l'administration qui en n'ajustant pas les crédits inscrits au budget aux besoins évidents rend inévitable le vote de crédits supplémentaires

M. LE PRESIDENT .....

M. LE PRESIDENT... Personne ne demande plus la parole ?

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée  
à 17 heures 1/4.

Le Président de la Commission des Finances;

*Ministre*

COMMISSION DES FINANCES

—\*—\*—\*

Séance du 6 Décembre 1928.

La séance est ouverte à 15 heures sous la Présidence de M. CLEMENTEL, Président.

Présents : M.M. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. JEANNENEY.  
RAOUL PERET. HENRY ROY. FERNAND FAURE.  
GALLET. CHASTENET. RIO. SERRE. REBOUL.  
BIENVENU-MARTIN. HENRY BERENGER. Général STUHL.  
ALBERT MAHIEU. JENOUVRIER.  
FRANCOIS-SAINT-MAUR. LEBRUN. PHILIP.  
GÉNÉRAL HIRSCHAUER. MARIO-ROUSTAN. Joseph  
COURTIER. PASQUET. HERVEY. FARJON.  
REYNALD. CUMINAL. PIERRE LAVAL. MILAN.

Excusé : M. Georges BERTHOULAT.

BUDGET DES CONVENTIONS.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen officieux du projet de budget de 1929.

La parole est à M. JEANNENEY, Rapporteur du budget des Conventions.

M. JEANNENEY, Rapporteur, expose que le budget des conventions a été l'objet d'études si serrées au cours des années précédentes qu'il n'appelle plus maintenant que des observations de détails.

Ces observations portent sur la nécessité de réorganiser

le .....

le contrôle financier des réseaux et de permettre au contrôle parlementaire de s'exercer d'une façon plus complète (ce qui soulève la question de la communication des procès-verbaux des séances du Comité de direction des grands réseaux). Elles portent aussi sur le problème nouveau de l'extension du rôle des grands réseaux de chemins de fer que l'on voit devenir hôteliers, et entrepreneurs de transports automobiles.

M. le Rapporteur demande si, ce faisant, ils ne sortent pas de leur rôle et surtout si le contrôle financier s'étend à ces nouvelles opérations d'une façon suffisamment efficace.

M. le Rapporteur étudie enfin la situation exacte du fonds commun .

M. LE PRESIDENT.- Il est très important de faire ressortir quelle est la situation du fonds commun. Il a été beaucoup parlé à la Chambre du déficit de ce fonds. Qu'y-a-t-il d'exact dans ce qui a été dit , notamment par M. BRUNET?

M. LE RAPPORTEUR.- Le fonds commun se trouve en réalité en déficit d'une somme de 550 millions. Ce déficit a été dissimulé l'an dernier au moyen d'une opération compliquée et extraordinaire sur laquelle j'ai fait toutes réserves à la tribune - réserves d'ailleurs extrêmement voilées - afin de ne pas donner des arguments contre l'Etat dans une matière qui pouvait devenir contentieuse et qui l'est devenue en effet.

Pour 1929 le déficit peut devenir beaucoup plus important si l'on ne prend pas à temps des mesures efficaces. Le Ministre l'a dit formellement à la Chambre : pour rétablir l'équilibre du fonds commun il est indispensable de permettre aux réseaux de se procurer 1.500.millions de

recettes .....

recettes nouvelles .

Voilà la situation . Elle est très nette . Vous trouvez d'ailleurs dans mon rapport toutes les indications sur ce sujet.

Les divers chapitres du Budget sont adoptés sans discussion , conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général.

Une seule réduction est opérée : 1 million au chapitre 117.

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE

M. LE PRESIDENT..- Nous passons maintenant au Budget du Ministère de la Guerre.

M. ALBERT MAHIEU rapporteur donne lecture de l'avant propos qu'il désire introduire dans son rapport avant l'examen des divers chapitres.

M. le Rapporteur étudie d'une manière spéciale la question de l'augmentation de dépenses résultant de la mise en application du service d'un an et la question des fortifications. En ce qui concerne l'augmentation des dépenses résultant des mesures préalables au service d'un an : recrutement des militaires de carrière, création de la Garde Républicaine mobile, et organisation des services civils de l'Armée , M. le Rapporteur indique le coût de chacune de ces mesures.

Il se demande si le pays pourra continuer à supporter des charges militaires aussi lourdes et s'il ne serait pas possible d'envisager un système moins coûteux tout en assurant la défense nationale dans des conditions au moins équivalentes.

C'est dans cet état d'esprit qu'il a invité le Ministre de la Guerre et l'état-Major à étudier quel serait le coût d'un.....

d'un système militaire calqué sur le système allemand (armée de cadres) ou sur le système préconisé par le parti socialiste (milices).

Il semble - ajouta M. le Rapporteur - que ces deux systèmes sont encore plus coûteux que celui réalisé chez nous par la dernière loi de recrutement. Mais n'y aurait-il pas un moyen terme ?

Ne pourrait-on pas-se demander-t-il - réduire le temps de présence sous les drapeaux afin de réaliser une économie sur les dépenses de personnel qui permettrait d'autre part, un accroissement équivalent des dépenses de matériel ?

Ce sont là - conclut M. le Rapporteur - , de graves problèmes qu'il n'appartient pas à la Commission des finances de résoudre, mais sur laquelle on pourrait entendre M. le Ministre de la Guerre.

M. le Rapporteur aborde ensuite la question des fortifications. Il rappelle que deux écoles sont en présence : d'une part les partisans de la fortification continue, d'autre part, les partisans des forts isolés.

Le Budget de 1929 ne paraît à ses yeux, préjuger en rien de la solution définitive de cette importante question. En effet, les crédits prévus à ce budget doivent permettre la construction de trois forts sur lesquels tout le monde est d'accord même les plus chauds partisans de la fortification continue. Ces forts doivent couvrir Metz du côté de la trouée du Luxembourg. Ils constitueront une sorte de verrou.

Mais, indique M. le Rapporteur, la question reste entière pour le reste de la frontière. Elle devra être résolue pour le budget de 1950 après consultation de toutes les compétences.

M. REBOUL.....

M. REBOUL.- Je tiens à faire les plus expresses réserves sur l'opportunité d'un très grand nombre des dépenses prévues à ce budget.

Il est scandaleux que le budget de la Guerre augmente cette année dans des conditions aussi considérables. Sommes-nous pacifistes, oui ou non ?

M. le Rapporteur a dit tout à l'heure que le système allemand était plus coûteux encore que le nôtre. Je m'éleve contre une pareille affirmation qui heurte le bon sens.

Comment l'entretien des 100.000 hommes de la Reichswehr et des 100.000 hommes de la Schutzpolizei peut-il coûter plus que celui de notre armée infiniment plus nombreuse ? C'est l'évidence même que 200.000 hommes coûtent moins cher à nourrir, vêtir et entretenir que 400.000.

M. LE RAPPORTEUR.- Vous ne pouvez pas négliger les dépenses de matériel et de préparation militaire qui sont considérables en Allemagne.

M. REBOUL.- Pourquoi ne faisons nous pas du matériel comme les Allemands ? Pourquoi ne développons nous pas la préparation militaire ?

Nous sommes effrayés dites vous, par ces organisations dont parlait l'autre jour M. le Rapporteur Général : autoroutes, développement des transports automobiles, doublement des voies de chemins de fer et des ponts du Rhin. Mais, Messieurs, pourquoi ne faisons nous pas des organisations semblables qui, au moins, contribueraient au développement économique du pays au lieu d'être stériles comme toutes les dépenses militaires que nous faisons.

Je ne peux concevoir que nous en soyons encore à des conceptions périmées, d'armée nombreuse, de forts, etc... qui ne correspondent plus aux nécessités actuelles.

Pourquoi.....

Pourquoi cet appareil militaire d'un autre âge qui malgré toutes les déclarations pacifistes de nos gouvernements, donne au monde entier l'impression que, selon la formule populaire - "nous voulons encore remettre ça" ?

Comment ne pas parler de l'impérialisme français en présence d'un budget de la guerre qui augmente chaque année.

Est-ce admissible, Messieurs, que dix ans après la guerre nos dépenses militaires évaluées en or soient aussi élevées qu'en 1913 alors que nous nous préparions à la guerre ?

Pour ma part, je ne peux prendre en aucune façon la responsabilité d'une pareille politique. J'exposerai à la tribune du Sénat quelles sont mes conceptions et celles de mes amis en matière de défense nationale et je ne voterai pas un budget qui contient des dépenses militaires tout à fait excessives.

M. LE GENERAL STUHL.- A l'opposé de M. REBOUL, je déplore l'insuffisance des crédits prévus au budget de 1929, pour les dépenses militaires.

Je constate, en effet, avec regret que d'importantes réductions de crédits acceptées par le Gouvernement ont entraîné l'ajournement de certains travaux d'organisation défensive de notre frontière de l'Est, dont l'exécution avait été prévue pour 1929 conformément au programme élaboré par la Commission présidée par le Général GUILLAUMAT.

Un pareil retard n'est pas sans danger en présence de la préparation formidable qui se fait du côté Allemand et dont M. le Rapporteur Général nous donnait l'autre jour un aperçu si troublant.

Notre collègue M. REBOUL nous reproche de ne pas imiter l'Allemagne et de ne pas accumuler sur notre frontière les routes, les voies ferrées, les ponts. Mais que ne dirait-il pas.....

pas si nous agissions ainsi ?

Les autostrade , le dédoublement des ponts du Rhin, l'organisation des gares de Kaiserslauterne et de Trèves, qu'est ce là , Messieurs, Sinon une préparation manifeste à l'envhissement de la France par une attaque brusquée ? Et c'est un socialiste qui nous invite à préparer de notre côté l'envhissement de l'Allemagne ! C'est M. REBOUL qui nous pousse à préparer une offensive ! Est-ce que les rôles ne sont pas étrangement renversés ?

Nous, Monsieur REBOUL, nous ne voulons pas d'autostrades et de moyens offensifs, parce que nous ne voulons pas envahir l'Allemagne. Nous ne voulons pas la guerre et c'est pourquoi notre unique objectif c'est de nous mettre à couvert contre une nouvelle invasion de nos trop belliqueux voisins de l'Est .

Je dis que nous voulons nous mettre à couvert, et pour cela une organisation défensive préparée dès le temps de paix est indispensable.

Nous sommes aujourd'hui exposés à une attaque brusquée et tout nous fait sentir qu'une pareille attaque est dans les intentions de l'Etat-Major allemand.

Le Général Von Seekt a écrit à l'usage des Officiers Allemands, un livre tout à fait significatif dans lequel il préconise l'attaque de l'adversaire exécutée à la faveur de la surprise par divers éléments dotés de moyens de transports rapides et de moyens d'actions très puissants, allant droit à leurs buts sans se préoccuper d'autre chose que d'accomplir leur mission propre. Il est clair qu'une pareille tactique vise à l'occupation rapide de Metz, Briey et de certains points importants avant que nous ayons pu mobiliser nos unités de couverture.

C'est en présence d'un pareil danger que notre Etat-Major doit se placer. C'est pour rendre impossible des opéra-

tions.....

tions comme celles préconisées par Von Seekt que nous devons organiser défensivement notre frontière.

Pour cette organisation, faisons confiance à nos techniciens. Il faut à la fois des tranchées continues sur certains points et des forts sur d'autres. La guerre a démontré l'importance des forts, notamment à Verdun.

M. REBOUL a soulevé une fois de plus la question de l'armée de métier. Il se demande pourquoi nous n'adoptons pas le système allemand.

Pourquoi, Monsieur REBOUL, je vais vous le dire : c'est parce que d'une part le système allemand ne nous permettrait pas de conserver notre domaine colonial et que d'autre part, la préparation militaire de notre jeunesse et de nos réservistes n'est faite nulle part en France comme en Allemagne. Or, ce n'est qu'une préparation complète suivie volontairement par tous, poursuivie en toute occasion qui peut assurer à une armée de cadres comme l'est la Reichswehr, les soldats indispensables pour former une armée sur le pied de guerre.

Le passage à la caserne de tous les jeunes français est chez nous le seul moyen pour instruire militairement la nation, et former l'armée défensive dont nous avons besoin. Mais la mobilisation de cette armée défensive demandera un certain temps pendant lequel seules des fortifications assureront l'inviolabilité de notre frontière.

L'année prochaine il faudra faire pour l'exécution rapide du programme Guillaumat l'effort financier nécessaire.

M. HENRY BERANGER.- Je suis de ceux qui attachent une grande importance à l'organisation défensive de nos frontières. Mais je me demande si la prochaine guerre ne sera pas avant tout une guerre chimique et si la question essentielle n'est pas de nous préparer à cette guerre en accumulant les moyens de protection.....

tention contre les gaz à la fois pour l'armée et la population civile.

Je désirerai savoir quelle est sur ce problème capital l'opinion de M. le Ministre de la Guerre et de l'Etat-Major.

M. CHARLES DUMONT, Rapporleur Général - M. REBOUL a dit tout à l'heure quelque chose de très grave.

Il a comparé les dépenses du budget de la guerre en 1929 et en 1913 et, après avoir constaté quelles sont en or, à peu près équivalente, il a vu là une contradiction entre notre politique militaire qu'il croit orientée vers une préparation intensive à la guerre et notre politique extérieure orientée vers la paix.

Je voudrais démontrer à notre collègue combien cette comparaison des budgets de 1929 et de 1913 est inutile, impossible et vaine et, le rappelant à une plus exacte vision des choses, l'amener à reconnaître la conformité absolue entre l'organisation de notre armée purement défensive et toutes les déclarations de nos gouvernements qui dans toutes les réunions internationales de ces dernières années, ont montré au monde la véritable image de la France essentiellement pacifique.

La comparaison que vous avez faite M. REBOUL, je dis quelle est inutile impossible et vaine, car on ne peut pas mettre en balance deux choses qui ne sont pas comparables.

L'armée de 1913 ne ressemblait guère à celle de 1929. Quel enseignement pouvez vous tirer de la comparaison des dépenses faites pour l'aviation, les armes automatiques, les engins d'accompagnement, l'artillerie lourde en 1913 et en 1928 ?

Ce n'est pas tout. L'accroissement considérable du budget.....

budget de 1929 tient à une cause que M. REBOUL ne peut pas ignorer et que nous ne devons pas négliger. La mise en application du service d'un an va coûter 800 millions de plus, mais ne le savions nous pas quand nous avons voté cette réduction du service ?

J'avais à ce moment là donné des chiffres à la tribune on m'avait qualifié de pessi miste. J'étais pourtant demeuré bien au dessous de la réalité.

Cela, c'est la rançon du service à court terme, On ne peut pas comparer l'entretien d'une armée basée sur le service de deux ans ou de trois ans avec une armée organisée pour le service à court terme.

Toutes les comparaisons que l'on peut faire entre les budgets d'avant guerre et le budget de 1929 donnent donc des résultats inexacts car, je le répète, on ne peut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

Et c'est en vous basant sur une pareille opération dont je viens de démontrer toute l'inexactitude que vous voudriez, mon cher Reboul, porter à la tribune du Sénat, contre votre pays, la grave accusation de militarisme !

Mais alors, je me demande si nous avons le droit dans de pareilles conditions de garder secret tout ce que nous savons, sur le péril que font courir à la France les préparatifs militaires de l'Allemagne.

Ce péril n'est pas une chimère. J'ai vu de mes propres yeux en Rhénanie des organisations formidables qui ne peuvent avoir d'autres buts que l'envahissement de mon pays. Je sais que demain peut être ces grands organismes que sont les services des Ponts et chaussées allemands, des chemins de fer allemands, de la Reichswehr et de l'aviation peuvent précipiter le peuple allemand dans une nouvelle et terrible guerre.....

re qui nous trouvera presque désarmés.

Et alors, sachant tout cela, croyez vous que je puisse laisser sans crier mon angoisse, un grand parti comme le parti socialiste répandre la légende d'une France belliqueuse, d'une France casquée au milieu d'un monde pacifiste ?

Cela n'est pas possible. Si l'on engage la question sur un pareil terrain il faudra dire tout ce que nous savons et, pour ma part, je dirai tout ce que je ~~sais~~.

En face de notre armée vaillante et prête à faire son devoir mais essentiellement pacifique je montrerai ce qu'est cette armée de cadres qui ne rêve que revanche qu'est la Reichswehr doublée de la Schutz polizei, véritable armée aussi, ardente et batailleuse et non pas simplement troupe de police.

Sans vouloir affoler l'opinion, il est peut être nécessaire que l'on avertisse le public français du péril que représente pour nous une organisation comme l'armée allemande qui peut permettre une mobilisation très rapide d'une armée de campagne très forte, bien en mains, prête à une action de surprise.

C'est pour parer à une pareille éventualité qu'il faut sans plus tarder organiser défensivement notre frontière et, tout de suite surtout mettre à l'abri d'un coup de main, Metz et le bassin de Briey.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur une carte de la frontière de l'Est pour voir que ces deux points constituent présentement une proie facile pour un ennemi décidé arrivant par le Luxembourg ou par la vallée de la Nied. En vingt quatre heures deux divisions allemandes peuvent se rendre maîtresses de la moitié de notre industrie métallurgique.

Pour écarter cette épée de Damoclès, que faut-il ? Il

est.....

est indispensable de construire sur certains points des forts à l'abri des bombardements et des gaz dans lesquels dès le temps de paix seront accumulés des moyens puissants de défense: matériel d'artillerie, armes automatiques, fils de fer et outils. Grâce à ces forts, les troupes de couverture pourront s'accrocher au terrain et arrêter l'ennemi pendant que, derrière elles, les renforts s'organiseront et viendront à la rescoussse.

On pourra peut être discuter plus tard sur certains travaux de fortifications projetés sur d'autres points de la frontière mais on ne peut pas contester le caractère d'urgence de la mise en état de défense de la région de Metz en avant de Briey. Comment peut-on refuser le vote de pareils crédits ?

Ne voit-on pas que la construction de quelques forts dans cette région c'est une assurance-vie pour la France ?

J'ajoute que lorsque notre frontière sera rendue plus difficile à violer, lorsque notre aviation sera en mesure de résister à l'aviation allemande et tant que l'on sentira en France la volonté de se défendre jusqu'à la mort s'il le faut, nous avons beaucoup de chance pour que les années passent sans que nous soyons attaqués.

Plus nous serons faibles et plus nous risquerons d'être entraînés à la guerre. Voilà ce que nos pacifistes ne doivent pas oublier, ce que, pour notre part, nous n'oublierons jamais.

Or, messieurs, il est essentiel pour la France que la paix se prolonge pendant de nombreuses années. Peu à peu le moral de la nation allemande se modifiera dans le sens de la démocratie et du pacifisme. Je suis de ceux qui espèrent pour l'avenir une réconciliation des deux pays, mais, pour cette réconciliation, les Allemands ne sont pas encore prêts.

Notre politique doit tendre à guider et à favoriser l'évolution.....

volution de la démocratie allemande. Pour cela, il nous faut le maintien de la paix et rien de ce qui pourra assurer ce maintien ne sera trop cher.

M. ALBERT LEBRUN.- Je n'ai que deux très brèves observations à présenter. La première tend simplement à ce que nous cessions d'employer dans nos discussions le terme de "fortifications" pour indiquer les travaux à exécuter sur la frontière. Ce terme est désuet. Tout le monde est d'accord pour le remplacer par les mots "organisation défensive" qui ont l'avantage de bien marquer le caractère défensif de nos préparatifs.

Ma deuxième observation est plus importante. J'ai été étonné tout à l'heure d'entendre M. le Rapporteur rappeler la controverse entre les partisans de la fortification continue et ceux de l'organisation discontinue. Voilà trois ans que l'on discute là-dessus. La controverse est épisodée et l'accord est enfin établi sur un programme que la Commission de l'Armée réclame depuis six ans. Il ne faut ~~pas~~ donc pas faire renaître des discussions. L'heure n'est plus aux paroles et aux théories, elle est aux actes:

Ces actes, en 1929, seront malheureusement limités, on se bornera à construire quelques forts absolument indispensables pour mettre Briey et Metz à l'abri d'une attaque brusquée. C'est un simple bouclier de couverture que l'on va édifier. Mais ce bouclier nous permettra d'effectuer notre mobilisation en toute sécurité.

Cette simple considération justifie amplement les crédits d'ailleurs très modestes que l'on nous demande au budget de 1929 pour l'organisation défensive de la frontière.

M. LE GENERAL HIRSEHAUER.- C'est un fait affligeant que la mise hors la loi de la guerre par le pacte Briand-Kellogg ne nous dispense nullement de nous mettre à l'abri d'une invasion

à.....

à mains armées de nos voisins de l'Est. Aujourd'hui, comme hier, la meilleure garantie du maintien de la paix réside encore dans une frontière bien défendue et dans une armée prête à faire la guerre s'il le faut.

L'adhésion au pacte Kellogg n'a du reste pas empêché l'Allemagne de continuer à perfectionner son organisation militaire.

On discutait tout à l'heure pour savoir ce que lui coûte son armée. Je défie qui que ce soit d'indiquer pour cela un chiffre exact.

Les Allemands par habitude, par tactique, et aussi par tempérament maquillent si bien tous leurs budgets que l'on ne peut se rendre compte de l'effort financier consenti par eux pour les dépenses militaires.

Ce que nous savons cependant, suffit pour nous édifier sur l'importance de l'effort accompli dans ce sens par nos anciens ennemis.

L'armature de l'armée allemande est constituée essentiellement par les 100.000 hommes de la Reichswehr et les 100.000 hommes de la Schutz polizei.

Est-ce là une armée de aadres ? Est-ce là une troupe de choc ? Je ne sais. Peut-être l'armée Allemande est-elle préparée à l'un ou l'autre de ces rôles. On peut-être sûr en tous cas qu'elle est prête pour la guerre.

J'ai lu dans un livre de Von der Goltz cette phrase extraordinaire par son ton prophétique : "Un jour viendra un nouvel Alexandre qui, à la tête d'une armée de métier supérieurement entraînée renversera et bousculera toutes les milices..."

Je ne sais pas si le nouvel Alexandre est né, mais ce dont je suis sûr c'est qu'il existe d'ores et déjà en Allemagne une armée de métier supérieurement entraînée comme celle dont rêvait Von der Goltz.

Chose.....

Chose grave ! toutes les mesures sont prises pour transporter cette armée à la frontière française avec une rapidité foudroyante. M. le Rapporteur Général vous a indiqué récemment les préparatifs formidables faits dans certaines gares, l'augmentation des ponts du Rhin, la construction des autostrade. Bien d'autres travaux encore ont été exécutés pour hâter la concentration de l'armée sur notre frontière et cela, bien entendu, contrairement aux prescriptions formelles du traité de paix. C'est ainsi que l'installation du frein continu sur tous les trains de marchandises a permis de porter la vitesse commerciale de ces trains de 25 kilomètres à l'heure à 50 et de réduire l'échelonnement entre eux de 20 minutes à dix minutes.

Vous savez d'autre part, qu'au lieu de garder les hommes de la Reichswehr pendant douze ans comme le prévoyait le traité, l'Allemagne remplace les hommes ayant 3 ou 4 ans d'instruction par des recrues soigneusement choisies. La Reichswehr dispose donc d'un réservoir de réservistes qui peuvent être mobilisés tout de suite de telle sorte qu'en quelques heures, l'Allemagne peut disposer d'une troupe admirablement exercée et disciplinée comptant plus de 300.000 hommes.

Quelle tentation pour les chefs qui disposent d'un pareil instrument que nos mines de fer de Briey ! La proie paraît facile à atteindre Metz n'étant défendue présentement que du côté de Nancy. Nous risquons de nous réveiller un jour avec la Reichswehr maîtresse de Metz et de Briey si nous ne bouleversons les conditions d'exécution de ce plan qui hante certainement les cerveaux germaniques par la construction dans cette région d'une série d'ouvrages défensifs.

C'est.....

C'est cette construction qui va commencer en 1929. Hâtons-nous ! Il n'est que temps d'entreprendre ce travail.

Aujourd'hui encore nous sommes mis à l'abri d'une attaque brusquée par notre occupation de la Rhénanie. Mais que se passe-ra-t-il lorsque les troupes allemandes seront immédiatement derrière notre frontière ? C'est alorsqu'il sera indispensable au moyen de fortifications et d'organisations défensives du terrain de tenir l'ennemi en respect avec les faibles forces de couverture pendant que s'effectuera la mobilisation.

Il faut donc organiser le terrain à proximité de notre frontière de l'Est, mais comment doit se faire cette organisation ?

A la Chambre, M. PIERRE COT a soutenu cette thèse que les forts sont inutiles et coûteux et qu'il vaudrait bien mieux préparer sur toute une ligne parallèle à la frontière des lignes de tranchées semblables à celles qui pendant la plus longue partie de la guerre allaient de la Mer au Jura.

Je crois que cette thèse est inexacte. L'expérience de la guerre a démontré l'importance et la puissance de résistance des forts. En 1916, j'ai subi au fort de Tavannes un terrible bombardement de 420. Le fort est resté exact. Il en a été de même à Vaux et à Douaumont. Vauban disait qu'en matière de fortification, il faut toujours travailler avec cinquante ans d'avance sur les artilleurs. Nos officiers de génie qui avaient construit les forts de Verdun étaient en avance de cent ans, car leur oeuvre est encore solide.

Il faut donc des forts, ou, plus exactement des ouvrages betonnés permettant de tenir des positions importantes avec des effectifs assez réduits.

Notez que de pareils ouvrages permettront de résister à des attaques par les gaz et ne risquent à peu près rien des tirs d'avions.....

d'avions qui ne sont pas assez précis pour tirer sur d'aussi faibles objectifs.

Ceci m'amène à parler de la guerre aérienne.

Celle-ci ne ressemblera que très peu à la guerre telle qu'elle se faisait en 1918.

A cette époque, personne ne possédait de gros appareils à grand rendement. Il en résultait que les raids d'avions ne pouvaient dépasser une distance assez réduite. C'est ainsi que nous n'avons jamais dépassé Stuttgart. Aujourd'hui les avions allemands stationnés à Ludwigshafen seraient à portée de Lyon, ceux de Saarbrück à portée de Paris, ceux de Coblenze à portée de Londres.

On pourra craindre, en cas de guerre, des raids nombreux sur la banlieue parisienne, cette "ceinture rouge" dans laquelle on a laissé imprudemment s'accumuler une grande partie de l'industrie française.

Nous devrions nous inspirer pour l'aéronautique de l'organisation allemande qui a pour base l'éparpillement des avions sur tout le territoire autour d'une dizaine d'aérodromes faciles à défendre. Chez nous, tout est trop concentré. Il faudrait aussi que l'aviation fut plus répandue afin de faire naître plus de vocations aériennes dans le jeunesse française et que nos corps de sapeurs pompiers fussent préparés au rôle difficile qu'ils auront à remplir en cas de guerre.

La conclusion de tout ceci, Messieurs, c'est que la France victorieuse n'est plus garantie d'une agression allemande par tout l'arsenal de précautions qu'avait imaginé le traité de Versailles.

L'Allemagne a tiré tout le parti possible de ce traité - œuvre d'une coalition donc œuvre manquant d'unité- Tous les jours d'ailleurs elle le viole un peu plus.

L'Allemagne est toute entière tendue vers un désir de revanche.....

vanche. Il ne faut pas s'en étonner. C'est une mentalité de vaincu. Nous l'avons eue après 1870.

Cela durera-t-il ? Je crois que les idées libérales et pacifistes gagneront peu à peu du terrain contre les idées impérialistes et guerrières. Mais en attendant, il faut s'attendre à tout.

Heureusement que par une maladresse dont ils sont coutumiers les Allemands ont dévoilé leurs batteries, notamment à propos de la récente affaire du croiseur. Nous voilà prévenus. Nous serions impardonnable de ne pas agir pour parer le coup dont nous sommes menacés.

M. LE PRESIDENT.- Cette discussion générale était nécessaire. Elle a fait ressortir combien nous sommes unanimes à rechercher le meilleur moyen d'assurer la défense du pays.

Comment en pourrait-il être autrement ?

Ne sommes-nous pas obsédés par le souvenir des angoisses de 1914 ? Je me souviens , pour ma part, du soir de Morhange et du désarroi des survivants des folles attaques contre les tranchées ennemis. Pourquoi disaient ces malheureux ne pas nous avoir donné assez de mitrailleuses et de canons ? Pourquoi de notre côté, n'y a-t-il pas d'organisation défensive . Nous ne voulons pas revoir cela.

Je sais que vous pensez comme moi, Monsieur Reboul, mais surtout n'allez pas dire qu'il y a augmentation des dépenses du budget de la guerre depuis 1913. Une pareille affirmation n'est pas conforme aux faits.

En ce qui concerne les fortifications, le budget ne prévoit qu'une dépense de 82 millions pour l'année 1929. Je suis de ceux qui regrettent la modicité de ce chiffre.

Nous avons parlé ici à coeur ouvert. Nous savons pouvoir le faire dans l'intimité et la confiance de la Commission. Mais

à.....

à la tribune, il est des choses qu'il vaut mieux ne pas dire. A quoi bon du reste de pareilles discussions à un moment où le pays a besoin surtout d'actes.

Je vous demande de clore la discussion générale et de passer à l'examen des chapitres avec la volonté permanente d'éviter les erreurs commises pendant ou avant la dernière guerre.

M. REBOUL.- J'ai écouté nos collègues avec beaucoup d'intérêt, mais je persiste à croire que notre organisation militaire ne correspond pas aux nécessités actuelles et que les crédits demandés pour le budget de la guerre sont hors de proportion avec ceux affectés aux œuvres sociales.

M. LE RAPPORTEUR.- M. HENRY BERENGER a posé tout à l'heure une question très opportune.

Les dépenses de protection contre les gaz ne s'élèvent qu'à 8 millions environ dans le budget de 1929. C'est tout à fait insuffisant.

M. HENRY BERENGER.- D'autant plus qu'il faudrait fabriquer des masques non seulement pour les soldats, mais aussi pour la population civile.

M. LE RAPPORTEUR.- Je présenterai une observation à ce sujet dans mon rapport. Je compte aussi présenter au début de mon rapport un tableau comparatif des dépenses militaires dans les divers pays d'Europe (Russie comprise). Ce tableau, pour lequel divers renseignements me manquent encore, fera ressortir que la France est le pays qui a le plus diminué son budget de la guerre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Prenez garde que les chiffres officiels indiquant les dépenses militaires allemandes soient habilement camouflées. Ces dépenses sont éparpillées et dissimulées partout, même dans les budgets locaux.

M. LE RAPPORTEUR.....

M. LE RAPPORTEUR.- Je tiendrai compte de cela, bien entendu.

M. HERVEY.- Je demande à M. le Rapporteur d'insister sur ce fait que l'accroissement des dépenses du budget de 1929 n'est que la conséquence prévue du service d'un an.

M. LE RAPPORTEUR.- Je l'ai dit dans mon rapport en m'appuyant du reste sur le rapport qu'avait présenté M. CHARLES DUMONT au moment du vote de la dernière loi de recrutement.

Toutefois, en présence de la charge considérable qu'entraînera le service d'un an, je me demande s'il ne faudrait pas rechercher un autre système moins coûteux. J'ai posé la question au Ministre. Je demande la permission de la poser au nom de la Commission.

M. RAOUL PERET.- Je ne crois pas qu'il soit opportun de s'engager dans cette voie et de donner au pays l'impression que l'on est disposé, avant même d'avoir appliqué le service d'un an, à remettre en question tout notre régime militaire.

C'est une méthode déplorable que celle qui consiste à modifier constamment la loi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Oui, il vaut mieux attendre que le service d'un an ait fonctionné pour porter sur lui un jugement.

Les divers chapitres du budget de la guerre sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui ont donné lieu aux observations suivantes :

*Chap. 146*  
Crédit voté pour 1928..... 307.900.000 Frs (=) - 104.900.000 Frs  
Crédit demandé pour 1929... 203.000.000 Frs  
Crédit voté par la Chambre. 188.150.000 Frs

M. HERVEY.- Je me demande si, avec des crédits aussi réduits, le Gouvernement pourra assurer les réparations indispensables.....

pensables et la fabrication des munitions en vue de compléter les stocks de guerre, qui, comme vous le savez, avaient été considérablement réduits par les campagnes du Maroc et de la Syrie.

M. LE RAPPORTEUR.- Cette question m'avait préoccupé. Le crédit sera suffisant pour maintenir les réparations et fabrications au rythme actuel parce que le Gouvernement disposera en outre, en 1919, de crédits de report s'élevant à 105 millions et de 63 millions de fonds de concours.

Mais il n'est pas douteux que l'année prochaine le crédit du chapitre 146 devra être augmenté.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 152.- Subventions au budget annexe des poudres pour bâtiments et outillage..... 16.195.000 francs.

M. HENRY ROY.- Je demande une réduction de crédit de 25.000 Frs pour protester contre les conditions dans lesquelles le génie se prépare à construire une poudrerie à GIEN. Cette poudrerie doit être installée au milieu de terrains extrêmement fertiles qu'il va falloir acquérir à chers deniers alors que tout près, l'Etat est propriétaire de terrains incultes dont il ne tire aucun parti.

M. PIERRE LAVAL.- Je connais ces faits : il y a là un véritable scandale les officiers de génie n'ont pas voulu mettre la poudrerie dans les terrains appartenant à l'Etat parce que ceux-ci leur servent de terrain de chasse.

M. HENRY ROY.- Ajoutez que le propriétaire des terrains qui doivent être expropriés n'est peut-être pas étranger au choix de l'emplacement car il pourra demander une indemnité importante.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut absolument mettre fin à de pareils abus et, pour cela, opérer une réduction de crédit

en.....

en indiquant le motif de cette réduction.

M. LE RAPPORTEUR.- Dans ce cas la réduction doit être opérée non pas au chapitre 152, mais au chapitre 146 (Artillerie).

Le chapitre est adopté avec une réduction de 25.000 Frs.

6ème Section.- Chapitre 209.- Armée du Levant.- Solde et indemnité : 80.051.460 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Tous les ans, le vote des crédits destinés à l'armée du Levant soulève pour plusieurs d'entre nous une question de conscience. Je suis de ceux qui considèrent que l'occupation de la Syrie est une faute. Notre situation financière ne nous permet pas de faire ainsi une politique coûteuse dont nous ne recevrons jamais la contre partie puisque nous devrons un jour quitter la Syrie qui est simplement placée sous notre mandat.

Cette année, encore, je voterai cependant les crédits demandés. Pourquoi ? C'est que j'estime que puisqu'il y a des troupes françaises en Syrie notre devoir est de les nourrir et de les entretenir. En ce qui concerne l'opportunité de l'occupation, je réserve entièrement mon opinion.

M. BIENVENU-MARTIN.- Je partage entièrement l'opinion de M. le Rapporteur général sur les dangers d'une politique qui nous coûte beaucoup trop cher et qui ne nous a donné jusqu'ici que des déboires.

Mais je ne veux pas aujourd'hui soulever cette grave question et bien entendu, je pense comme M. le Rapporteur Général que puisque nous avons des troupes en Syrie, il faut bien inscrire au budget des crédits pour les payer, les nourrir et les vêtir.

Je veux tout de même, faire observer que, contrairement à ce qui nous avait été promis l'année dernière, notre Corps d'occupation,.....

d'occupation n'a pas diminué. Il a même augmenté, ce qui s'explique difficilement. Y aurait-il des troubles que nous ne connaissons pas ? Je croyais que la guerre était finie là-bas.

M. LE RAPPORTEUR.- L'augmentation des effectifs provient de la réorganisation du Corps d'occupation à la suite de la mise en application de la nouvelle loi des cadres. Elle s'élève à 167 officiers, 432 hommes de troupe et 318 chevaux.

M. BIENVENU-MARTIN.- La Commission serait dans son rôle en invitant le Gouvernement à réduire un peu les dépenses d'occupation de Syrie.

M. HERVEY.- Une mission de contrôle avait été envoyée l'an dernier. Ne pourrions-nous pas avoir communication des conclusions de ce rapport ?

M. LE RAPPORTEUR.- Je demanderai ce rapport qui, en effet, doit être intéressant.

M. BIENVENU-MARTIN.- Il y a quelques années déjà , un rapport semblable a permis à la Commission de faire supprimer certains abus. Malheureusement ces abus ont la vie dure et ils renaissent facilement de leurs cendres.

M. HENRY BERENGER.- Il faut intervenir sans nous laisser pour faire cesser les gaspillages scandaleux qui se produisent en Syrie ! Je suis sûr que dans le rapport des contrôleurs envoyés en mission nous trouverons matière à de sévères critiques.

M. LE RAPPORTEUR.- Nous pourrions là dessus entendre M. le Ministre de la Guerre et, en attendant son audition, réservier les chapitres 209 à 224.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne fais aucune opposition à cette procédure. Entendons le Ministre de la guerre et.....

et demandons lui surtout que la question de confiance ne soit pas brutalement posée à propos de ces crédits, comme elle l'a été à la Chambre. Il faut que nous puissions discuter et exprimer notre sentiment sur une politique absolument incompatible avec nos ressources financières.

Je suis prêt à voter tous les crédits que l'on me demandera pour assurer la défense de notre territoire national, mais je ne comprends pas que l'on enfouisse des milliards dans un pays qui n'est même pas à nous et que nous abandonnerons forcément un jour.

M. LE PRESIDENT.- Les chapitres relatifs aux crédits de l'armée du Levant sont donc réservés et je vais faire connaître à M. le Ministre de la Guerre que la Commission désire l'entendre sur cette question et sur celle des fortifications.

M. HENRY BERENGER.- N'oubliez pas aussi que je désire à l'interroger sur les mesures qu'il compte prendre pour préparer la guerre chimique.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez raison, il est indispensable de se préparer pour une forme de guerre particulièrement atroce, qui, malheureusement pourra être employée par nos adversaires.

Il ne faudrait pas, pour des raisons humanitaires nous négligions la préparation à la guerre chimique.

Pendant la guerre, certains esprits ont reculé devant l'emploi des gaz pour riposter aux Allemands. Je me souviens d'une discussion sur ce sujet à la Commission du budget de la Chambre : DENIS COCHIN demandait que l'on ne fit pas de gaz, invoquant des raisons très hautes d'humanité et de charité. VAILLANT, le vieux pacifiste l'interrompit d'un coup de poing sur la table en criant : "C'est bon ! Ça les tue donc il faut en faire !" Et c'est ainsi, Messieurs, que la décision de faire des gaz fut prise à la requête du plus pacifiste et du plus.....

plus idéaliste de nous tous.

Nous interrogerons le ministre de la guerre pour savoir où nous en sommes au point de vue de la guerre des gaz.

Les chapitres 209 à 224 sont réservés.

#### BUDGET DES REGIONS LIBEREEES (Suite)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. PIERRE LAVAL Rapporteur du Budget des Régions libérées, pour donner un complément d'explication qui lui avait été demandé au moment du vote de ce budget.

M. PIERRE LAVAL.Rapporteur.- La Commission , sur la demande de M. HENRY BERENGER, m'a invité à rechercher à quel total s'élevaient exactement les dépenses de reconstitution des Régions libérées.

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis par un fonctionnaire du Ministère des Régions libérées que ce total s'élève à 104 milliards 689 millions qui se décomposent ainsi qu'il suit :

1° - montant des dépenses probables des dommages de guerre (payés aux particuliers)

Régions Libérées : 83.600 millions

Alsace-Lorraine : 2.165 -

85.765 millions

2° intérêts à 5 % des indemnités payées 3.600 -  
et des indemnités à payer..... : 400 -

3° pertes subies par les diverses administrations publiques ..... : 9.500 -

reconstitution des voies ferrées.... : 2.304 -

autres dépenses..... : 3.120 -

Total..... : 104.689 millions

A cette somme, de 104.689 millions, il y aurait lieu d'ajouter encore :

1° .....

1° Les crédits engagés par diverses administrations..... Mémoire

2° Les intérêts des capitaux ayant servi à financer ces payements..... Mémoire

On voit que nous sommes loin des 86 milliards dont il a été question à la Chambre lors de la discussion du budget des Régions libérées.

M. HENRY BERENGER.- Il est très important de rectifier au plus tôt ce chiffre de 86 milliards dont la presse allemande s'est emparée déjà. L'opinion publique internationale doit savoir que notre reconstitution nous a coûté beaucoup plus de 86 milliards. Mais hâtons nous ! Ne laissons pas s'accréditer une légende autour de ces 86 milliards que l'on nous opposerait lorsque nous ferons connaître le chiffre exact de nos revendications.

M. PIERRE LAVAL.- Je suis tout à fait d'accord avec M. HENRY BERENGER sur la nécessité de rectifier une erreur que la discussion de la Chambre a pu laisser se produire dans beaucoup d'esprits et que les Allemands sauraient exploiter. Mais prenons garde ! Je crois savoir que la Gouvernement a l'intention de faire état, dans les discussions internationales qui vont s'engager, d'un montant total des dépenses de réparations qui dépassera beaucoup 105 milliards. Ce faisant, notre Gouvernement aura raison, car il ajoutera au total que je viens d'indiquer les intérêts des sommes qui ont dû être avancées par tous les budgets depuis la guerre pour financer les réparations. Le total s'élèvera ainsi à près de 200 milliards.

On voit combien il serait délicat de lancer aujourd'hui le chiffre de 105 milliards. Nous ne pouvons le faire qu'avec beaucoup de réserves.

M. HENRY BERENGER.- Je comprends parfaitement le danger de.....

de la publication d'un total de dépenses qui serait inférieur à celui que présentera le Gouvernement. Mais, d'autre part, il est regrettable que ce dernier n'ait pas remis les choses au point au moment où une discussion s'est instituée à la Chambre sur le montant des réparations et où le chiffre de 86 milliards a été indiqué.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les chiffres que vient de nous indiquer M. PIERRE LAVAL sont très intéressants, mais je me demande si nous devons les publier sans nous concerter auparavant avec le Gouvernement. Il s'agit là d'une chose trop grave pour que nous agissions de notre propre chef.

M. PIERRE LAVAL.- Je dois ajouter d'ailleurs que les indications que je viens de vous donner m'ont été données d'une façon un peu confidentielle, non pas par le Ministre chargé des Régions libérées, mais par un fonctionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Il vaut mieux ne pas faire état dans notre compte rendu à la presse des précisions que vient de nous donner M. PIERRE LAVAL. Nous saisirons de la question M. le Président du Conseil et nous appellerons son attention sur la nécessité d'éclairer, sur le montant total des réparations l'opinion publique internationale. Je crois que nous ne pouvons pas faire autre chose aujourd'hui.

M. HENRY BERENGER.- Je ne m'oppose pas à cette façon de procéder qui est conforme aux traditions de prudence de la Commission.

Mais je demande à M. le Rapporteur de pousser plus loin encore ses investigations et de rechercher quel est le montant des dépenses faites dans les Régions libérées par les administrations autres que celle des Travaux Publics. Je suis sûr que ces dépenses représentent un total assez gros qu'il y aura lieu de joindre aux 105 milliards indiqués tout à l'heure.

M. PIERRE LAVAL.....

M. PIERRE LAVAL.- Je vais étudier ce point spécial et je m'entretiendrai avec le Président du Conseil des conditions dans lesquelles on pourra rectifier les chiffres indiqués à la Chambre.

#### BUDGET DES MONNAIES ET MEDAILLES

M. LE PRESIDENT.- Nous repronons l'examen du budget, et nous passons au budget des Monnaies et Médailles.

M. GUILLAUME CHASTENET.- Rapporteur donne lecture de son rapport concluant à l'adoption pure et simple du budget tel qu'il a été voté par la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Les crédits inscrits à ce budget ont été majorés par rapport à ceux de l'année précédente afin de permettre la frappe des nouvelles monnaies d'argent prévues par la loi du 25 juin 1928. Or, nous sommes plusieurs ici qui considérons que cette opération serait à la fois inutile et dangereuse.

Elle est inutile, puisque le public est habitué à se servir de la monnaie de papier et qu'il ne souhaite aucun changement dans l'état de choses actuel.

Elle est surtout dangereuse parce qu'elle matérialiserait aux yeux de tous la dépréciation de notre monnaie et qu'elle deviendrait fatallement un facteur de vie chère.

Au moment du vote du projet de stabilisation monétaire, nous avons montré au sein de la Commission quelles répercussions on pourrait fatallement attendre de la mise en circulation de pièces d'argent nouvelles. Nous avions préparé un amendement tendant à supprimer tout ce qui, dans le projet, visait ces nouvelles monnaies. Nous n'avons consenti à le rejeter que parce que nous n'avons pas voulu retarder le vote d'une loi nécessaire et aussi parce que M. le Président du Conseil nous a paru disposé à retarder le plus possible la frappe.....

frappe et la mise en circulation tant des pièces d'argent que des pièces d'or.

Pourquoi le projet de loi sur la stabilisation monétaire contenait-il une disposition visant la frappe de nouvelles monnaies ? Il y avait sans doute à cela plusieurs raisons.

D'une part, on trouvait commode de régler la question des Bons Russes au moyen des recettes à réaliser par la fabrication d'une fausse monnaie. D'autre part, la Banque de France voulait, par la frappe de monnaies au nouveau taux, rendre plus difficile pour les années à venir une autre stabilisation faite à un taux encore plus bas.

Ces quelques avantages assez illusoires, sont largement compensés par les multiples inconvénients d'une nouvelle monnaie.

Ces inconvénients, on les voit bien en Italie, où tous les prix ont subitement augmenté dès la mise en circulation des nouvelles lires. La pièce de 5 lires, réduite aux proportions de la pièce d'une lire est devenue l'unité courante pour les pourboires et tout s'en suit.

L'expérience italienne a paru concluante aux Belges qui ont renoncé à frapper une pièce ayant la valeur du Belga, comme ils avaient décidé de le faire au début de leur stabilisation.

En outre de la hausse des prix, on pourrait craindre une autre conséquence de la mise en circulation d'une nouvelle monnaie d'or ou d'argent : c'est la thésaurisation. Ne vaut-il pas mieux laisser l'or et l'argent dans les caves de la Banque que de s'exposer à le voir se cacher et rester stérile dans les bas de laine de nos paysans ?

Je demande en conséquence, que nous rappelions à M. le Président du Conseil, les demi-engagements qu'il avait paru prendre ici au moment où j'ai retiré mon amendement et que nous refusions tous les crédits destinés à la frappe des nouvelles

monnaies.....

monnaies.

M. LE PRESIDENT.-- Plusieurs membres de la Commission, en effet, et, notamment M. CAILLAUX et M. CHARLES DUMONT, avaient adjuré M. le Président du Conseil de retarder le plus possible le moment où l'on reviendra à la circulation métallique. M. le Président du Conseil avait paru, me semble-t-il, entrer dans ces vues.

Aujourd'hui nous pouvons retarder la frappe des nouvelles monnaies en repoussant les crédits nécessaires pour cette frappe.

M. LE RAPPORTEUR.- Je considère, contrairement à ce qui vient d'être dit, que la mise en circulation de monnaies adaptées à la nouvelle valeur du franc par rapport aux métaux précieux répond à un véritable besoin.

C'est cette opération qui clôturera la stabilisation monétaire. On vient nous dire aujourd'hui qu'il faut ajourner indéfiniment la frappe des monnaies nouvelles; je réponds à cela que nous n'avons pas le droit d'imposer cet ajournement.

N'avons nous pas voté la loi du 25 Juin 1928 qui valide deux conventions avec la Banque et avec la Caisse d'amortissement pour liquider les bons Russes au moyen des bénéfices de la frappe ? Comment l'Etat remplira-t-il ses obligations vis-à-vis de la Caisse autonome et de la Banque. Si la frappe des monnaies ne se fait pas ?

Vous savez que la Caisse autonome doit verser le montant des Bons Russes à la Banque de France avant le 31 décembre 1932 au moyen des bénéfices de frappe que l'Etat lui remettra ? L'opération de frappe est donc indispensable.

D'autre part, un ajournement aurait des inconvénients au point de vue de la fabrication. On prévoit la frappe de 3 milliards de francs en pièces d'argent avant 1932. Or, trois ans sont à peine suffisants pour aboutir à un pareil résultat.

Que.....

Que l'on ne nous oppose pas, pour faire échec à la loi, je ne sais quelle crainte de troubles causés dans l'opinion publique par la mise en circulation de pièces nouvelles. L'opinion publique sait bien, hélas ! que le franc a perdu les 4/5 de sa valeur.

M. RAOUL PERET.- Non. L'opinion publique n'a pas réalisé matériellement l'étendue de la dévaluation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. le Rapporteur invoque la loi du 25 Juin 1928. Je connais bien cette loi, mais je sais aussi quelles réserves nous avons faites en la votant.

Il nous dit : "nous sommes liés parce qu'il y a une loi qui décide la frappe des monnaies et parce que cette opération de frappe est liée à l'exécution de deux conventions, l'une avec la Banque et l'autre avec la Caisse autonome.

En ce qui concerne la loi, je conteste la valeur de l'argument, car une prescription législative ne nous prive pas de notre droit souverain d'approuver une dépense, de la réduire, ou de la rejeter.

Il est vrai que l'Etat s'est lié avec la Banque par une convention, mais il ne serait sans doute pas difficile de négocier un accord nouveau réglant sur d'autres bases la question des Bons Russes.

Il suffira pour cela aux représentants de l'Etat de rappeler à la Banque tous les bénéfices qu'elle a réalisés lors de l'achat des devises étrangères. Nous lui avons laissé la propriété de ces devises acquises au compte de l'Etat : l'opération a été largement profitable pour elle, on l'a bien vu lors de la hausse considérable de ses actions. Véritablement, s'il y a quelque chose à perdre maintenant par l'abandon de la frappe des monnaies d'argent, la Banque peut bien supporter une légère perte.

Je.....

Je ne vois pas l'intérêt du retour à la monnaie métallique et je vois par contre les graves dangers que ce retour prématuré causerait à l'économie nationale.

Ne vaut-il pas mieux continuer à mettre en circulation des billets, tout en conservant dans les caisses de la banque la couverture de ces billets en or et en argent ?

Comment ferait la Banque pour conserver son encaisse, si nous commettions l'imprudence de rétablir la convertibilité des billets en monnaie métallique ?

M. HENRY BERENGER.- Je suis tout à fait d'accord avec M. le Rapporteur Général sur les inconvénients et même les dangers du retour à la circulation métallique.

N'oublions pas que le pays dans lequel il y a le plus d'or les Etats-Unis, se contente d'une circulation fiduciaire : Le dollar, vous le savez, a une valeur or, mais il est en papier.

Imitons cet exemple et évitons de frapper de nouvelles monnaies qui ne serviraient qu'à matérialiser la chute du franc.

Ceci dit, je tiens à poser quelques questions :

Les anciennes pièces d'or et d'argent existent-elles toujours ?

Où sont-elles ?

N'ont-elles pas été transformées en lingots ?

Je suis de ceux qui se sont résignés sans enthousiasme à la stabilisation telle qu'elle a été réalisée au mois de Juin dernier, mais avec l'espoir que la dépréciation du franc ne serait que provisoire. On peut concevoir que le franc retrouvera un jour son ancienne valeur. Conservons pour ce jour, que je souhaite prochain, nos anciennes pièces.

M. LE RAPPORTEUR.- Je ne méconnais pas la valeur de certains arguments en faveur de l'ajournement de la frappe des monnaies, mais il n'en reste pas moins que l'Etat doit exécuter

les.....

les conventions qu'il a signées avec la Caisse autonome et avec la Banque de France.

Comment ferait notamment la Caisse autonome si l'Etat ne lui versait pas le bénéfice prévu sur la frappe ? Comment remplira-t-elle ses engagements à l'égard de la Banque ?

M. MILAN.- La Caisse autonome n'est tenue à rembourser la Banque de la valeur des Bons Russes que dans la limite des versements qui lui seront faits par l'Etat. Si l'Etat ne lui verse rien, elle ne remboursera rien à la Banque.

La question n'intéresse donc que fort peu la Caisse d'amortissement. Quant à la Banque, elle a réalisé assez de bénéfices pour attendre encore longtemps le remboursement des Bons Russes.

M. LE RAPPORTEUR.- Alors pourquoi avons-nous approuvé les conventions avec la Banque et la Caisse autonome ? L'Etat doit respecter sa signature comme un simple particulier.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il peut aussi obtenir de la Banque des conditions nouvelles qui ne l'obligeront pas à procéder à cette opération dangereuse de la mise en circulation de monnaies nouvelles.

M. FRANCOIS SAINT-MAUR.- Je ne suis pas sans appréhensions moi aussi, sur les conséquences que pourrait avoir sur la sécurité de la vie le retour à la circulation métallique si peu de temps après la stabilisation monétaire. Aussi, suis-je de ceux qui souhaitent que l'Etat puisse, par un nouvel arrangement avec la Banque, éviter de procéder encore avant de longues années, à la frappe des nouvelles monnaies. Mais ne serait-il pas malséant et inhabile de mettre en quelque sorte la Banque en demeure de consentir à signer une convention nouvelle, par le refus net et catégorique du Parlement de voter les crédits nécessaires à l'exécution des conventions de juin dernier ?

Il....

Il me semble qu'il vaudrait mieux réduire simplement les crédits demandés en invitant le Gouvernement à entrer en pourparlers avec la Banque pour conclure de nouveaux accords. Ce procédé, moins comminatoire, ménagerait toutes les susceptibilités de la Banque et aboutirait au même résultat.

M. JEANNENEY.- Nous avons parfaitement le droit de refuser ces crédits. Si nous les acceptions même réduits, nous consentirions dans une certaine mesure, à la frappe d'une nouvelle monnaie. C'est justement cela que nous ne voulons pas faire.

M. RAOUL PERET.- L'ajournement de la frappe et de la mise en circulation de monnaies nouvelles répond à une préoccupation psychologique d'ordre supérieur.

La stabilisation a été une opération sans douleur parce qu'elle s'est faite sans aucun changement dans les habitudes et dans la valeur des signes monétaires. A tous ceux qui s'inquiètent des conséquences de la stabilisation nous nous attachions à répondre qu'il n'y aurait rien de changé et que la stabilisation ne se traduirait pas par une réduction de valeur de la monnaie.

C'est ainsi que le public ne s'est pas aperçu d'une façon nette de la dévalorisation du franc. Pourquoi revenir aujourd'hui sur ce résultat heureux, en mettant en circulation les preuves matérielles et indéniables de cette dévalorisation

Il faut absolument que le Gouvernement renonce à cette opération absurde qui ne donnerait que des déboires.

M. LE RAPPORTEUR .- Je demande, en tous cas, qu'aucune décision ne soit prise avant l'audition de M. le Ministre des Finances.....

Finances.

M. LE PRESIDENT.- Cette demande est très juste. Nous demanderons à entendre M. le Ministre des Finances sur cette question et auparavant nous réservons le budget des monnaies et médailles.

La Séance est levée à 18 heures 30.

Le Président de la Commission :

*[Signature]*

\*\*\*\*\*

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Vendredi 7 Décembre 1928.

La Séance est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. CLEMENTEL.

PRESENTS : M.M. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. JEANNENEY.

RIO. BERENGER. PASQUET. HERVEY. REBOUL.

CUMINAL. LEBRUN. FRANCOIS MARSAL.

GEORGES BERTHOULAT. BIENVENU-MARTIN.

FRANCOIS SAINT-MAUR. HIRSCHAUER.

\*\*\*\*\*

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE

M. LE PRESIDENT.- Vous savez qu'une discussion s'est instituée, au cours d'une de nos précédentes séances, au sujet de l'Institut international de Coopération intellectuelle. M.M. FERNAND FAURE et HENRY BERENGER avaient demandé que les comptes de cet établissement nous fussent communiqués conformément à la loi. On m'a fait remarquer depuis lors que ces comptes figuraient en annexe du budget de l'Instruction publique, à la suite des tableaux de développement de ce ministère. Je signale ce fait à nos collègues.

M. HENRY BERENGER.- Il eût été facile, dans le rapport purement moral qui nous a été adressé par l'Institut, de nous faire savoir que les comptes financiers étaient annexés au budget. Ces comptes, nous avons besoin de les étudier; avec d'autant plus de soin qu'on nous demande aujourd'hui une nouvelle augmentation de la subvention accordée à l'Institut.

M. LE PRESIDENT.- Le chapitre concernant cet organisme ayant été réservé, M. le Rapporteur Spécial étudiera la question.....

tion et nous saisira de ses conclusions au cours d'une de nos prochaines séances.

M. CHARLES DUMONT. Rapporteur Général.- Notre Collègue M. VICTOR BERARD, Président de la Commission de l'Enseignement m'a prié de faire savoir à la Commission qu'il désirerait être convoqué par elle pour l'examen du budget de l'Instruction Publique afin de pouvoir lui exposer ses vues; notamment en ce qui touche à l'Institut international de coopération intellectuelle et au crédit relatif à la mission archéologique en Afghanistan.

M. LE PRESIDENT.- Il est impossible que nous convoquions un membre du Sénat, même Président d'une grande commission, pour assister à l'examen d'un budget.

M. HENRY BERENGER.- Ne pourrions-nous l'entendre tout de même, afin d'éviter qu'il ne se produise en séance des frictions toujours regrettables, entre la Commission des finances et la Commission que préside M. VICTOR BERARD.

M. LE PRESIDENT.- J'allais précisément dire que nous pouvions l'entendre sur le ou les points précis sur lesquels il désire attirer notre attention.

M. JEANNENEY.- L'entendre à titre privé, comme nous entendons parfois ceux de nos collègues du Sénat, auteurs d'amendements qui désirent attirer spécialement notre attention sur ceux-ci.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement.

#### BUDGET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du budget du Ministère du Travail.

M. PASQUET, Rapporteur expose, avant d'aborder l'examen des chapitres, quel a été l'effort fait par le pays depuis la guerre, en ce qui concerne les dépenses résultant de l'application.....

plication des lois sociales. Il montre ensuite l'effort qui reste à accomplir.

Les différents chapitres sont ensuite adoptés avec les chiffres proposés par M. le Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu à des échanges d'observations :

CHAPITRE 56.- (Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de la caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemins de fer secondaires): 2.600.000 francs.

M. JEANNENEY.- Le crédit inscrit à ce chapitre représente la contribution de l'Etat à la retraite des agents des chemins de fer d'intérêt secondaire. Il est en augmentation de 600.000 francs sur le crédit de l'an dernier, mais cette augmentation n'a été calculée que pour faire face au surcroît de charge résultant de l'augmentation du nombre des intéressés et de l'élévation des salaires. Or, une loi de février 1928 est intervenue qui fait bénéficier, pour le calcul de la retraite, les petits cheminots, du décompte du temps pendant lequel ils ont été mobilisés. La dépense devant résulter de cette mesure a été mise expressément à la charge de l'Etat. Il conviendrait donc que le crédit fut relevé en conséquence.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- M. JEANNENEY a tout à fait raison. Au nom de la sincérité budgétaire, je demande à la Commission de prononcer une réduction indicative de 1.000 Frs, afin de permettre au Gouvernement de demander à la Chambre, le relèvement qui s'impose.

Cette proposition est adoptée.

CHAPITRE 63.- (Statistique générale de la France):  
2.135.000 Frs.

M. FERNAND FAURE.- Le crédit qui nous est demandé se trouve en augmentation sur celui du précédent budget. Cette augmentation est des plus justifiée; elle permettra d'activer les travaux.....

travaux de dépouillement du dernier recensement quinquennal.

La France est le seul pays du monde où il faille 5 ans pour établir les résultats d'un recensement.

M. LE PRESIDENT.- Qu'il me soit permis, à ce propos, d'exprimer le regret de ce que la discussion du budget ait empêché M. FERNAND FAURE de quitter PARIS, pour aller représenter la France, au congrès international de la statistique qui se tient actuellement à Genève. La France y sera représentée par M. COLSON, personnalité éminente certes, mais qui ne saurait faire oublier l'absence de M. FERNAND FAURE dont on peut bien dire qu'il est le créateur de la statistique en France.

CHAPITRE 89.- (Subvention à la maison maternelle nationale de St Maurice).

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Les crédits prévus pour ce chapitre s'élèvent à 2.922.000 francs . Je désirerais avoir quelques renseignements sur la manière dont ils sont dépensés. Les femmes, en effet, fréquentent assez peu l'établissement de St Maurice. Si, comme on me l'affirme, les accouchements y sont si peu nombreux qu'ils y reviennent à plusieurs milliers de francs, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux fermer l'établissement quitte à développer les services d'accouchements des établissements hospitaliers de Paris.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je réclamerai de l'administration les explications que vous désirez mais, comme on ne peut pas d'ici au 1<sup>e</sup> janvier prendre de décision au sujet du maintien de l'établissement, je vous demande de ne pas vous opposer à l'adoption du crédit.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Je ne m'oppose pas au vote du crédit pour 1929; je désirais simplement attirer votre attention et celle de la Commission sur cette question.

Le Chapitre est adopté.

CHAPITRE 135.....

CHAPITRE 135.- (Personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains.- Traitements : 681.200 francs.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Les dépenses de l'établissement thermal d'Aix se sont élevées au cours du dernier exercice à 1.081.200 francs, alors que les recettes ne s'élevaient qu'à 1.135.000 francs. J'estime que, pour un établissement aussi fréquenté et d'une renommée aussi grande, un tel chiffre de bénéfices est véritablement dérisoire. N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour obtenir un rendement meilleur ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je ne me dissimule pas que l'établissement thermal d'Aix-les-Bains coûte cher et rapporte relativement peu. Mais cela provient de ce que, pendant de nombreuses années, le Parlement s'est refusé à faire les dépenses nécessaires pour l'entretien et la mise en état de cet établissement.

M. FRANCOIS MARSAL.- L'exemple d'Aix-les-Bains est un de ceux qui montrent le mieux l'incapacité de l'Etat à exploiter une entreprise à caractère commercial ou industriel.

M. BIENVENU-MARTIN.- Peut-être cette situation provient-elle de négligences de la part du gérant.

M. FRANCOIS MARSAL.- Possible ! Mais dans une affaire privée, le mauvais gérant est puni dans ses intérêts mêmes, tandis qu'ici il continue à percevoir son traitement et même peut-être à recevoir de l'avancement.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Il ne faut pas incriminer le gérant. La faute remonte aux Chambres qui n'ont jamais voulu voter les crédits qui étaient nécessaires.

M. FRANCOIS MARSAL.- Nous sommes d'accord. Je ne dis pas que les fonctionnaires de l'Etat soient plus mauvais que ceux de l'industrie privée. La preuve c'est que ceux qui entrent au service des entreprises privées se montrent excell-

lent s.....

lents. Mais je condamne le système de l'exploitation par l'Etat d'un établissement de caractère commercial.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est moins l'exploitation en régie que le manque d'autonomie des établissements qu'il faut critiquer.

M. LE PRESIDENT.- Toutes les fois qu'on le peut, il faut accorder aux établissements d'Etat à caractère commercial, l'autonomie. Les résultats en sont excellents. Il suffit de considérer l'exemple de la manufacture de Sèvres qui fonctionne dans des conditions bien meilleures depuis qu'elle est dotée de l'autonomie.

M. CHARLES DUMONT.- Je connais bien l'établissement d'AIX pour l'avoir fréquenté pendant de longues années.

Il est difficile de lui faire rendre de gros bénéfices, car il ne peut pas, comme VICHY, retirer des bénéfices considérables de la vente des eaux dans le monde entier.

Il faudrait envisager la création d'un organisme d'exploitation qui réunit l'établissement thermal, le Casino dont l'Etat est actionnaire et un ou plusieurs hôtels, et où l'Etat aurait une grosse participation. Avec le produit des jeux, les bénéfices seraient intéressants.

Mais vouloir améliorer l'établissement avec le système actuel est une utopie. Tant qu'il sera géré administrativement, il fonctionnera vaille que vaille; les abus dont nous sommes témoins s'y perpétueront. On continuera d'accorder des cures gratuites. Songez que les parlementaires, - et j'en parle par expérience -, sont obligés de lutter avec la direction pour qu'elle accepte d'eux le prix des traitements qu'ils reçoivent. Qu'on s'étonne après cela de la médiocrité des bénéfices !

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Le nombre des parlementaires.....

res qui vont soigner leurs rhumatismes à AIX gratuitement n'est pas si nombreux pour que cela prive l'établissement d'une grosse source de bénéfices.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Mais il y a leurs familles et leurs amis. Et d'autres bénéficiaires encore. Il faut, je le répète trouver un système d'exploitation industrielle réunissant l'établissement, thermal, le casino et des établissements de luxe. Car l'affermage de l'établissement thermal seul, il n'y faut point songer; jamais, on ne trouverait un capitaliste qui pour un projet aussi incertain voudrait entreprendre les travaux nécessaires.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Pour faire d'AIX l'établissement thermal que vous rêvez, il faudrait dépenser 50 millions. Jamais un tel capital ne trouverait dans l'exploitation sa rémunération.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Dans l'exploitation des bains seuls, nous sommes d'accord; mais je prétends que le produit des jeux du casino procurerait des bénéfices considérables.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole sur ce chapitre ? Il est adopté.

Le Budget du Travail est ainsi terminé.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Je vous demande, M. le Président l'autorisation, ne sachant trop où la placer, de présenter à la Commission une observation sur la manière dont se font les déductions pour charges de famille lors de l'établissement des rôles d'imposition.

Nos divers impôts ont été établis par des lois successives, sans aucune coordination entre elles. De ce fait, les règles selon lesquelles doivent être opérées les déductions sont d'une telle complexité que les fonctionnaires chargés.....

chargés de l'établissement des rôles ne s'y reconnaissant plus et, découragés, s'abstiennent d'appliquer des dispositions inscrites dans la loi en faveur des contribuables les plus intéressants.

Qu'on songe que les pères de famille qui ont droit à une déduction pour chaque enfant, voient l'âge à partir duquel ils ne peuvent plus la réclamer varier de 16 à 21 ans, selon qu'il s'agit de la contribution personnelle-mobilière, de l'impôt cédulaire ou de l'impôt global. Ne pourrait-on envisager une coordination de ces divers textes et l'adoption d'un âge-limite unique ?

M. FRANCOIS MARSAL.- D'ailleurs, il n'est pas nécessaire, afin que cette unification n'entraîne pas une perte de recettes pour le Trésor, de fixer l'âge-limite à 21 ans. Qu'on le fixe à 18, 19 ou 20 mais qu'on supprime la complexité dont souffrent à la fois les familles nombreuses et les fonctionnaires chargés de l'assiette de l'impôt.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Je ne partage pas tout à fait votre opinion. Je voudrais qu'on fixe l'unification par en haut, c'est-à-dire à 21 ans.

M. FRANCOIS MARSAL.- Je crois que si l'on faisait le calcul afin d'éviter toute perte pour le Trésor, on arriverait aux environs de 20 ans. Le choix de cet âge-limite vous donnerait donc à peu près complètement satisfaction.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Quoi qu'il en soit, l'idée de l'unification me semble excellente.

#### BUDGET-ANNEXE DE LA LEGION D'HONNEUR

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle maintenant l'examen du budget annexe de la Légion d'honneur. Les différents chapitres de ce budget sont adoptés sans modification,

à.....

à l'exception des chapitres ci-après qui donnent lieu de la part de M. FRANCOIS SAINT MAUR. Rapporteur spécial aux observations suivantes :

## CHAPITRE 8.- (Maisons d'éducation.- Personnel.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL propose de réduire le crédit de 3.013.625 francs inscrit à ce chapitre, de 20.000 francs pour marquer le désir de la Commission de voir réduire, dans la mesure du possible, l'effectif des maîtresses des maisons d'éducation. Cette proposition est adoptée.

## CHAPITRE 12.- (Maisons d'éducation.- Entretien des bâtiments.)

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Le Gouvernement avait demandé un crédit de 1.500.000 francs. La Chambre a porté ce crédit à 1.700.000 francs afin de permettre de procéder à la réfection de la toiture du préau de la maison d'Ecouen.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- ayant insisté pour que je n'accepte pas intégralement ce relèvement, je vous propose de le réduire de 100.000 francs. Néanmoins, je voudrais que la Commission m'autorisât à indiquer que la somme de 100.000 francs que nous accordons en plus de ce qu'avait demandé le Gouvernement doit être employée à la réfection de la toiture du préau d'Ecouen et à la modernisation des installations de bains d'Ecouen et des Loges, installations qui datent du temps où Madame Campan dirigeait ces maisons.

Le Chapitre est adopté avec le chiffre de 1.600.000 Frs.

Le crédit inscrit au chapitre 14 est réduit de 12.000 francs.

La Séance est levée à 17 heures 1/4.

**Le Président de la Commission :**

Hi -

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 10 Décembre 1928.

La Séance est ouverte à quinze heures, sous la présidence de M. CLEMENTEL.-

PRESENTS : M.M. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. HENRI ROY.

BIENVENU-MARTIN. GALLET. FERNAND FAURE.

MILAN. GEORGES BERTHOULAT. ABEL GARDEY.

REYNALD. HENRY BERENGER. JOSEPH COURTIER.

REBOUL. CHASTENET. SERRE. JEAN PHILIP. HERVEY.

GENERAL STUHL. FRANCOIS SAINT MAUR. CUMINAL.

FRANCOIS MARSAL. MARIO ROUSTAN.

ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

M. LE PRESIDENT.- Je tiens à indiquer à la Commission quel est l'état de nos travaux. Tout fait prévoir que nous pourrons terminer l'examen du budget des dépenses jeudi soir. Dans ce cas, nous pourrons consacrer à l'étude de la loi de finances vendredi, samedi et dimanche.

Si nous avons fini notre examen dimanche, le rapport de M. le Rapporteur Général pourra être distribué le vendredi 21. Le Sénat sera donc en mesure de commencer la discussion le samedi 22.

M. CHARLES DUMONT. RAPPORTEUR GENERAL.- Je ferai l'impossible pour que mon rapport soit distribué au plus tard le jeudi 20 afin que la discussion puisse commencer le vendredi 21.

Nous pourrons même peut être gagner un jour sur ces prévisions et commencer la discussion le jeudi.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons notre examen du budget.....

get . La parole est à M. HENRI ROY pour nous faire son rapport sur le budget de la Justice (1<sup>e</sup> section.- Services judiciaires).

M. LE RAPPORTEUR.- Les crédits demandés cette année pour le budget de la Justice sont sensiblement plus élevés que ceux votés l'année dernière. Il ne faut pas en être étonné.

L'accroissement de dépenses qui s'élève à 20 millions environ s'explique par le relèvement des traitements tel qu'il résulte de la loi de finances du 27 décembre 1927.

Je n'ai donc, à ce sujet, aucune observation à présenter.

Dois-je faire remarquer, comme je l'ai fait l'année dernière, que la réforme judiciaire s'est traduite et continue à se traduire non par une économie, mais par un surcroit de dépenses ? Nous sommes tous fixés sur ce point.

Nous le sommes beaucoup moins sur les projets du gouvernement en ce qui concerne la révision de la réforme judiciaire. Le garde des sceaux, saisi de plusieurs propositions de lois et notamment d'une proposition fort intéressante émanant de notre collègue de MONZIE, a fait des réponses un peu contradictoires. Il avait, tout d'abord, accepté l'introduction de quatre articles nouveaux dans la loi de finances que proposait M. de MONZIE. Puis, à la Chambre, il a renvoyé toutes les propositions, non pas aux calendes grecques, mais au mois de janvier.

Demain, je dois le rencontrer et lui demander ce qu'il compte faire. Il est probable qu'après notre entrevue je ne serai pas plus fixé là dessus que je le suis maintenant.

M. LE PRESIDENT.- Il faut reconnaître, cependant que l'attitude du Gouvernement n'est plus la même en ce qui concerne.....

cerne la réforme judiciaire. Il ne se refuse plus à envisager une modification de décrets-lois et il reconnaît que l'expérience a démontré les inconvénients d'une réforme trop radicale.

M. ABEL GARDEY.- Oui. Nous sommes à la veille d'une révision des décrets dont le Gouvernement prendra peut être même l'initiative.

M. LE PRESIDENT.- Au moment où l'on reprendra le grave problème de la réforme judiciaire, il faudra veiller à ce que le sort des juges de paix soit amélioré par l'attribution de l'avancement sur place.

M. LE RAPPORTEUR.- A l'heure actuelle, grâce à l'excellent recrutement des juges de paix, les justiciables se montrent très satisfaits du fonctionnement des tribunaux cantonaux.

Les juges de paix ont obtenu - et c'est justice - la parté de traitements avec les magistrats de classe correspondante. Ils demandent en outre une extension de leur compétence et il faudra leur donner satisfaction.

Tout doit être fait pour renforcer la situation morale et matérielle du juge de paix. J'ai sur ce point une théorie personnelle : J'estime que tous les magistrats devraient commencer par remplir les fonctions de juges de paix. Ils apprendraient ainsi la différence qu'il y a entre le droit et l'équité, et ils verrraient de plus près les petits problèmes que, trop souvent, on a tendance à juger de loine et de haut dans les tribunaux civils. Dans mon système, il n'y aurait donc pas de cloison entre la magistrature cantonale et la magistrature proprement dite : tous les justiciables y gagneraient.

Sans.....

Sans vouloir aller aussi loin aujourd'hui, j'envisage comme une réforme très souhaitable l'attribution des pouvoirs de juge délégué au juge de paix du chef lieu dans lequel un tribunal a été supprimé.

Je reconnaissais que déjà la situation des juges de paix a pu être considérablement améliorée grâce au binage et parfois même au trinage. Sans aller jusqu'à l'avancement sur place, qui peut présenter des inconvenients, on peut donner aux juges de paix des avancements spéciaux ou des allocations spéciales.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La nouvelle organisation des justices de paix n'entraîne-t-elle pas une modification dans la situation des greffiers ?

M. LE RAPPORTEUR.- Les greffiers demandent une augmentation de leur traitement (actuellement porté à 300 francs) et une révision de leur tarif. Je crois que nous serons saisis sous peu de propositions de la Chancellerie qui sont de nature à leur donner satisfaction.

M. JOSEPH COURTIER.- En cas de binage de deux justices de paix et de suppression d'un greffe, n'y aura-t-il pas pour le greffier qui assurera un double service, la possibilité de cumuler deux traitements ?

M. LE RAPPORTEUR.- Non. La Chancellerie se refuse avec raison à admettre ce cumul. Le greffier qui assiste deux tribunaux fait deux fois plus d'actes, donc deux fois plus de bénéfices. Cela compense le surcroit de travail qui résulte pour lui du binage.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je demande à M. le Rapporteur de vouloir bien m'assister pendant la discussion du budget de la Justice, car il pourra, mieux que moi, traiter les problèmes touchant à la réforme judiciaire que je ne connais pas suffisamment.

M. LE RAPPORTEUR.....

M. LE RAPPORTEUR.- Je le ferai très volontiers avec l'appui de M. Abel GARDEY qui a étudié spécialement toutes les questions que soulève la réorganisation de la magistrature.

Les divers chapitres du budget de la justice sont adoptés sans discussion, conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui ont donné lieu aux observations suivantes.

CHAPITRE 18.- Tribunaux de commerce : 854.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR.- D'accord avec le Gouvernement, je vous propose une réduction indicative de 1.000 francs pour obtenir de la Chambre un relèvement de crédit permettant la création de 6 nouveaux tribunaux de commerce.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il faut, en effet, créer des tribunaux de commerce dans certaines villes qui sont éloignées du siège du tribunal départemental. Il en est ainsi notamment de Saint-Claude.

M. FERNAND FAURE.- Et de La Réole.

M. BIENVENU-MARTIN.- Attention ! Ne nous engageons pas dans cette voie. Chacun de nous a au moins une ville de son département qui voudrait un tribunal de commerce (sourires).

M. LE RAPPORTEUR.- Il faut d'abord réviser les décrets et voir quels sont les tribunaux définitivement supprimés. En attendant, il vaut mieux ne créer que les tribunaux de commerce dont le besoin se fait sentir d'une manière incontestable.

Le Chapitre est adopté.

CHAPITRE 23.- Frais de justice en France : 22 millions.

M. LE RAPPORTEUR.- Ainsi que je l'ai indiqué la réforme.....

forme judiciaire réalisée par les décrets d'économie a entraîné une augmentation considérable des frais de justice.

La Chambre des Députés a réduit de 413.000 francs les crédits demandés par le Gouvernement au chapitre 23 pour engager le Gouvernement à apporter à la réforme judiciaire les corrections et modifications indispensables.

Je vous demande d'effectuer une nouvelle réduction de 100.000 francs pour associer le Sénat au voeu exprimé par la Chambre.

M. ABEL GARDEY.- J'appuie cette demande pour les motifs qui viennent d'être indiqués.

Le Chapitre 23 est adopté avec la réduction proposée.

CHAPITRE 27.- Frais de reconstitution d'actes de l'Etat civil et de registres d'hypothèques : 675.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR.- La situation des dépenses engagées permet de faire sans inconvenient une réduction de 25.000 francs.

M. FERNAND FAURE.- Il existe au budget du Ministère des Finances, un chapitre visant les mêmes dépenses, ce qui est normal, les registres d'hypothèques étant tenus par des fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement. N'y aurait-il pas double emploi ?

M. LE RAPPORTEUR.- Je me renseignerai.

#### BUDGET DU MINISTERE DES COLONIES.

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à l'examen du budget des Colonies.

M. ALBERT LEBRUN, Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. HENRY BERENGER.- Je demande à M. le Rapporteur de vouloir bien nous dire quelle est à l'heure actuelle la quantité de prestations en nature utilisées par le Ministère.....

tère des Colonies.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de cette question à la fois pour le développement de notre empire colonial et pour la bonne exécution du plan Dawes dans les années qui vont suivre.

M. LE RAPPORTEUR.- Les divers contrats en cours d'exécution s'élèvent à 70 millions de Marks-or.

M. HENRY BERENGER.- Ces contrats portent-ils sur un temps très long ?

M. LE RAPPORTEUR.- Sur 3 ans environ.

Deux conventions sont en cours de préparation, l'une pour le port de NOUMEA (5 millions de Marks-or), l'autre pour la Guadeloupe.

M. HENRY BERENGER possède sans doute plus de renseignements que moi-même sur cette dernière convention.

M. HENRY BERENGER.- Oui, il s'agira de 15 millions de Marks-or pour des travaux qui dureront quinze ans, Le programme est établi; on discute seulement sur le taux de l'intérêt que la Guadeloupe devra payer.

M. LE RAPPORTEUR.- Je dois ajouter que des travaux beaucoup plus considérables sont envisagés pour profiter des prestations en nature. Ces travaux pourront bénéficier de la procédure spéciale instituée par la loi du 24 mars 1928, et, pour cela, ils devront figurer à un tableau annexé à la loi de finances.

Dans la loi de finances de 1929 figurera un tableau qui nous donnera une idée très précise des projets du ministère des Colonies et à l'occasion duquel nous pourrons présenter des observations.

Ce tableau n'est pas encore connu. Le Ministère est entrain d'y mettre la dernière main.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT.- Malheureusement le Ministre des Colonies paraît assez sceptique en ce qui concerne la possibilité pour la plupart des Colonies d'user des prestations en nature.

Vous savez, en effet, que la loi du 24 mars 1928 prévoit que les Colonies devront emprunter pour financer la part des travaux qui ne sera pas exécutée avec des prestations en nature. Le Ministre se demande si cette condition n'est pas de nature à tout arrêter, les facultés d'emprunt des colonies étant forcément assez réduites.

M. LE RAPPORTEUR.- Je ne partage pas sur ce point le pessimisme du Ministre.

L'INDO-CHINE a établi un programme qui comporte des travaux à exécuter pendant trente années et s'élevant à un total de 4 milliards 500 millions. Cela représente pour 1 milliard 600 millions de marks or de prestations en nature.

Or, tout fait espérer que l'état très prospère des budgets de l'INDO-CHINE se maintiendra dans les années à venir et la charge d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt nécessaire à l'exécution sera supportée très facilement par la Colonie.

Sans être dans une situation financière aussi brillante que l'INDO-CHINE. MADAGASCAR et l'A.O.F. peuvent parfaitement, elles aussi, émettre des emprunts importants pour gager le grand programme de travaux publics qu'elles se parent à exécuter.

Seule l'A.E.F. peut se trouver dans l'impossibilité d'emprunter si l'Etat ne lui vient pas en aide.

M. HENRY BERENGER.- Il me paraît indispensable d'interroger le Ministre des Colonies sur cette question si importante.....

portante pour l'avenir de notre empire colonial.

Il résulte des renseignements que vient de nous donner avec sa précision habituelle et sa compétence, M. le Rapporteur, que les Colonies n'utilisent actuellement et n'utiliseront encore demain qu'une part insignifiante dans les prestations en nature.

Le Ministre des Colonies a manqué totalement de prévoyance car il aurait dû mettre sur pied une série de programmes pouvant s'exécuter dès le moment où nous recevrons de l'Allemagne l'annuité totale prévue au plan Dawes, annuité totale que nous commencerons à recevoir dès cette année.

Mais il ne nous servirait de rien de récriminer contre le passé. Mieux vaut préparer l'avenir et veiller à ce que les fautes commises hier ne le soient plus demain.

M. le Rapporteur nous dit que les Colonies ont préparé de vastes programmes de travaux qui vont nous être soumis à propos de la loi de finances. Ces programmes, je voudrais les connaître et je demanderais que M. le Ministre des Colonies vienne nous les exposer au plus tôt si j'étais sûr que lui même soit en état de le faire.

D'ores et déjà, quelque chose m'effraie à la perspective de ces travaux. C'est que, pour payer les intérêts des emprunts que les Colonies vont être obligées de faire, conformément à la loi du 24 mars 1928, il va falloir accroître les charges fiscales déjà très lourdes qui pèsent sur les indigènes et sur les colons.

Prenons-y garde, Messieurs ! On ne peut pas outre mesure pressurer les populations coloniales par une fiscalité excessive.

L'obligation pour les colonies de supporter la charge des emprunts émis pour financer la part des travaux qui ne sera.....

sera pas exécutée avec des prestations en nature est peut-être sans inconvenient pour L'INDO CHINE et pour MADAGASCAR. Mais il n'en est pas de même pour les autres colonies.

Il me semble que pour les colonies pauvres, la proportion des prestations en nature doit être augmentée. Au besoin, les travaux pourraient même être exécutés dans des conditions à déterminer uniquement avec des prestations en nature.

En cette matière, il ne doit pas y avoir de règles strictes. L'Etat doit veiller avant tout à ce que les Colonies puissent profiter des versements de l'Allemagne.

Le problème est délicat, mais il doit retenir toute notre attention car il n'en est pas de plus grave à l'heure présente. De la solution qui lui sera donnée dépendront et l'exécution du plan Dawes et la mise en valeur de notre magnifique empire colonial.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Pour l'exécution d'un certain nombre de travaux publics qui ne sont pas immédiatement et directement productifs de bénéfice, comme les travaux d'aménagement des ports ou ceux destinés à améliorer nos voies navigables, l'Etat abandonne, presque sans compensation les prestations en nature qu'il fournit.

Diverses combinaisons sont employées. La plus courante est la suivante. La société constituée pour exécuter les travaux fait deux parts dans les actions. Les actions A représentent le capital fourni en argent, les actions B représentent le capital constitué par les prestations en nature. Seules, les actions A sont rémunérées. L'Etat ne percevra rien - tout au moins pendant très longtemps - pour les actions B qui sont entre ses mains.

Ces sacrifices que l'Etat, à juste titre, consent pour les.....

les grands travaux publics de la Métropole, il doit les consentir de même pour les Colonies et surtout pour les Colonies pauvres.

J'estime donc, comme M. HENRY BERENG ER, que chaque programme de travaux à exécuter par une Colonie doit être étudié et résolu en tenant compte de la situation financière particulière de cette colonie. Il ne doit pas y avoir de règle fixe ni de statut colonial type.

L'Etat doit s'attacher à intensifier l'emploi des prestations en nature par les Colonies sans, pour cela, obliger celles-ci à une fiscalité excessive.

J'ajoute que l'on doit aussi faire très attention aux conditions dans lesquelles seront émis les grands emprunts Coloniaux dans les années qui vont suivre.

Il faudra veiller à ce que des émissions trop fréquentes et trop importantes ne consolident pas la politique de l'argent cher dont nous souffrons en ce moment.

J'attirerai l'attention du Ministre des Finances sur cette/particulière du problème qui peut avoir des répercussions considérables sur notre politique financière dans les années à venir, - politique que je voudrais voir orientée vers une diminution du taux de l'intérêt, prélude indispensable des grandes conversions.

M. LE PRESIDENT.- La question que nous discutons est absolument vitale pour certaines de nos colonies.

Subordonner l'emploi des prestations en nature à un emprunt de la Colonie, c'est condamner l'Afrique Equatoriale française à ne jamais bénéficier des versements de l'Allemagne.

Il n'est pourtant pas de Colonies qui, plus que l'A.E.F. aient besoin des prestations en nature pour compléter leur outillage.

L'Etat français n'a pas le droit de refuser à cette Colombie.....

Colonie qui ne lui a coûté à conquérir ni un homme ni un centime - puisque nous la devons au courage, au désintéressement et à l'habileté de SAVORGAN de BRAZZA - tout ce qui lui est nécessaire pour rivaliser avec sa voisine le Congo Belge.

M. LE RAPPORTEUR.- L'Etat ne méconnait pas ses devoirs à l'égard de l'A.E.F. Un crédit de 14 millions et demi est inscrit au budget de 1928 pour payer les intérêts des emprunts contractés par elle.

Je suis tout à fait d'accord d'ailleurs avec M. le Président, M. le Rapporteur général et M. HENRY BERENGER pour souhaiter que nos colonies puissent faire un plus large usage des prestations en nature.

C'est une erreur évidemment d'imposer un régime unique pour toutes nos colonies. Le régime actuel est bon pour les colonies riches. Il faut prévoir un système spécial pour les colonies pauvres.

M. le Rapporteur général a soulevé la question de la répercussion des emprunts coloniaux sur le marché financier et notamment sur le taux de l'intérêt. Qu'y pouvons nous ? Plus l'on demandera à emprunter, plus, évidemment, le taux de l'intérêt se maintiendra élevé. Il faut pourtant bien que les colonies émettent des emprunts. Elles ont eu la sagesse d'attendre et de ne pas faire d'émission au moment où le taux de l'intérêt était beaucoup plus élevé. Nous devons en féliciter les gouverneurs généraux. Maintenant il faut procéder à ces emprunts, sous peine de retarder encore l'exécution des grands programmes de mise en valeur qui devraient être déjà commencés depuis longtemps.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je sais combien les emprunts.....

prunts coloniaux sont nécessaires mais je voudrais qu'ils s'effectuent sous la forme de bons à courte échéance qui ne pèseraient pas sur le marché comme des titres à très longue durée.

M. HENRY BERENGER.- Une question essentielle domine ce débat.

Le Plan Dawes doit s'exécuter pendant 63 ans. Pendant cette période, nous recevrons pour notre part 2 milliards 700 millions de marks-or dont une partie importante (12 à 1.500 millions de marks-or) sera constituée par des prestations en nature. Il est évident que la France métropolitaine ne peut pas, à elle seule, absorber une quantité aussi considérable de fournitures sans un grave danger pour notre industrie nationale.

Dès lors, pourquoi restreindre la consommation de nos colonies en prestations en nature, en proportion de leur capacité d'emprunt laquelle est elle-même conditionnée par leur capacité fiscale ?

Il faut absolument que le Ministère des finances mette de côté son esprit bureaucratique et que tout soit mis en œuvre pour hâter la mise en valeur de nos colonies au moyen des prestations en nature.

Que l'Etat abandonne ces prestations aux Colonies gratuitement s'il le faut. N'a-t-il pas le devoir de ne pas laisser improductif son vaste empire colonial ?

Ce devoir d'ailleurs, en l'espèce, est conforme à son intérêt qui veut que nous absorbions intégralement tout ce qui nous a été attribué par le plan Dawes. Une négligence de notre part permettrait à l'Allemagne de demander la révision de ce plan et nous pouvons être assuré qu'elle ne manquerait pas de le faire.

M. BIENVENU-MARTIN.....

M. BIENVENU-MARTIN.- D'ores et déjà, l'Etat consent à certains concessionnaires de travaux publics des conditions spéciales très avantageuses pour le payement des prestations en nature. Ce payement peut se faire par annuités et il est accordé un moratoire pendant les premières années.

On peut procéder de même à l'égard des colonies.

M. LE RAPPORTEUR.- Des conditions analogues ont été faites aux concessionnaires des travaux actuellement en cours aux Colonies.

M. HENRY BERENGER.- Je vais plus loin. Que l'Etat ne fasse pas de cadeau aux concessionnaires de travaux publics et se contente de leur faciliter l'emploi des prestations en nature, cela se conçoit. Mais je voudrais que lorsqu'il s'agit des colonies elles-mêmes, l'Etat leur donne gratuitement les prestations en nature.

M. MARIO ROUSTAN.- Il s'agit d'une question vitale pour nos colonies. M. GARDE disait dernièrement qu'en Afrique équatoriale "il faudrait pouvoir faire du nègre". "Faire du nègre", cela n'est pas facile ! Il vaut mieux substituer à la main d'œuvre qui manque, un outillage moderne. Nous le pourrions avec les prestations en nature.

M. MILAN.- Cette discussion montre une fois de plus l'intérêt qui s'attache à ce que soit réglée d'une façon générale et conformément à un programme d'ensemble la question de l'utilisation des prestations en nature.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous pourrions la semaine prochaine interroger sur cette grave question M. le Ministre des Colonies. Il nous fera connaître quel est le programme de son ministère pour les années qui vont suivre.

En ce qui concerne le problème de l'utilisation des prestations en nature, je rappelle à M. MILAN que nous avons dé-

cidé.....

cidé de nous y consacrer dès le mois de janvier.

Les divers chapitres du budget des colonies sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général.

Le chapitre 18 est réservé jusqu'au vote de l'article de la loi de finances qui le commande.

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (1ère section)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'examen du budget des Travaux Publics (1ère section). La parole est à M. MILAN rapporteur.

Les divers chapitres de ce budget sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. le Rapporteur, d'accord avec M. le Rapporteur général, à l'exception des chapitres qui ont donné lieu aux observations suivantes :

CHAPITRE 44. - Frais généraux des contrôles des distributions d'énergie électrique, des forces hydrauliques, des ports maritimes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes : 1.800.000 Frs

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- L'Etat des dépenses engagées fourni par le contrôle permettrait de faire une économie assez importante sur ce chapitre.

M. LE RAPPORTEUR.- Des événements récents ont malheureusement démontré que le contrôle des distributions d'énergie électrique n'était pas assez rigoureux. Ce n'est donc pas le moment de réduire ce crédit. Je vous demande la permission d'insister au nom de la Commission pour la réorganisation de ce contrôle, dont - il ne faut pas l'oublier - les frais sont entièrement couverts par des taxes spéciales supportées par les concessionnaires.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Je m'associe entièrement aux observations de M. le Rapporteur. Si l'on veut éviter de véritables.....

véritables catastrophes il faut mettre fin au laissez aller que l'on observe à l'heure actuelle dans le contrôle des concessions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Dans ces conditions, je retire ma demande de réduction.

La chapitre 44 est adopté.

CHAPITRE 66.- Routes et Ponts.- Entretien et réparations ordinaires.

M. LE RAPPORTEUR.- Je demande que ce chapitre, ainsi que les chapitres 67 et 68 , soient réservés comme ils l'ont été à la Chambre. Nous ne pourrons nous prononcer sur eux que lorsque celle-ci aura statué.

Toutefois, je tiens à vous signaler dès maintenant que la question du relèvement des salaires des cantonniers va se poser de nouveau devant nous.

Voilà deux ans que, lors de la discussion du budget, nous bataillons contre les décisions de la Chambre. Le Gouvernement trouve commode de laisser à la Commission des Finances du Sénat et à son rapporteur la responsabilité d'une résistance qu'il n'a pas le courage de faire lui-même.

Deux fois déjà j'ai eu la tâche ingrate de résister à la Chambre. Cela m'a valu bien des injures et des menaces qui ne sont pas de nature à m'impressionner. Je suis prêt à faire une troisième fois mon devoir mais je voudrais bien tout de même que le gouvernement prenne lui aussi sa responsabilité.

M. LE PRESIDENT.- Je verrai à ce sujet M. le Ministre des Finances et je lui demanderai de se souvenir du discours qu'il a prononcé l'an dernier comme Rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- La faiblesse montrée l'année dernière par le Gouvernement et par la Chambre a entraîné pour.....

pour certains départements de très lourdes dépenses. Dans le Jura nous avons dû augmenter le salaire des cantonniers départementaux qui, de leur propre aveu, ne réclamaient d'augmentation que parce que les cantonniers nationaux avaient obtenu un relèvement de salaire atteignant les coefficients 7 et 8. Il a fallu pour cela voter 16 centimes additionnels nouveaux.

Cette année encore la Chambre paraît décider à accorder aux cantonniers une nouvelle augmentation. Où nous arrêterons nous dans une pareille voie ?

Il faut envisager très sérieusement une modification complète de notre manière de procéder en ce qui concerne l'entretien des routes. La conception du cantonnier entretenant un certain parcours est tout à fait périmée. Désormais les travaux d'entretien, comme ceux de réfection, doivent être faits par équipe et autant que possible, après déviation de la circulation.

Il ne faut plus, ou presque plus de cantonniers, mais seulement des ouvriers de la route embauchés suivant les besoins par des entrepreneurs chargés des travaux de réfection.

Nous avons tenté une expérience dans ce sens dans le Jura.

M. BIENVENU-MARTIN.- En pareille matière il faut être très prudent. Aussi est-il très intéressant que l'expérience de la réfection des routes donnée à l'entreprise soit faite dans certains départements. Selon les résultats, on verra s'il y a lieu de réformer nos règles en matière de vicinalité.

M. LE RAPPORTEUR.- Je vois dans le système de l'entreprise le seul moyen de mettre un frein aux appétits insatiables des cantonniers.

Il est inconvenable que le salaire des cantonniers ne soit pas réglé par la loi de l'offre et de la demande.

Or, au moment où l'on prétend justifier une nouvelle augmentation en affirmant que ce salaire est insuffisant il y a beaucoup plus de candidats que d'emplois vacants.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Est-ce que l'on utilise beaucoup les prestations en nature pour l'entretien des routes ?

M. LE RAPPORTEUR.- J'ai déposé une proposition tendant à ce que du goudron et du bitume provenant des prestations en nature soient donnés gratuitement aux départements et aux communes. Je crois que cette proposition prendra place dans la loi de finances.

Bien entendu, j'estime que l'Etat doit le plus possible utiliser aussi pour l'entretien des routes nationales les matières premières venant d'Allemagne.

Les chapitres 66, 67 et 68 sont réservés.

Le chapitre 77 est supprimé (sur la proposition du Gouvernement l'exposition de Prague à laquelle il s'appliquait ne devant pas avoir lieu ).

#### PORTS, MARINE MARCHANDE et PÊCHES

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à l'examen du budget de la 2ème section du ministère des Travaux Publics: "Ports, Marine Marchande et Pêches".

M. RIO, Rapporteur.- Je vous demande la permission de placer en tête de mon rapport un exposé des mesures qu'il me paraît urgent d'envisager au plus tôt si nous voulons sauver notre Marine Marchande.

Dans le courant de l'année, le Gouvernement nous a fait voter une loi sur le crédit maritime. Favoriser la construction c'est très bien, mais ce n'est qu'un tout petit côté de la question.

Ce qu'il faut voir, avant tout c'est que le navire de

commerce.....

commerce est une sorte d'usine internationale. Pour qu'il puisse vivre et prospérer il faut qu'il ne soit pas placé dans des conditions désavantageuses par rapport à ses concurrents étrangers.

Or que faisons nous ? Nous accablons littéralement le navire de charges fiscales. L'armateur est ruiné par le fisc non seulement quand il achète un navire, mais même quand il le répare.

Dès lors à quoi bon encourager la construction des navires, si ceux-ci ne peuvent pas être exploités avec bénéfice par suite des exigences d'une administration tracassière.

Avec de pareils procédés, seules peuvent vivre - et encore grâce à des subventions - les grandes lignes de navigation telles que les lignes de l'Amérique du Nord. Mais la Marine Marchande proprement dite, celle qui vagabonde à travers les mers pour chercher du frêt un peu partout, celle-ci disparaît rapidement.

Il n'est que temps de jeter un cri d'alarme pour sauver ce que les Anglais appellent le "tramping". Il faut que les entraves fiscales soient levées, pour que nos marins puissent reprendre sur mer la place qu'ils ont perdue.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande aussi, M. le Rapporteur de rappeler au Ministre la promesse faite par son prédecesseur au moment du vote de la loi sur le crédit maritime, de profiter de cette loi pour exiger des constructeurs un effort dans la voie de la normalisation et de l'organisation.

M. LE RAPPORTEUR.- A ce point de vue là nos constructeurs n'ont pas de critiques à encourir. Des bateaux tels que l'"Île de France" et le "Paris" témoignent aux yeux du monde de la bonne organisation de nos chantiers de construction.

Je l'répète la question de construction n'est que secondaire .....

daire. Ce qui importe c'est que l'on permette aux bateaux faisant le "tramping" de concurrencer les bateaux étrangers. Tout est là.

M. HENRY BERENGER.- Je reconnais que les bateaux de la ligne de l'Amérique du Nord tels que le "Paris" ou "l'Ile de France" ont remporté un très gros succès et ont la faveur de la clientèle américaine.

Malheureusement les bateaux de la ligne des Antilles et de l'Amérique centrale ne méritent pas les mêmes éloges.

Cette ligne est desservie par des paquebots déjà anciens, très inférieurs à ceux de l'Allemagne et de l'Italie et par des cargos qui sont tout à fait insuffisants.

Pourquoi ne demandons nous pas à l'Allemagne de nous fournir des bateaux au titre du Plan Dawes ? N'est-il pas scandaleux que nous nous laissions supplanter par nos débiteurs sur des lignes aussi importantes pour notre prestige et pour les intérêts de notre commerce des Antilles !

Je sais bien qu'il faut ménager les intérêts de nos chantiers de construction. Mais je sais bien aussi que nous ne devons négliger aucun des moyens dont nous pouvons disposer pour défendre nos intérêts sur certaines lignes mondiales.

M. LE PRESIDENT.- Ce que vous dites de la ligne des Antilles on pourrait le dire de bien d'autres lignes hélas ! Nos ports de la Méditerranée sont délaissés au bénéfice de Gênes.

M. LE RAPPORTEUR.- C'est là une toute autre question, Monsieur le Président. Nous avons des bateaux excellents en service sur les lignes de la Méditerranée. Malheureusement certains voyageurs, craignant la traversée au large de Marseille et de la Corse où la mer est souvent houleuse, préfèrent s'embarquer à Gênes où ils naviguent à l'abri de la côte italienne.....

lienne. Nous ne pouvons rien changer à cela.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il m'a été indiqué que la Compagnie transatlantique avait commandé en Allemagne 7 cargos au titre des réparations. Ce renseignement doit donner satisfaction aux préoccupations de M. HENRY BERENGER.

M. HENRY BERENGER.- Je me félicite de cette nouvelle, mais je voudrais avoir des renseignements sur le type des bateaux ainsi commandés.

M. LE PRESIDENT.- La Cie Transatlantique sort peu à peu d'une situation très difficile. Elle est encore sous la menace du paiement des bénéfices de guerre. L'Etat lui réclame de ce chef une somme considérable. Elle se refuse à payer et s'est pourvue en Conseil d'Etat. Il importe que ce dernier statue au plus tôt car une grande entreprise ne peut pas rester impunément pendant plusieurs années sous la menace de la faillite.

M. LE RAPPORTEUR.- Il faut ajouter, Monsieur le Président que la Cie Transatlantique, comme aussi les autres grandes Compagnies de navigation, sont placées maintenant grâce aux nouvelles conventions quelles ont signées avec l'Etat, dans de meilleures conditions qu'autrefois pour exploiter leurs lignes respectives.

L'Etat autrefois les accablaient en exigeant d'elles gratuitement une série de services coûteux. Il n'en est plus de même aujourd'hui, mais l'Etat a profité de l'abandon qu'il faisait de ses priviléges anciens pour exiger des compagnies de nombreuses améliorations et notamment sur la ligne des Antilles - des bateaux modernes pour le transport des fruits.

Par conséquent le passé a été défectueux, le présent est encore insuffisant mais l'avenir sera bon.

M. HENRY BERENGER a évoqué la question des prestations

en.....

nature pour la Marine Marchande . Bien avant le plan Dawes, j'ai commandé, comme Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande, 3 paquebots à l'Allemagne.

J'ai eu à subir, à ce moment là, des assauts terribles, Je m'y attendais et il ne pouvait pas en être autrement.

A la fin de la guerre on a commis la lourde faute d'encourager le plus possible la construction navale. De nombreux chantiers se sont créés avec un outillage très couteux et très rapidement, la crise est venue.

Cette crise est sans issue si nous ne prenons pas la décision énergique de pousser à la fermeture de certains chantiers. Pour effacer les conséquences des fautes de la politique de 1918, 1919 et 1920 il n'est pas d'autre moyen.

Donc quand j'ai commandé 3 paquebots en Allemagne, nos chantiers mouraient de faim. Quand j'ai voulu passer d'autres commandes, le Conseil des Ministres - je peux bien divulguer cela après cinq ans - s'y est opposé.

Depuis 7 cargos ont été commandés ainsi que de gros chalutiers à vapeur (de 10 à 12 millions chacun).

M. HENRY BERENGER.- Rien n'a été fait encore pour permettre le transport des bananes des Antilles en France. Ne pourrait-on pas faire un effort pour assurer le marché de la métropole aux fruits coloniaux ?

M. LE RAPPORTEUR.- Je signalerai cette question dans mon rapport mais je sais qu'elle est très délicate.

A la fin de la guerre l'Etat avait gâté aménager avec des frigorifiques un certain nombre de bateaux qui devaient aller chercher du poisson à St Pierre et Miquelon et le rapporter directement en France. On espérait, par ce moyen, faire baisser le prix du poisson sur les marchés. Mais , en réalité.....,

réalité, l'opération a dû être abandonnée car l'affaire n'était pas viable.

C'est moi qui ai vendu ces bateaux. Je n'ai trouvé aucun acquéreur en France et j'ai dû les vendre à vil prix à l'étranger.

Cette expérience prouve combien il est dangereux pour l'Etat de se lancer dans des affaires commerciales.

M. HENRY BERENGER.- Une Société s'est constituée, la S.M.A.T. qui, avec l'appui de la Compagnie des chemins de fer P.O. a organisé avec deux charbonniers transformés en bananiers le "Saumur" et le "Phryné" le transport des 200 millions de francs de bananes consommés par la France. Malheureusement la S.M.A.T. va chercher ses bananes aux Canaries et personne ne se préoccupe d'aller chercher celles des Antilles.

Je le répète, les prestations en nature, nous offrent le moyen de doter nos lignes coloniales de cargos modernes appropriés à leur besoin. Nous n'avons pas le droit de laisser nos colonies aussi mal desservies qu'elles le sont aujourd'hui. Si nous ne faisons pas l'effort nécessaire, nous assisterons à ce spectacle navrant de l'Allemagne venants'implanter dans nos colonies et transportant leurs produits chez elle pour nous les revendre ensuite à chers déniers.

Prenons garde d'être obligés, dans quelques années , d'acheter à Hambourg , nos fruits des Antilles.

M. MARIO ROUSTAN.- La question est encore beaucoup plus complexe car, s'il est vrai que nous manquons de cargos bien organisés, il n'est pas moins sûr que nos ports ne sont pas outillés pour le transport rapide des denrées périssables telles que les bananes. Faute d'entrepôts frigorifiques

et.....

et de cargos les fruits pourrissent sur les quais de Konakry et il faut les jeter à la mer.

La vérité c'est qu'il n'y a pas de coordination suffisante entre l'armement et les services des ports. La première chose à faire c'est d'assurer une impulsion nouvelle à la Marine Marchande, sous la direction d'un chef unique, coordonnant tous les efforts. C'est pourquoi nous déplorons la suppression du Sous-Secrétariat d'Etat à la Marine Marchande qui était infiniment plus utile que celui de l'Education physique ou que celui des Beaux-Arts.

M. HERVEY.- Nous en revenons aux engagements pris l'année dernière devant nous par M. TARDIEU d'assurer un meilleur rendement de la Marine Marchande par la coordination des efforts et la normalisation.

M. LE PRESIDENT.- Nous veillerons à ce que ces engagements soient tenus par son successeur.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le premier pas à faire dans la voie de la normalisation devrait être à mon avis , la suppression d'une partie des chantiers de construction pour sauver les autres. Après cela, il faudra assurer aux chantiers maintenus un équipement meilleur.

M. LE RAPPORTEUR.- Je partage entièrement cet avis et je ferai allusion à cette question dans mon rapport.

Les divers chapitres du budget de la Marine Marchande sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. le Rapporteur, d'accord avec M. le Rapporteur Général à l'exception du chapitre 4 (Matériel de l'administration centrale) qui a donné lieu aux observations suivantes :

M. HENRY BERENGER.- Je lis dans le rapport de la Chambre dans le commentaire de ce chapitre qu'"un crédit de 250.000 francs est prévu pour faire face aux dépenses qu'en-trainera.....

trainera le déménagement des services centraux de la Marine Marchande installés dans un immeuble dont le bail prend fin en 1929 et ne pourra être renouvelé".

Où va aller l'administration centrale de la Marine Marchande ?

M. LE RAPPORTEUR.- Le Gouvernement a l'intention de la placer dans l'immeuble de l'avenue Rapp qu'occupait jusqu'ici l'aéronautique. Malheureusement le bail de cet immeuble expire à la fin de l'année prochaine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce projet est tout à fait absurde. Le déménagement d'un service est très coûteux et très préjudiciable au travail administratif. On ne doit pas faire une installation pour un an. D'autant mieux que l'on trouverait certainement dans les bâtiments de l'école Lacordaire achetés pour le Ministère de l'Air une place suffisante pour une installation définitive de la Marine Marchande.

M. LE RAPPORTEUR.- Le Ministre de l'Air affirme que ces bâtiments ne suffiront pas pour loger son Ministère. Il envisage déjà des constructions nouvelles. Il faut donc trouver de la place ailleurs pour la Marine Marchande.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cette place on la trouvera aux Invalides quand on le voudra, soit dans les locaux occupés par les plans directeurs des fortifications (plans qui n'ont aucune valeur pour la défense nationale) soit dans ceux où se trouve provisoirement la bibliothèque du Cercle militaire. Malheureusement le Ministère de la Guerre oppose une résistance farouche toutes les fois que l'on veut utiliser les locaux des Invalides.

M. HENRY BERENGER.- Je propose de réduire le crédit de 200.000 francs pour amener le Gouvernement à nous indiquer.....

quer ce qu'il entend faire en vue de l'installation définitive de la Marine Marchande.

Il me semble que M. DE MONZIE avait préparé un programme d'ensemble pour l'utilisation des immeubles appartenant à l'Etat dans Paris. Qu'est devenu ce programme ?

M. ROUSTAN.- J'ai collaboré avec M. de MONZIE pour son élaboration. Nous devons demander communication du rapport qui fût fait à ce moment là par la Commission que présidait M. de MONZIE. Il contient une foule de renseignements dont nous pourrions tirer parti dans des discussions comme celle-ci.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je vais plus loin encore que M. BERENGER et je demande la suppression du crédit jusqu'à ce que le Gouvernement ait trouvé pour la Marine Marchande une installation digne d'elle.

M. LE RAPPORTEUR.- Je ne fais pas d'opposition à cette proposition.

M. LE PRESIDENT.- Je demanderai d'autre part, au nom de la Commission, la communication du rapport de M. de MONZIE.

Cette question de la bonne utilisation des immeubles de l'Etat pour l'organisation des services publics est une de celle dans lesquelles le contrôle parlementaire est le plus nécessaire.

Malheureusement ce contrôle est rendu très difficile à exercer. par la mauvaise volonté des administrations qui tendent à perpétuer indéfiniment les abus dont elles profitent.

Il y a quelques années j'ai proposé l'aliénation par l'Etat du terrain militaire d'Issy les Moulineaux. Comme le Ministre de la Guerre m'objectait que ce terrain était...

était un champ de manœuvre indispensable pour la garnison de Paris, je lui répondis que passant plusieurs fois par jour à proximité de ce terrain en allant à Versailles où en revenant à Paris, je n'y avais jamais vu la moindre troupe depuis plusieurs années et quelle que soit l'heure à laquelle je passais.

Le Ministre de la Guerre n'insista pas, mais le lendemain quelle ne fut pas ma surprise de voir un escadron évoluer sur le terrain d'Issy qui, grâce à ce stratagème, est resté à la disposition de l'autorité militaire.

Le Chapitre 4 est adopté (Avec la réduction de 250.000 francs proposée).

Le Chapitre 26 est réservé jusqu'au vote de la loi de finances.

(M. CLEMENTEL est remplacé à la présidence par M. BIENVENU MARTIN, doyen d'âge, en l'absence des deux Vice-Président),

#### BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

M. LE PRÉSIDENT.- L'ordre du jour appelle l'examen du Budget des Affaires Etrangères.

Les divers chapitres de ce budget sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. REYNALD rapporteur, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui ont donné lieu aux observations suivantes.

CHAPITRE 5.- Archives.- Bibliothèque.- Publication de documents diplomatiques.

La Chambre a voté un crédit de 440.500 francs.

M. LE RAPPORTEUR .- Je vous propose une réduction de crédit de 15.000 francs qui laissera encore une dotation suffisante puisqu'elle sera exactement celle qu'avait primitivement.....

vement demandé le Gouvernement.

M. HENRY BERENGER.- Il y aurait de gros inconvénients à réduire ce crédit déjà insuffisant car la bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères manque d'instruments de travail indispensables. C'est dans cette bibliothèque que l'on devrait réunir tous les documents nécessaires pour lutter contre la propagande allemande. Rien de tout cela n'existe.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne contestons nullement les besoins de la bibliothèque des Affaires Etrangères. Ce que nous proposons c'est, conformément à la méthode très sage qu'a toujours suivie la Commission des Finances, de ramener le crédit aux demandes initiales du Gouvernement.

Si ce dernier estime qu'il a besoin de la totalité du crédit voté par la Chambre il nous le dira en justifiant sa proposition.

M. LE RAPPORTEUR.- J'indiquerai d'ailleurs dans mon rapport que nous invitons le Gouvernement, conformément au voeu exprimé par M. BERENGER, à étudier pour le prochain budget, une adaptation de la bibliothèque des Affaires Etrangères aux besoins nouveaux et, notamment à la nécessité de répondre à la propagande Allemande.

Le Chapitre 5 est adopté (Réduction de 25.000 Frs).

CHAPITRE 7.- Traitements du personnel des services extérieurs 64.245.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR.- Ce chapitre soulève une question extrêmement importante. Celle de l'institution d'une indemnité dite "de fonctions" qui, remplaçant les anciennes indemnités de perte au change et indemnité complémentaire de cherté de vie, est calculée pour chaque emploi et s'ajoute au total des traitements de poste et de grade.

A .....

A la différence de l'indemnité de cherté de vie des décrets de 1920, elle est accordée à tous les agents pourvus de postes ou d'emplois des services extérieurs y compris les chefs de Missions diplomatiques. Etant essentiellement afférents à la fonction, il en résulte que, dans une même zone, tous les titulaires d'emplois du même ordre n'auront pas la même indemnité de fonctions. Un compte aussi rigoureux que possible sera tenu de tous les facteurs susceptibles de différencier, quant aux obligations et aux charges qu'ils peuvent imposer à ceux qui en sont titulaires, les emplois entre eux. Dès lors, tandis que les décrets de 1920 fixent, par catégories de cherté de vie, une seule et même indemnité pour tous les emplois de même nature, le nouveau régime prévoit seulement, pour chaque zone, un minimum et un maximum dans la limite desquels seront déterminées les indemnités attribuées à chacun de ces emplois. Seuls ces minima et maxima seront fixés une fois pour toute.

Je crois qu'il y a là une réforme heureuse qui donnera à nos agents diplomatiques un relèvement de traitement absolument indispensable et qui fera disparaître, en même temps les abus auxquels donnait lieu l'indemnité de perte au change.

M. HENRY BERENGER.- Je ne conteste pas l'utilité d'une pareille réforme mais je demande que ce chapitre soit réservé pour être étudié en même temps que les chapitres des autres budgets qui posent la question de l'indemnité de perte au change.

Il est indispensable en effet, que tous nos agents à l'étranger, qu'ils soient détachés par le Ministère du Commerce, celui de la Guerre, de la Marine ou des Affaires Etrangères soient traités en ce qui concerne les indemnités suivant une règle fixe.

Quand.....

Quand j'étais ambassadeur à Washington, j'ai reçu souvent les réclamations des secrétaires d'ambassades qui constataient avec regret qu'un régime de faveur était fait aux attachés militaires et navals et qu'il ne leur était pas appliqué, il résulte de l'inégalité des situations un mécontentement qui nuit peu à peu à la bonne marche des services et à l'entente de tous les fonctionnaires d'un même poste.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'estime que la réforme réalisée par le Ministère des Affaires Etrangères est heureuse. Mais j'entre tout à fait dans les vues de notre collègue M. HENRY BERENGER lorsqu'il veut faire une réforme d'ensemble portant selon des règles uniformes sur les traitements de tous les agents des services extérieurs. Je demande donc, moi aussi que le chapitre soit réservé.

M. HERVEY.- Selon quel coefficient les traitements des fonctionnaires des Services extérieurs ont ils été majorés ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- On a appliqué à ces traitements le coefficient 6,50. C'était justifié par la cherté de la vie à l'étranger.

M. HERVEY.- Personne ne le conteste.

Le chapitre est réservé.

CHAPITRE 10.- Frais généraux des postes diplomatiques:  
12.327.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR.- Le Gouvernement a augmenté assez sensiblement les frais de table pour les chefs de postes à l'étranger. C'était indispensable. Comme corollaire, nous devons exiger que ces frais soient effectivement dépensés. Dans ce but nous sommes d'accord, M. le Rapporteur Général et moi, pour inviter le Gouvernement à faire prendre aux chefs de postes, sous la forme qu'il jugera la meilleure, une sorte d'engagement moral de consacrer intégralement en récep-

tions.....

tions les indemnités que nous leur allouons à cet effet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il importe de faire cesser certains abus. Il est un peu pénible de penser que dans certaines grandes villes nos représentants retardent indéfiniment la construction de locaux pour l'legation ou l'ambassade parce que, tant que ces locaux n'existent pas, ils ont une bonne raison pour ne pas donner de réceptions officielles.

Ce que nous demandons du reste n'a rien d'anormal. Un engagement de cette nature avait déjà été exigé du personnel des services extérieurs par M. de FREYCINET.

M. HENRY BERENGER.- Il est tout à fait indispensable que nos agents à l'étranger sachent donner des réceptions officielles, ces réceptions sont très utiles pour le prestige de notre représentation.

Ceci dit, je signale qu'il y aurait lieu de réservier ce chapitre qui soulève lui aussi une question de perte au change.

M. LE RAPPORTEUR.- En effet, il est logique de le réservier.

Le Chapitre 10 est réservé.

Le Chapitre 16 est réservé pour le même motif.

CHAPITRE 47.- Service français de la Société des Nations.  
Matériel.: 34.500 Frs.

M. HENRY BERENGER.- Ce service est installé aux Invalides, ne pourrait-on pas le placer au Quai d'Orsay?

M. LE RAPPORTEUR.- Je crois que c'est là tout à fait impossible. Le Ministère des Affaires Etrangères est très à l'étroit dans les locaux du Quai d'Orsay.

M. HENRY BERENGER.- Je n'insiste pas car je ne peux tout de même pas proposer que le Ministère des Affaires Etrangères soit mis aux Invalides (Sourires). Le Chapitre est adopté  
La Séance est levée. à 19 heures.

Le Président de la Commission des Finances :

*Ministre*

COMMISSION DES FINANCES

=====

Séance du Mardi 11 Décembre 1928.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la Présidence de M. CLEMENTEL, Président.

Présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. RAIBERTI.

JEANNENEY. PEYTRAL. BERTHOULAT. LEBRUN .

PHILIP. PERET. REYNALD. GALLET. RIO.

ROUSTAN. CHASTENET. GARDEY. REBOUL.

CUMINAL. MILAN. PAQQUE . FAURE. FRANCOIS-

SAINT MAUR. BIENVENU-MARTIN. SERRE.

JENOUVRIER. STUHL. HERVEY. MAHIEU.

FRANCOIS-MARSAL.

=====

Loi des cadres de la Marine .

La Commission adopte les conclusions de l'avis financier de M. RAIBERTI , favorable à l'adoption du projet de loi portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

M. LE PRESIDENT prie M. le Rapporteur de vouloir bien déposer immédiatement son avis sur le bureau du Sénat, la Commission de la Marine s'étant plainte, par l'organe de son Rapporteur, M. MARTIN-BINACHON, de ce que le non dépôt de l'avis empêchait l'inscription à l'ordre du jour de la discussion de ce projet.

Audition de M. VICTOR BERARD.

La Commission entend ensuite M. VICTOR BERARD, Président de la Commission de l'Enseignement .

.....

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Mardi 11 Décembre 1928

PRESIDENCE DE M. CLEMENTEL

Audition de M. Victor Bérard, président  
de la Commission de l'Enseignement.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Victor Bérard,

M. VICTOR BERARD, président de la Commission de l'Enseignement.- Messieurs, je viens vous demander de l'argent, mais je vais d'abord vous proposer une bonne affaire.

Aux chapitres 74 et 75 du budget de l'instruction publique, des crédits sont inscrits pour les fouilles de la Perse et de l'Afghanistan. Je vous ai apporté quelques photographies des œuvres d'art qu'ont fait découvrir les fouilles de l'Afghanistan. Ces fouilles, vous le savez, ont eu un rôle capital dans l'histoire du monde, parce que c'est un français M. Foucher qui, le premier, a démontré par des fouilles dans l'Inde anglaise, au tombeau de Bouddha, que tout l'art bouddhique de l'Inde, du Japon et de la Chine était une repousse de l'art grec.

M. Foucher avait fait sa démonstration sur les monuments et les musées de l'Inde. Il avait indiqué que le noeud vital de cette question se trouvait sur la grande route terrestre par où les pèlerins étaient venus de l'Inde, à travers le Turkestan et l'Afghanistan. Malgré tout son zèle

il n'avait rien pu faire dans l'Afghanistan; vous savez quelle est la situation de ce pays, elle peut s'exprimer en deux mots : anarchie et corruption des fonctionnaires.

Il avait laissé derrière lui un jeune homme, M. Barthoux, qui a trouvé moyen pendant trois années, avec un crédit de 100.000 francs, non seulement de vivre, non seulement de faire des trouvailles admirables, mais encore de nous ramener au musée Guimet 100 caisses de trouvailles, dont je vous rapporte ici quelques photographies.

Ces trouvailles sont de toutes sortes. Il y a des monuments entiers; en voilà un du type qu'on appelle stoupa, c'est à dire quelque chose comme un cénotaphe, avec une relique telle qu'un cheveu ou un ongle du Bouddha. Il en a fouillé 300, et au Musée Guimet nous avons maintenant trois salles complètes de ces monuments.

M. Barthoux veut retourner en Afghanistan. Vous vous doutez que ce n'est pas avec 100.000 francs qu'il peut faire quelque chose; je vous demande d'augmenter le crédit de 150.000 francs. Il va peut-être nous coûter 2 millions; il a déjà rapporté au moins 10 millions de valeurs. Je suis sûr que la commission sénatoriale hésitera d'autant moins que, si nous ne faisons pas ce geste, la Chambre le fera certainement.

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général. Il s'agirait de porter le crédit à 250.000 fr ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Oui, c'est ce que je vous demande.

M. LE PRESIDENT. Il faut pour cela que nous appliquions au crédit une réduction indicative. Nous allons en délibérer.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. De quelle époque sont ces monuments ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.

Cela s'échelonne depuis la conquête d'Alexandre jusqu'à l'an 900 après Jésus-Christ. C'est un mélange extraordinaire; si vous aviez le temps, je vous montrerai des copies de la colonne trajane, des copies de statues grecques, etc.

Nous aurons quelque chose à Paris qui vaudra mieux que les collections des musées de l'Inde.

M. GEORGES BERTHOULAT. D'après les photographies que vient de nous communiquer M. Victor Bérard, c'est aussi beau que les plus belles choses du musée du Caire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous prenons note d'opérer sur le crédit une réduction indicative de 1.000 francs, pour obtenir une augmentation de 150.000 fr.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.

Sur le même chapitre, je voudrais attirer votre attention sur une autre fouille capitale. M. le président a eu l'amabilité de me dire un jour que, de tous les Français qui avaient contribué à l'expédition de Syrie, il n'y en avait qu'un qui avait été récompensé selon ses mérites, c'était moi. C'est grâce aux fouilles de Syrie que nous avons retrouvé l'origine de l'écriture alphabétique. Nous savons à présent que l'alphabet date de 1240 avant J.C.

A l'heure présente, la question essentielle de l'histoire ancienne, c'est le point de suture entre la civilisation de la Bible d'une part et l'Egypte, entre la Grèce et l'Egypte d'autre part. Nous savons exactement où est ce

point de suture; il est dans la seule ville égyptienne que nomme la Bible : c'est Tanis.

Les fouilles de Tanis ont été commencées par Mariette; il y a trouvé trois ou quatre monuments essentiels de la civilisation humaine; il a trouvé des sphinx à profil sémitique , et aussi des papyrus géographiques et littéraires, qui font penser que probablement on retrouvera en cet endroit ce qu'on a trouvé à Télema-Marna. C'était la résidence des pharaons du siècle précédent, dans laquelle nous avons retrouvé toute leur correspondance diplomatique. De sorte que nous avons aujourd'hui les "livres jaunes" des pharaons des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Il est probable que, dans les fouilles de Tanis, nous trouverons de semblables correspondances. Si nous, héritiers de Mariette, nous retrouvions une lettre de Moïse ou d'Agamemnon, cela vaudrait la peine. (Sourires)

M. LE PRÉSIDENT. C'est un autographe qui vaudrait cher.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Les fouilles de Tanis sont demandées en ce moment par de grandes puissances étrangères. Nous n'avons plus de grandes fouilles en Egypte; nous avons seulement, à Karnak et à Louxor des chantiers secondaires. Il s'agit de savoir si nous allons reprendre les fouilles de Tanis ou les laisser à d'autres. Je considère que c'est une affaire d'intérêt national.

C'est pourquoi, outre les 150.000 fr. pour les fouilles de l'Afghanistan, je vous demande 250.000 fr. pour les fouilles de Tanis. Au total, il s'agirait d'augmenter de 400.000 fr. le crédit inscrit au chapitre 74 "Fouilles archéologiques en Perse, en Afghanistan et à Carthage".

M. LE PRESIDENT. Comme procédure, c'est la commission de l'enseignement qui déposera un amendement ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Oui si vous m'y autorisez. Je n'ai rien voulu faire sans être d'accord avec vous.

A propos du chapitre 107, je voudrais vous faire part d'une expérience personnelle. Dans mon département, on m'a fait le grand honneur de me confier le ministère de l'instruction publique; je me suis occupé de tous les ordres d'enseignement, mais en particulier de l'enseignement primaire. Ce qui m'a semblé d'un intérêt immédiat, c'était d'orienter un peu l'enseignement primaire vers l'enseignement agricole d'une part, et d'autre part de savoir exactement où nous en sommes avec nos instituteurs. Je m'excuse de parler politique, mais c'est de la finance.

Impossible de savoir où en est le corps des instituteurs. Les uns vous disent qu'ils sont tous communistes, les autres disent qu'ils ne le sont pas; au fond, personne n'en sait rien.

Actuellement, nous connaissons le corps des instituteurs par les inspecteurs d'académie. L'inspecteur d'académie est un fonctionnaire local qui naturellement est, ou bien en hostilité, ou bien en complicité avec son personnel. Quand on est sur le pied de guerre, il ne peut en être autrement. Il manque quelque chose à l'enseignement primaire; cet ordre d'enseignement n'a pas d'inspecteurs généraux. De sorte que lorsqu'il se présente une question délicate, qu'un homme venu de Paris pourrait sans doute trancher en cinq minutes, on n'a pas le personnel nécessaire.

M. MARIO ROUSTAN. Mais si, il y a des inspecteurs généraux de l'enseignement primaire.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.  
Ils ne vont jamais dans les écoles.

M. MARIO ROUSTAN. Ils en ont le droit.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .  
Ils n'ont pas le moyen d'y entrer. C'est une question pure-  
ment financière, et je vous prie de la faire étudier. Il  
n'y a pas d'inspecteurs généraux des écoles primaires élé-  
mentaires, je vous le garantis. Je sais qu'il y a cinq ans  
on avait parlé de créer quatre inspecteurs généraux des  
écoles élémentaires; on ne les a pas créés. J'estime, pour  
ma part, qu'il n'est pas possible d'en rester là. Il faut tout  
de même que le Gouvernement de Paris ait un contact avec  
ses fonctionnaires, surtout avec des fonctionnaires de cette  
sorte.

M. MARIO ROUSTAN. Il est arrivé plus d'une fois, lors-  
qu'on a eu une difficulté, non pas d'ordre scolaire, mais  
d'ordre politique ou moral, qu'on envoie l'inspecteur général  
de l'enseignement primaire. Vous avez raison, il ne peut pas  
aller inspecter les écoles, mais il peut aller sur place ré-  
soudre rapidement un conflit.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.  
Il serait plus simple d'avoir des gens qui soient chargés  
de cela et qui tiennent le ministre au courant. Actuellement,  
on prend un fonctionnaire d'un autre service et on l'envoie  
un peu partout, de sorte que la Sorbonne est dépeuplée. Ce  
n'est pas une méthode.

M. LE PRESIDENT. La difficulté vient de ce que la camaraderie règne trop souvent.

M. JEAN PHILIP. Je voudrais faire observer qu'au chapitre 107, qui concerne les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, nous avons voté un crédit de 799.000 fr. Est-ce que vous proposez sur ce chapitre un relèvement de crédit ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .

Si j'étais membre de la commission des finances, je demanderais au ministre de l'instruction publique de créer déjà, cette année, un premier inspecteur, d'en créer un second l'an prochain, et d'arriver au chiffre de quatre inspecteurs généraux, qui avait été reconnu nécessaire en 1925.

M. LE PRESIDENT. Une opération budgétaire, cette année, me paraît impossible. Je crois qu'il vaudrait mieux que notre rapporteur, et vous-même, vous signaliez cette question à la tribune, afin qu'on l'étudie pour le budget prochain.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .

Je voudrais éviter mon intervention à la tribune, parce que la discussion du budget de l'instruction publique devant l'Assemblée va sans doute durer une demi-heure. Si M. le rapporteur veut bien faire la suggestion dans son rapport, nous n'avons qu'à nous taire.

M. LE PRESIDENT. Dans votre rapport, monsieur Philip, vous pouvez dire que M. le président de la commission de l'enseignement nous a fait part de cette question et que nous demandons au ministre de nous proposer une solution pour le prochain budget.

M. LE PRESIDENT. La difficulté vient de ce que la camaraderie règne trop souvent.

M. JEAN PHILIP. Je voudrais faire observer qu'au chapitre 107, qui concerne les inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, nous avons voté un crédit de 799.000 fr. Est-ce que vous proposez sur ce chapitre un relèvement de crédit ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .  
Si j'étais membre de la commission des finances, je demanderais au ministre de l'instruction publique de créer déjà, cette année, un premier inspecteur, d'en créer un second l'an prochain, et d'arriver au chiffre de quatre inspecteurs généraux, qui avait été reconnu nécessaire en 1925.

M. LE PRESIDENT. Une opération budgétaire, cette année, me paraît impossible. Je crois qu'il vaudrait mieux que notre rapporteur, et vous-même, vous signaliez cette question à la tribune, afin qu'on l'étudie pour le budget prochain.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .  
Je voudrais éviter mon intervention à la tribune, parce que la discussion du budget de l'instruction publique devant l'Assemblée va sans doute durer une demi-heure. Si M. le rapporteur veut bien faire la suggestion dans son rapport, nous n'avons qu'à nous taire.

M. LE PRESIDENT. Dans votre rapport, monsieur Philip, vous pouvez dire que M. le président de la commission de l'enseignement nous a fait part de cette question et que nous demandons au ministre de nous proposer une solution pour le prochain budget.

M. JEAN PHILIP. Je serai dans un certain embarras, puisque M. Roustan nous dit que ces inspecteurs existent.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Non, ils n'existent pas. Vérifiez-le.

M. LE PRESIDENT. Vous vérifierez s'ils existent ou non.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. S'ils existent, je n'ai rien à dire.

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons à l'Institut de coopération intellectuelle.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Là-dessus, je n'ai pas d'avis.

J'ai pris partie d'une façon trop nette pour que je vous dise quoi que ce soit sur l'Institut de coopération intellectuelle, avant d'avoir pris l'avis de la commission de l'enseignement. Cependant, je peux vous dire dès maintenant qu'il y a une chose qui nous suffoque, c'est que nous ne pouvons jamais avoir de justifications de dépenses. Au fond, nous ne savons pas ce qui se passe.

M. LE PRESIDENT. On a donné un budget, en annexe du budget de l'instruction publique. Evidemment, c'est sommaire, mais la loi est satisfaita.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT. Il s'agit de la conscience des commissaires; et puis il s'agit d'autre chose encore. Nous avons créé, depuis quelques années, à Paris, un certain nombre d'instituts, de fondations plus ou moins universitaires, qui créent dans le personnel universitaire un grand malaise : nous avons des professeurs

qui n'ont pas de quoi vivre, et des amateurs qui roulent en automobile ! Est-ce un bien, est-ce un mal ? Je n'en sais rien. Mais je voudrais bien savoir comment on choisit le personnel de l'Institut de coopération intellectuelle.

M. LE PRESIDENT. On vous répondra que c'est international.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .  
Comment se fait-il qu'on ait toujours des fils à papa internationaux ?

M. LE PRESIDENT. Avez-vous encore d'autres observations à présenter ?

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.  
Au chapitre 122 une expérience personnelle me ferait demander une modification de libellé. Actuellement, le chapitre est libellé comme suit : "Subventions aux départements pour organisation de l'enseignement agricole dans les écoles normales." Je vous ai dit que, dans le département du Jura, nous avons réorganisé cet enseignement. Grâce au directeur de l'école normale, nous sommes arrivés à créer des instituteurs de villages, à qui nous avons dit : "Vous ferez toute votre carrière dans le village; nous vous promettons que nous vous donnerons un avancement compensateur des agréments que vous auriez à la ville." Nous avons remis en culture un grand jardin, complètement délaissé depuis dix ans.

Avec la subvention au département, cela va très bien; mais nous avons toutes sortes de difficultés comptables entre le département et l'école normale. C'est pourquoi nous voudrions qu'on dise : "Subventions aux départements et aux

écoles normales." D'autre part, le mot "organisation" ne comprend pas, paraît-il, le matériel. Nous voudrions que vous ajoutiez : "pour l'organisation de l'enseignement agricole et l'achat de matériel."

J'en ai parlé avec M. Philip et j'ai constaté que, dans son rapport, la chose est déjà prévue.

M. LE PRESIDENT. Nous allons délibérer tout à l'heure sur le libellé de ce chapitre.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT .

Chapitre 143, Pupilles de la Nation.- Pour les pupilles de la Nation, à la commission de l'enseignement, nous sommes très embarrassés; nous n'y voyons pas clair du tout. Nous constatons que la plupart des crédits des pupilles sont employés - nous ne savons pas au juste sous quelles influences - dans les écoles libres. Je vous citerai des départements dans lesquels ~~xxxx~~ les écoles libres fonctionnent grâce aux pupilles de la nation. Comment cela se produit-il , nous n'en savons rien. C'est une affaire de finances, c'est vous que cela regarde. Nous voudrions bien que vous vous en occupiez.

Chapitres 46, 47, 48.- Je ne sais pas ce que vous avez décidé au sujet de l'Ecole de Rome. C'est moi qui, l'an dernier, avais soulevé la question des traitements de l'école archéologique de Rome, à deux points de vue: d'une part la question du change, et d'autre part quelque chose qui ne se chiffre pas, mais qui existe tout de même. Tous ceux qui sont allés à Rome savent que notre école est logée au second étage du Palais Farnèse, siège de notre ambassade. C'est

quelque chose de déplorable pour les finances du directeur; car lorsqu'on a déjeuné chez l'ambassadeur, on dîne chez le directeur, et comme celui-ci n'a pas d'indemnité pour frais de représentation, il vient dire au ministre : "Je ne peux pas rester". On a envoyé à Rome un homme de grand mérite, M. Carcopino, qui va être membre de l'Institut; il a été obligé de quitter la direction. M. Mâle, qui y est allé ensuite, qui est plus âgé et qui a moins de charges de famille ne peut pas s'en tirer non plus. J'appelle donc votre attention sur ce chapitre.

Enfin, je dois dire un mot de la question de la refonte des bibliothèques nationales. Je ne vous cacherai pas qu'à la commission de l'enseignement, nous avons été mécontents de la façon dont on a organisé le Musée de la guerre. Au moment où il a été question d'organiser ce musée, on nous avait promis qu'il n'y aurait pas de dépenses de logement, ni ~~de~~ d'aménagement. Or, on a fait des dépenses fort somptuaires pour loger le directeur, le secrétaire général, etc. Et aujourd'hui il arrive que vous ne voulez pas donner de traitement de gardien, parce que les dépenses de personnel sont trop fortes. Je vous demande, messieurs, s'il ne serait pas possible d'étudier une nouvelle répartition des crédits, étant donné que le secrétaire général de la bibliothèque-musée de la guerre vient de mourir. Je crois que vous pourriez faire venir le ministre ou le chef de service, et lui expliquer que vous voulez bien donner à la bibliothèque nationale les gardiens dont elle a absolument besoin, mais qu'il y a des économies à faire sur les dépenses des autres bibliothèques.

Il y a, d'autre part, toute une organisation que vous avez admise, mais qui n'est pas encore faite, au sujet de la

refonte de toutes les bibliothèques dites nationales. J'avais rêvé, un moment, de voir la Bibliothèque nationale transférée en partie au Palais-Royal. On pouvait très bien imaginer un système de communication souterraine; on aurait pu maintenir à la bibliothèque actuelle la salle de lecture ordinaire et les salles de travail courantes, mais il est certain qu'à la Bibliothèque Nationale, il y a des centaines et des milliers de volumes qui ne sont jamais demandés qu'une fois dans le cours d'une vie.

Quand on viendra à parler de la Bibliothèque nationale, monsieur le président - je ne crois pas que ce soit à propos du budget - je voudrais que vous nous fassiez l'honneur de nous faire appeler, et que nous traitions la question ensemble, pour voir ce qu'il y a à faire.

L'année dernière, nous avions appelé l'attention du ministre sur les bibliothèques municipales et les trous qui s'y sont creusés pendant la guerre. Vous savez que c'est grâce aux commissions sénatoriales qu'on a obtenu pour les bibliothèques universitaires 13 millions de fournitures ~~ex~~ sur les prestations en natures, qui leur ont permis de reconstituer leurs collections de revues. Mais il y a encore de sérieuses lacunes à combler dans les bibliothèques municipales. Je voudrais bien que nous appelions une fois encore l'attention du ministre des Finances sur la possibilité d'attribuer aux bibliothèques municipales une part des prestations en nature. Il y a des bibliothèques municipales, comme celles de Toulouse et de Dijon, qui sont universitaires; elles n'ont plus leurs collections de revues allemandes; ce n'est pas en France qu'on les fabriquera!

Je voudrais enfin vous parler de l'Institut d'Optique. Cet institut a été élevé grâce à la collaboration et à la générosité de la Ville de Paris et de nombreux donateurs. Situé à Paris, Boulevard Pasteur, l'Institut d'optique a un budget tout à fait insuffisant. Aux recettes figurent une subvention de 300.000 fr., une somme de 50.000 fr. sur la taxe d'apprentissage; 50.000 fr. environ de redevances scolaires; 40.000 fr. de droits d'inscription. Bref, il doit avoir en tout à peu près 500.000 francs; il ne peut pas s'en tirer ainsi.

Je ne sais pas si cette année vous m'autoriserez à déposer un amendement tendant à réduire le crédit de 100 fr., pour obtenir 100.000 fr. de plus pour l'Institut d'Optique; c'est à vous de le voir. Mais de toute façon, je vous demanderai l'autorisation de demander au ministre que la fourniture de machines pour l'Institut d'optique soit inscrite aux prestations en nature. S'il y a un chapitre pour lequel nous devions recourir à l'Allemagne, c'est évidemment l'optique.

M. LE PRESIDENT. Sur ce dernier point, je puis vous apporter une contribution personnelle. Je suis le père de l'Institut d'optique, et pour des raisons très graves, touchant à la défense nationale. En effet, au début de la guerre nous ne pouvions pas faire une jumelle d'artillerie; il fallait des objectifs Zeiss.

Avant la guerre de 1870, la France avait la maîtrise de l'optique. Après la guerre, Bismarck a fait demander au syndicat des quatre ou cinq producteurs français le droit de reproduire leur manière de travail, leur tour de fabrication; le président, qui était un M. Desprez, a répondu par une lettre très cinglante, disant : "J'accepte, mais que le paie-

ment soit fait en or, avec les pièces qu'on vous a apportées comme rançon de la France." Bismarck a vu rouge; il a donné 2 millions de subvention à Iéna pour fabriquer des verres d'optique, et Iéna est devenu le maître pendant les trente ou quarante années qui ont précédé la grande guerre.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu créer cet institut. Il a été difficile de réunir les deux ministères intéressés, commerce et instruction publique. On a fait appel à tous les établissements qui fabriquent de la verrerie, et l'on est arrivé à établir cet institut tout à fait moderne et pratique, sans qu'il en coûte rien à l'Etat. Nous avons un budget presque entièrement fait par les concours privés. Je crois qu'il faudra faire quelque chose pour cet Institut. Le pouvons-nous cette année ? Je crois que c'est indispensable.

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général. Nous retenons en tout cas la suggestion de M. Victor Bérard, tendant à demander une part des prestations en nature pour fourniture de machines à l'Institut d'Optique. Nous pouvons demander, au nom de la commission des finances et de la commission des finances, que sur les 1200 millions prévus dans la loi de finances, une part soit réservée à l'Institut d'Optique.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.  
Je vous ai fait toutes nos demandes; je n'ai plus qu'à me retirer.

M. LE PRESIDENT. C'est une excellente méthode de travail. Nous remercions M. Victor Bérard.

(M. Victor Bérard se retire)

Délibération de la Commission .

Crédit relatif aux fouilles d'Afghanistan.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons maintenant délibérer sur les demandes formulées par M. Victor BERARD.

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter relativement à la réduction indicative d'un relèvement de 400.000 francs du crédit relatif aux fouilles en Afghanistan et en Egypte ?

Cette réduction est donc adoptée.

En ce qui concerne la demande ayant trait à la création d'inspecteurs généraux de l'enseignement primaire, je crois qu'il serait mauvais de notre part de prendre l'initiative de demander la création de nouveaux emplois.

M. JEAN PHILIP, Rapporteur Spécial.- D'ailleurs, il existe déjà des Inspecteurs généraux de l'enseignement primaire .

M. CUMINAL.- Ils existent tellement que j'en connais un.

M. LEBRUN.- Moi aussi.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Je me bornerai donc à demander dans mon rapport qu'ils exercent leurs fonctions avec un peu plus d'activité.

- La modification demandée par M. Victor BERARD au libellé du chapitre 122 est adoptée.

M. LE PRESIDENT.- Pour ce qui est du chapitre 143, relatif aux pupilles de la Nation, M. le Rapporteur Spécial voudra bien étudier la question soulevée par M. Victor BERARD.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- Je tiens à faire remarquer, en tous cas, que s'il y a beaucoup de pupilles de la Nation dans les Ecoles libres, c'est parce que la loi a ,

-sagement .....

-sagement à mon sens-, décidé que les pupilles de la Nation pourraient être placés , au gré de leur famille, soit dans des établissements publics d'enseignement, soit dans des établissements libres.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons maintenant à régler la question du crédit relatif à l'école de Rome.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous avions réservé tous les chapitres comportant des crédits pour perte au change, afin de voir comment la question de la perte au change serait réglée par le principal Ministère intéressé, celui des Affaires Etrangères . Il l'a réglée d'une façon bien simple en la supprimant et en l'incorporant aux traitemens qu'il relevait d'autre part, au moyen d'un crédit nouveau de 5 millions qu'il obtenait du Ministre des Finances .

D'ailleurs, en ce qui concerne le cas de M. MALE , notre Collègue Victor BERARD ne se place pas sur le terrain de la perte eu change, il dit :"le directeur de l'Ecole française de Rome a des frais de représentation spéciaux." Cette thèse est admissible. SI M. le Rapporteur Spécial la fait sienne, il pourrait demander un relèvement du directeur de l'Ecole de Rome , sous la réserve bien entendu, que le Gouvernement accepterait cette proposition.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Nous avions réduit de 200.000 francs , le crédit du chapitre intéressé; nous pourrions donc accepter un rétablissement de 100.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est entendu. Ne pourrait-on , par analogie, régler la question des attachés commerciaux ?

M. SERRE.- Il n'y a pas d'analogie , les attachés commerciaux.....

commerciaux doivent être traités comme les fonctionnaires des Affaires Etrangères.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- De quel grade ? Pas les ambassadeurs tout de même.

M. LE PRESIDENT.- Faites attention que les attachés commerciaux ne sont pas des fonctionnaires comme les autres.

Choisis par une Commission spéciale où figurent des représentants du Commerce et de l'Industrie, ils sont nommés pour cinq ans , délai au bout duquel, ils peuvent n'être pas maintenus dans leurs fonctions . Ils n'ont pas, comme les fonctionnaires de droits à la retraite. Et ils ont des charges que n'ont pas les ambassadeurs; ils doivent se déplacer, visiter les expositions commerciales, nouer des relations avec les principaux industriels et commerçants des pays auprès desquels ils sont accrédités. A ce métier, leurs appointements ne suffisant pas, ils mangent leur patrimoine. Aussi, les meilleurs quittent-ils le service. Celui d'Espagne va quitter à la fin de l'année. Celui des Etats-Unis, après avoir dépensé 300.000 francs de sa fortune, a jugé que cela suffisait. Il a démissionné pour entrer dans les affaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous ne sommes nullement en désaccord. Comme pour les fonctionnaires des Affaires Etrangères , on peut établir leur traitement en tenant compte du grade, du poste et des charges de famille.

M. LE PRESIDENT .- Il y a d'autant plus d'intérêt à leur assurer un traitement honorable qu'ils font prouve du plus louable désintéressement en refusant les sommes que les entreprises privées leur offrent à titre de récompense pour .....

pour les demandes qu'ils font en leur faveur.

L'an dernier, une Société de métallurgie est venue m'apporter, en ma qualité de Président des Conseillers du Commerce extérieur, une somme de 25.000 Fr. qu'elle avait offerte en vain à divers attachés commerciaux en reconnaissance de leurs bons offices. Nous en avons fait un prix qui a été décerné à l'attaché commercial à Londres, M. du HALGANET.

M. SERRE.- Ce sont des agents d'une espèce spéciale. Rétribués sur le produit d'une taxe payée volontairement par les commerçants, ceux-ci ne veulent pas qu'ils soient dans une situation précaire qui entraverait leur esprit d'initiative.

Je demande donc que le chapitre du budget du commerce au titre duquel ils sont payés et qui avait été réservé soit adopté avec le chiffre de la Chambre.

-Il en est ainsi décidé.

M. PHILIP.- M. VICTOR BERARD nous a demandé de faire, à au chapitre 68 une réduction indicative d'un relèvement de 400.000 Fr. du crédit afférent à la réunion des bibliothèques nationales. Que convient-il de faire ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il s'agit d'un supplément de dotation demandé par l'administrateur de la Bibliothèque nationale et refusé par le Ministre des Finances. Il serait de mauvaise méthode d'encourager les chefs de service à venir demander aux Chambres de rétablir ce que le Gouvernement responsable leur a refusé.

M. ROUSTAN.- A côté de cette question, il en est une autre moins importante quant au chiffre et sur laquelle

je .....

je vous demande la permission , en ma qualité de membre du Conseil d'Administration de la Bibliothèque nationale, d'attirer votre attention.

La Commission a cru devoir rejeter un crédit de 17.000 Fr. destiné à permettre l'augmentation du nombre des gardiens de la Bibliothèque. Cette augmentation s'i pose si l'on tient compte de ce que le nombre des lecteurs s'accroît sans cesse et de ce qu'un grandnombre de gardiens étant des mutilés le service est forcément plus lent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sur ce point, nous n'insisterons pas et nous vous accordons le relèvement.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne s'oppose à ce rétablissement de 17.000 Fr. au chapitre relatif à la Bibliothèque Nationale ?

Ce rétablissement est donc prononcé.

Quant à la question soulevée par M. BERARD au sujet des bibliothèques municipales, M. le Rapporteur Spécial, voudra bien faire les observations nécessaires dans son Rapport.

Il nous reste à régler la question de l'Institut d'Optique et celle de l'Institut de Coopération intellectuelle.

M. CUMINAL.- La subvention inscrite au chapitre 192, pour l'Institut d'Optique , est nettement insuffisante.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- J'accepte bien volontiers qu'on accorde à cet Institut , sur le montant des prestations en nature figurant au budget, le matériel et les fournitures qui lui seront nécessaires. Quant à l'augmentation de la subvention, je crois qu'il ne serait pas bon que nous demandassions plus que le Gouvernement lui-même n'a demandé .

Je prie M. CUMINAL, Rapporteur du Budget de l'Enseignement technique d'étudier la question et d'attirer , s'il y a lieu, l'attention du Gouvernement sur ce chapitre pour le budget de 1930.

M. CUMINAL .....

M. CUMINAL.- Nous sommes parfaitement d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Il ne reste donc plus à régler que la grosse question de l'Institut International de Coopération Intellectuelle.

M. JEAN PHILIP.- L'an dernier, la Commission avait refusé la première augmentation de 500.000 francs demandée pour l'Institut de Coopération intellectuelle. Finalement, elle a céder. N'est-il pas à craindre que cette année, il n'en soit de même ?

Il semble d'ailleurs que les personnalités qui sont à la tête de l'Institut de Coopération intellectuelle aient tenu compte des observations qui avaient été présentées au Sénat, tant par notre collègue Fernand FAURE que par M. Victor BERARD au sujet des dépenses auxquelles il se livrait. En effet, le Dr Vivaldi, Commissaire aux comptes se plaît à reconnaître que la Comptabilité de l'Institut a été, cette année, mieux tenue.

Dans ces conditions, devons-nous refuser l'augmentation de la subvention qui nous est demandée ? Il vous appartient, Messieurs, de décider .

M. RAOUL PERET,- Depuis 4 ans que l'Institut de Coopération intellectuelle existe, quels résultats a-t-il obtenus? Ces résultats me semblent bien minces, pour ne pas dire inexistant.

M. ROUSTAN.- Je me fais peu d'illusions sur la portée de la manifestation à laquelle nous allons nous livrer. Nous allons courageusement prendre une décision; puis, devant l'attitude de la Chambre et les instances du Gouvernement, nous finirons par céder devant le Sénat.

M. FERNAND FAURE.- La question ne se présente pas tout à fait comme l'an dernier. A ce moment, nous avions en face de nous, comme Ministre de l'Instruction Publique, M. HERRIOT qui .....

qui, lorsqu'il était président du Conseil en 1924 avait pris l'initiative de proposer à la Société des Nations, de créer à Paris, un institut international de coopération intellectuelle. C'est dire avec quelle ardeur , il a défendu devant la Chambre et devant le Sénat, son enfant.

Aujourd'hui, le Ministre de l'Instruction Publique est notre collègue MARRAUD; on peut légitimement supposer qu'il ne nourrira pas , en faveur de l'institut, des sentiments aussi vifs que son prédécesseur et qu'il examinera avec plus d'indépendance la décision de la Commission.

Au surplus, permettez-moi de vous rappeler que quand nous avons élaboré la loi de 1925, ce n'est pas sans résistance que nous avons accordé les crédits qui nous étaient demandés. Nous avions exigé et obtenu de M. HERRIOT et de son Ministre de l'Instruction Publique , M. FRANCOIS-ALBERT, une déclaration par laquelle le Gouvernement affirmait que la subvention annuelle de deux millions qu'il nous demandait d'accorder à l'Institut était suffisante et resterait toujours un maximum que si l'organisme nouveau avait besoin d'un supplément de ressources, il se les procurerait en demandant une contribution volontaire aux Etats adhérents.

Nous avons pris acte de cette déclaration, ici-même, puis devant l'Assemblée. Et pourtant, l'an dernier on nous a demandé une augmentation de 500.000 francs que nous avons fini par accorder . Voici, maintenant, que l'on revient à la charge.

Il faut nettement marquer notre volonté de ne pas aller plus loin; sinon, l'année en année, nous verrons grossir le sacrifice demandé au Contribuable français pour un organisme dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne justifie peut-être pas toutes les espérances que certains avaient mises en lui.

Car .....

Car, si comme le demandait M. RAOUL PERET, on recherche les résultats obtenus de sa création , on est bien obligé de reconnaître qu'ils sont minces, incertains, impalpables dirais-je. Toute l'activité de l'institut se résume dans l'établissement de relations, dans un échange de correspondances, dans des réceptions, des thés, dans la création de commissions plus ou moins vagues , dans des envois de missions qui ne sont guère pour ceux qui en sont chargés qu'un moyen de faire , sans débours, d'agréables voyages.

Les "Créations" auxquelles ont a procédé ne sont que des créations de surface; de pures apparences. Et cependant, l'on parle de créer des groupements nouveaux, avec des noms nouveaux et des programmes ambitieux.

Que l'Institut élargisse ainsi son idéal, je le veux bien; mais que ce ne soit pas au détriment de notre budget. Qu'il s'adresse aux nations adhérentes et leur demande d'augmenter leur cotisation! Songez que la cotisations de l'Italie qui est cependant la plus forte, et de beaucoup, ne s'élève cependant qu'à 142.000 francs! Et pendant ce temps , nous assurons le logement de l'Institut dans de magnifiques locaux, au Palais-Royal et nous lui allouons 2.500.000 Fr. C'est assez. N'allons pas plus loin , je vous en conjure Défendons le budget français .

M. ROUSTAN.- Je ne crois pas que nous puissions résister utilement si nous ne motivons pas notre refus. L'an dernier, nous l'avions motivé en disant que le supplément de crédit qu'on nous demandait ne répondait à rien, et cependant nous avons été battus.

M . PERET.- J'estime que l'Etat français devrait s'inscrire comme adhérent à l'Institut international de Coopération intellectuelle .....

intellectuelle , moyennant une cotisation fixe de 2.500.000 Fr.

M. FERNAND FAURE.- En 1928, les dépenses de personnel de l'Institut ont dépassé 2.millions. Et elles s'enfleront sans cesse si l'on sait que l'Etat français est prêt à faire face à toutes les dépenses nouvelles. Restons fermes sur la thèse du forfait de 2.500.000 francs.

M. ROUSTAN.- L'an dernier, nous avons cédé; nous céderons cette année encore.

M. FERNAND FAURE.- Non, si nous prenons la ferme résolution de tenir.

M. MAHIEU.- Il faut que nous puissions démontrer qu'avec 2.500.000 Fr. , l'Institut a les moyens suffisants de remplir son rôle. Sinon, nous ne pourrons pas résister à une demande d'augmentation de la subvention.

M. RAOUL PERET.- Pardon! en se plaçant sur le terrain de la cotisation forfaitaire.

M. JEAN PHILIP.- L'Italie qui a accueilli l'Institut international de cinématographie dont nous ne voulions pas, est prête à accueillir de même l'Institut international de coopération intellectuelle si nous ne lui fournissons pas les moyens de vivre.

M. FERNAND FAURE.- Soyez tranquille, l'Italie ne le prendra pas à 3 millions. Si elle le prend, ce sera au rabais.

M. LE PRESIDENT met aux voix la proposition de M. Fernand Faure tendant à repousser l'augmentation du crédit.

Cette proposition est adoptée par 14 voix , contre 3.

En conséquence, le crédit est ramené au chiffre de 1928, soit 2.500.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je demande à M. PHILIP de dire dans son rapport qu'il n'y avait aucune justification à la demande .....

demande d'augmentation de la subvention.

Audition de M. Henry Paté,  
Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique

M. LE PRESIDENT. Vous avez demandé à être entendu par la Commission.

M. HENRY PATE<sup>'</sup>, sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique. Je remercie la commission des finances du Sénat d'avoir bien voulu entendre un modeste sous-secrétaire d'Etat, qui vient lui demander le rétablissement de 500.000 francs de crédits. Je ne sais pas, monsieur le rapporteur général, sur quel point précis porte cette réduction que vous avez proposée; je suppose que c'est au chapitre 143.

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général. Voici comment les choses se présentent.

Au chapitre 143 "Service de l'éducation physique", vous aviez en 1928, 1.705.000 fr. Vous avez demandé pour 1929, 3.310.000 fr, c'est à dire un budget à peu près doublé d'une année à l'autre.

L'augmentation de 1.605.000 fr. se répartit comme suit: Extension des stages départementaux d'éducation physique, 152.000 fr.; relèvement du crédit affecté aux subventions pour le développement de l'éducation physique, 791.000 fr.; allocations ~~versées~~/<sup>aux</sup> institut~~s~~<sup>s</sup> d'éducation physique, 600.000 fr. C'est sur ces augmentations que la commission des finances a voté une réduction de 500.000 fr., ramenant ainsi l'augmentation demandée à 1.105.000 fr.

Pourquoi ? Nous avons une doctrine qui, je crois, est vérifiée par l'expérience : tout accroissement important et

subit d'un crédit a pour résultat qu'une partie de ce crédit est mal utilisée. Il n'y a pas de règle sans exception, mais c'est une règle presque toujours vérifiée que lorsqu'une administration publique voit ses crédits doublés, on peut être certain que les résultats ne sont pas doublés, et qu'une partie des crédits octroyés ainsi largement ne sont pas employés avec toute la parcimonie nécessaire.

Il nous paraît donc sage et raisonnable de n'accorder que des augmentations mesurées. Nous pensions que, partant d'un crédit de 1.705.000 francs et vous donnant 2.810.000 fr, nous vous mettions en mesure de faire beaucoup de choses nouvelles, mais que vous participiez aussi à cet effort de réduction budgétaire, qui fait partie de l'éducation morale de la nation; et l'éducation morale doit s'ajouter à l'éducation physique pour faire un homme complet.

Nous ne pensons pas du tout vous dicter d'avance comment vous établirez votre budget; nous sommes sûrs que vous l'établirez très bien, que vous appliquerez ces réductions là où elles auront le moindre effet, ou plutôt que vous disposerez de l'augmentation de 1.100.000 fr. que nous vous accordons, de telle façon que vous lui ferez produire presque autant d'effet que les 1.600.000 fr. demandés.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. Je vois maintenant le point qui peut sembler nous diviser. Je dois dire d'abord que l'augmentation est encore plus considérable que celle que vous venez de dire; mais vous savez qu'il y a une partie de l'augmentation qui vient en diminution au budget de la guerre. Je ne voudrais pas, quand vous allez voir venir un chiffre de 4 millions, que la commission des finances ait une inquiétude.

En ce qui concerne l'augmentation dont a parlé M. le rapporteur général, ce n'est pas moi qui ai établi le budget, mais c'est moi qui suis chargé de mettre en marche un service nouveau, qui a pour but le développement de la jeunesse et de la bonne santé qu'il convient de donner à la race française. L'augmentation vous semble un peu élevée; je vais vous dire d'où elle peut provenir.

L'année dernière, M. Herriot a fait voter la loi du 20 Juillet 1928, qui prévoyait une certaine augmentation de crédit, dont une partie au chapitre 143; mais cette augmentation ne portait que sur trois mois. Par conséquent, dans l'établissement d'un budget annuel, il est évident qu'il doit figurer une somme quatre fois supérieure à celle votée pour un trimestre. Ce doit être là la raison de l'augmentation trop élevée dont se plaint M. le rapporteur général.

Qu'est-ce que nous avons à assurer ? Je tiens à vous le dire . Dans le budget figurent des crédits qui servent à alimenter les indemnités diverses aux professeurs et élèves des cours spéciaux. Il y a là, une augmentation de 150.000 fr, dont vous avez parlé; ce relèvement de crédit permettra de porter à 30 le nombre des départements bénéficiant du stage de formation réservé aux instituteurs et institutrices qui doivent donner, dans les écoles élémentaires, l'éducation physique au même titre que l'éducation intellectuelle. A l'heure présente, cette éducation ne peut se donner que dans 21 départements; avec l'augmentation prévue, elle se donnera dans 30 départements. Le rêve serait que nous puissions la donner dans les 86 départements. Seulement, nous tenons compte de la situation financière actuelle, et nous essaierons de travailler de notre mieux en étendant, pour cette année, la réforme, à 30 départements.

A ces instituteurs qui viennent faire un stage d'éducation physique pour se tenir au courant des méthodes nouvelles, on donne une indemnité tout à fait raisonnable de 28 francs par jour; vous reconnaîtrez que ce n'est pas exagéré pour vivre dans l'endroit où nous les amenons. Si nous voulions faire la réforme pour les 86 départements, il faudrait 1.500.000 francs. Je ne vous les demande pas, monsieur le rapporteur général, m'inspirant de votre dernière phrase qui m'incite justement, au point de vue moral, à ne pas demander des dépenses excessives.

Puis nous avons les subventions pour le fonctionnement, le développement et la diffusion de l'éducation physique et sportive. Les sociétés ont augmenté, leur nombre est devenu plus considérable; il ne faut pas nous en plaindre. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous faire un long exposé sur la situation des pays étrangers, mais vous savez que l'Allemagne fait un gros effort. Un autre jour, si vous le voulez bien, je serai à la disposition de la commission des finances comme de la commission de l'enseignement et de la commission de l'armée, pour montrer que dans les pays étrangers l'éducation physique et les sports se développent considérablement, que l'Allemagne fait un effort qui est à retenir; qu'elle vote des crédits énormes qui, sous prétexte d'éduquer sa jeunesse ont peut-être d'autres buts qu'il faudrait examiner.

Lorsque la France a fait cette création nouvelle qui donnait à l'éducation physique une coordination des efforts, tant à la Guerre qu'à l'Instruction publique, je tiens à dire que le monde entier a loué cette initiative et a reconnu qu'il y avait là un effort à suivre de très près.

Nous avons nos jeunes gens, nos étudiants, nos enfants des écoles, ceux qui sortent de l'école, qui se groupent; nous avons des hommes qui se réunissent en sociétés. Le nombre de ces sociétés a grandi. Leur nombre grandissant, nous sommes bien forcés de considérer qu'une augmentation des crédits est nécessaire pour leur donner des subventions si l'on veut qu'elles vivent.

Vous pouvez avoir confiance que je donnerai ces subventions avec tout le souci nécessaire de l'économie. J'ai eu l'honneur, pendant trois ans et demi, d'être haut-commissaire à l'éducation physique; je crois qu'aucun d'entre vous ne s'est plaint de la façon dont j'ai administré le sport en France. J'y reviens avec le désir de créer et de faire œuvre utile. A la minute même où je reviens à un poste que j'ai occupé pendant trois ans et demi, je vous demande instantanément de ne pas apporter à mon budget une réduction de crédits qui apparaîtrait comme une sorte de mesure de défiance.

Enfin, nous avons les instituts régionaux d'éducation physique, établis en exécution de la loi du 20 juillet 1928. Ils sont à l'heure présente au nombre de 5 : à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon et Nancy. Six sont en voie d'organisation à Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Clermont-Ferrand, Rennes et Marseille. Que fait-on dans ces instituts régionaux d'éducation physique ? Ce sont des cours qui commencent au mois de décembre et durent toute l'année, avec un professeur d'anatomie et physiologie, un professeur de gymnastique, ~~et~~ homme, ~~et~~ femme, un professeur femme, un moniteur. Ces cours sont suivis par des médecins qui veulent devenir spécialistes d'éducation physique, par des instituteurs, par des moniteurs par des élèves qui ne sont ni professeurs, ni moniteurs,

mais qui viennent là pour s'instruire, en un mt par tous ceux qui veulent, soit acquérir une spécialité dans le monde médical, soit obtenir le brevet supérieur pour devenir professeur d'éducation physique dans les lycées ou collèges.

Ces instituts donnent de bons résultats et j'ai l'intention d'aller les visiter, dès que je serai installé. Car si la commission des finances me permet une confidence, je dirai que, depuis que j'ai pris ce poste, c'est avec mes deux dactylographes personnelles que je travaille. Par conséquent je mets aux service de l'Etat et de la cause les seuls moyens que j'ai pour essayer de répondre, non seulement aux parlementaires, mais aux nombreuses lettres des Fédérations.

Dès que j'aurai un peu plus de liberté d'action, je me propose d'aller moi-même me rendre compte de ce qui se fait dans ces Instituts, afin de donner à ~~xxx~~ une importance d'autant plus nécessaire que, vous le ~~avez~~ savez, certains partis extrémistes font un effort énorme sur la jeunesse française. C'est la raison pour laquelle je me suis décidé à reprendre la direction de l'éducation physique, pour tenter de lui donner une impulsion nouvelle.

Je vous demande, monsieur le rapporteur général, d'être dans cette tâche mon auxiliaire le plus précieux. Ne me diminuez pas mes crédits de 500.000 francs. Je vous assure que j'en userai avec la plus grande parcimonie, et que je ferai en sorte de ne pas dépenser les deniers de l'Etat plus qu'ils ne doivent l'être. Vous vous souvenez qu'à la commission des finances de la Chambre, j'ai été votre modeste rapporteur de la Guerre, lorsque vous étiez rapporteur général, et j'ai pu obtenir - vous vous le rappelez peut-être -

plus d'un milliard d'économies sur le budget de la guerre, à une époque difficile. Mais aujourd'hui, au nom de la jeunesse française, que je me flatte de représenter, car elle est unanime derrière son ministre, je vous demande de me donner les moyens de réaliser l'effort que nous voulons faire.

C'est une œuvre profitable même au point de vue financier; car si nous donnons à notre jeunesse la santé et la vigueur nécessaires, vous arriverez à réduire les crédits de vos hôpitaux et de l'assistance. Avant de guérir la maladie, il vaut mieux la prévenir. On parle beaucoup de lutte contre la tuberculose; le meilleur moyen d'arriver à la faire disparaître est encore de donner à nos enfants, à nos jeunes gens, un corps sain, vigoureux, et de leur faire respirer l'air pur.

J'ajoute que, lorsque notre jeunesse vient sur les terrains de jeu, elle ne va pas au cabaret; si l'alcoolisme a diminué en France, c'est surtout grâce à l'éducation physique et au sport. Et puis, nous faisons aussi une œuvre éminemment sociale, en rapprochant sur les mêmes terrains des classes différentes, qui apprennent à s'estimer, à s'aimer et à se mieux comprendre; une œuvre humanitaire, puisque nous donnons à la jeunesse qui souffre le moyen de trouver une vigueur nouvelle, d'acquérir un corps plus sain, une meilleure santé, qui leur permettra de triompher des difficultés de la vie.

Vous voyez les avantages que nous pouvons tirer de l'éducation physique : c'est l'augmentation de la valeur du capital humain, c'est l'accroissement de la production et de la richesse nationales.

Et puis, il y a encore une autre considération qui ne peut vous échapper: Au cas où la France serait de nouveau attaquée, alors que l'éducation physique peut vous permettre de réduire la durée du service militaire, une race ainsi préparée pour les travaux bienfaisants de la paix pourrait être aussi le meilleur appui de la défense nationale.

Je vous demande donc, messieurs, s'il faut faire des économies dans le budget, de ne pas en faire sur la jeunesse française. Je disais dernièrement que M. le ministre des affaires étrangères, par sa politique internationale qui est approuvée par tous, défend la vie contre la guerre. Nous voulons, nous, défendre la vie contre la maladie, contre les événements qui peuvent menacer tous les hommes. Le meilleur moyen de nous y aider, c'est de nous donner les crédits nécessaires. 500.000 francs, ce n'est pas excessif. En réalité, c'est une augmentation de crédit que j'aurais dû demander; mais pour l'instant, je m'en tiens à ce que M. Herriot avait demandé dans son budget; je ne demande pas un centime de plus, me réservant de venir un jour devant vous pour vous exposer un programme complet.

Ce que je vous demande, au nom de la jeunesse, c'est de ne pas faire sur elle une économie qui, non seulement lui serait préjudiciable, mais la chagrinerait énormément. Au Parlement nous avons voté des crédits nombreux - j'y ai moi-même participé - pour l'amélioration de la race chevaline. Est-ce qu'aujourd'hui on voudrait faire des économies lorsqu'il s'agit de la race humaine ?

Je m'adresse au cœur et à la raison de M. le rapporteur général. Je suis sûr que, s'il veut bien le demander à la commission des finances, satisfaction sera donnée à un homme qui crée un service nouveau et qui désire, de toute sa

volonté, donner à nos jeunes gens, non seulement un cœur solide, des muscles capables de résister à tout, mais aussi le sentiment de la solidarité sociale et ces qualités probité et de loyauté qui sont la loi et qui font la force de l'éducation physique et du sport.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Sur toutes les idées que vient de développer éloquemment M. le sous-secrétaire d'Etat à l'éducation physique, il a le plein assentiment de la commission des finances, et en particulier du rapporteur général, dont il veut bien rappeler qu'il a été le collaborateur amical, pendant tant d'années.

Mais, mon cher ministre, vous savez bien que les crédits qui figurent à l'article 2 "Relèvement du crédit affecté aux subventions pour le développement de l'éducation physique et sportive", ce sont des crédits complémentaires, qui vont à des sociétés qui tirent de cotisations de toute nature leurs véritables ressources. Or, pour qu'on donne, dans un département, dans une ville, toute l'attention qu'il faut à ces sociétés, il faut que chacun y aille de sa cotisation, de son effort, soit comme membre actif, soit comme membre honoraire, et ce serait une mauvaise politique que celle qui consisterait à accroître la subvention de l'Etat de telle manière que l'effort des particuliers serait diminué.

Je voudrais donc que vous n'augmentiez pas les subventions à l'unité de société, ou plutôt que vous ne les augmentiez pas à l'unité de membre de société. Car j'imagine que vous avez deux critères, le nombre des sociétés et, dans chaque société, le nombre des membres. Que vos subventions suivent, au fur et à mesure de leur développement, le nombre

de ces sociétés et le nombre de ~~xxix~~ leurs membres, ce n'est pas nous qui y ferons obstacle; mais ce que je crois savoir, c'est que, d'une année à l'autre, ces sociétés n'ont pas augmenté dans une proportion telle que cela justifie une augmentation de crédit allant de 1.200.000 fr. à 2 millions.

Nous avons cru vous faire large mesure en vous donnant sur ce chapitre une augmentation de 500.000 francs. C'est certainement une augmentation supérieure au développement du nombre des sociétés et du nombre des membres qu'elles comptent. Nous avons donc ~~xvi~~ été tout à fait dans la voie que vous indiquez. Mais puisque nous donnons notre assentiment à toutes les vues que vous avez exposées, veuillez aussi donner votre assentiment à celle-ci, à savoir qu'il ne faut à aucun prix, par des subventions qui deviendraient excessives, ralentir cet effort de cotisations particulières qui se manifeste dans nos provinces, et auquel nous participons tous, comme membres honoraires.

Sur ces bases, nous pouvons très bien conclure une transaction. Je m'engage à accepter des augmentations de crédits dans la mesure où les sociétés ont augmenté en nombre de 1927 à 1928, et dans la mesure où elles augmenteront de 1928 à 1929; mais je suis sûr que ce n'est pas dans la proportion de moitié.

M. VICTOR PEYTRAL. Quel contrôle y a-t-il sur le nombre exact des membres des sociétés ?

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. Il y a le contrôle des demandes que font ces sociétés.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION PHYSIQUE.

Je suis d'autant plus à l'aise pour répondre que, lorsque j'étais haut-commissaire, de 1920 à 1924, c'est moi-même qui ai critiqué la politique qui consistait à donner des subventions aux sociétés pour leur administration. Recevant l'autre jour une fédération, je lui ai dit que je ne voulais pas que les subventions d'Etat servent à entretenir un personnel de fonctionnaires dans les sociétés ou fédérations, alors que moi je n'avais rien pour travailler dans mon ministère, et que l'argent des subventions devait passer uniquement à développer de plus en plus les terrains de jeux. Car j'ai une ambition : de même que dans chaque commune il y a une école où l'enfant s'instruit, une église où le croyant va prier, je voudrais que l'enfant eût un terrain de jeux pour y jouer et y conquérir la santé.

De 1920 à 1924 c'est moi qui spontanément - et le Parlement m'a approuvé - ai fait passer à l'installation de terrains de jeux le montant des crédits de subventions qui devaient servir à des dépenses d'administration.

Je donne à M. le rapporteur général l'assurance que, s'il m'accorde ces 500.000 francs, pas un centime n'ira à l'administration des sociétés. Mon ambition est de développer le plus possible dans le pays l'installation de terrains de jeux; et je voudrais même que la commission des finances , si elle y consent, modifie le libellé du chapitre, qui ne me permet de donner de subvention qu'aux fédérations et sociétés, et qu'elle ajoute : "et aux communes". Car j'ai déjà réussi, dans deux communes de France où des terrains vont s'organiser, à faire voter par la commune une somme importante, l'Etat contribuant pour une somme très minime.

Je vous en prie, ne faites pas de réduction. Je m'excuse d'insister auprès de vous. Mais j'arrive à ce poste, porté par les sportifs et, j'espère, par votre confiance et votre amitié. La moindre réduction pourrait, non pas paralyser mes efforts, car je suis de ceux qui ne se paralysent pas, mais en tout cas amortir le bel élan qui m'anime.

M. LE PRESIDENT.- La Commission va délibérer; mais il reste une autre question, que vient d'affleurer M. le Sous-Secrétaire d'Etat: je veux parler de ses moyens de travail.

Nous en avons été saisis par une lettre du 8 décembre de M. le Ministre des Finances :

.....

- 8 DEC 1928

Monsieur le Président et Cher Collègue,

5.593

Le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education Physique, dont les attributions viennent d'être fixées par un décret du 28 novembre 1928, à pour mission de coordonner l'action des divers services chargés soit de l'éducation physique, soit de la préparation militaire.

Pour assurer ce rôle de centralisation et de direction, il importe que les services du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education Physique soient dotés du personnel nécessaire.

Cet organisme est, en effet, entièrement nouveau.

Afin de limiter la dépense au minimum indispensable, il sera fait appel aux ressources en personnel que peuvent offrir les services du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts. Il convient toutefois de prévoir la création de certains emplois.

Dans une lettre du 22 novembre 1928 (note N° 5), le Gouvernement a déjà compris dans une demande de

243.750 frs afférente au chapitre Ier du budget de

Monsieur le Président de la Commission des Finances du Sénat, l'Instruction Publique les crédits correspondant à la création d'un rédacteur, d'une

dame dactylographe, d'un huissier, de deux gardiens \_\_\_\_\_  
de bureau et de deux hommes d'équipe permanente. Il apparaît au-  
jourd'hui qu'il est également nécessaire de créer les emplois ci-  
après :

1 Sous-Chef de bureau .....	27.000 francs
2 Commis-d'ordre .....	25.000 -
3 Dames dactylographes auxiliaires .....	19.800 -
	=====
Total .....	= 71.800 -
	=====

Le Gouvernement propose, en conséquence, de modifier comme  
suit les prévisions de dépenses du chapitre Ier du projet de bud-  
get du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts pour  
l'exercice 1929 :

Chapitre Ier. - Traitements du Ministre et des Sous-Sécré-  
taires d'Etat, - Traitements du personnel de  
l'Administration Centrale.

Crédit voté par la Chambre .....	8.284.834 francs
Augmentation demandée par lettre du 22 novembre .....	243.750
Augmentation demandée par la présente lettre .....	71.800 -
	=====
Nouveau crédit .....	= 8.600.384 -
	=====

Je vous serais obligé de vouloir bien porter la présente  
communication à la connaissance de la Commission des finances du  
Sénat en lui demandant d'effectuer sur les crédits de ce chapitre  
une réduction indicative pour permettre à la Chambre des Députés  
d'opérer la mise au point nécessaire.

Agréez, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'assurance  
de ma haute considération.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Quelqu'un d'entre vous, messieurs, a-t-il des explications à demander sur ce point ?

27

M. FRANCOIS-SAINT-MAUR.- Je voudrais demander quels sont les motifs particuliers qui ont fait rattacher aujourd'hui ces services au ministère de l'instruction publique, alors que pendant trois ans ils étaient placés sous l'autorité du ministre de la guerre.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION PHYSIQUE.

C'est M. le président du conseil, et le gouvernement, en se constituant, qui ont décidé le rattachement de mes services à l'instruction publique. Mais je possède également une délégation du ministre de la guerre pour administrer les services qui dépendent de son ministère. Les divers services relatifs à l'éducation physique sont coordonnés sous mon autorité

M. HERVEY. Vous aviez des locaux, vous aviez tout ce qu'il fallait au ministère de la guerre, tandis qu'on va créer du neuf au ministère de l'instruction publique.

M. LE SOUS SECRETAIRE D'ETAT. Non, monsieur le sénateur; au ministère de la guerre, il n'y avait rien du tout.

M. HERVEY. J'ai eu l'honneur d'aller vous voir dans des locaux ...

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. En effet, et j'étais toujours enchanté de vous voir. Mais les services de l'éducation physique se trouvaient à l'Ecole Militaire. Quand j'ai été nommé, mon premier souci a été de ne pas vouloir qu'on dépense un centime pour louer un local quelconque. Je me suis mis d'accord avec le ministre de la guerre qui, de tous les propriétaires de France, est celui qui possède le plus de locaux disponibles. M. Painlevé m'a autorisé à aller voir

à l'Ecole Militaire si je pourrais m'y installer. J'y suis allé; j'y ai rencontré le service de Santé et le service du Génie. J'ai réussi à faire partir le service du Génie, et le service de Santé a réintégré la rue de Bellechasse, si bien que je m'installe dans cette aile de l'Ecole Militaire que vous connaissez. Par conséquent, je ne vous coûte pas un centime pour le local.

En ce qui concerne la propreté de ces locaux, je n'ose pas vous inviter à y venir maintenant, parce que pour l'homme qui représente la jeunesse, c'est un peu sale ! J'ai obtenu un modeste crédit pour que ce soit remis en état. En ce qui concerne mon cabinet, je n'ai pas voulu qu'on le repeigne, je me suis contenté d'un lavage. Je dis cela pour rassurer votre rapporteur général et lui montrer que j'agis avec le plus grand souci d'économie. Il n'y a qu'une chose que j'ai demandée et obtenue - sans doute vous en serez saisis - c'est l'installation du chauffage central. Car à l'heure présente, tout le monde gèle, et les dépenses de charbon et de personnel pour le chauffage coûtent beaucoup plus cher que l'installation du chauffage central.

Voilà comment, en m'installant modestement, j'essaierai de faire honneur à ma fonction. Ce qu'il faut, ce ne sont pas des locaux somptueux, mais des hommes qui aient au ~~coeur~~ cœur la volonté de travailler.

M. LE PRESIDENT. Personne n'a d'autre question à poser à M. le sous-secrétaire d'Etat ?...

Je le remercie en votre nom. La commission va délibérer.

(M. le Sous-secrétaire d'Etat se retire).

Délibération de la Commission

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rétablissement du crédit voté par la Chambre.

Le crédit voté par la Chambre est adopté.

Question posée par M. REBOUL.

M. REBOUL.- Je désirerais poser une question d'ordre général . M. le Sous-Secrétaire d'Etat nous a dit que les pays étrangers et notamment l'Allemagne font des sacrifices plus grands que la France pour l'éducation physique.

D'autre part , nous entendons dire que l'Allemagne dépense plus que la France pour son aviation, pour son armée, etc. Comment peut-on concilier cela avec cette affirmation , non moins répandue que le contribuable français est plus lourdement chargé que le contribuable allemand ?

M. le RAPPORTEUR GENERAL.- Il n'est pas contestable que l'Allemagne dépense infiniment plus que nous, à tous égards. Mais n'oubliez pas que par sa faillite, elle a annulé complètement sa dette intérieure. Je sais bien que depuis, elle a revalorisé cette dette, mais dans des proportions très faibles !

Or, la France a une dette intérieure dont le service demande annuellement 22 milliards , somme qu'il faut répartir entre un nombre de contribuables moindre puisque sa population n'égale pas les deux tiers de la population de l'Allemagne.

M. REBOUL.- Mais l'absence de dette intérieure à la charge de l'Allemagne n'est-elle pas compensée par l'obligation à laquelle elle est astreinte de payer les réparations ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Non. Elle ne paye, à ce

titre .....

titre que 2.500 millions de marks-or, ce qui ne représente que 15 milliards de francs. En outre, à part quelques impôts de consommation les réparations ne pèsent pas sur le contribuable allemand. Par exemple, le produit net des chemins de fer est très élevé puisque ces chemins de fer n'ont pas , comme les nôtres, à assurer le service et l'amortissement de leur dette . On peut dire, en gros, que les réparations ne pèsent effectivement sur le contribuable allemand que dans la proportion de 3 à 4 milliards.

M. FRANCOIS MARSAL.-- Vous pouvez ajouter que les prestations en nature étant remboursées par le Trésor allemand aux industriels, les sommes ainsi versées constituent un encouragement à la production .

M. REBOUL.-- Je vous remercie.

#### Budget des Beaux-Arts.

M. LE PRESIDENT.-- L'ordre du jour appelle l'examen du budget des Beaux-Arts.

Les différents chapitres de ce budget sont adoptés avec les chiffres proposés par M. CHASTENET, Rapporteur Spécial, d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après, qui donnent lieu à des échanges d'observations :

Chapitre 234.-- Achats d'oeuvres d'artistes vivants dans les expositions diverses. Prix national et bourses de voyage en France et à l'étranger.

M. LE RAPPORTEUR propose de réduire de 90.000 francs, le crédit de 590.000 francs voté par le Chambre et de revenir au chiffre du Gouvernement.

M. LE PRESIDENT.-- Le bruit court en ce moment qu'une Société où entreraient à côté d'amateurs ou se disant tels, des .....

des marchands de tableaux, est en formation. Son objet serait d'acheter des tableaux d'artistes vivants et de les offrir à l'Etat avec obligations pour celui-ci de les exposer au Louvre. On voit ce qu'une telle combinaison, sous le prétexte d'enrichir nos musées aurait de déplaisant car elle ne tendrait à rien de moins qu'à faire de notre grand musée un agent de publicité au service d'un Consortium de marchands de tableaux.

Je prie M. le Rapporteur de se renseigner sur cette question et de déclarer qu'une telle combinaison ne saurait être tolérée.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Vous avez raison de protester contre cette tentative pour forcer les portes du Louvre. Ce qu'on veut, en effet, c'est faire servir le prestige du premier musée du monde au succès de manœuvres qui se donnent libre cours à l'Hôtel des Ventes et qui relèvent de la police correctionnelle.

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il faut, c'est libérer le Luxembourg des œuvres des artistes morts, afin d'y faire de la place pour celles des artistes vivants; et, à cet égard, je ne puis qu'approuver l'initiative prise par M. DEZARROIS qui a obtenu du Gouvernement l'autorisation de faire transporter au Louvre 150 à 200 toiles l'artistes morts tels que Puvis, Fantin, etc., afin que le Luxembourg puisse accueillir plus largement les vivants.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Nous assistons en ce moment à une invasion du bolchevisme en peinture contre laquelle il convient de pousser un cri d'alarme. Ce cri, je me propose de le pousser en demandant prochainement à interroger le Gouvernement.

En .....

En Avril dernier, au Caire, j'ai vu, dans une exposition d'art français organisée avec le patronage de l'administration française, un tableau représentant deux tubes traversés par un tuyau de poêle et intitulé : Portrait de femme. Exposer de telles choses sous le pavillon français et avec l'appui des Beaux-Arts, c'est un scandale qui fait le plus grand tort au renom français à l'étranger. Il faut veiller à ce que nos musées, le Luxembourg comme le Louvre, ne soient pas envahis par de telles horreurs pour le plus grand profit de quelques marchands qui créent des renommés, au moyen de ventes à grand fracas, où grâce à des enchères fictives, on établit des côtes que rien ne justifie.

M. LE PRESIDENT.- Si vous interpellez, vous ne pourrez le faire qu'à titre individuel, car nous ne saurions en tant que Commission prendre parti dans un tel débat.

Dans une matière aussi délicate, nous devons faire preuve de beaucoup de circonspection. Qui sait si, parmi ces extravagants d'aujourd'hui, ne sortira pas un grand artiste de demain. Longtemps, les improvisations ont été honnies. Et, pour prendre l'exemple d'un vivant, songez que MAILLOL dont on exposait dernièrement une œuvre admirable a été longtemps considéré comme un fou.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Encore y-a-t-il des limites à l'excentricité. On va expulser du Luxembourg 200 artistes morts. Bien, mais par qui va-t-on les remplacer ?

Je ne voudrais pas qu'avec la complicité plus ou moins consciente de certains conservateurs on fît entrer dans nos musées, des cubistes dont les œuvres ainsi consacrées constituaient .....

constitueraient une excellente publicité pour certains marchands peu scrupuleux.

M. LE RAPPORTEUR.- Il n'est malheureusement que trop vrai que nous sommes désarmés contre les trusts de marchands de tableaux qui lancent des artistes sans talent par des moyens plus ou moins honnêtes et exploitent ainsi lessnobs.

Mais si l'Etat est désarmé contre leurs manœuvres, il ne doit pas y prêter la main en achetant et en exposant au Luxembourg certaines toiles dont la hideur est vraiment par trop révoltante. On vient d'exposer au Luxembourg un Fauconnier que je vous engage vivement à aller voir. Vous serez édifiés.

M. LE PRESIDENT.- Mais c'est encore presque un classique à côté de certains "novateurs".

Tu tefois, gardons-nous de trop d'intolérance et souvenons-nous des sarcasmes auxquels un Rodin ou un Monet furent en butte . Songez à tous les prix de Rome dont le nom est tombé/l'oubli dans et à tous les méconnus qui, après leur mort ou sur la fin de leur âge ont connu enfin la gloire. L'art est subjectif aurant qu'objectif. Gardons-nous de proscrire à la légère , de crainte qu'un jour on ne nous reproche d'avoir découragé un artiste véritable qui, par des tentatives hasardeuses peut-être, dégageait sa personnalité et préludait à sa maîtrise.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Mais on décourage encore bien davantage les artistes véritables, probes et consciencieux en accordant des encouragements officiels à des faiseurs.

M. LE PRESIDENT.- Quoi qu'il en soit , se que nous devons empêcher, c'est que sous le couvert de donations effectuées .....

effectuées dans un but intéressé on n'oblige l'Etat à accorder les honneurs du Louvre à des artistes vivants.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- J'ai demandé, sur cette question, une note à l'administration. Je vous en donnerai connaissance dès qu'elle me sera remise.

M. LE PRESIDENT.- L'incident est donc clos.

- Le chapitre est adopté avec le chiffre proposé par M. le Rapporteur Spécial.

- Chapitre 239. - Manufacture nationale de Sèvres.-  
Subvention.- 1.400.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Pendant longtemps, la Manufacture de Sèvres a demandé son autonomie financière. On a fini par la lui accorder et, du même coup, on l'accorda par décrets, au Manufactures de tapisserie des Gobelins et de Beauvais. Or, il paraît que ces établissements ne veulent plus maintenant de l'autonomie qu'ils avaient pourtant sollicitée.

Pour connaître exactement l'état de la question, j'aurais voulu consulter les procès-verbaux des délibérations des Conseils d'administration des trois Manufactures. L'administration des Beaux-Arts à qui je m'étais adressé pour avoir cette communication m'a répondu, en des termes quelque peu cavalières qu'il était impossible qu'on me communiquât les procès-verbaux sans l'autorisation des Conseils d'Administration à qui je devais m'adresser.

M. RAOUL PERET.- C'est, en effet, une réponse un peu cavalière.

M. FRANCOIS MARSAL.....

M. FRANCOIS-MARSAL.- C'est inadmissible.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est bien mon avis, c'est pourquoi je prie M. le Président de vouloir bien rappeler à l'administration des Beaux - Arts , les égards qu'elle doit au Parlement.

M. LE PRESIDENT.- Soyez sans crainte, je vais régler cet incident avec énergie.

Chapitre 224.- Théâtres nationaux.

M. le RAPPORTEUR SPECIAL.- Je dois vous dire deux mots à propos d'une contestation dans laquelle il m'apparaît que les intérêts de l'Etat sont gravement engagés.

Les cahiers des charges des concessionnaires de l'Opéra Comique ont toujours contenu une clause aux termes de laquelle, le nouveau concessionnaire s'engage à reprendre, pour leur valeur d'estimation, les décors existant lors de leur entrée en charge. Or, quand MM. MASSON et RICOU succèdèrent aux frères Isola, ils obtinrent du Ministre de l'Instruction Publique que le montant des décors à reprendre fût limité à 2 millions. L'ensemble des décors valant 8 millions, les frères Isola protestèrent et intentèrent un procès à leurs successeurs.

J'ai, récemment, demandé à la Direction des Beaux Arts où en était ce procès. Il me fut répondu qu'on l'ignorait. J'estime qu'il est inadmissible que l'administration se désintéresse d'une telle contestation, car il est bien évident que la partie perdante se retournera contre l'Etat.

M. GEORGES BERTHOULAT.- L'administration des Beaux Arts me semble gravement responsable en cette affaire. Intervenant dans un contrat entre prédecesseurs et successeurs pour

limiter .....

limiter le montant des remboursements que ceux-ci avaient à faire à ceux-là, elle a par là même pris l'engagement tacite de couvrir ces derniers de la différence. C'est donc, en fin de compte l'Etat , c'est-à-dire les contribuables qui paieront.

M. LE PRESIDENT.- Il est bien évident que le procès se déroulera en fin de compte sur le dos de l'Etat.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Qui est responsable en cette affaire ? L'administration des Beaux-Arts ou le Ministre de l'Instruction Publique ?

M. le RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est le Ministre qui a pris sur lui de modifier les clauses traditionnelles du cahier des charges.

- En terminant, M. le RAPPORTEUR SPECIAL proteste contre la fusion, en un même budget des dépenses de l'Instruction Publique , des Beaux Arts et de l'Enseignement technique, fusion qui ne peut que compliquer la tâche de l'administration et rendre plus difficile l'exercice du contrôle parlementaire.

M. BIENVENU-MARTIN.- Quel motif l'administration donne-t-elle de cette fusion ?

M. LE BIENVENU-MARTIN.- Elle dit que cette fusion est la conséquence de la suppression des Sous-Scrétariats d'Etat. Or, ceux-ci viennent d'être rétablis.

Il importe donc de réclamer , pour le budget de l'an prochain, le retour aux anciens errements , qui avaient toujours donné satisfaction.

M. CUMINAL, Rapporteur Spécial, du budget de l'Enseignement technique s'associe à la protestation et à la demande

de M. ....

de M. CHASTENET.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il s'associera aux Rapporteurs Spéciaux pour réclamer pour l'an prochain, le retour à l'ancien état de choses .

M. LE PRESIDENT.- Cela est d'autant plus nécessaire que si le budget de l'enseignement technique ne recouvre pas son autonomie, les Chambres de Commerce ne manqueront pas de demander le rattachement de l'enseignement technique au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

M. RAOUL PERET.- Avant que nous ne passions à la suite de l'ordre du jour, je me permets de demander à M. le Rapporteur Spécial, s'il adopte le point de vue de M. LOCQUIN , Rapporteur du budget des Beaux Arts à la Chambre, sur la digue du Mont Saint Michel, à savoir qu'on ne détruira pas cette digue avant d'avoir procédé à de nouvelles études qui, en effet, me semblent s'imposer.

M. MILAN.- Les observations de M. LOCQUIN m'ont qu'un caractère purement théorique, car la Chambre a voté, au budget des Travaux Publics , un crédit pour l'exécution des travaux nécessaires pour rétablir l'insularité du mont St Michel. Quand nous avons examiné, ici , le budget des Travaux Publics, ce chapitre n'a donné lieu à aucune observation . Mais étant donnée l'importance de la question, on pourrait le considérer comme réservé et entendre sur ce point les Ministres des Travaux Publics et des Beaux-Arts.

M. LE PRESIDENT.- Parfaitement.

#### Budget de l'Enseignement Technique

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle maintenant l'examen du budget de l'enseignement technique.

M. CUMINAL, Rapporteur Spécial, expose que les crédits affectés .....

affectés à l'enseignement technique s'élèvent, pour 1929, à 150 millions, en augmentation de près de 8 millions sur ceux de 1928. Ce budget est alimenté à concurrence de 70 millions de francs, par la taxe d'apprentissage. Le nombre des assujettis à cette taxe s'élève à 170.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR tient à souligner ces chiffres qui montrent l'effort fait par l'industrie française en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement technique, 200.000 jeune gens reçoivent actuellement cet enseignement.

- Les différents chapitres sont adoptés avec les chiffres proposés par M<sup>e</sup> le Rapporteur Spécial , d'accord avec M. le Rapporteur Général.

- La Commission adopte ensuite sans modification, sur le rapport de M. CUMINAL, le budget annexe de l'Ecole Centrale.

#### Budget des Poudres

Enfin, la Commission sur le rapport de M. le Général STUHL, adopte le budget annexe des poudres.

M. LE RAPPORTEUR tient à signaler que la situation, en ce qui concerne le recrutement du personnel, ne s'est pas améliorée. Il manque encore, en effet, sur l'effectif légal , 7 ingénieurs, 24 agents chimistes , 13 agents techniques.

Le Rapporteur souligne ce que ces chiffres ont d'inquiétant pour l'organisation d'un service essentiel à la défense nationale.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour est épuisé .

M. FRANCOIS MARSAL.- Je désirerais poser une question

à M.....

à M<sup>e</sup> le Rapporteur des chapitres du budget des Travaux Publics consacrés aux forces hydrauliques . Cette question concerne l'établissement de la station marée motrice de l'Aber-Vrach. La Commission a-t-elle décidé, sur cette question, de se conformer au vote de la Chambre ?

M. PEYTRAL, Rapporteur Spécial des Forces Hydrauliques.-- Le débat qui a eu lieu à la Chambre n'est pas très clair.

Le Gouvernement avait demandé , au titre des forces hydrauliques, des crédits s'élevant à 15 millions. Sur ce total, 4 millions devaient être consacrés à subventionner les travaux de l'Aber Vrach. La Commission des Finances, sur la proposition de son Rapporteur, M. BEDOUCHE, a supprimé ces 4 millions. Une discussion eut lieu ensuite en séance publique, au cours de laquelle, il fut décidé qu'on subventionnerait les travaux de l'Aber-Vrach, mais la Chambre ne rétablit pas les 4 millions supprimés par sa Commission. Or, j'estime que les 11 millions inscrits au budget sont tout juste nécessaires pour satisfaire aux demandes de subventions pour l'équipement des chutes d'eau. Si donc, on veut que les travaux d'équipement de l'Aber-Vrach soient effectués, il faudra, en cours d'exercice , demander un crédit supplémentaire de 4 millions .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ce serait une méthode déplorable que de prévoir dès maintenant, qu'un crédit supplémentaire de cette importance pourra être demandé. Si vous êtes convaincus que les travaux de l'Aber Vrach doivent être exécutés cette année, il faut demander le rétablissement du crédit.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- Qu'ils doivent être exécutés cette année, je n'en suis pas convaincu.

M. LE RAPPORTEUR .....

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cette affaire est-elle au point ?

M. FRANCOIS MAR SAL.- Il y a déjà 18 mois que les études ont été approuvées par l'administration et que les fonds que doit fournir l'industrie privée ont été réunis. Il y a 12 mois qu'une partie de ces fonds ont été engagés dans les travaux préparatoires.

La question qui se pose est celle-ci: l'Etat français veut-il conserver la priorité de cette expérience ou attendre que tous les autres pays aient réalisé des installations de ce genre dont la conception est française ?

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- La conclusion logique du débat qui a eu lieu à la Chambre serait le rétablissement du crédit de 4 millions, mais j'estime que c'est le Ministre des Travaux Publics qui aurait dû demander ce rétablissement.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je crois qu'il serait bon que vous prissiez langue avec lui sur ce sujet. Si il est partisan de rétablir le crédit, nous proposerons ce rétablissement.

M. LE RAPPORTEUR SPECIAL.- C'est entendu; je verrai le Ministre, demain matin.

M. LE PRESIDENT.- Personne n'a plus de question à poser ?

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président de la Commission des Finances:



COMMISSION DES FINANCES

Séance du Jeudi 13 Décembre 1928.

La séance est ouverte à quatorze heure trente , sous la Présidence de M. CLEMENTEL, Président.

Présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. HENRY ROY.  
CUMINAL. RAOUL PERET. MARIO ROUSTAN.  
HENRY BERENGER. FERNAND FAURE. PASQUET.  
BIENVENU MARTIN. LEBRUN. GEORGES BERTHOU-  
LAT. VICTOR PEYRAL. MILAN. REBOUL.  
REYNALD. ALBERT MAHIEU. SCHRAMECH.  
Général HIRSCHAUER. FRANCOIS SAINT MAUR.  
ABEL GARDEY. HERVEY. GALLET. JOSEPH  
COURTIER. FRANCOIS MARSAL. SERRE RAIBERTI.  
PIERRE LAVAL.

DEPENSES ADMINISTRATIVES DE LA CHAMBRE DES DEPUTES.

M. FERNAND FAURE donne lecture d'un rapport sur la proposition de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour les dépenses administratives de la Chambre des Députés.

Le rapport concluant à l'adoption de la proposition de loi est approuvé.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du budget général de l'exercice 1929. Nous sommes arrivés au budget du Ministère de l'Intérieur.

Intérieur .....

INTERIEUR

M. MARIO ROUSTAN, Rapporteur.- Une des questions qui préoccupé le plus , c'est celle de la réintégration m'a dans l'administration des 190 fonctionnaires placés à la suite après l'entrée en application des décrets de 1926 supprimant un grand nombre de postes de sous-préfets et de secrétaires généraux .

Le Gouvernement , consulté par moi à ce sujet, m'a répondu qu'il envisageait certaines mesures pour arriver dans un délai de deux ans à la suppression de ces fonctionnaires en surnombre.

Il ne faut pas nous leurrer, Messieurs, Ces mesures ne donneront qu'un résultat médiocre. Si l'on ne parvient pas à vaincre la mauvaise volonté des administrations qui se refusent à l'introduction dans leurs cadres des fonctionnaires à la suite du Ministère de l'Intérieur.

Cette attitude des administrations est humaine. Chacun défend ses droits et ses intérêts et il est bien évident que tout sous-préfet ou secrétaire général admis dans une administration vient retarder l'avancement et léser les droits acquis . Mais cette résistance, toute naturelle quelle soit, étant contraire à l'intérêt général il faut la vaincre et pour cela il faudra que le Président du Conseil intervienne avec toute son autorité et joue le rôle d'arbitre toutes les fois que cela sera nécessaire.

Je vous demande de viser cette question dans mon rapport et, tout en réservant notre opinion sur la réforme administrative , d'insister tout au moins pour que les conséquences les plus fâcheuses de cette réfome soient supprimées.

M. BIENVENU MARTIN .....

M. BIENVENU MARTIN.- La première chose à faire pour diminuer le nombre des fonctionnaires à la suite serait le rétablissement des postes de secrétaires généraux des préfectures.

Ce rétablissement est demandé dans tous les départements, l'expérience ayant démontré que ces fonctionnaires sont indispensables .

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous sommes à la veille de ce rétablissement.

M. VICTOR PEYTRAL.- Je suis heureux de voir que le Gouvernement est disposé à réparer l'erreur commise en 1926 en ce qui concerne les secrétaires généraux. Mais cela ne suffit pas. C'est l'ensemble de ce que l'on a appelé la réforme administrative qui doit être revisé dans le sens du rétablissement de la plupart des sous-préfectures.

Dès lors , ce serait une erreur de notre part de chercher à consolider le régime des décrets de 1926 en préconisant le placement des anciens sous préfets dans les cadres d'autres administrations.

Je vous em prie, Monsieur le Rapporteur, n'entrez pas dans cette voie .

Puisque les décrets ont causé un gâchis tel que 190 fonctionnaires sont sans emploi, il n'y a qu'un moyen: c'est d'abroger ces décrets . Comment voulez-vous guérir le mal si nous ne supprimons pas la cause du mal?

N'ayons donc pas l'air en cherchant à pallier à certaines conséquences de la suppression d'organes administratifs aussi indispensables que les sous-préfectures d'approuver une réforme qui a été nuisible au point de vue administratif et inopérante au point de vue budgétaire.

M. LE RAPPORTEUR .- Je n'approuve pas plus que M.

PEYTRAL.....

PEYTRAL la réforme hâtive et mal conçue réalisée par le précédent cabinet. Mais il ne suffit pas de récriminer contre elle. Nous sommes en présence de difficultés pratiques. Nous voulons suggérer au Gouvernement quelles sont à nos yeux les meilleures solutions pour les surmonter. Nous ne disons pas autre chose .

M. BIENVENU-MARTIN.- Surtout ne parlez pas de la réforme administrative ! Laissez le Gouvernement prendre ses responsabilités .

M. GEORGES BERTHOULAT.- Il serait peut-être plus opérant de nous associer au désir qui a été exprimé par le Rapporteur de la Commission de la Chambre de voir le Gouvernement reprendre la question de la réorganisation administrative.

M. HENRY BERENGER.- La meilleure attitude pour nous est encore le silence.

M. LE RAPPORTEUR.- Je m'incline volontiers et je modifierai mon rapport dans le sens indiqué par MM. BIENVENU MARTIN et HENRY BERENGER.

J'étudierai dans ce document la question de l'entretien et de la réparation des chemins ruraux et vicinaux. Vous savez que la loi de finances contient une disposition instituant une surtaxe sur l'essence. Il faut qu'une partie du produit de cette taxe soit affectée aux chemins vicinaux . Le Ministre des Finances a pris à ce sujet un engagement formel lors de la discussion à la Chambre .

M. LE PRESIDENT.- Malheureusement un engagement de cette nature n'a aucune valeur. Les recettes ne sont pas spécialisées Elles tombent dans le budget général .

M. le RAPPORTEUR.- Il y a aura tout de même avantage à amener le Ministre des Finances à faire , devant le Sénat

les .....

les mêmes déclarations .

M. RAOUL PERET.- Ne va-t-on pas procéder à une classification nouvelle des voies de communications?

M. LE PRESIDENT.- Le Ministre a paru disposé à entrer dans cette voie en disant qu'il n'y avait qu'une seule circulation , une "circulation nationale" et que, par conséquent, il paraissait anormal de continuer à avoir pour cette circulation des routes portant des dénominations différentes. Mais il s'est bien gardé de dire comment se ferait la réforme envisagée.

M. BIENVENU-MARTIN.- C'est là un problème extrêmement important mais que nous n'avons pas le temps d'étudier à loisir. Il soulève une série de difficultés et il ne peut être résolu que d'accord avec les conseils généraux.

M. MILAN.- Nous ne pouvons évoquer aujourd'hui toute la question de l'entretien des routes . Nous l'aborderons, si vous le voulez bien, au moment de la discussion de la loi de finances , lorsque je vous proposerai un amendement tendant à l'attribution gratuite aux départements et aux communes pour leurs routes, de goudrons et bitumes provenant des prestations en nature.

M. LE PRESIDENT.- Je demande à M. le Rapporteur de viser dans son rapport le problème de la réforme des finances communales. Vous savez qu'à la suite d'une interpellation de M. DAUSSET, une Commission avait été nommée pour rechercher comment pourrait être transformé le système des centimes additionnels . Cette Commission a beaucoup travaillé. Elle a déposé son rapport et le Gouvernement prépare un projet qui s'inspirera de ses conclusions .

D'autre .....

D'autre part, je demande à la Commission de relever à la tribune une attaque qui nous a été adressée par M. UHRY. Il nous reproche d'enterrer le projet de loi portant création d'une avance aux communes . Je lui répondrai d'accord avec M. le Président de la Commission de l'Administration Générale que c'est cette dernière Commission qui est saisie au fond . Tant que son Rapporteur M. SARI, n'aura pas déposé son rapport nous ne pouvons rien faire.

M. MILAN.- Il faudra hâter l'examen de ce projet qui est très intéressant. Le seul fait qu'il a été déposé aussitôt fait baisser l'intérêt des prêts aux communes.

M. BIENVENU MARTIN.- Non. Cet heureux résultat est dû à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le dépôt du projet dont nous parlons n'a eu aucune influence.

M. LE PRESIDENT.- Avant de passer à l'examen des chapitres, nous allons, si vous le voulez bien, recevoir M. le Ministre de la Guerre . (Assentiment).

AUDITION DE M. PAINLEVE

.....

COMMISSION DES FINANCES

Jeudi 13 décembre 1928

AUDITION DE M. PAINLEVE

Ministre de la Guerre.

A quinze heures sont introduits :

M.M. PAINLEVE, ministre de la Guerre,

le Général DEBENEY, chef de l'Etat-major de l'armée,

le Contrôleur général GUINAND, Secrétaire général

du Ministère de la Guerre.

M. CLEMENTEL, Président de la Commission des finances.

Monsieur le Ministre, la Commission a désiré vous entendre sur trois points principaux : l'organisation défensive des frontières, la guerre chimique - mesures déjà prises, mesures à envisager - et enfin l'armée du Levant, ainsi que les raisons qui ont motivé vos demandes de crédits.

M. PAUL PAINLEVE, ministre de la Guerre. Je vais commencer par la question de l'organisation défensive des frontières au sujet de laquelle M. le général Debeneys pourra vous donner des précisions.

Vous savez combien cette question est grave et les difficultés qu'elle soulève depuis dix ans que la guerre est terminée. Il est certain que tout le monde a pensé qu'il

faudrait donner à la frontière nouvelle qui est l'ancienne frontière de la France, mais qui est ouverte, notamment au nord de l'Alsace-Lorraine et à la frontière du Rhin, une organisation souple et solide qui ne laisse pas la France ouverte comme elle l'est aujourd'hui et en même temps renforcer les travaux défensifs de la frontière du sud-est. On a le choix entre des plans différents, mais surtout entre des travaux d'urgence différente suivant qu'on envisage le minimum indispensable ou la pleine satisfaction de tous les désirs techniques et l'on arrive alors à des chiffres de dépense très différents. Je voudrais vous exposer le minimum minimo-rum, les travaux indispensables dont on ne peut se passer et dont l'urgence ne paraît pas douteuse. Vous savez les polémiques auxquelles cette question technique a donné lieu. On ~~mag~~ a souvent opposé deux écoles qui semblent contradictoires, l'école de la ligne continue de petits travaux pour mitrailleuses épousant en quelque sorte la frontière et s'étendant sur une certaine profondeur. On a dit que c'était une voie lactée de petits abris bétonnés pour mitrailleuses. D'autres pensent qu'il faut, au contraire, de puissantes redoutes plongeant en profondeur dans le sol, espacées, évidemment, mais dominant certains points essentiels, n'empêchant pas les infiltrations, mais s'opposant au passage, dans leurs intervalles, de convois ennemis puissants.

En réalité la question ne se pose pas sous cet aspect simpliste, elle est incomparablement plus complexe. On a voulu trouver une formule brillante en disant : "Vauban ou Hotchkiss". Après les travaux nombreux et prolongés auxquels les techniciens se sont livrés, vous pensez bien que l'on ne s'est pas tenu à une doctrine aussi simple. En réalité c'est "Vauban et Hotchkiss", le plus possible de mitrailleuses et

en même temps des redoutes, des mûles qui empêchent la violation de certains points essentiels en particulier au nord de l'Alsace, assurant et protégeant le bassin de Briey et de Thionville et ne laissant pas l'ennemi pénétrer à des points qui doivent, quoi qu'il arrive, rester entre nos mains. La conception est donc de bien étudier et d'adapter à chaque pan de terrain la coordination de ces deux moyens de défense : le béton et la mitrailleuse.

Le problème n'est donc pas si simple que l'on veut le dire et ne se résume pas dans la formule que j'ai citée, qui prête à des exposés brillants mais qui pourrait laisser craindre que les milieux techniques ne soient restés attachés à des conceptions qui ne correspondent pas aux suprêmes leçons de la guerre.

J'ajoute que sur des distances énormes de la frontière l'accord est complet entre les diverses écoles : la défense du Rhin, la défense au nord de l'Alsace, la défense ~~auxxx~~ de la frontière du sud-est. Ce qui fait encore hésiter, c'est que suivant que l'on considère tel moment de la guerre, qu'il s'agisse des trois premières semaines ou des semaines suivantes, on peut donner plus d'importance à tel ou tel point. On hésite encore également sur les dépenses que l'on peut consentir pour l'organisation de ces travaux défensifs et aussi sur la rapidité avec laquelle ces travaux doivent être accomplis. Le grand effort du ministère actuel a été d'arriver à un ensemble logique, cohérent et assurant autant que possible la sécurité de notre frontière au nord de la Lorraine et de l'Alsace, qui est le point sensible puisque c'est la partie de notre frontière qui est encore ouverte aujourd'hui. La conception à laquelle on a abouti est basée sur quelques puissantes redoutes forçant l'ennemi à se séparer et gênant profondément le passage

d'une armée avec tout ce que comporte une véritable invasion. Trois de ces redoutes sont prévues dans les crédits demandés à la Commission des finances , elles seront commencées et naturellement devront être achevées. Je vois d'ici le Président de la Commission de l'armée et le général Hirschauer qui ont bien voulu, <sup>ainsi que</sup> ~~inviter~~ le Président de la Commission de la Chambre, m'accompagner avec quelques hautes personnalités militaires dans un voyage le long de la frontière. Ils ont pu se rendre compte du soin avec lequel on a étudié le terrain morceau par morceau, en essayant d'adapter à chaque mouvement de terrain la défense la plus efficace. Ainsi, quand il s'agit de terrains boisés et lacustres, par exemple, la défense prévue n'est pas la même que dans une plaine. Je n'ai pas besoin d'insister pour vous montrer qu'il sera peu coûteux de mettre en état de défense certaines portions du territoire, tandis que dans d'autres il faudra y mettre le prix.

Le budget que nous vous demandons de voter engage la construction de ces trois grands forts dont le prix, avec leur armement bien adapté au terrain sur lequel ils~~s~~ seront placés, enterrés si l'on peut dire, peut être évalué à 38 ou 40 millions. La dépense est donc importante . En même temps on a prévu une série de travaux complémentaires de voies ferrées, d'approvisionnement, d'armements comme ce canon de tranchée Stock (?) mis au point par M. Brand, une merveille.

A quel total prévoyons-nous que les dépenses s'élèveront ? En n'exécutant que ce qui est essentiel et urgent, il faut compter deux milliards à deux milliards et demi espacés sur un certain nombre d'années. C'est le minimum qu'il faut prévoir.

Telles sont les explications sommaires que je voulais donner à la Commission.

Je voulais dire aussi pourquoi on n'a pas poussé plus

activement ces travaux de fortification. C'est qu'on ne le pouvait pas. Nous aurions bien voulu cette année consacrer beaucoup plus de millions à ces travaux, mais la situation financière ne l'a pas permis. L'équilibre financier fait aussi partie de la défense nationale. Nous avons été contraints de réduire les crédits que nous avons prévus, mais nous espérons nous rattraper dans les années ultérieures. Or, ces crédits si difficiles à trouver alors que notre situation est aujourd'hui solide étaient plus difficiles à obtenir encore dans la crise financière que nous venons de traverser. Nous avons dû dépenser 110 milliards à la réfection des départements dévastés : il était impossible d'obtenir l'argent nécessaire pour l'équipement de la frontière. Voilà pourquoi les travaux n'ont pas été poussés plus activement et pourquoi nous sommes obligés de prévoir un certain espace de ceux que nous jugeons indispensable d'accomplir.

M. ALBERT LEBRUN. Quel chiffre a-t-on prévu au budget de cette année en application du programme général ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. 60 millions cette année, plus les crédits inutilisés de l'année dernière.

M. LE CONTROLEUR GENERAL GUINAND. 81 millions sont prévus.

M. HERVEY. M. le ministre vient de nous dire que si les travaux de défense avaient été commencés si tard c'est parce que nous avons dû consacrer 110 milliards à la réorganisation des régions dévastées. Je fais observer que si l'on avait dépensé deux milliards et demi de plus la différence de dépense

n'aurait pas été très grande et nous aurions pu être couverts. Mais je comprends très bien qu'il y avait autre chose à faire.

Je voudrais demander combien de temps on mettra pour faire l'un de ces ouvrages défensifs.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Les trois forts dont les travaux sont commencés seront terminés dans trois années.

M<sup>e</sup> HERVEY. Pendant ces trois ans ils ne serviront à rien ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Ils ne rendraient certainement pas les services qu'on peut attendre d'eux.

M. LE CONTROLEUR GENERAL GUINAND<sup>2</sup> 60 millions de crédits sont prévus pour la frontière de l'est. En plus de cela nous comptons employer les prestations en nature pour 80 millions environ. En outre, il y a dans la loi de finances une autorisation d'engagement de dépense de 150 millions.

M<sup>e</sup> CHARLES DUMONT, rapporteur général de la commission des finances. Ce sont les articles 104 à 106 de la loi de finances.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Vous n'êtes pas sans ignorer, Messieurs, que cette question de l'organisation défensive de la frontière de l'est a causé à certains moments une agitation dans notre pays. Les gens ont protesté contre l'exécution de travaux de fortifications chez eux. Tout dernièrement

vous avez dû recevoir des demandes de communes d'Alsace de la région de la Lauter inspirées d'une grande sagesse. Elles se sont dit que les travaux de défense seraient nécessairement exécutés et qu'il était vain d'essayer de s'y opposer. Mais elles ont pensé qu'il fallait les faire servir à quelque chose. Le sentiment général des populations est que tout ce qui sera exécuté comme moyen de communication, routes et voies ferrées, puisse être utilisé par les exploitations locales. De la sorte on ne recommencerait pas l'expérience de 1914 où les voies de 0,60 de nos places étaient dans un état lamentable au moment de la mobilisation parce qu'elles n'avaient jamais servi. Une voie ferrée qui n'est utilisée que de temps à autre ne peut montrer tous ses défauts. Il faut qu'elle soit régulièrement exploitée. Cette idée est à retenir.

D'autre part, il conviendrait que nos ingénieurs et que ceux qui s'occupent de l'achat des terrains y mettent un certain doigté. J'ai pu constater que certains tracés passaient en biais à travers une série de champs et les dépréciaient complètement. Vous payez la traversée du champ, mais pas en proportion de la dévalorisation du terrain. Un simple report de la voie à quelque distance aurait permis d'éviter ces inconvénients. C'est une question secondaire, évidemment, mais je me permettrai de vous faire remettre un rapport sommaire sur cette question pour que dans l'avenir on évite ces procédés. Les paysans trouvent qu'on ne leur paie jamais assez cher les terrains qu'on leur prend, mais ils ont quelquefois raison.

J'ai encore à ajouter quelque chose. Vous avez assisté à ce débat de la Chambre où a parlé M. Pierre Côt d'une façon remarquablement émouvante. Mais il a soutenu une doctrine dangereuse qui doit être combattue. Il prétend que la meilleure défense est la tranchée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il a dit qu'il faudrait quelques heures pour mettre la frontière en état de défense. En réalité il faudrait trois semaines.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Selon lui on n'aurait qu'à gratter un peu la terre et à s'y embusquer pour y arrêter une armée. Il faut aussi des avions et des canons. Il y a un grand danger à ne pas être prêts devant une attaque brusquée. L'idée de prendre la fin de la guerre comme modèle de la prochaine guerre - si elle doit avoir lieu - tend à se répandre et elle constitue un danger.

M. MILAN. Pour l'instant elle a pris corps et l'on n'a pas démontré que Pierre Cot avait tort. Il faut la combattre si l'on veut démontrer à l'opinion publique qu'elle est fausse.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Pierre Cot a parlé de quelques heures. Il faut beaucoup plus de temps que cela pour ramener les soldats à l'emplacement voulu après les avoir armés, équipés, outillés. Or il s'agit de réserves puisqu'il n'y a pas de disponibles dans l'armée active. Il faudrait dix ou quinze jours pour cela. Alors on creuserait des tranchées de vingt centimètres de profondeur comme au début de la guerre ? Si l'on croit que ce sera un abri et une défense efficaces avec les moyens de destruction employés par l'ennemi !

Pierre Cot a dit : "A quoi serviront des ouvrages fortifiés, puisqu'ils seront survolés. Si on survole les fortifications on survolera également les tranchées et s'il y a obstacle d'un côté, il y aura obstacle de l'autre."

Je crois comprendre dans ~~existante~~ cette idée de survol

non seulement l'idée de reconnaissance, de bombardement avec des obus à gaz, mais l'idée que dans l'avenir on pourrait transporter des troupes par avions. Je ne dis pas non, mais nous n'en sommes pas encore là. ~~xxxxxxxxxxxx~~ Je crois que nous ne verrons, pendant longtemps encore, transporter que des passagers peu nombreux, des observateurs. Il faut encore extirper de l'esprit public cette idée de survol par avions et lui faire comprendre qu'elle n'a d'autre importance que de servir à la reconnaissance approfondie par photographies, jet de bombes, etc... Il y a là une campagne de presse à faire pour remettre l'esprit public dans le bon sens.

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général de la Commission des finances. Nous avons dit, en exposant le projet à nos collègues de la Commission des finances, que lorsqu'un plan serait établi, il nous paraissait de bonne administration financière de le suivre jusqu'au bout. Ce plan, il faut le mûrir et je ne me plains pas que beaucoup de temps ait été employé à cela. Mais je voudrais demander à M. le ministre en quoi consiste le plan définitif auquel il s'est arrêté, avec l'Etat-major général et combien de temps il faudra pour le réaliser.

Voilà, à mon avis, l'objet utile des fortifications. J'y ai pensé en inspectant, mètre par mètre, les terrains où l'on doit construire ces fortifications, avec l'assistance de M. le contrôleur adjoint que j'ai emmené avec moi. J'y ai pensé plus fortement lorsque j'ai vu, de l'autre côté de la frontière, ce qui était préparé. Je ne dis pas : ce qui pouvait se préparer. M. le ministre parlait tout à l'heure d'une partie découverte de notre frontière, le front nord de Metz entre la Sarre, qui sera évacuée, ~~et~~ et le Luxembourg qui sera autant à surveiller que la Rhénanie elle-même. On peut passer par là, en l'espace d'une nuit, deux à trois divisions en les transportant

par automobiles jusqu'au bassin de Thionville et au bassin de Briey dont elles pourront s'emparer facilement. Une fois en possession des usines de cette région avec leurs crassiers, l'amoncellement de fer de leurs machines qui constitueront une protection pour elles, on ne pourra plus les en déloger, même avec les puissants moyens dont nous pourfons disposer. C'est donc un point de notre frontière qu'il faut protéger en premier lieu. Qu'est-ce qu'il faut pour cela ? En combien de temps construira-t-on les forts nécessaires ? Voilà le problème qui s'est posé devant la Commission des finances. Nous nous sommes dit que cette année notre budget était un budget en plein mouvement dont les dépenses doivent être vues par nous à travers les trois ou quatre années qui vont suivre. Le problème le plus grave est de connaître la dépense que nous aurons à payer et en combien de temps les travaux seront achevés. Je sais où vous voulez construire ces trois forts. C'est intéressante comme expérience de construction et on ne saurait assez vous louer de vouloir vous rendre compte de ce que peut être un fort palmé, comme celui de la rive gauche de la Moselle, de ce que l'on peut faire comme fort dans la plaine ou de la construction de cet autre fort double sur le ravin qui commande la route du Luxembourg.

M. le général Debeney ne considérera certainement pas que le bassin de Thionville est ouvert avec ces trois forts et M. Guinand ne me démentira pas quand je dirai que les officiers d'artillerie qui étaient avec nous ont affirmé qu'il fallait sept ou huit ouvrages pour assurer la défense complète. Ne sommes-nous donc pas exposés à des dépenses d'improvisation, comme celles que nous évoquions l'autre jour, les dépenses de Fachoda, d'Agadir, de la guerre où l'on demandait aux commissions

des finances de voter en hâte et en secret des centaines de millions.

Je voterai contre l'évacuation de la Rhénanie tant que la frontière dont nous parlons ne sera pas en état de défense. Etes-vous disposés à soutenir cet effort financier jusqu'en 1935 pour mettre cette partie de la frontière en état ? Il ne s'agit pas certainement pas de cette attaque brusquée dont je parlais tout à l'heure qui priverait la France de son armature industrielle, essentielle à sa sécurité. Je veux aussi parler de la loi d'un an dont la mise à exécution affaiblit la force de nos troupes de couverture. Pour notre opinion publique il faut un plan de fortifications, de couverture, se liant avec la diminution des effectifs de couverture consécutive à la loi d'un an. Par conséquent, évacuation de la Rhénanie à la date de 1935 et couverture de la frontière en liaison avec la loi d'un an : tels sont les deux points essentiels qu'il faut avoir dans l'esprit.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il y a les trois classes de disponibles.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous parlez des disponibles, mais ce sont des paysans qui, la veille, sont encore dans leurs champs, qui auront perdu contact avec l'armée. Avec les puissants moyens de guerre actuels, n'avez-vous pas le devoir d'offrir, aux points essentiels, un abri à ces troupes de couverture pour soutenir l'assaut de l'ennemi ?

Quand donc la défense de cette frontière sera-t-elle assurée ? Quand donc seront construits ces huits forts qui mettront à l'abri cette région ? Tous les pactes qui orientent l'esprit public vers la paix, tous les arbitrages que nous faisons ne

peuvent pas nous empêcher de pourvoir à notre propre défense. Nous ne l'aurons pas fait si nous ne sommes pas assurés d'avoir fermé la frontière du nord-est, entre le Luxembourg et la Sarre. La question est simple. Est-ce que les sept ou huit forts indispensables seront achevés pour 1935 ? Est-ce que vous avez envisagé les moyens financiers qui permettent de mener cette œuvre jusqu'au bout ? Est-ce qu'en même temps le Gouvernement est décidé à éclairer l'opinion publique par tous les moyens pour lui faire comprendre qu'il y a là un effort de sécurité indispensable à faire, de telle façon qu'en travaillant toujours dans le sens de l'avenir nous soyons assurés de faire échec aux organisations impériales préparées de l'autre côté du Rhin, capables avec des moyens de mobilisation perfectionnée de mettre sur pied des formations de combat servies par les gaz. Vous savez que récemment des soldats Bavarois ont été blessés en lançant des grenades à gaz<sup>\*</sup>. Il y a là un ensemble de faits graves sur lesquels l'opinion publique française doit avoir les yeux fixés. L'avenir est à la réconciliation des peuples, mais on sait aussi qu'il y a des organisations impériales qui suivent leur idée et qui se préoccupent peu de ce que pense ou ne pense pas le peuple allemand.

Voilà le problème de l'heure ; il faut que notre programme de défense soit engagé de manière à être conduit jusqu'au bout, sinon nous serons appelés à voter du jour au lendemain, sous la pression des événements des dépenses folles et sans rendement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je réponds d'abord à M. le rapporteur général.

Je n'ai pas besoin de dire que le Gouvernement - cela va de soi - se préoccupe au plus haut point de ce plan d'ensemble et de son exécution.

La seconde question posée est de savoir quand l'exécution de ce plan sera achevée. Ceci dépendra évidemment des moyens financiers qui seront mis à la disposition des constructeurs.

Si nous considérons que ce plan représente une dépense de deux milliards et demi et si nous voulons l'exécuter en sept ou huit ans, cela représente une dépense annuelle de trois à quatre cents millions. Et encore je me place dans l'hypothèse du minimum minimorum.

Nous aurions le plus grand désir de commencer l'exécution au plus vite. Mais il faut tenir compte de l'évolution financière. Je suis convaincu que cette évolution nous permettra de faire les années suivantes un effort plus grand que cette année, de façon à correspondre à cette moyenne que je viens de vous indiquer.

Pour ce qui est d'informer l'opinion publique de la nécessité de cette défense, c'est en effet utile, mais je ne crois pas que ce soit chose très difficile. Les leçons de la guerre que l'on peut invoquer montrent suffisamment qu'il faut munir la frontière d'une défense très souple, où tous les moyens révélés par la guerre seront employés, où il y aura entre les forts des ouvrages moins importants, de petits ouvrages où les mitrailleuses joueront le rôle essentiel, mais où on pourra tout de

même mettre des hommes pour soutenir l'effort du premier choc, en attendant l'arrivée des premières divisions de mobilisation.

Il est facile de faire comprendre à l'opinion publique qu'elle ne doit pas être dupe de raisonnements trop simplistes. On dit qu'il suffit d'avoir des trous avec cinq hommes et une mitrailleuse pour empêcher l'ennemi de passer. C'est trop simple. D'abord, cela correspond à une époque de la guerre où nous avions des troupes aguerries, des hommes habitués aux canons de gros calibre, qui savaient se protéger contre les gaz, qui avaient l'habitude des communications, qui se sentaient les coudes. Ce ne sont pas là les conditions où se trouvera une armée mobilisée où les réserves joueront leur rôle. Il faudra passer par une période d'étude et d'accoutumance.

On nous dit : "Il en sera de même dans l'armée adverse." Ce n'est pas tout à fait exact, car si on imagine une guerre tentée par des esprits barbares, risquant le coup suprême, les premiers assaillants seront au contraire des troupes d'élite, de celles que nos ennemis appelaient autrefois des Stosztruppen, auxquelles on peut demander des efforts extraordinaires.

Il faut donc considérer que nous aurons, sur un point que nous ne pouvons pas connaître d'avance, une attaque puissante et prémeditée. Si nous nous plaçons dans l'hypothèse, - que je veux croire improbable mais qui pourtant n'est pas hors de toute conception - de l'attaque brusquée, l'opinion publique n'aura pas de peine à comprendre qu'un pays qui a la volonté déterminée de ne jamais déclarer la guerre, de ne jamais commencer spontanément des opérations militaires, et

qui par ce fait même sera, pendant les premiers jours, réduit à la défensive, est obligé de se faire une sorte de cuirasse pour se mettre à l'abri des coups de couteau inattendus.

L'expérience de la guerre prouve qu'avec ces petits ouvrages dont on a parlé, ces espèces de voies lactées de trous à mitrailleuses, il ne faut pas s'imaginer qu'on sera toujours à l'abri d'un coup de main. Oui, avec ces dispositions, il y a des endroits où l'ennemi n'a pas passé. Mais je crois me rappeler aussi qu'à Caporetto des ouvrages semblables ont été enlevés; que devant Amiens des troupes anglaises pourtant solides ont été obligées de se replier dans les mêmes conditions; qu'au Chemin des Dames où nous avions de fortes troupes françaises, l'ennemi, par un coup de surprise, en employant des gaz, a enlevé en profondeur une série de lignes de tranchées.

Par conséquent, prendre comme axiome qu'il suffit d'avoir des lignes de tranchées avec des nids de mitrailleuses pour empêcher l'ennemi de passer, c'est se duper soi-même. Il faut avoir la certitude que certains points resteront inviolés, qui serviront de points d'appui pour chasser les envahisseurs qui auront pu s'infiltrer par ailleurs. Par l'expérience même de la guerre, on peut faire comprendre cela à l'opinion publique, sans entrer dans des détails techniques. Et elle reconnaîtra que la dépense qu'on lui demande est vraiment peu de chose, comparée à la sécurité qu'elle permettra d'obtenir.

Je réponds maintenant à M. le général Hirschauer.

J'ai reçu hier même des représentants de la commune de Wissembourg et des communes voisines, qui sont venus m'entretenir du sujet qui le préoccupe. Je suis d'accord avec eux et

avec M. le général Hirschauer pour reconnaître qu'il est tout à fait utile que les voies stratégiques qui seront construites puissent, dans toute la mesure possible, être complétées par des lignes auxquelles collaboreront naturellement les départements et aussi, le cas échéant, l'Etat, et qui desserviront des villages comme ceux des environs de Wissembourg, qui sont actuellement gênés par la nouvelle frontière, qui ont perdu une partie de leur petit hinterland.

Il est utiles que les populations soient intéressées à ces ouvrages et considèrent que, en même temps qu'un élément de sécurité, ils sont un élément de commodité pour leur vie économique. Vous pouvez compter, Monsieur le Sénateur, que le Gouvernement apportera toute sa sollicitude aux intérêts que vous avez mis en lumière.

En ce qui concerne les expropriations, la question est délicate. Vous avez indiqué que parfois peut-être on exproprie un terrain précieux qu'un détour aurait permis de sauvegarder. Mais il faut aussi voir le désir de chacun de tirer le plus grand profit possible de ce qu'il possède. Et souvent les prétentions des propriétaires lorrains, je suis obligé de le reconnaître, sont un peu douloureuses pour la bourse de l'Etat.

M. MAHIEU. Monsieur le ministre, comme rapporteur du budget de la guerre, je me suis préoccupé de la question de savoir si les trois forts projetés, tous de types différents, seraient bien des forts en état de résister à une attaque, et non pas de simples essais; si, après leur construction, ils prendraient place effectivement dans une ligne de défense.

C'est une question qui a son intérêt. On a dit que l'on prenait trois types différents, que c'était une question d'essais. Il ne faudrait tout de même pas qu'après ces essais on soit obligé de recommencer les constructions.

A cet égard j'ai reçu du ministère les assurances voulues. M. le ministre me permettra, je pense, de le dire dans mon rapport. Il est bien entendu que, tout ce qu'on va exécuter, tout le monde est d'accord pour le faire et qu'en tout état de cause il aurait fallu le faire.

En ce qui concerne l'opinion publique, il ne faut pas oublier que le département que je représente et les départements voisins sont des plus inquiets. S'il y a des populations qui hésitent à recevoir sur leur territoire des fortifications, ce n'est, je vous en réponds, ni celles du Nord, ni celles de l'Aisne, ni celles de la Meuse. Tout au contraire, elles demandent à être protégées pour ne pas être ravagées par l'ennemi comme en 1914. Le jour où on leur dira qu'on commence décidément à appliquer les moyens de protéger leur frontière, elles seront rassurées.

C'est cela justement qui donne à cette question des fortifications une importance de premier ordre. Et je suis de l'avis

de M. le rapporteur général et de M. le ministre quand ils disent qu'il faut que l'opinion publique en soit saisie.

Elle en a été déjà saisie par les débats de la Chambre des Députés; elle le sera encore par les débats du Sénat.

Mais ce n'est pas suffisant. La grande presse pourrait en la circonstance nous rendre les plus grands services.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je donne plein assentiment à ce que vient de dire M. le rapporteur. J'ajoute qu'en effet on s'est trompé en prenant le mot d'essais au pied de la lettre.

Il a été entendu que les constructions projetées pourraient prêter à certaines vérifications. Mais il s'agit de vérifications de détail qui peuvent servir, le cas échéant, à ajouter quelque chose à la puissance de ces forts. Quel que soit le résultat de ces vérifications de détail, ces forts demeureront avec une puissance considérable et seront des éléments essentiels de la défense de la frontière.

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général. Je pose un point d'interrogation supplémentaire. L'Etat-major général, je crois s'est arrêté à cette conception, que les forts projetés seront des forts d'infanterie, armés essentiellement de mitrailleuses, et qu'il n'y aura pas de forts d'artillerie.

Ce qui préoccupe l'opinion publique, c'est l'idée qu'on va construire d'énormes mastodontes bourrés d'artillerie.

Or le public avait appris que l'artillerie devait avoir sa mobilité, que son invulnérabilité en était faite. Si on pouvait faire savoir à l'opinion publique qu'il ne s'agit là que d'une couverture consolidant la couverture de troupes,

que les forts qu'on va construire sont de gros points d'appui d'infanterie, à l'abri des gros bombardements et des gaz; que ce sont des redans, que l'ennemi peut passer sur ces fortresses mais qu'il ne les prendra pas, qu'elles resteront pour barrer la route et servir de point d'appui à un retour offensif; si on pouvait lui représenter que l'Etat-major général, que nos grands ingénieurs militaires ont examiné la question complètement, qu'ils sont partis d'un programme très étendu et qu'ils l'ont réduit aujourd'hui au minimum indispensable, étant donné les conditions créées par la loi d'un an, pour assurer la couverture de la frontière, cela éliminerait de la discussion du problème bien des contestations.

M. VICTOR PEYTRAL. Je me serais gardé d'intervenir dans le débat, car je n'ai aucune compétence en la matière. Cependant ce débat paraît dévier et prendre une allure politique, car j'entends parler de l'opinion publique.

Je ne vois pas en quoi il y aurait avantage à saisir l'opinion publique de ce que prépare le ministère de la guerre au point de vue de la fortification. L'opinion publique me paraît assez frappée en ce moment du contraste qu'il y a entre son désir de voir aboutir une politique de paix donnant pour l'avenir le plus de sécurité possible, et la nécessité où nous sommes tout de même de nous préserver contre certaines éventualités. Voilà de quoi elle est préoccupée.

Si, au lieu de travailler dans le silence à pourvoir aux nécessités de la défense nationale, vous allez livrer à l'opinion publique toutes vos controverses concernant les possibilités et les modes de défense, vous allez placer notre

pays dans une situation grave et créer des difficultés surtout à M. le ministre des affaires étrangères pour poursuivre l'œuvre de paix qu'il a entreprise et qu'il pousse avec une ténacité dont nous devons le louer.

Je ne critique en rien M. le ministre de la guerre; je suis même assez disposé à l'approuver. Je comprends qu'il faut prendre des précautions et que peut-être c'est encore un des moyens d'assurer la paix que d'effrayer un peu les adversaires possibles. Je ne veux pas m'occuper du point de vue technique, je n'ai pas d'ailleurs de compétence suffisante. Mais si nous avons égard à l'opinion publique, ce doit être à mon sens, et je vous supplie de m'entendre, pour la saisir le moins possible. Et si les débats qui ont eu lieu devant la Chambre ont pu avoir quelque répercussion dans le pays, laissez cela dormir le plus que vous pourrez et évitez les occasions de susciter une nouvelle émotion. Montrons au contraire à l'étranger, par le canal de l'opinion publique, que nous sommes préoccupés beaucoup plus par le désir d'assurer la paix que par le souci de nous défendre dans la guerre.

Prendre des précautions, c'est très bien de le faire, mais faisons le de façon à ne pas donner à notre pays cette apparence, qu'on exploiterait si volontiers contre lui, qu'il cherche à préparer des aventures futures.

Voilà pourquoi je suis intervenu dans ce débat : c'est parce que j'ai entendu parler de l'opinion publique. Je vous en supplie, ne la mêlez pas à ces controverses.

M. JOSEPH COURTIER. Je voudrais répondre à la préoccupation qui anime notre collègue M. Peytral. Il y sera donné satisfaction si on a la sagesse de présenter les organes de défense

prévus comme n'ayant aucun caractère offensif. Par là l'opinion publique sera rassurée.

Je voudrais ajouter une autre observation. En tout cas, il est une partie de la France qu'il faut rassurer. J'ai l'honneur d'appartenir à un département qui n'est plus, heureusement, un département frontière, mais qui connaît encore des préoccupations qui rappellent celles d'avant la guerre. Pour dissiper les inquiétudes de cette partie de la France, il importe qu'on sache que nous nous préoccupons de mettre nos frontières en état de défense.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur le ministre, ce qui préoccupe encore beaucoup de gens avertis, c'est la crainte qu'on ne soit pas d'accord, non pas seulement sur ces deux grands systèmes de forts, mais sur l'application de certaines théories.

J'ai été rapporteur du budget de la guerre pendant sept ans, et je me souviens de la bataille qui s'est livrée au sujet des tourelles blindées à éclipses. On a construit le fort de Manonvilliers sur ce principe, et après la construction on tenta l'expérience de résistance de ces tourelles. Depuis cette expérience on n'en a plus construit d'autres.

Je pense qu'il ne s'agit plus d'une expérience de ce genre, que vous êtes tout à fait d'accord sur la construction des forts et que les mesures d'étude et d'attente ne portent plus que sur les conditions financières de l'exécution.

Avant la guerre nous avons eu des expériences de construction de forts, et au cours des hostilités la résistance des forts aux obus du plus gros calibre a été une véritable stupéfaction. L'expérience dont il s'agit aujourd'hui n'est pas une expérience destinée à l'étude d'un système de fortification ?

M. LE MINISTRE. Non, il reste seulement certains détails à expérimenter, par exemple en ce qui concerne la manière d'éliminer les gaz toxiques. Il semble qu'une très légère surpression soit tout à fait efficace. Si cela ne suffisait pas, on mettrait une pression supérieure.

M. LE GENERAL DEBENEY, Chef de l'Etat-major de l'armée, commissaire du Gouvernement. Je réponds à la question qu'a posée tout à l'heure M. Charles Dumont.

Il a fait observer qu'une des préoccupations principales était de savoir si les ouvrages que l'on va construire seraient destinés à contenir simplement de l'infanterie, ou au contraire à recevoir de l'artillerie. Etant donné que l'artillerie trouve sa puissance surtout dans sa mobilité, et son invisibilité, on se demande ce que viendrait faire de l'artillerie dans des forts de ce genre.

Je crois qu'il n'est pas exact de dire que dans les forts du groupe d'ouvrages qui a été prévu, on mettra des armes d'infanterie ou des armes d'artillerie. Le terme n'est pas exact. Vous avez sur le terrain des armes à tir rapide qui sont maniées par des hommes. A une époque comme la nôtre, alors qu'une guerre comme celle que nous avons subie montre l'importance des moyens mécaniques, si vous trouvez un procédé qui vous permette de donner à ces armes qui sont entre les mains des hommes une rapidité de tir beaucoup plus grande et qui vous permette d'autre part de faire une économie de personnel et, au lieu d'employer quatre ou cinq hommes pour le service d'une arme, de n'en avoir plus que deux, vous réalisez un progrès technique considérable.

On ne peut pas, vous le comprenez, si on veut donner aux armes ainsi employées ces propriétés, leur donner en même temps

la mobilité du plein champ. Aux armes ainsi conçues, ainsi servies, il faut donner la stabilité; il faut en même temps leur donner la protection, protection très complexe actuellement, car il faut les protéger à la fois contre l'explosif, contre les dangers de l'air et contre les gaz.

Un fort est donc une organisation qui permet de protéger contre l'explosif, contre les gaz, contre l'avion des armes ~~qui~~ automatiques, - fusils ou canons, peu importe le calibre, - susceptibles d'une rapidité de tir que n'ont pas les armes employées en plein champ. Voilà l'idée dont on s'est inspiré. Il en résulte fatalement que l'artillerie de gros calibre, ou même de certains calibres moyens, trouve difficilement place dans ces ouvrages. On ne peut pas dire qu'il n'y aura pas d'artillerie, en tout cas elle sera d'un calibre assez réduit. Mais voilà le principe dont on est parti : demander aux applications de la science le moyen de donner une puissance incomparablement plus grande à nos armes et d'obtenir une réduction du personnel, tout en protégeant personnel et matériel contre les dangers que je viens d'énumérer.

Les deux questions ont une importance énorme, car lorsqu'on fait de la fortification, on est bien obligé de tenir compte du genre de danger auquel on est exposé.

Sur certains points de la frontière, nous avons envisagé d'abord le danger de la première heure, puis la bataille : c'est moins important, parce qu'on a eu le temps de mobiliser les troupes. Mais le danger de la première heure est le plus pressant.

L'Allemagne a depuis la guerre augmenté son réseau ferré sur la rive gauche du Rhin dans une proportion considérable;

elle a un réseau routier soi-disant touristique et économique développé d'une façon qui appelle la suspicion, et une quantité considérable de matériel roulant. Nous trouvons là tous les éléments d'une attaque brusquée qu'on a le droit de prévoir, puisque dans des publications officielles il est fait allusion à sa possibilité.

Contre une attaque de ce genre, il faut avoir immédiatement en première ligne des hommes pour manier tout ce matériel à tir rapide dont j'ai parlé. Avec les contingents auxxxxiixx d'un an, je dirai presque même de deux ans, vous ne pouvez avoir à la frontière des effectifs suffisants se trouvant dans les six jours en place avec tous leurs moyens. Il faut donc prévoir des organisations dans lesquelles les hommes moins nombreux que nous aurons à mettre en ligne donneront, au point de vue du tir, un rendement trois ou quatre fois supérieur à celui qu'ils auraient en plein champ. Voilà comment se pose le problème de la fortification.

M. CHARLES DUMONT, rappoiteur général. J'étais très désireux que vous disiez cela, et je suis très heureux que vous l'ayez dit. Il est bien entendu que l'exécution de l'ensemble de la couverture nord du camp retranché de l'est sera poursuivie et que l'expérience, au point de vue que vous avez dit, n'interrompra pas la construction ?

M. LE GENERAL DEBENNY, chef de l'Etat-major de l'armée, commissaire du Gouvernement. En parlant d'expérience, on veut dire qu'on a choisi, parmi les forts faisant partie du plan d'ensemble, trois forts de types différents et que c'est par ceux-là qu'on commencera.

### LA GUERRE CHIMIQUE

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Messieurs, je vous demande, bien entendu, le secret absolu.

M. LE PRESIDENT. Vous considérez, Monsieur le ministre, que nous sommes en groupe de défenses nationale, et nous devons certainement le considérer aussi.

M. LE MINISTRE. Messieurs, la question de la guerre chimique est une de celles qui doivent au plus haut point préoccuper ceux qui ont la charge de la défense nationale.

Il faut considérer deux phases : la phase offensive et la phase défensive; celle-ci doit être prévue malgré tout pour le cas où elle nous serait imposée.

Pour la phase défensive, le problème est d'une difficulté qu'on ne peut se dissimuler. Il y a le masque individuel. Mais le masque dépend de ce qu'emploie l'adversaire. Un masque qui s'est montré parfaitement efficace pendant des années peut cesser subitement de l'être parce que l'adversaire aura introduit un nouveau corps chimique qui ne sera pas arrêté par le masque tel qu'il est prévu.

Il faut donc se tenir au courant constamment de ce que peut tenter l'adversaire. Nous avons un service vraiment scientifique et vigilant pour la protection contre les gaz. Nous disposons d'un certain nombre de laboratoires; le plus important se trouve au Bouchet. Nous avons à ces laboratoires, comme collaborateurs, des savants qui comptent parmi les premiers de France et qui ont apporté à ce rôle un zèle méritoire auquel il convient de rendre hommage. Nous sommes vraiment tout à fait au point quant à la connaissance des moyens qui pourraient

virtuellement être employés en présence d'une attaque par les gaz.

Nous avons été amenés à modifier les masques, à introduire de nouveaux types qui ont été mis au point assez récemment et qui donnent pleine satisfaction contre toute attaque éventuelle par les gaz. Ces masques sont en fabrication et seront destinés, naturellement, aux hommes qui seront exposés aux premiers rangs. A mesure que leur nombre pourra s'augmenter, on pourra prévoir leur emploi pour la population civile, à laquelle seraient dévolus pour l'instant les approvisionnements de masques anciens modèle, qui tomberaient en désuétude à mesure que la fabrication se développerait.

Je ne crois pas qu'on puisse faire mieux. Je tiens à rassurer la commission sur la vigilance et la conscience avec laquelle ces laboratoires du service de la guerre étudient jour par jour cette question.

La question de l'offensive est particulièrement délicate. Nous ne cherchons nullement, nous, à provoquer une guerre offensive par les gaz; mais nous devons ~~xxxi~~ être en état, si nous y étions contraints, de la mettre en oeuvre de façon efficace.

Là encore je ne vais pas entrer dans le détail. Mais je peux assurer la commission que les travaux théoriques de laboratoire sont tout à fait au point. Tous les éléments les plus utiles à employer dans cette guerre affreuse, nous les possédons. Je ne crois pas qu'à ce point de vue il y ait outre Rhin une supériorité quelconque sur les connaissances de nos services.

Quant à la fabrication massive qui s'imposera, on a prévu certaines éventualités secrètes qui pourraient être

réalisées, au besoin, en collaboration avec certaines industries chimiques puissantes. Mais, bien entendu, tout cela est purement virtuel : jamais la France ne donnera le signal de la guerre des gaz.

M. HENRY BERENGER. La question qui s'est posée est celle des crédits. Nous avons été frappés du petit chiffre inscrit; nous nous demandons ce qu'on peut faire avec si peu de millions.

M. LE MINISTRE. Ce que nous avons prévu dans le présent budget, c'est l'entretien du matériel existant. La fabrication des masques nouveaux est à peine commencée.

M. HENRY BERENGER. D'après mon calcul, cette partie du budget de la guerre qui se rapporte à la guerre chimique, représente un millième du budget. Etant donné la gravité de ce qui se passe, nous le savons, du côté allemand, étant donné que nous ne sommes pas du tout certains de ne pas avoir à nous défendre, d'ici cinq ans, contre une attaque brusquée de l'Allemagne, un millième du budget consacré à la guerre chimique, cela m'a paru vraiment peu. Je me rappelle qu'avant 1914 nous avions également, pour certains matériels, des prévisions bien inférieures aux nécessités qui se sont révélées. C'est pourquoi je pose nettement, brutalement la question, étant donné que nous sommes dans le secret.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Pour parler net, il faudrait évidemment plus que cela, mais ces masques nouveaux qui sont remarquables n'ont pas une conservation indéfinie. Dans l'état actuel de leur fabrication il faudrait les renouveler de temps en temps, ce qui constituerait une dépense assez lourde, de sorte qu'il est plus sage de ne pas prévoir dès maintenant une dépense aussi lourde, mais d'attendre que certains progrès techniques permettant leur conservation aient été réalisés.

M. HENRY BERENGER. Je n'insiste pas ~~quant~~<sup>quant</sup> à cette question des masques sur laquelle je ne suis pas compétent d'ailleurs ; mais ce qui me préoccupe surtout c'est la contre-offensive. La France n'ira pas attaquer, elle a fait la preuve qu'elle ne cherchait pas l'offensive. Mais nous savons de toutes parts les préparatifs qui se font dans l'Europe centrale et même dans l'Europe orientale. Il faudrait être des enfants pour ne pas considérer l'orage qui, comme a dit Mussolini, monte sur l'Europe. Où sont les millions qui serviront à préparer cette contre-offensive technique ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Le problème sera résolu par la collaboration de notre industrie privée et de l'administration technique du département de la guerre. Ce qui est important, c'est que l'effort possible, que les progrès techniques soient soigneusement étudiés et qu'on ne soit devancé par aucune connaissance chimique. Une collaboration étroite est prévue entre nos laboratoires militaires dont font partie tous les savants de premier ordre ~~et les~~ industriels, tout comme en Allemagne d'ailleurs. Mais il y a en Allemagne des approvisionnements de gaz toxiques comme l'a montré l'affaire de Hambourg.

Enfin, je vous demande de me permettre d'être discret sur cette question.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Avant 1914 nous avions en matières chimiques une telle infériorité qu'un ministre de la guerre de cette époque n'aurait jamais pu s'exprimer comme vient de le faire M. Painlevé. Grâce à la guerre nous avons créé une industrie chimique importante sur la collaboration de laquelle nous devons pouvoir compter. Je voudrais savoir si les contrats de cinq ans dont j'ai tant de fois parlé à M. Guinand sont passés, si les crédits nécessaires à la conservation de certains appareils ont été prévus, de façon à pouvoir les remettre en marche du jour au lendemain. Quant à moi je ne crois pas la guerre de gaz suffisamment préparée dans le présent et qu'il faut l'étudier. Je dis d'ailleurs cela à titre personnel.

M. HENRY BERENGER. M. le ministre nous a dit tout à l'heure que nous avions une organisation technique semblable à celle de l'Allemagne mais l'Allemagne prépare une offensive chimique dans ses usines qui sont orientées et organisées dans ce sens. Même avec les progrès accomplis par la France, elle nous est dix fois supérieure. J'ai eu l'honneur d'être rapporteur du budget des poudres et explosifs à la Chambre pendant la guerre et je me flatte d'avoir contribué, avec la Commission des finances de la Chambre, à l'organisation de notre industrie chimique de guerre et d'après-guerre. Mais nous savons qu'il faut de l'argent. Tout en me félicitant des déclarations qui viennent d'être faites par M. le ministre de la guerre ....

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je me préoccupe de cette

grave question.

M. HENRY BERENGER.... Je ne crois pas qu'on pourra, par le simple jeu d'une loi de mobilisation industrielle, faire face du premier coup à une offensive de ce genre. Or, l'offensive chimique sera rapide, bien plus brutale que celle d'une infanterie ou même d'une artillerie en mouvement. Elle sera immédiate et brusque. C'est mon rôle de vous le dire.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. La question est dominée par le fait qu'un accord international proscrivant la guerre chimique, dû à l'initiative de la France, nous empêche d'accumuler des stocks. Mais nous pouvons nous organiser en vue d'une contre-offensive.

Au lendemain de la guerre nous avons découvert que la fabrication des matières colorantes, que nous considérions comme fabrication de guerre était truquées et que les produits nécessaires à ces fabrications venaient d'Allemagne. Aujourd'hui nous avons créé une industrie des matières colorantes. Nous avons obtenu de l'Allemagne le monopole de l'indigo. Nous nous sommes réservé toute la consommation française et l'Allemagne a dû plier. L'Angleterre a raté son organisation et l'Italie aussi. Seule la France a fait surgir une organisation de matières premières et de produits colorants en face de l'Allemagne.

Je suis persuadé qu'avec la loi sur la mobilisation industrielle il suffirait de presser sur un bouton pour transformer ces matières colorantes en gaz toxiques. Mais il ne faut pas parler de constituer des stocks, puisque le Gouvernement a pris l'engagement de ne point en faire.

M. FERNAND FAURE. Tous les pays qui ont pris cet engagement le respecteront-ils ?

M. HENRY BERENGER. J'ai dit ce que j'avais à dire. L'avenir nous apprendra si j'ai eu tort ou raison. Personne ne peut dire qu'il n'y aura jamais plus de guerre, mais ce terrain est brûlant au point de vue international et nous ne pouvons pas insister.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je ne dis pas qu'il ne manque pas un bouton de guêtrre, mais le Gouvernement n'a cessé de se préoccuper de la question et il a fait ce qui était nécessaire pour parer à une attaque aussi dangereuse.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Une convention internationale a interdit l'emploi des gaz. Il y en avait une également avant la guerre, mais on ne l'a pas observée. Je me demande donc si dans l'avenir chaque pays respectera les engagements qu'il a pris, principalement nos voisins de l'est.

M. FRANCOIS MARSAL. Il ne faudrait pas entre nous nous tromper par des mots. Si nous avons confiance dans une convention internationale comme celle-là, ne faisons pas de stocks,

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il y a une différence entre se garder de la violation par une autre nation d'une convention protectrice et avoir l'air de se préparer soi-même à cette violation. Il y a au moins une apparence à sauvegarder.

M. FRANCOIS MARSAL. Sauvegardez-là, mais permettez que nous ne soyons pas dupes.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. S'il se produit une attaque brusquée par terre jointe à une attaque brusquée par l'air, accompagnée ~~aux~~ de projection de bombes, et cela ne fait pas l'ombre d'un doute car c'est le moyen de provoquer la terreur chez les populations qui seront plus épouvantées par des obus à gaz que par des obus explosifs, pouvons-nous répondre du tac au tac dans les douze heures ou dans les vingt-quatre heures par exemple, en inondant de nos gaz une ville ennemie d'une moyenne importance ? Si l'on savait que nous avons le moyen de riposter rapidement, on regarderait peut-être à deux fois avant de nous attaquer.

Un Membre de la Commission. Il faudrait que l'ennemi le sache.

M. ALBERT MAHIEH, rapporteur du budget de la Guerre. Nous savons tout~~y~~ ce qu'ils font et ils savent bien que nous disposons de gaz aussi mauvais que les leurs.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. Nous n'en disposerions pas, nous nous disposerions à les fabriquer.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. Il est facile de les fabriquer rapidement. Je crois que les conclusions de la Commission - je ne voulais pas le dire dans le rapport et je me réservais de le dire à M. Painlevé, - c'est que les crédits pour la fabrication des masques sont trop peu élevés.

M. SCHRAMECK. Puisqu'on ne doit pas s'en servir !

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. Il faut en avoir en nombre suffisant pour protéger les populations

voisines de la frontière.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Le nouveau modèle de masques est excellent, mais le caoutchouc qui entre dans sa fabrication a une durée limitée, trois ans environ. Des études se poursuivent sur la conservation du caoutchouc et l'on espère aboutir à un résultat pratique. Avant d'engager la grosse dépense qu'exigerait l'approvisionnement complet du nouveau masque, il convient d'achever ces études en vue d'assurer à ces masques une durée bien plus grande.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. En attendant on se servira des anciens. Sont-ils en nombre suffisant ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Les anciens masques sont conservés, mais ils ne sont pas parfaits.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. La Commission sera unanime à demander que le ministère de la guerre se préoccupe d'achever les expériences en cours et que le ministre n'hésite pas à demander au Parlement les crédits nécessaires. Il les votera certainement, même dans un cahier de crédits supplémentaires.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Quand un type de masque sera arrêté il nous faudra la collaboration civile des industries.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

M. LOUIS SERRE. Toutes les précautions sont-elles prises pour que l'industrie puisse fabriquer des masques d'une façon

intensive dans un minimum de temps ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Oui, mais néanmoins il faudrait un stock, ce qui est impossible à réaliser maintenant.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. Nous comptons sur vous pour nous demander le crédit dont vous aurez besoin.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. La loi que vous avez votée sur la mobilisation industrielle est importante. Elle permet au lieu d'envoyer les ouvriers et même les chefs de services aux armées et de les rappeler dans les usines, de les mobiliser sur place. Le général Serrigny parcourt toutes les régions économiques de France pour préparer cette mobilisation avec les industriels. La fabrication des produits nécessaires à la défense nationale est plus importante ~~est plus importante~~ que la construction de forts. C'est la nation tout entière se préparant à sa défense, suivant un contrat hypothétique n'entraînant aucune dépense pour l'Etat.

M. HERVEY. La loi n'est pas votée définitivement.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. On prépare son exécution avant qu'elle soit votée.

M. LOUIS SERRE. J'en ai été son rapporteur mais ~~je~~ je serais heureux qu'on ~~me~~ l'exécute autrement qu'elle a été votée.

M. REYNALD. En supposant que les masques soient aussi perfectionnés que possible, constituent-ils une défense

suffisamment efficace ? Certains gaz ne sont-ils pas capables d'attaquer ~~de~~<sup>d'</sup> autres parties du corps humain ?

M. HENRY ROY. Il faudrait la carapace individuelle.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. C'est la science qui tuera la guerre, Messieurs.

Si vous le voulez bien nous allons passer à la question de l'armée du Levant.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Vous avez dû être frappés par le fait que le budget de la Syrie est en augmentation de 52 millions sur les chiffres de l'année dernière et s'élève à 274 millions de francs. Cette augmentation provient, pour une petite partie, de la nouvelle loi militaire qui a introduit dans l'armée du Levant des militaires de carrière, des agents civils, etc... , mais la grosse raison est l'augmentation apparente des effectifs. Vous pouvez trouver étrange que de 1928 à 1929 les effectifs de l'armée du Levant paraissent avoir augmenté. Il n'en est rien. En réalité ils ont diminué.

Vous savez que depuis 1927 je me suis efforcé de réduire le plus possible sans mettre en danger notre mandat les effectifs consacrés par la France à l'exécution du mandat syrien. Je crois y être parvenu d'une façon assez satisfaisante. En 1928 nous aurions voulu aller plus vite, mais la diminution prévue n'a pas été complètement réalisée. En fait les effectifs véritables dépassent assez sensiblement pour 1929 ceux qui étaient prévus au budget de 1928, de sorte que nous serons obligés de vous demander des crédits supplémentaires.

Nous avons cherché à réaliser en 1929 un budget prévoyant les effectifs strictement restés en Syrie. C'est une augmentation

de 167 officiers de 432 hommes et de 318 animaux par rapport au budget de 1928.

Voici comment les effectifs ont varié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927:

1er janvier 1927	1.480 officiers	31.900 hommes	8.600 animaux
1er - 1928	1.057 -	20.800 -	6.500 -

On a donc rapatrié 392 officiers et 11.000 hommes de troupe. En 1928 le rapatriement a continué sur un régime moins rapide que nous aurions voulu. Au 1er septembre les effectifs rapatriés étaient de 103 officiers et de 2.085 hommes de troupe.

Voilà l'explication de cette apparente augmentation des effectifs. En réalité ce n'en est pas une, puisqu'il faut tenir compte des crédits supplémentaires qui vont être demandés au Parlement pour l'année 1928.

M. LE RAPPORTEUR DU BUDGET DE LA GUERRE. Ils n'ont pas été rapatriés en 1928, mais ils ~~l'exxxemexxxk1928x2~~ resteront en Syrie en 1929. La diminution espérée en 1928 ne sera pas réalisée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Nous avons tout de même rapatrié 13.000 hommes de troupe <sup>et 500 officiers environ</sup> du 1er janvier 1927 au 1er septembre 1928.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. La garde syrienne s'organise.

M. BIENVENU-MARTIN. Le rapport présenté à la Chambre dit que la légion syrienne comprenait au 1er janvier 1928 6.638

militaires syriens et l'on prévoyait que cet effectif pourrait être reporté en 1929 à 9.842 hommes, c'est-à-dire une augmentation de 3.200 hommes environ. Il est évident que l'augmentation de la légion syrienne aura pour conséquence la réduction ~~xxxx~~ du nombre des troupes françaises. Escomptez-vous en 1929 diminuer l'effectif des troupes françaises dans une proportion à peu près équivalente à celle que je viens d'indiquer, entenant compte évidemment qu'un soldat syrien ne vaut pas un soldat français.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Le recrutement des troupes syriennes nous a permis, en effet, d'escampter le rapatriement de nos troupes. Un recrutement supplémentaire nous avait été promis et nous avons commencé le retrait de nos troupes par avance, avant que le recrutement ait été réalisé. Nous avons mangé le blé en herbe et rapatrié les troupes françaises correspondant au recrutement des 3.000 Syriens dont vous avez parlé.

Si quelqu'un désire retirer le plus possible de troupes françaises de Syrie, c'est bien le Ministre de la Guerre. Ce n'est pas de sa faute s'il ne l'a pas fait plus complètement.

M. BIENVENU-MARTIN. J'avais signalé qu'à une certaine époque des exagérations dans les indemnités et majorations de solde avaient été relevées. Le contrôle a même fait un rapport mais personne n'en a parlé.

M. HERVEY. J'avais justement demandé ~~xx~~ la parole pour en parler. Notre rapporteur a-t-il pu avoir connaissance du rapport fait par la mission envoyée là-bas l'année dernière ? J'ai vu dans la Revue des Deux Mondes que cette mission n'avait rien fait du tout. Cependant elle a déposé un rapport.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Un rapport et des conclusions intéressantes. Je vous <sup>en</sup>communiquerai les principales conclusions, mais c'est un principe très sage de Gouvernement de ne pas communiquer les rapports eux-mêmes. Ce serait très délicat, car le contrôleur ne pourrait dire franchement ce qu'il pense s'il savait que son rapport ne devait pas être une pièce secrète, restant entre les mains du ministre, mais pouvait être communiqué à d'autres et même aux intéressés.

M. HERVEY. Je comprends très bien ce point de vue, mais le rapporteur de la commission est un homme discret et saura conserver pour lui ce qu'il ne faut pas dire. Je suis partisan de la communication des conclusions du rapport au rapporteur du budget de la guerre plutôt que la communication de la pièce elle-même. Si on la communique à certains, il serait difficile de la refuser à d'autres.

M. LE CONTROLEUR GENERAL GUINAND. Depuis la fin de la guerre quatre missions de contrôle ont été envoyées. Les gros abus signalés à l'opinion publique ont été réduits. Aujourd'hui on peut affirmer qu'au point de vue militaire le service de l'armée du Levant fonctionne à peu près normalement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je ne dirai pas rigoureusement normalement.

M. HERVEY. Je n'aime pas conserver tout à fait secrètes les choses que je connais. Je voudrais donc demander à M. le ministre s'il est vrai que le rapport concluait, comme il m'a été dit, à ce fait un peu extraordinaire que la France réclamait deux milliards et demi aux Etats syriens et que les contrôleurs qui avaient vérifié cette demande ont trouvé qu'ils ne devaient

qu'un milliard et demi, que nous ne sommes que des mandataires et que si par hasard ce fait parvenait à la connaissance de la Société des Nations la France pourrait se trouver dans une posture un peu humiliée. C'est ce qu'il faudrait éviter. Je voulais avoir l'assurance que ce n'est pas exact.

M. LE CONTROLEUR GENERAL GUINAND. Le rapport est entre les mains du ministre et n'appartient qu'à lui. L'évaluation faite par les contrôleurs, que le ministre conteste, d'ailleurs, n'est pas exacte. C'est un argument de plus pour ne pas mettre le rapport en circulation. L'inconvénient que vous signaliez se ~~proximité~~ produirait si l'on sortait un chiffre qui n'est qu'une estimation.

M. HENRY ROY. Ce qui nous étonne c'est que M. Hervey, qui n'est pas rapporteur, connaisse ce document et que le rapporteur du budget de la guerre l'ignore.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.- La question de la dette des Etats syriens envers la France est délicate et comporte tout un côté diplomatique. C'est une question d'appréciation. Il ne s'agit pas de comptes faux que des militaires français auraient présentés aux Etats syriens, il s'agit de l'interprétation d'une situation complexe. L'honneur de la France n'est nullement en cause. Peut-être arrive-t-il quelquefois que des contrôleurs emportés par leur zèle dépassent un peu leur mission et s'occupent de questions politiques au lieu de questions techniques en portant sur des actes en dehors de leur contrôle des appréciations parfois insuffisamment documentées qu'il serait regrettable de

livrer au public. Les contrôleurs ont pensé qu'il était bon d'avertir le Ministre d'une chose possible et brusquement cela devient une affirmation appuyée sur des documents dont ils auraient eu connaissance. Ce n'est pas cela. Il s'agit de vues de l'esprit et nullement de conclusions positives.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. C'est une communication semblable qui a amené l'affaire d'Agadir. Etant ministre j'ai été interpellé sur le rapport de la mission de Brásza au Congo. J'ai refusé de publier le rapport et j'ai eu gain de cause devant le Parlement. Le ministère est néanmoins tombé et mon successeur a cru devoir communiquer le rapport qui condamnait moralement la France à rembourser 2 millions à la maison et Thomson. Cette somme a été prise sur les crédits du Congo et ce remboursement a amené la GnokoSanga à faire la même réclamation ; on a inscrit la même somme au budget et cela a amené une interpellation et la chute du Cabinet, Agadir, etc... Oela a coûté à la France plusieurs millions. On ne sait pas où une communication semblable peut entraîner. Le ministre de la guerre dit qu'il communiquera le rapport au rapporteur du budget de la guerre. Inclinons-nous. Il a confiance en nous tous mais il ne peut communiquer à tout le monde le rapport de ses contrôleurs.

M. LE PRESIDENT. Vous n'avez pas, messieurs, d'autres questions à poser ?

M. MAHIEU. Une seule question. Les crédits du Maroc accusent une diminution de 10 millions. Etant donné l'incident très pénible qui s'est produit ces jours derniers, je demande simplement à M. le ministre de la guerre si, avec les crédits qui lui restent et que la commission des finances a acceptés, il croit pouvoir assurer la sécurité.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Oui, mais bien entendu, si on me demande de faire une expédition dans le Tafilalet, c'est autre chose. La mort de ces braves, notamment de ce colonel, un des plus brillants chefs de l'armée française, que la veille même je nommais général, est une perte déplorable. Je dois reconnaître qu'il y a eu quelque imprudence de la part de ces braves gens. Ils avaient trois voitures et ne devaient pas se séparer. La seconde voiture ayant eu une panne, la première est partie en avant; en sorte qu'il y a eu massacre des occupants de la première voiture, puis de ceux de la seconde. La troisième voiture seule, prévenue par les coups de feu, a pu faire une défense et sauver la plupart de ses occupants.

Il ne faut incriminer personne, mais si les règlements avaient été appliqués - et les règlements sont très sévères, on y insiste précisément pour que jamais une voiture ne voyage seule, - cet assassinat - car ce fut un assassinat et un guet-apens - n'aurait pas eu ces conséquences tragiques.

M. MAHIEU. La question sera certainement posée. C'est pour quoi je voulais savoir.

M. LE MINISTRE. Je tiens à dire que la sécurité de ces régions, qui exigera à un moment donné une opération militaire, est préparée par une route dont la construction se poursuit activement, qui sera achevée au commencement de l'année prochaine et qui rendra incomparablement moins coûteuse l'expédition, si on doit la faire, au Tafilalet.

M. GEORGES BERTHOULAT. C'est une route qui traverse le désert; par conséquent cela demande quelque temps.

D'après des renseignements venus de là-bas, l'agression s'est produite de la part de partisans venus du Maroc, qui infestent cette région insuffisamment surveillée.

Peut-être conviendrait-il de solliciter l'attention de M. Steeg qui pourrait n'être pas assez éveillée là-dessus ?

M. LE MINISTRE. Si vous lisiez les correspondances que je reçois au sujet du Tafilalet et de la rivière du Berger, vous verriez au contraire combien les autorités militaires et celles du Maroc sont préoccupées de cette question et s'efforcent de parer à la situation tant qu'on n'aura pas donné le coup décisif dans cette région. Le jour où on le fera, on viendra à bout de toutes les difficultés. Mais il ne faut pas se dissimuler que ce sera une opération militaire.

M. GEORGES BERTHOULAT. La diminution des crédits du Maroc n'est pas une bonne base.

Achat de terrain -  
Chapitre réservé.

M. PIERRE LAVAL. Monsieur le ministre, l'autre jour un chapitre a été réservé sur une proposition de diminution, à titre indicatif, de 25.000 francs, en ce qui concerne la construction d'un établissement producteur de gaz asphyxiants du côté de Gien.

Je rappelle à M. le ministre de la guerre qu'en séance publique, à l'occasion du budget de 1926, M. Merlin, sénateur de la Marne, lui avait posé une question à laquelle M. le ministre avait répondu. Nous demandons à l'administration militaire de ne pas procéder à des achats de terrains coûteux et inutiles quand elle a à sa disposition des terrains de moindre valeur, d'une plus grande superficie et à proximité d'une propriété que j'ai citée - celle que l'on veut absolument exproprier, et qui appartient à un magistrat du tribunal de la Seine dont j'ai cité le nom l'autre jour.

Ce sont les officiers d'Etat-major qui insistent beaucoup... Monsieur le ministre, on veut acheter une propriété... M. Roy vous donnera des détails si vous le désirez. Ce que nous demandons au ministre de la guerre, c'est de ne pas procéder à des achats coûteux quand il a à sa disposition des terrains qui répondent mieux à l'usage qu'on se propose, surtout quand on nous donne cette raison que ces terrains sont destinés à la chasse et qu'on ne voudrait pas les détourner de cette destination.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. J'avais à ce sujet reçu dans mon cabinet des représentants du département...

M. HENRY ROY. Nous n'avons jamais été d'accord, monsieur le ministre. Nous nous sommes opposés d'une façon constante à l'établissement de cette poudrerie à l'endroit projeté.

Qu'on l'établisse dans la région, nous n'y voyons aucun inconvénient, si c'est à douze cents mètres de là, dans des terres incultes, mais non pas à l'endroit précis qui est en question.

Vous avez dit à la Chambre que vous aviez l'accord des représentants du département : je tiens à déclarer que cet accord n'existe pas.

---

M. LE MINISTRE. Les représentants qui étaient dans mon cabinet sont allés avec un contrôleur sur les lieux, et c'est un accord qu'on m'a apporté et que j'ai signé.

M. LE CONTRÔLEUR GENERAL GUINAND. commissaire du Gouvernement. Le Ministre a fait  
tre a envoyé un contrôleur faire une enquête. Il ~~fixera~~ son rapport.

Je ne vois aucun inconvénient à mettre ce rapport à votre disposition.

M. HENRY ROY. Je suis sénateur du Loiret et je n'ai pas signé l'accord.

M. LE CONTRÔLEUR GENERAL GUINAND. Le contrôleur a conclu que la dépense serait la même et que la solution que vous préconisez présenterait des inconvénients graves au point de vue de la sécurité.

M. PIERRE Laval. Si c'est exact, je m'inclinerais volontiers; mais ce que je conteste, c'est la solidité de ces conclusions.

M. LE CONTRÔLEUR GENERAL GUINAND. Le contrôleur ira vous voir.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je crois que nos renseignements sont divergents. Il conviendra de les comparer, et je suis convaincu que nous arriverons à un accord.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, monsieur le commissaire du Gouvernement, nous vous remercions vivement de vos communications.

---

Après le départ de M. le Ministre de la Guerre, la Commission décide d'adopter les chapitres du budget de la guerre, relatifs aux dépenses de l'armée du Levant qui avaient été précédemment réservées.

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons l'examen du budget du Ministère de l'Intérieur.

Les divers chapitres de ce budget sont adoptés sans discussion conformément aux propositions de M. le Rapporteur d'accord avec M. le Rapporteur Général, à l'exception des chapitres ci-après qui ont donné lieu aux observations suivantes :

- Chapitre 6 .- Traitements des fonctionnaires administratifs des départements ..... 17.386.900 Frs.

M. SCHRAMECK.- Le décret du 6 Septembre 1926 était précédé d'un exposé des motifs dans lequel le Gouvernement reconnaissait la nécessité d'assurer aux membres des conseils de préfectures interdépartementaux qu'il créait par ce décret "une situation matérielle et morale équivalente à celle des magistrats de l'ordre judiciaire".

Malgré cet engagement formel, rien n'a été fait et les conseillers de préfecture interdépartementales sont dans une situation inférieure à celle des magistrats.

Il faut inviter le Gouvernement à réaliser au plus tôt l'assimilation dans les conditions prévues au décret de 1926.

M. BIENVENU-MARTIN.- Allons plus loin. Faisons une réduction indicative pour permettre à la Chambre de relever le crédit en vue de l'assimilation.

M. RAOUL PERET.- Cette question est résolue dans le sens indiqué .....

indiqué par M. SCHRAMECK par une disposition proposée par M. CHAMPETIER de RIBES et que la Commission de la Chambre a introduite dans la loi de Finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela est exact. Mais le Gouvernement combat l'amendement CHAMPETIER de RIBES et il a raison car tous les relèvements de traitements doivent être opérés par décret sur les propositions de la Commission Martin. Ce serait une erreur de procéder autrement pour les Conseillers de Préfecture.

M. LE RAPPORTEUR.- Réservons le chapitre et attendons de savoir si la Chambre votera l'amendement CHAMPETIER de RIBES.

M. SCHRAMECK.- Soit. Nous reprendons cette discussion. Il faut absolument que le Gouvernement tienne ses engagements.

M. HENRY ROY.- L'assimilation demandée en faveur des membres des Conseils de préfecture interdépartementaux est entièrement justifiée.

M. VICTOR PEYTRAL.- Ne pourriez-vous pas demander, Monsieur le Rapporteur, si le crédit inscrit à ce chapitre sera suffisant dans le cas où le Gouvernement rétablirait les secrétaires généraux ?

M. LE RAPPORTEUR.- Je le veux bien! Mais je croyais que l'on m'avait défendu tout à l'heure de parler de la fameuse réforme ... (Sourires).

- Le chapitre est réservé.

- Chapitre 21.- Subventions aux communes pour les sapeurs pompiers et le matériel d'incendie, l'acquisition et l'entretien des effets d'habillement et d'équipement 700.000 Frs.

M. HENRY ROY.- Ce crédit est tout à fait insuffisant.

Il .....

Il ne faut pas oublier que le Gouvernement ne dispose pas seulement du crédit du chapitre 26 pour accorder des subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers. Ce crédit est complété par un prélèvement sur le produit des jeux, qui s'élèvera à 800.000 francs en 1929.

Il n'en reste pas moins vrai que les subventions ne sont pas suffisamment élevées étant donné le prix très élevé du matériel d'incendie.

M. HENRY ROY.- Le produit de la taxe spéciale sur les capitaux assurés par les Compagnies d'assurances devrait servir intégralement à des encouragements aux compagnies de sapeurs-pompiers. Pour le moins, l'Etat devrait abandonner une plus grosse part de ce produit. La réduction que je propose aura peut-être pour résultat d'inviter le Gouvernement à se montrer plus généreux en faveur des sapeurs pompiers.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Il est, en effet, indispensable de faire un effort pour venir en aide aux communes qui ont la lourde charge d'organiser et d'entretenir des compagnies de sapeurs pompiers.

M. LE PRESIDENT.- Ne conviendrait-il pas aussi d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que certaines Sociétés libres puissent recevoir des subventions dans le cas où il n'existe pas dans leurs communes de compagnies de sapeurs pompiers régulièrement autorisées ?

M. HENRY ROY.- Il serait bien dangereux de s'engager dans une pareille voie alors que l'Etat ne peut pas accorder de subventions suffisantes aux Compagnies régulièrement constituées .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je demande à M. ROY de retirer sa proposition de réduction. Je remarque en effet que le

crédit .....

crédit du chapitre 21 a été augmenté de 100.000 à la Chambre, et qu'un chapitre 21 bis ajouté par l'autre Assemblée accorde un complément de subventions aux communes par voie détournée.

Je rappelle en outre à notre Collègue les traditions de la Commission qui s'opposent à des demandes de relèvement de crédit.

M. HENRY ROY.- Même augmenté le crédit du chapitre 21 est insuffisant. Je laisse de côté le chapitre 21 bis dont le libellé est incompréhensible et qu'il sera sage de disjoindre et je reviens à ma proposition de réduction que je demande de mettre aux voix.

La proposition de réduction est adoptée, le chapitre est donc adopté avec le chiffre de 699.000 francs.

Le chapitre 21 bis est disjoint en vue d'un complément d'étude .

- Chapitre 27 bis.- Subventions exceptionnelles aux départements pour la réfection des routes départementales et chemins vicinaux soumis à une circulation particulièrement intense .... 110.000.000 Frs.

M. PIERRE LAVAL.- Je ne m'opposerai pas au vote de l'article de la loi de finances instituant la surtaxe sur l'essence qui a permis d'augmenter assez sensiblement la dotation de ce chapitre . Je demanderai simplement qu'une partie de la recette de cette surtaxe soit attribuée à la Ville de Paris, pour lui permettre de supprimer le fameux "bulletin vert".

"Le bulletin vert" , c'est-à-dire le droit d'octroi perçu à l'entrée de Paris , rapporte à la Ville 40 millions.

C'est donc 40 millions qu'il faudra, en bonne justice, réserv-

ver .....

ver à Paris.

Je dis en bonne justice , Messieurs, et je m'explique.

Les gros consommateurs d'essence, vous le savez, sont des Parisiens. Que l'on frappe l'essence, c'est eux qui seront frappés. Dès lors il ne serait pas juste que l'argent payé par les automobilistes parisiens soit entièrement consacré à la réfection des petites routes départementales ou des chemins vicinaux sur lesquels ils ne passeront jamais.

Permettez-nous de supprimer le "bulletin vert" sans qu'il en résulte un déficit pour le budget de Paris et nous payerons allégrement la surtaxe sur l'essence pour les chemins vicinaux . Mais cette suppression est indispensable.

M. SCHRAMECK.- Notre Collègue vient de faire entendre la voix du Parisien qu'il me permette de lui répondre en provincial que je suis.

M. PIERRE LAVAL.- Moi aussi je suis un provincial égaré dans Paris !

M. SCHRAMECK.- Votre raisonnement serait peut-être juste si ce n'était pas justement les automobilistes parisiens qui viennent détériorer les chemins les plus éloignés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- C'est exact. Les automobilistes de la région parisienne circulent constamment sur les chemins et ces chemins, Monsieur Pierre Laval, ce ne sont pas les parisiens qui ~~les~~ payent pour les entretenir. Qu'est le produit de la taxe sur l'essence à côté de la charge si lourde des prestations qui pèse sur les ruraux ?

Le département de la Seine n'a pas à se plaindre. Est-ce que les provinciaux ne vont pas supporter leur part de la charge que va faire peser sur la nation toute entière la loi sur les lotissements? Une part importante des crédits prévus

pour .....

pour l'aménagement des lotissements doit servir à la réfection des routes. Par conséquent la demande de M. Pierre LAVAL ne me paraît pas justifiée.

M. HENRY ROY.- Je fais toutes réserves sur l'opportunité de la taxe nouvelle sur l'essence.

Les diverses taxes perçues sur les automobiles représentent dans le budget la coquette somme de 2.700 millions par an.

Chaque acheteur d'un litre d'essence paye au Trésor 0 Fr.753 . Croyez-vous que l'on puisse continuer à aller dans cette voie ? Oublie-t-on que l'automobile n'est plus un objet de luxe ? C'est la plupart du temps un véritable instrument de travail qu'il y aurait imprudence et injustice à surcharger indéfiniment.

En ce qui concerne la surtaxe nouvelle, je remarque qu'elle ira pour partie dans les recettes ordinaires du budget général. Je sais bien que le Ministre des Finances s'est engagée formellement à ce qu'il en soit autrement. Mais je me méfie , je l'avoue, des engagements semblables...même des engagements d'honneur.

J'aimerai mieux que loi elle-même attribue aux routes exclusivement tout le produit de la taxe.

M. le RAPPORTEUR GENERAL.- Malheureusement le principe de l'unité du Budget et de la non spécialisation des recettes empêche de rédiger un pareil texte de loi. Peut-être cependant pourrait-on trouver un texte assurant la plus grande partie des recettes à l'entretien des chemins .

M. HERVEY.....

M. HERVEY.- En Algérie, tout le produit de la taxe sur les essences est affecté aux routes, on y ajoute le produit d'une taxe sur les bandages en caoutchouc.

M. ROY.- Il serait intéressant d'étudier l'application d'une pareille taxe ~~xxx~~ qui est trèsjuste dans son principe. L'usure des routes doit être proportionnée en effet à l'usure des pneus.

M. VICTOR PEYTRAL.- Dans tous les cas, le moins que nous puissions faire c'est d'amener M. le Ministre des Finances à renouveler devant le Sénat les engagements qu'il a pris devant la Chambre.

Le chapitre est adopté.

Chapitre 32ter. - Dépenses du Comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation générale de la région parisienne

Crédit voté par la Chambre des Députés .. 250.000 Frs.

M. LE RAPPORTEUR.- Je propose une réduction de 50.000 Frs ce qui porterait le crédit à 200.000 Frs.

Dans l'état de répartition du crédit on s'aperçoit qu'une somme de 100.000 Frs a été prévue pour frais d'enquête sur place à l'étranger. Il me semble qu'une telle évaluation est excessive et que la dépense à prévoir de ce chef peut sans inconvenient être réduite de moitié.

M. SCHRAMECK.- Est-ce que le chapitre tout entier ne pourrait pas être supprimé ? Que fait ce Comité ? La Préfecture de la Seine n'a-t-elle pas suffisamment de personnel pour faire son travail.

J'ai l'impression que ce Comité doit servir surtout à assurer à quelques uns de ses membres des prébendes déguisées.

M. GEORGES BERTHOULAT.- Vous pouvez être assuré que le Comité n'a pas d'autre utilité.

M. LE RAPPORTEUR .....

M. LE RAPPORTEUR.-Le Comité créé par décret du 24 mars 1928, a pour mission d'étudier les multiples questions que soulève l'afflux de la population dans la région parisienne.

Ses membres ne reçoivent aucune rémunération .

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Ne disons pas trop mal des organismes consultatifs. Ils sont parfois très utiles surtout lorsqu'ils'agit comme dans l'espèce d'une matière neuve dans laquelle il faut innover hardiment.

M. SCHRAMECK.- Que font le Ministre de l'Intérieur et ses bureaux ? C'est à eux qu'il appartient de donner des directives en pareille matière .

M. PIERRE LAVAL.- Je ne suis pas, en principe, partisan des Comités consultatifs . J'estime surtout qu'il devrait être interdit aux membres du Parlement d'y siéger.

Veci dit, j'insiste pour le vote du crédit tel qu'il est proposé par M. le Rapporteur. Le Comité, dont il s'agit, à beaucoup travaillé . Il va prochainement aboutir et proposer un vaste programme d'organisation de la région parisienne. Ce serait une très mauvaise méthode de travail de condamner à mort ce Comité au moment où il va conclure.

M. SCHRAMECK.- Si nous avons la faiblesse de donner au Comité les moyens de subsister , vous pouvez être assuré qu'il saura prolonger son existence. Bien plus, il va recruter du personnel et, dans quelque temps, nous nous trouverons en présence d'un service nouveau qui fera double emploi, et même si l'on peu dire "triple emploi" avec les bureaux du Ministère de l'Intérieur et ceux de la Préfecture de la Seine.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous insisterons pour qu'aucun fonctionnaire nouveau ne soit institué .

- Le chapitre est adopté (200.000 francs).

Chapitre 37.- Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux ..... 60.000.000 Frs.

M. PIERRE LAVAL.- Un arrêté inter ministériel du 27 Novembre dernier a entouré le versement d'acomptes aux entrepreneurs travaillant à l'aménagement des lotissements défectueux de formalités administratives telles qu'en fait il est impossible à ces entrepreneurs de recevoir un centime.

Il en résulte une situation excessivement grave. De tous les côtés les travaux cessent, les entrepreneurs refusent de travailler plus longtemps sans être au couvert de leurs avances et les communistes, se réjouissant de cette situation, vont proclamer partout la faillite de la loi Sarraut.

Si des mesures ne sont pas prises aussitôt nous verrons la conséquence d'une pareille erreur au moment des élections municipales prochaines. Il faut agir et agir très vite.

M. LE RAPPORTEUR .- Je ferai une observation dans ce sens.

- Le Chapitre est adopté.

Chapitre 53.- Subvention à la ville de Paris pour la police municipale ..... 102.129.430 Frs.

M. SCHRAMMECK.- Ce chapitre ne comportait au budget de 1928 qu'un crédit de 92.931.761 francs. D'où vient l'augmentation considérable qui nous est demandée ?

M. LE RAPPORTEUR.- La majeure partie de l'augmentation de la dotation de ce chapitre par rapport à celle de 1928 est due au relèvement des traitements. Elle résulte aussi de l'augmentation du taux de l'indemnité de bicyclettes et de l'indemnité d'habillement.

D'autre part, il a été procédé à un remaniement important .....

important des cadres supérieurs de la Préfecture de Police: le Directeur de la police municipale est gratifié du titre de directeur général avec un traitement légèrement accru, il est créé un sous-directeur de la police judiciaire, un sous-directeur des services administratifs de la police municipale, un commissaire divisionnaire, et cinq inspecteurs principaux sous-chefs techniques et administratifs. En outre, le chef du service des renseignements généraux est promu directeur-adjoint (sans augmentation de traitement toutefois); le chef de l'identité judiciaire, par contre, conserve son titre, mais voit ses émoluments augmenter de 3.000 francs.

M. SCHRAMECK.- Comme justifie-t-on ces créations d'emploi ?

M. LE RAPPORTEUR.- Ces modifications sont nécessaires, dit-on, par les besoins du service en une période où la tâche est devenue plus difficile et plus complexe.

Le préfet de Police y tient beaucoup. Il s'est heurté au refus du Ministre des Finances. Il a lutté pied à pied et il a triomphé.

M. HENRY ROY.- L'origine de ce remaniement des cadres de la Police est facile à indiquer.

Il y a toujours eu, on le sait, rivalité entre la Préfecture de Police et la Sûreté Général. M. CHIAPPE vient de la Sûreté Générale. En prenant la Préfecture de Police il a tenu à y amener avec lui quelques uns de ses collaborateurs de la Sûreté. Mais le personnel de la Préfecture a protesté. N'allait-on pas lui supprimer l'avancement en introduisant brusquement dans ses cadres de hauts-fonctionnaires de la Sûreté Générale ? M. CHIAPPE a compris le mécontentement de ses services et il a fait des créations d'emplois.

Je .....

Je trouve abusif qu'un chef de service se permette des opérations de ce genre.

M. SCHRAUMECK.- Il eût mieux valu donner des indemnités spéciales aux fonctionnaires de la Sûreté détachés à la Police. On eût ainsi résolu cette question particulière sans engager l'avenir par des créations d'emplois qui dureront beaucoup plus que les fonctionnaires pour lesquels on les a faites.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Le procédé employé par le Préfet de Police est incorrect si l'on se place strictement au point de vue administration et budgétaire. Mais il faut bien convenir que la Préfecture de Police a besoin de pourvoir à une besogne exceptionnelle en ce moment et nous aurions mauvaise grâce à lui refuser des crédits.

M. LE RAPPORTEUR.- Oui, Nous ne pouvons pas, dans les circonstances présentes, mettre en cause l'autorité du Préfet de Police. J'estime que nous devons voter le crédit qui nous est demandé, non pas d'ailleurs par lui, mais par le Gouvernement, tout en faisant ressortir que nous ne sommes point dupes de l'opération et que nous entendons, à l'avenir, nous opposer à toutes créations d'emplois nouveaux.

M. HENRY ROY.- Je vous donne rendez-vous au prochain budget. Vous aurez au moins deux créations nouvelles à la Préfecture de Police!

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous prendrons nos précautions pour les éviter.

Le Chapitre est adopté.

Chapitre 65.- Police de Nice.- Personnel.-Traitements  
5.332.000 francs.

M. LE RAPPORTEUR.- La dotation de ce chapitre a été relevée par La Chambre sur l'initiative de sa Commission des Finances, d'une somme de 314.000 francs destinée à permettre le renforcement

de .....

de la Police de Nice , jusqu'à concurrence de 27 unités.

Détail curieux pour 6 gardiens de la paix nouveaux on se propose de nommer 21 gradés (Secrétaires, Inspecteurs, officiers de paix ou brigadiers) il me semble que nous pourrions réduire ce crédit pour marquer notre désir de voir créer un peu moins de chefs.

M. RAIBERTI.- Je demande à la Commission de ne pas supprimer un centime au crédit voté par la Chambre. N'oubliez pas que Nice est devenue le rendez-vous de tous les indésirables du monde . Il faut surveiller une série d'établissements de luxe dans lesquels on ne peut pas envoyer de simples gardiens de la paix.

M. LE PRESIDENT.- J'appuie les observations de M. RAIBERTI, Nice se trouve dans une situation tout à fait exceptionnelle.

Le Chapitre est adopté sans réduction.

Chapitre 85.- Frais des élections sénatoriales 200.000Fr.

M. SCHRAMECK.- Je propose une réduction indicative de 100 francs pour amener le Gouvernement à s'expliquer au sujet du relèvement des indemnités allouées aux délégués sénatiriaux.

Celles-ci sont encore , à l'heure actuelle, allouées en vertu de l'article 17 de la loi organique du 2 Août 1875 et sur les bases prévues par le décret du 18 Juin 1811 pour l'indemnité des jurés, soit 2 francs 50 par myriamètre parcouru à l'aller et au retour.

Tout le monde est d'accord pour trouver cet indemnité dérisoire et pour demander l'établissement d'un barème nouveau tenant compte de la dépréciation monétaire et de la hausse du prix de la vie.

Divers projets ont été déposés, l'un en 1920; l'autre en 1926, Tous les deux sont devenus caducs.

Il .....

Il importe d'aboutir au plus tôt et de régler cette question avant le renouvellement triennal de 1930.

L'association général des Maires de France en a entretenu récemment M. le Ministre de l'Intérieur qui a répondu qu'il envisagerait l'allocation d'une indemnité de 60 francs par journée de déplacement.

J'insisterai pour que cette réforme soit réalisée dans le budget de 1929.

M. LE RAPPORTEUR .- Je m'associerai à M. SCHRAMECK pour demander une solution rapide.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Moi aussi. Il faut régler cela bien avant la renouvellement de l'an prochain.

(Le chapitre est adopté - avec la réduction indicative de 100 francs).

#### MANUFACTURES DE L'ETAT EN ALSACE

##### ET LORRAINE

Les divers chapitres du budget des Manufactures de l'Etat en Alsace et Lorraine sont adoptés sans discussion, conformément aux propositions de M. Georges BERTHOULAT, d'accord avec M. le Rapporteur Général.

#### SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE

M. LE PRESIDENT.- Nous passons au budget des Services d'Alsace et de Lorraine.

M. GEORGES BERTHOULAT, Rapporteur, donne lecture de l'avant propos qu'il demande l'autorisation de mettre en tête de son rapport et dans lequel répondant aux critiques de la presse autonomistes, il fait ressortir l'effort financier consenti par la France, pour les dépenses cultuelles dans

les trois .....

les trois départements recouvrés.

M. LE RAPPORTEUR conclut en ces termes :

"rappelons, tout d'abord, que puis leur restitution à la mère patrie, grâce à l'héroïsme de nos soldats, les pouvoirs publics se sont constamment appliqués à porter les allocations relatives aux trois cultes - unis comme on sait dans une intime solidarité - aux mêmes taux consentis aux fonctionnaires pour suivre pas à pas l'élévation du prix de la vie. Je note, par exemple, que le 2 Décembre 1924, au Palais-Bourbon, le rapporteur du budget de l'Alsace et de la Lorraine, M. MOUTET, posait en principe que la Commission et le Gouvernement demeurent d'accord sur ce point capital: les Ministres des différents cultes en Alsace et en Lorraine doivent bénéficier des allocations supplémentaires dévolues aux fonctionnaires des anciens départements et dans la même proportion. A la suite des augmentations consacrées par le décret du 27 Février 1926, l'évêque de Strasbourg - devant qui tout le monde , en deça comme au delà des Vosges, s'incline avec respect,- écrivait au Directeur des cultes, en juin de la même année: "qu'il lui était agréable de pouvoir rendre hommage au méritoire effort qu'à fait le Gouvernement pour adapter les traitements du clergé catholique aux conditions actuelles de la vie ".

Depuis , les mêmes efforts ont été incessamment continués pour amener les nouveaux traitements du personnel cultuel au même niveau qu'en 1914, compte tenu de la dévaluation du franc. C'est à quoi a pourvu le décret du 6 Février 1926 dont les représentants qualifiés des trois cultes ont été unanimes à se déclarer satisfaits et à en exprimer leur

reconnaissance .....

reconnaissance au Gouvernement. Le budget de 1929 consacre dans le même but des accroissements notables qui s'élèvent à plus de dix-sept millions .

En un temps où le budget français est tenu à se montrer si partimonieux , ce total devait être mis en lumière.

Il est digne d'être médité par les deux provinces qui tiennent le plus au cœur fidèle de la France ".

M. PIERRE LAVAL.- Je rends pleinement hommage aux sentiments qui ont inspiré à notre Rapporteur les pages qu'il vient de nous lire et à l'habileté avec laquelle il a présenté à l'usage des Alsaciens et des Lorrains, des faits qui ne peuvent être contestés par personne.

Mais je ne crois pas qu'il soit opportun d'insérer ces pages dans un document officiel, car la situation est telle en ce moment en Alsace qu'il vaut mieux ne rien dire qui puisse alimenter les controverses et exciter les passions. En ce moment, et tant que n'aura pas eu lieu le grand débat annoncé pour le mois de Janvier , il n'est d'autre attitude pour nous que le silence sur les affaires d'Alsace et de Lorraine.

Nous payons hélas! aujourd'hui une série de fautes.

J'étais Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé des affaires d'Alsace et Lorraine lorsqu'a été publié le premier manifeste des autonomistes. J'ai immédiatement vu qu'il y avait l'Allemagne derrière ce mouvement et j'ai demandé à mon Président du Conseil, M.BRIAND, l'autorisation de poursuivre avec la plus extrême rigueur tous les agents de la propagande autonomiste. M. BRIAND m'a répondu : "Etes-vous sûr de venir à bout de ce mouvement

en .....

en agissant ainsi : " J'ai répondu "Oui" sans hésiter et plein pouvoir m'a été accordé.

J'ai convoqué aussitôt à Paris les deux Evêques , celui de Metz et de Strasbourg , malgré les avis de mes collaborateurs qui me prédisaient un refus de la part de l'Evêque de Strasbourg. J'ajoute que j'ai employé toutes les formes allant même jusqu'à modifier l'antique formulé de politesse en usage depuis le Concordat dans la correspondance du Gouvernement avec les Evêques pour remplacer "Monsieur" par "Monseigneur".

Les deux Evêques se sont montrés empressés à collaborer avec le Gouvernement. Celui de Strasbourg , M. RUCH a été reçu par M. BRIAND, celui de Metz a été reçu par moi.

Quand il est entré dans mon cabinet , je lui ai dit: "Monseigneur vous allez frapper les prêtres qui se font les agents de l'Allemagne" et, comme je voyais l'émoi que provoquait cette phrase sur sa physionomie , j'ai ajouté : "mais comme je veux que votre autorité sur votre clergé reste entière, c'est moi qui prendrai la responsabilité de toutes les mesures de rigueur. Puis, dans quelques mois, quand les passions seront apaisées, quand les pêcheurs seront repentis , vous viendrez me demander la grâce des coupables. Je rendrai hommage au concours que vous apportez au Gouvernement et je leverai les sanctions." Ainsi je pensais faire preuve de fermeté tout en évitant de laisser aigrir les rancœurs.

En même temps que je préparais les sanctions contre le clergé, je préparais un projet de loi permettant d'atteindre par des sanctions pénales ceux qui tentent de porter atteinte à l'unité nationale. Je pensais le faire voter tout de suite , profitant de l'émotion causée par le mani-

feste .....

feste . Par mi les premiers individus qui auraient été poursuivis se trouvaient Rossé et Ricklin.

Une crise ministérielle a tout remis en état. Quelques sanctions contre des prêtres avaient été prises, ainsi que contre des motaires et instituteurs . Le pardon que je souhaitais n'est pas intervenu et nous avons fait ainsi des ennemis irréductibles. D'autre part le projet est resté en sommeil. Il est venu en discussion dans une période calme, la Chambre n'en a pas compris la nécessité et l'a repoussé . Vous savez quelle a été la conséquence de cette erreur: l'élection de Ricklin et de Rossé.

Je crois, Messieurs, que rien n'est encore perdu,mais il faut maintenant faire preuve de fermeté et de justice à l'égard des Alsaciens. Toute espèce d'appel au sentiment ou d'invocation généreuse est devenue tout à fait inutile pour ne pas dire nuisible.

Aussi je demande à notre Rapporteur de<sup>se</sup>borner à indiquer très simplement l'effort fait en faveur des trois départements recouvrés, mais de laisser au Gouvernement le soin d'adresser du haut de la tribune de la Chambre l'appel qu'il jugera à propos d'adresser aux Alsaciens et aux Lorrains.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.-- Il faut surtout je crois se garder d'insister dans un rapport sur les avantages matériels- du reste très sensibles - que le Gouvernement français a accordé aux Ministres des Cultes en Alsace et Lorraine. On risquerait de froisser les prêtres alsaciens.Ils ont très mauvaise tête et j'avoue ne pas très bien savoir comment il faut les prendre.

Certains .....

Certains répondraient que tous les avantages matériels possibles ne peuvent influer sur leurs convictions. Ils nous reprocheraient de ramener à une question de gros sous ce qu'ils qualifient d'idéal.

Il vaut beaucoup mieux ne pas se lancer dans une controverse avec eux qui ne servirait à rien.

M. LE RAPPORTEUR..- J'ai été très longuement réfléchi avant de me décider à écrire les quelques pages que M. Pierre LAVAL me demande de supprimer. Je connais l'Alsace depuis longtemps pour y être allé souvent à une époque où la propagande française ne s'y faisait pas sans péril; aussi ai-je beaucoup d'amis parmi les vieux protestataires de Strasbourg. Je les ai consultés; j'ai consulté aussi les services d'Alsace Lorraine et notre Collègue M. de Leusse. Tous ont trouvé mon texte très prudent et l'ont déclaré opportun.

Le succès de la propagande autonomiste provient en grande partie de l'absence presque totale de propagande française.

Je suis persuadé qu'une bonne propagande donnerait de meilleurs résultats que la manière forte préconisée par M. Pierre LAVAL. C'est pour contribuer à cette propagande que j'ai écrit mon avant-propos.

Si la Commission estime qu'il faut le supprimer, je m'inclinerai devant sa décision, mais je ne conserverai pas le rapport car je ne veux pas m'associer à une politique d'autruche que je juge préjudiciable à la fois à l'Alsace et à la France.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL..- Le mieux, mon cher Rapporteur .....

teur , c'est que vous soumettiez votre texte à M. le Président du Conseil . Nous nous en rapportons à lui. S'il déclare qu'il n'y a aucun inconvénient à l'heure actuelle à aborder cette question dans un rapport parlementaire, je suis sûr que M. Pierre LAVAL s'inclinera.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que la procédure suggérée par M. le Rapporteur Général est la meilleure. Je sais d'ailleurs que M. Georges BERTHOULAT a évité de soulever la question du régionalisme sur la demande de M. le Président du Conseil. Il ne fera donc pas de difficultés à accepter l'arbitrage de M. le Président du Conseil.

M. LE RAPPORTEUR.- Bien entendu, je ne demande pas mieux.

M. PIERRE LAVAL.- Je tiens beaucoup à ce que M. le Rapporteur ne se méprenne pas sur les motifs qui ont inspiré les quelques réserves que j'ai cru devoir faire tout à l'heure.

Je crois connaître un peu la question alsacienne et je crains que l'avis de M. le Leusse ne soit pas suffisant en pareille matière . L'Alsace vue par M. de Leusse , c'est l'avenir, c'est l'idéal. Mais l'Alsace d'aujourd'hui c'est celle que représente M. le Chanoine Muller et je ne suis pas sûr du tout que M. Muller approuve les termes du rapport de M. BERTHOULAT.

La question n'est du reste pas là. On se leurre si l'on croit obtenir un résultat en offrant aux Alsaciens tels ou tels avantages même très appréciables . Ce qu'ils veulent en réalité - ou tout au moins ce que veulent les Alsaciens comme le Chanoine Muller - c'est un "Landtag" alsacien, un véritable petit parlement où ils puissent à leur aise faire de la politique.

Prenez .....

Prenez quelques Alsaciens . Demandez leur si la France a tenu ses engagements à leur égard : ils ne pourront pas contester que l'Alsace ne soit heureuse et prospère, au sein de la famille française, mais ils n'en caresseront pas moins le rêve de leur assemblée locale.

Tenant compte de cet état d'esprit, j'avais voulu à un moment donné organiser une sorte de représentation des corps constitués pour former une assemblée purement consultative . Ce n'était pas cela que l'on voulait !

M. le Rapporteur a mis tout à l'heure le doigt sur la plaie en signalant l'absence complète de propagande française en Alsace . On se demande par quelle aberration on a laissé depuis l'armistice empoisonner l'opinion publique sans essayer de lutter par des journaux d'inspiration catholique française. Il faudra bien en venir là si l'on veut triompher de la propagande de l'Abbé Hoeggi.

M. FRANCOIS SAINT MAUR.- On voit se dessiner à l'intérieur du parti catholique une scission qui peut changer beaucoup la situation en Alsace. Demain la fraction Oberkirch va avoir un journal. C'est là une raison d'espérer un peu .

Mais il faut savoir lorsque l'on parle de ces questions que les catholiques d'Alsace tiennent surtout à leur organisation scolaire. C'est cela surtout qui les préoccupe beaucoup plus que la question purement cultuelle.

M. PIERRE LAVAL.-Vous savez que l'on a arrêté complètement les créations d'écoles interconfessionnelles.

M. LE PRESIDENT.- Il est donc entendu que M. le Rapporteur soumettra son rapport à M. le Président du Conseil. Il profitera de l'occasion pour lui transmettre le voeu

de la .....

de la Commission de voir organiser une propagande en Alsace au besoin au moyen des fonds secrets.

M. PIERRE LAVAL.- En tous cas il ne faut pas qu'un journal soit créé au moyen des fonds secrets. Ce serait un échec certain.

Les divers chapitres du budget sont adoptés.

POSTES , TELEGRAPHES, TELEPHONES.

Nous passons au budget des P.T.T.

M. FARJON, Rapporteur, donne lecture de son rapport.

M. GALLET.- N'y-a-t-il pas dans le budget un chapitre destiné à la création d'emplois de dames commises ?

M. FARJON.- L'Administration a décidé de diviser dorénavant les dames employées en deux catégories : les dames commises qui auront le même traitement que les commis, et les dames manipulantes. Mais il n'est pas besoin de crédits pour cela, la réforme devant se faire par étapes.

M. GALLET.- Je vous signale que les commis protestent contre l'assimilation absolue qui est accordée aux dames commises . Ils objectent que les dames ne pourront jamais faire un travail aussi pénible qu'eux et notamment le service de nuit et du matin.

Je crois que la question est importante car si les femmes sont mises sur le même pied que les hommes dans l'administration des P.T.T., il en sera bientôt de même dans les autres administrations.

M. LE RAPPORTEUR.- J'étudierai la question.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Quelle est la quantité de prestations en nature utilisées par l'administration des P.T.T.

M. le .....

M. LE RAPPORTEUR.- Je demanderai une note précise que j'insérerai dans mon rapport.

- Les divers chapitres du Budget des P.T.T., ainsi que ceux du Budget de la Caisse d'Epargne sont adoptés sans discussion , conformément aux propositions de M. le Rapporteur , d'accord avec M. le Rapporteur Général.

La séance est levée à 19 heures 55'.

Le Président de la Commission des Finances:



A handwritten signature consisting of a series of horizontal and vertical strokes forming a stylized, abstract shape.

—\*—\*—\*—\*

TABLE DES MATIERES

	<u>Dates des Séances</u>	<u>Pages</u>
<hr/>		
<u>A</u>		
ALLOCATIONS SUPPLEMENTAIRES ATTRIBUEES AUX TITULAIRES DE RENTES DE L'ASSURANCE SOCIALE INVALIDITE VIEILLESSE, SURVIVANTS D'ALSACE ET DE LORRAINE .....	29 Novembre 1928	20
AUDITION DE M. VICTOR BERARD, Président DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT )Fouilles de la Perse et de l'Afghanis- tan).....	11 Décembre 1928	189
AUDITION de M. HENRY PATE (Relèvement de crédits de 500.000 Fr. sur le chapitre 143 concernant le service de l'éduca- tion physique).....	11 Décembre 1928	213
AUDITION DE M. PAINLEVE. Ministre de la Guerre ).....	13 Décembre 1928	248
<hr/>		
<u>B</u>		
BUDGET DE 1929. (Exposé du Rapporteur Général et discussion).....	21	
BUDGET DES REGIONS LIBEREEES .....	30 Novembre 1928	64 et 136
BUDGET DU MINISTERE DES PENSIONS .....	30 Novembre 1928	72
BUDGET DU COMMERCE .....	30 Novembre 1928	85
BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE .....	30 Novembre 1928	89
BUDGET DES FINANCES .....	30 Novembre 1928	98
BUDGET DES CONVENTIONS .....	6 Décembre 1928	112
BUDGET DE LA GUERRE .....	6 Décembre 1928	114
BUDGET DES MONNAIES et MEDAILLES .....	6 Décembre 1928	139
<hr/>		

	Dates des séances	Pages
BUDGET DU MINISTÈRE DU TRAVAIL .....	7 Décembre 1928	148
BUDGET DE LA LEGION D'HONNEUR .....	8 Décembre 1928	154
BUDGET DE LA JUSTICE (Services Judiciaires) .....	10 Décembre 1928	157
BUDGET DES COLONIES .....	10 Décembre 1928	162
BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS (1ère section)	10 Décembre 1928	171
(BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS (2ème session) (PORTS, MARINE MARCHANDE et PECHE .....	10 Décembre 1928	174
BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES .....	10 Décembre 1928	183
BUDGET DES BEAUX-ARTS .....	11 Décembre 1928	230
BUDGET De L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.....	11 Décembre 1928	237
BUDGET DES POUDRES .....	11 Décembre 1928	238
BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.....	13 Décembre 1928	242
BUDGET DES MANUFACTURES DE L'ETAT en ALSACE et LORRAINE .....	13 Décembre 1928	305
BUDGET DES SERVICES D'ALSACE ET de LORRAINE .....	13 Décembre 1928	305
BUDGET DES P.T.T. .....	13 DECEMBRE 1928	313
BUDGET DE LA CAISSE D'EPARGNE .....	13 Décembre 1928	314
<u>C</u>		
COMMUNICATIONS DIVERSES .....	29 Novembre 1928	16
CREDITS (Exercice 1928) Modifications apportées à la composition du Gouvernement .....	30 Novembre 1928	67

	Dates des séances	Pages
CHAMBRE DES DEPUTES (Dépenses administratives).....	13 Décembre 1928	242
<hr/>		
<u>E</u>		
Election de M. CLEMENTEL à la Présidence de la Commission des Finances .....	31 Novembre 1928	2
Election des Vice--Présidents : RAIBERTI et JEANNENNEY .....	21 Novembre 1928	4
Election des Secrétaire : MM. guillaume CHASTENET, MILAN .....	21 Novembre 1928	4
Election de M. CHARLES DUMONT au Rapport Général .....	21 Novembre 1928	5
Election des Rapporteur spéciaux pour le budget de 1929 .....	21 Novembre 1928	6
Electrification des campagnes .....	30 Novembre 1928	85
<hr/>		
<u>G</u>		
GUERRE CHIMIQUE (Audition de M& PAINLEVE, Ministre de la Guerre).....	13 Décembre 1928	272
<hr/>		
<u>I</u>		
INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE .....	7 Décembre 1928	147
<hr/>		
<u>O</u>		
OFFICIERS DE L'ARMEE DE MER et DU CORPS DES EQUIPAGES DE LA FLOTTE .....	11 Décembre 1928	188
<hr/>		
<u>S</u>		
SAINT DIZIER (Chambre de Commerce de) (Avances à la ) .....	30 Novembre 1928	83